

Documents préparatoires au Comité syndical du 3 décembre 2021

Compétence SCOT

1. Validation du compte-rendu du Comité syndical du 10 septembre 2021.....3
2. Prise en charge des frais de mission pour les agents rattachés au budget SCoT du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses pour 2022.....5

Compétence SPANC

1. Validation du compte-rendu du Comité syndical du 8 octobre 20217
2. Prise en charge des frais de mission pour les agents rattachés au budget SPANC du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses pour 2022.....9
3. Intégration de l'intégralité des communes de la CC Saint-Affricain, Roquefort 7 Vallons et de la CC Monts Rance et Rougier au SPANC du Parc naturel régional des Grands Causses 11

Compétence générale

1. Validation du compte-rendu du Comité syndical du 8 octobre 202113
2. Prise en charge des frais de mission pour les agents rattachés au budget principal - compétence générale du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses pour 2022.....15
3. Mise à disposition de véhicule à Causse Energia pour 2022.....17
4. Présentation du rapport d'activités AREC 2020.....21
5. Communication auprès du Comité syndical du Parc : état récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus63
6. Création de 3 postes non permanents - Contrats de projet catégorie C..... 65
7. Mise à jour du tableau des effectifs 67
8. Contrat spécifique 2022-2023 : 18 fiches simplifiées.....69
 1. Promotion de l'écosystème numérique du Parc et des outils de valorisation patrimoniale73
 2. Interprétation du patrimoine.....77
 3. Mise en réseau des tiers-lieux territoriaux et valorisation des circuits-courts via une résidence d'artistes81
 4. Mise en œuvre du Projet Alimentaire de Territoire..... 85
 5. Création d'un itinéraire de randonnée artistique..... 89
 6. Elaboration du plan de paysage de la vallée verte (vallée du Tarn)..... 93
 7. Optimisation de l'abri de troupeau (études et réalisation) 97
 8. Accompagnement à l'intégration de financement participatif dans les projets d'ENR du territoire..... 101
 9. Filière pierre - accompagnement des professionnels dans la recherche de micro carrière et la réalisation d'ouvrage en pierre sèche105
 10. Atelier fédé hors les murs sur 2 collectivités.....109
 11. Connectivités écologiques : valorisation de la Trame Verte et Bleue.....113
 12. Inventaire des mares et lavognes du Sud Larzac (partie Hérault)117
 13. Connaître, faire connaître et protéger la biodiversité.....121
 14. Acquisition de matériels pour réalisation de traçages 125
 15. Gestion des réseaux quantitatifs et qualitatifs des eaux souterraines (année 2022 fonctionnement)..... 129
 16. Gestion des réseaux quantitatifs et qualitatifs des eaux souterraines (année 2022 investissement)..... 133
 17. Gestion des réseaux quantitatifs et qualitatifs des eaux souterraines (année 2023 fonctionnement)..... 137
 18. Gestion des réseaux quantitatifs et qualitatifs des eaux souterraines (année 2023 investissement).....141
9. Validation du CRTE Grands Causses..... 145
10. Projet alimentaire territorial..... 173
11. Accompagner la rénovation énergétique des écoles et des bâtiments publics - Participation au projet PEUPLIER.....199
12. Convention de partenariat entre les Syndicats mixtes pour le projet ADOPT (Application des données d'Observation de la Terre sur les Parcs et leurs Territoires).....201
13. Fonctionnement du GURE (Guichet Unique Rénovation Énergétique) pour 2022..... 209
14. Participation au programme de subvention régional pour l'achat d'un véhicule propre + VTTAE
15. Débat d'orientation budgétaire 2022.....267
16. Contrat Territorial Occitanie Grands Causses Lévézou – Programme opérationnel 2021-2.....279
17. Point sur l'avancée de la révision de la Charte du Parc.....285

	<p>Compte rendu de la réunion du Comité Syndical compétence SCoT du Parc naturel régional des Grands Causses du 10 septembre 2021 à 9h30</p>	
---	---	---

I - Dossier Village de Marques de La Cavalerie

Les porteurs de projet, représentés par Mrs BOULLE et FALLA, présentent le projet de Village de Marques à la Cavalerie avec l'appui du Maire de la commune (cf. le diaporama joint aux convocations).

En marge du projet, Mr FALLA décline les 25 conventions conclues ou en cours de conclusion avec les acteurs du territoire.

A l'issue de cette présentation, les élus sont invités à poser toutes les questions qu'ils jugeront utiles.

- Thierry ARNAL trouve que les engagements proposés sur seulement 3 ans sont au final très courts. Les porteurs de projet indiquent qu'il serait illusoire de s'engager au-delà et ils en profitent pour souligner leur engagement pérenne (investissement) à proposer un espace de valorisation touristique.
- Richard FIOL s'interroge sur la présence d'espace d'hébergement et de restauration sur le site. Il est répondu que seul un espace « snacking » est prévu.
- Thierry ARNAL demande si des navettes sont envisageables vers Roquefort et Saint-Affrique. L'opérateur indique que tout est possible mais que cela ne sera possible qu'à « coûts partagés » avec les collectivités intéressées.

Thierry ARNAL précise que cela lui paraît nécessaire car le tissu commercial de Saint-Affrique est très inquiet de la perspective de ce Village de Marques.

- Richard FIOL demande s'il y a un impact possible ou probable sur l'aire du Larzac? Mr FALLA précise que non et qu'ils sont ouverts à des partenariats croisés.
- Charlie MEDEIROS souligne que ce projet est « petit » et difficilement comparable avec les exemples présentés. Mr BOULLE rappelle que la taille est limitée par la marchandise qui provient exclusivement de déstockage de l'année précédente.
- Bouchra EL MEROUANI émet des doutes sur l'impact touristique du Village de Marques, notamment sur l'intérêt qu'auront les consommateurs à se déplacer dans les différentes villes, s'ils trouvent sur place, les produits y afférent (Roquefort, Cuir, Laguiole ...)
- Aurélie ESON s'interroge sur la labellisation Biodiversity eu égard le mode de consommation proposé et l'origine des produits vendus dans les boutiques.

Mr BOULLE indique que cela mérite de travailler le sujet même s'il y a peu de pouvoir sur le mode de production mondial de la mode.

- Joël ESPINASSE s'interroge sur la différence entre magasin d'usine et village de marques.

Mr BOULLE indique que c'est la même chose à des époques différentes.

Les porteurs de projet quittent la salle afin que les élus procèdent au vote.

**Prise en charge des frais de missions pour les agents rattachés
au budget SCoT du Syndicat mixte du Parc**

■ Président de séance	
■ Présents	
■ Procurations	
■ Absents	

Les frais supportés par un agent, dans le cadre des missions confiées hors de la résidence administrative et de la résidence familiale, sont remboursés par le Syndicat mixte du Parc à l'appui d'un ordre de mission préalablement établi et accepté par la Direction et/ou le Président.

Frais de transport

L'agent s'engage à utiliser de préférence les véhicules de la collectivité mis à disposition.

Dans tous les cas, l'agent qui se déplace choisit le moyen de transport au tarif le moins onéreux et, lorsque l'intérêt du service l'exige, le plus adapté à la nature du déplacement.

Les frais de transports en commun, de stationnement et de péage sont pris en charge au réel sur présentation des justificatifs.

A titre exceptionnel, et lorsque les besoins de service sont supérieurs à la capacité du parc automobile du syndicat mixte, l'agent peut utiliser un véhicule personnel adapté à ses fonctions et en règle vis-à-vis des règlements de police et de circulation. En contrepartie de cet usage professionnel, le Syndicat mixte du Parc remboursera les frais kilométriques occasionnés sur la base des indemnités kilométriques en vigueur applicables dans la fonction publique territoriale ; elles varient selon la puissance du véhicule et la distance parcourue. Ce barème, communiqué à chaque réactualisation, figure sur l'état de frais de mission. L'agent devra présenter une copie de la carte grise de son véhicule personnel. En revanche les frais d'assurance ou de réparation en cas d'accident, ne sont pas pris en charge. Le contrat d'assurance personnel de l'agent doit intégrer l'usage professionnel du véhicule.

Frais de repas

Les agents du Syndicat mixte du Parc bénéficient de tickets restaurant.

La prise en charge de frais de repas peut venir se substituer dans le cadre d'un déplacement professionnel ou d'un déjeuner de travail.

Par dérogation, si le déjeuner de travail a lieu sur la résidence administrative, il pourra être pris en charge à l'appui d'un certificat administratif signé par l'ordonnateur.

L'agent doit présenter un justificatif (note de restaurant) et le remboursement pour frais de repas ne doit pas conduire à rembourser à l'agent plus que ce qu'il a réellement dépensé.

La prise en charge se fera donc à la hauteur des frais de repas engagés par l'agent dans la stricte limite du plafond du forfait en vigueur déterminé par le barème des remboursements de frais applicable dans la fonction publique territoriale (à ce jour, ce forfait est fixé à 17,50 euros par repas).

Frais d'hébergement

Les frais d'hébergement (hôtel) sont également pris en charge de manière forfaitaire et sont plafonnés aux barèmes de la fonction publique territoriale (à ce jour, en région hors Ile de France : le forfait est de 90€ sur les villes de + 200 000 habitants et de 70€ sur les autres communes).

Depuis 2013, le Comité syndical du Parc a mis un système de remboursement aux frais réels pour, si nécessaire, déroger au forfait sur les hébergements des missions en région parisienne et en métropoles ; le système forfaitaire habituellement applicable apparaît inopérant pour ce type de missions dans la mesure où les prix de l'offre hôtelière sont supérieurs au montant forfaitaire prévu par la réglementation.

Dans tous les cas, le remboursement de frais d'hébergement se fera sur présentation d'un justificatif et il ne doit pas conduire à rembourser à un agent plus que ce qu'il a réellement dépensé.

Le Président propose au Comité syndical du SCoT de valider cette procédure de prise en charge des frais de missions applicable sur l'année 2022.

VOTE :	Pour :	Contre :	Abstention :
---------------	--------	----------	--------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette procédure et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOL





**Compte rendu de la réunion du Comité Syndical du Syndicat mixte
du Parc naturel régional des Grands Causses
du 8 octobre 2021 à 14h30**

Après avoir vérifié les différents quorums, le Président ouvre la séance du Comité syndical.

I- Compétence SPANC

1 – Admission en non-valeur

Monsieur Jacques ARLES donne lecture du projet de délibération
Vote à l'unanimité

2 – Programme de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif situées sur des zones sensibles, année 2021-2022 (6^{ème} tranche)

Monsieur Jacques ARLES donne lecture du projet de délibération
Vote à l'unanimité

II- Compétence générale

1 – Le compte-rendu du Comité syndical du 28 mai 2021 est approuvé à l'unanimité

2 – Organisation d'une nouvelle opération collective d'équipement photovoltaïque des toitures des bâtiments publics appartenant aux collectivités locales

Madame Séverine PEYRETOUT présente l'opération et donne lecture du projet de délibération.
Vote à l'unanimité.

3 – Accompagner la rénovation énergétique des écoles et des bâtiments publics – Participation au projet MERISIER

Madame Séverine PEYRETOUT présente l'appel à projet et donne lecture du projet de délibération.
Monsieur Jonathan COSTES demande si la liste des communes indiquées sur la délibération est exhaustive.
Madame Séverine PEYRETOUT précise que toutes les communes du Parc naturel régional des Grands Causses pourront être raccrochées si elles le souhaitent.
Vote à l'unanimité.

4 – Convention EDF 2021

Madame Séverine PEYRETOUT présente l'opération et donne lecture du projet de délibération.
Vote à l'unanimité

5 – Budget principal BP 2021 – DM n° 2 – Ajustement de l'opération « Abri de troupeau »

Monsieur Cyril TOUZET présente l'opération et donne lecture du projet de délibération.
Vote à l'unanimité.

6 – Complément au Contrat spécifique 2020-2021 – Fiche action simplifiée – Expérimentation d'un ouvrage en pierres clavées : Etude scientifique et essais sur banc d'essai

Monsieur Richard FIOL présente l'opération et donne lecture du projet de délibération.
Vote à l'unanimité.

7 – Complément au Contrat spécifique 2020-2021 – Fiche action simplifiée – Projet Alimentaire de Territoire : Réalisation de pastilles vidéo de promotion des productions locales et des circuits courts

Monsieur Richard FIOL présente l'opération et donne lecture du projet de délibération.
Vote à l'unanimité.

8 – Complément au Contrat spécifique 2020-2021 – Fiche action simplifiée –Randonnée artistique dans le Rougier

Monsieur Richard FIOOL présente l'opération et donne lecture du projet de délibération.
Vote à l'unanimité.

9 – Demande de subvention pour l'Atlas du Paysage – Révision de la Charte

Monsieur Richard FIOOL présente le projet de délibération.
Vote à l'unanimité.

10 – Création d'un poste non permanent pour le Projet Alimentaire de Territoire

Monsieur Richard FIOOL présente le projet de délibération.
Vote à l'unanimité.

11 – Création d'un poste non permanent pour le Contrat Local de Santé

Monsieur Richard FIOOL présente le projet de délibération.
Vote à l'unanimité.

12 – Création d'un poste non permanent pour le Projet MERISIER

Monsieur Richard FIOOL présente le projet de délibération.
Vote à l'unanimité.

13 – Création d'un poste non permanent pour le Projet CHARME

Monsieur Richard FIOOL présente le projet de délibération.
Vote à l'unanimité.

14 – Modification du tableau des effectifs

Monsieur Richard FIOOL présente le projet de délibération.
Vote à l'unanimité.

15 – Désignation d'un élu à l'Assemblée Générale des Territoires

Monsieur Richard FIOOL présente le projet de délibération.
Vote à l'unanimité.

16 – Créances irrécouvrables sur le budget PARC

Monsieur Richard FIOOL présente le projet de délibération.
Vote à l'unanimité.

17 – Campagne de communication tourisme InterParcs Occitanie – CRTLO 2021

Monsieur Bernard SIRGUE présente le projet de délibération.
Vote à l'unanimité.

<p>Prise en charge des frais de missions pour les salariés rattachés au budget SPANC du syndicat mixte du Parc</p>

■ Président de séance	Jacques ARLES
■ Présents	
■ Procurations	
■ Absents	

Le personnel du Service Public Assainissement Non Collectif (SPANC) relève du droit privé.

Les frais supportés par un salarié, dans le cadre des missions confiées hors de la résidence administrative et de la résidence familiale, sont remboursés par le Syndicat mixte du Parc à l'appui d'un ordre de mission préalablement établi et accepté par la Direction et/ou le Président.

Frais de transport

Le salarié s'engage à utiliser de préférence les véhicules de la collectivité mis à disposition.

Dans tous les cas, le salarié qui se déplace choisit le moyen de transport au tarif le moins onéreux et, lorsque l'intérêt du service l'exige, le plus adapté à la nature du déplacement.

Les frais de transports en commun, de stationnement et de péage sont pris en charge au réel sur présentation des justificatifs.

A titre exceptionnel, et lorsque les besoins de service sont supérieurs à la capacité du parc automobile du syndicat mixte, le salarié peut utiliser un véhicule personnel adapté à ses fonctions et en règle vis à vis des règlements de police et de circulation. En contrepartie de cet usage professionnel, le Syndicat mixte du Parc remboursera les frais kilométriques occasionnés sur la base des indemnités kilométriques en vigueur applicables dans la fonction publique territoriale ; elles varient selon la puissance du véhicule et la distance parcourue. Ce barème, communiqué à chaque réactualisation, figure sur l'état de frais de mission. Le salarié devra présenter une copie de la carte grise de son véhicule personnel. En revanche les frais d'assurance ou de réparation en cas d'accident, ne sont pas pris en charge. Le contrat d'assurance personnel du salarié doit intégrer l'usage professionnel du véhicule.

Frais de repas

Les salariés du SPANC du Syndicat mixte du Parc bénéficient de tickets restaurant.

La prise en charge de frais de repas peut venir se substituer dans le cadre d'un déplacement professionnel ou d'un déjeuner de travail.

Par dérogation, si le déjeuner de travail a lieu sur la résidence administrative, il pourra être pris en charge à l'appui d'un certificat administratif signé par l'ordonnateur.

Le salarié doit présenter un justificatif (note du restaurant) et le remboursement pour frais de repas ne doit pas conduire à rembourser au salarié plus que ce qu'il a réellement dépensé.

La prise en charge se fera donc à la hauteur des frais de repas engagés par le salarié dans la stricte limite du plafond du forfait en vigueur déterminé par le barème des remboursements de frais applicable dans la fonction publique territoriale (à ce jour, ce forfait est fixé à 17,50 euros par repas).

Frais d'hébergement

Les frais d'hébergement (hôtel) sont également pris en charge de manière forfaitaire et sont plafonnés aux barèmes de la fonction publique territoriale (à ce jour, en région hors Ile de France : le forfait est de 90€ sur les villes de + 200 000 habitants et de 70€ sur les autres communes).

Depuis 2013, le Comité syndical du SPANC du Parc a mis un système de remboursement aux frais réels pour, si nécessaire, déroger au forfait sur les hébergements des missions en région parisienne et en métropoles ; le système forfaitaire habituellement applicable apparaît inopérant pour ce type de missions dans la mesure où les prix de l'offre hôtelière sont supérieurs au montant forfaitaire prévu par la réglementation.

Dans tous les cas, le remboursement de frais d'hébergement se fera sur présentation d'un justificatif et il ne doit pas conduire à rembourser à un salarié plus que ce qu'il a réellement dépensé.

Le Président propose au Comité syndical du SPANC de valider cette procédure de prise en charge des frais de missions applicable sur l'année 2022.

VOTE :	Pour :	Contre :	Abstention :
---------------	--------	----------	--------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette procédure et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
 Le Président
 Richard FIOLE



Intégration de l'intégralité des communes de la CC Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons et de la CC Monts, Rance et Rougier au SPANC du Parc naturel régional des Grands Causses

■ Président de séance	Jacques ARLES
■ Présents	
■ Procurations	
■ Absents	

Le SPANC du Parc a été créé en 2003. A ce jour, le service compte 67 communes et 7 714 dispositifs (estimation à la fin 2020), ce qui correspond à environ 19 285 habitants. La commune de Broquiès a intégré le service le 14 décembre 2020.

A la demande du Syndicat Mixte du Tarn Sorgues Dourdou Rance (SM TSDR), il est prévu dès le 1er janvier 2022 de récupérer la compétence pour les communes restantes de la CC Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons et de la CC Monts, Rance et Rougier ; Il s'agit pour :

- la CC Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons, des communes de Coupiac, Plaisance, Martrin et Saint-Juéry,
- la CC Monts, Rance et Rougier, des communes de Balaguier-sur-Rance, Belmont-sur-Rance, Camarès, Combret, La Serre, Laval-Roquecezière, Montfranc, Mounès-Prohencoux, Murasson, Peux et Couffouleux, Pousthomy, Rebourguil, Saint-Sernin-sur-Rance et Saint-Sever-du-Moustier.

Ces communes possèdent environ 1 500 dispositifs d'assainissement autonome qui nécessitent le recrutement d'un technicien assainissement non collectif à temps complet. Ce technicien sera en charge des contrôles périodiques mais aussi de l'instruction des dossiers de réhabilitation, de permis de construire et de diagnostics immobiliers.

Du fait de la non possibilité de mettre en place une redevance de contrôle périodique sur l'ensemble des dispositifs (contrôle réglementaire non effectué) et afin de pouvoir équilibrer le service SPANC, il est prévu une participation financière des Communes de Communes concernées via l'échéancier suivant :

<u>Participation financière</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>
CC Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons	6 432 €	4 898 €	3 367 €	2 086 €
CC Monts, Rance et Rougier	16 561 €	12 610 €	8 671 €	5 370 €
Total :	22 993 €	17 508 €	12 038 €	7 456 €

D'autre part, le technicien aura besoin d'un véhicule, d'un ordinateur et d'une tablette qui seront pris en charges par le service du SPANC.

Les Communautés de communes concernées ont délibéré sur ce transfert de compétence le **25 novembre 2021** (cf. délibérations jointes) ainsi que le SM TSDR le **29 novembre 2021** (cf. délibération jointe).

Le territoire géré par le SPANC du Parc naturel régional des Grands passera donc de 67 communes à 85 communes et concernera environ 9 200 dispositifs d'assainissement autonome (cf. carte jointe). Une nouvelle répartition des territoires est également prévue par rapport aux 5 techniciens SPANC concernés.



Gouvernance de la gestion de l'assainissement non collectif : territoires des SPANC

Situation à décembre 2020



VOTE : Pour : (nombre) Contre : (nombre + noms) Abstention : (nombre + noms)

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOLE

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr



**Compte rendu de la réunion du Comité Syndical du Syndicat mixte
du Parc naturel régional des Grands Causses
du 8 octobre 2021 à 14h30**

Après avoir vérifié les différents quorums, le Président ouvre la séance du Comité syndical.

I- Compétence SPANC

1 – Admission en non-valeur

Monsieur Jacques ARLES donne lecture du projet de délibération
Vote à l'unanimité

2 – Programme de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif situées sur des zones sensibles, année 2021-2022 (6^{ème} tranche)

Monsieur Jacques ARLES donne lecture du projet de délibération
Vote à l'unanimité

II- Compétence générale

1 – Le compte-rendu du Comité syndical du 28 mai 2021 est approuvé à l'unanimité

2 – Organisation d'une nouvelle opération collective d'équipement photovoltaïque des toitures des bâtiments publics appartenant aux collectivités locales

Madame Séverine PEYRETOUT présente l'opération et donne lecture du projet de délibération.
Vote à l'unanimité.

3 – Accompagner la rénovation énergétique des écoles et des bâtiments publics – Participation au projet MERISIER

Madame Séverine PEYRETOUT présente l'appel à projet et donne lecture du projet de délibération.
Monsieur Jonathan COSTES demande si la liste des communes indiquées sur la délibération est exhaustive.
Madame Séverine PEYRETOUT précise que toutes les communes du Parc naturel régional des Grands Causses pourront être raccrochées si elles le souhaitent.
Vote à l'unanimité.

4 – Convention EDF 2021

Madame Séverine PEYRETOUT présente l'opération et donne lecture du projet de délibération.
Vote à l'unanimité

5 – Budget principal BP 2021 – DM n° 2 – Ajustement de l'opération « Abri de troupeau »

Monsieur Cyril TOUZET présente l'opération et donne lecture du projet de délibération.
Vote à l'unanimité.

6 – Complément au Contrat spécifique 2020-2021 – Fiche action simplifiée – Expérimentation d'un ouvrage en pierres clavées : Etude scientifique et essais sur banc d'essai

Monsieur Richard FIOL présente l'opération et donne lecture du projet de délibération.
Vote à l'unanimité.

7 – Complément au Contrat spécifique 2020-2021 – Fiche action simplifiée – Projet Alimentaire de Territoire : Réalisation de pastilles vidéo de promotion des productions locales et des circuits courts

Monsieur Richard FIOL présente l'opération et donne lecture du projet de délibération.
Vote à l'unanimité.

8 – Complément au Contrat spécifique 2020-2021 – Fiche action simplifiée –Randonnée artistique dans le Rougier

Monsieur Richard FIOOL présente l'opération et donne lecture du projet de délibération.
Vote à l'unanimité.

9 – Demande de subvention pour l'Atlas du Paysage – Révision de la Charte

Monsieur Richard FIOOL présente le projet de délibération.
Vote à l'unanimité.

10 – Création d'un poste non permanent pour le Projet Alimentaire de Territoire

Monsieur Richard FIOOL présente le projet de délibération.
Vote à l'unanimité.

11 – Création d'un poste non permanent pour le Contrat Local de Santé

Monsieur Richard FIOOL présente le projet de délibération.
Vote à l'unanimité.

12 – Création d'un poste non permanent pour le Projet MERISIER

Monsieur Richard FIOOL présente le projet de délibération.
Vote à l'unanimité.

13 – Création d'un poste non permanent pour le Projet CHARME

Monsieur Richard FIOOL présente le projet de délibération.
Vote à l'unanimité.

14 – Modification du tableau des effectifs

Monsieur Richard FIOOL présente le projet de délibération.
Vote à l'unanimité.

15 – Désignation d'un élu à l'Assemblée Générale des Territoires

Monsieur Richard FIOOL présente le projet de délibération.
Vote à l'unanimité.

16 – Créances irrécouvrables sur le budget PARC

Monsieur Richard FIOOL présente le projet de délibération.
Vote à l'unanimité.

17 – Campagne de communication tourisme InterParcs Occitanie – CRTLO 2021

Monsieur Bernard SIRGUE présente le projet de délibération.
Vote à l'unanimité.

<p>Prise en charge des frais de missions pour les agents rattachés au budget principal « compétence générale » du syndicat mixte du Parc</p>

■ Président de séance	
■ Présents	
■ Procurations	
■ Absents	

Les frais supportés par un agent, dans le cadre des missions confiées hors de la résidence administrative et de la résidence familiale, sont remboursés par le Syndicat mixte du Parc à l'appui d'un ordre de mission préalablement établi et accepté par la Direction et/ou le Président.

Frais de transport

L'agent s'engage à utiliser de préférence les véhicules de la collectivité mis à disposition.

Dans tous les cas, l'agent qui se déplace choisit le moyen de transport au tarif le moins onéreux et, lorsque l'intérêt du service l'exige, le plus adapté à la nature du déplacement.

Les frais de transports en commun, de stationnement et de péage sont pris en charge au réel sur présentation des justificatifs.

A titre exceptionnel, et lorsque les besoins de service sont supérieurs à la capacité du parc automobile du syndicat mixte, l'agent peut utiliser un véhicule personnel adapté à ses fonctions et en règle vis à vis des règlements de police et de circulation. En contrepartie de cet usage professionnel, le Syndicat mixte du Parc remboursera les frais kilométriques occasionnés sur la base des indemnités kilométriques en vigueur applicables dans la fonction publique territoriale ; elles varient selon la puissance du véhicule et la distance parcourue. Ce barème, communiqué à chaque réactualisation, figure sur l'état de frais de mission. L'agent devra présenter une copie de la carte grise de son véhicule personnel. En revanche les frais d'assurance ou de réparation en cas d'accident, ne sont pas pris en charge. Le contrat d'assurance personnel de l'agent doit intégrer l'usage professionnel du véhicule.

Frais de repas

Les agents du Syndicat mixte du Parc bénéficient de tickets restaurant.

La prise en charge de frais de repas peut venir se substituer dans le cadre d'un déplacement professionnel ou d'un déjeuner de travail.

Par dérogation, si le déjeuner de travail a lieu sur la résidence administrative, il pourra être pris en charge à l'appui d'un certificat administratif signé par l'ordonnateur.

L'agent doit présenter un justificatif (note du restaurant) et le remboursement pour frais de repas ne doit pas conduire à rembourser à l'agent plus que ce qu'il a réellement dépensé.

La prise en charge se fera donc à la hauteur des frais de repas engagés par l'agent dans la stricte limite du plafond du forfait en vigueur déterminé par le barème des remboursements de frais applicable dans la fonction publique territoriale (à ce jour, ce forfait est fixé à 17,50 euros par repas).

Frais d'hébergement

Les frais d'hébergement (hôtel) sont également pris en charge de manière forfaitaire et sont plafonnés aux barèmes de la fonction publique territoriale (à ce jour, en région hors Ile de France : le forfait est de 90€ sur les villes de + 200 000 habitants et de 70€ sur les autres communes).

Depuis 2013, le Comité syndical du Parc a mis un système de remboursement aux frais réels pour, si nécessaire, déroger au forfait sur les hébergements des missions en région parisienne et en métropoles ; le système forfaitaire habituellement applicable apparaît inopérant pour ce type de missions dans la mesure où les prix de l'offre hôtelière sont supérieurs au montant forfaitaire prévu par la réglementation.

Dans tous les cas, le remboursement de frais d'hébergement se fera sur présentation d'un justificatif et il ne doit pas conduire à rembourser à un agent plus que ce qu'il a réellement dépensé.

Le Président propose au Comité syndical de valider cette procédure de prise en charge des frais de missions applicable sur l'année 2022.

VOTE :	Pour :	Contre :	Abstention :
---------------	--------	----------	--------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette procédure et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Renouvellement de la convention de mise à disposition de véhicule pour SEM Causses Energia

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	
■ Pouvoirs	
■ Absents, excusés	

Depuis la mise en place de la SEM Causses Energia, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses met à disposition régulière son parc automobile au Chargé d'affaires de la SEM.

Afin d'organiser et de réglementer cet usage, une convention annuelle est signée entre Causses Energia et le Syndicat mixte et a été actée par délibérations :

- n°2016-082 du comité syndical du 2 décembre 2016,
- n°2018-005 du comité syndical du 9 février 2018,
- n°2019-035 du comité syndical du 22 mars 2019,
- n° 2019-107 du comité syndical du 16/12/2019
- et n° 2021-009 du 05/02/2021.

Cette mise à disposition de véhicules se poursuit en 2022, il convient donc de renouveler la convention en actualisant notamment la liste des véhicules (cf : pièce jointe annexée à la délibération).

VOTE :	Pour :	Contre :	Abstention :
---------------	--------	----------	--------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
 Le Président
 Richard FIOL



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE VEHICULE

Entre les soussignés

Le syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses - 71, boulevard de l'Ayrolle BP50126 12101 MILLAU Cedex - représenté par son Directeur Général des Services, Monsieur Florent TARRISSE, ci-après désigné PNRGC

D'une part,

ET

La Société d'Economie Mixte Causses Energia - 71, boulevard de l'Ayrolle BP50126 12101 MILLAU Cedex - représenté par sa Présidente, Madame Séverine PEYRETOUT, ci-après désigné SEM Causses Energia

D'autre part

Article 1 : Désignation des véhicules

Les véhicules mis à disposition de la SEM Causses Energia sont :

- TOYOTA Yaris EE-515-JL (*véhicule mis en autopartage*)
- TOYOTA Yaris EE-682-JL
- TOYOTA Yaris EE-801-JL
- TOYOTA Corolla FK-373-TW
- SUZUKI IGNIS FD-369-CV
- JEPP COMPASS FY-092-FC

Article 2 : Principes généraux

La SEM Causses Energia utilisera les véhicules dans un strict cadre professionnel, pour les déplacements liés à ses missions et à son activité.

En cas de besoins simultanés, les agents du PNRGC restent prioritaires sur l'utilisation des dits véhicules.

Article 3 : Assurance

Le PNRGC s'engage à assurer les véhicules mis à disposition.

Article 4 : Etat des véhicules

Le PNRGC prend en charge l'entretien et s'engage à mettre à disposition des véhicules en bon état de marche et de propreté.

La SEM Causses Energia s'engage à les restituer dans le même état. Si une dégradation ne peut pas être prise en charge par le contrat d'assurance et reste clairement imputable à la SEM Causses Energia, le PNRGC refacturera à la SEM la remise en état aux frais réels et justifiera sa demande de remboursement en y joignant la copie des factures de réparation et de remise en état.

Article 5 : Démarche de réservation et carnet de bord des véhicules

La SEM Causses Energia réservera les véhicules sur le planning du PNRGC, une semaine à l'avance de préférence.

La SEM Causses Energia s'engage à renseigner le carnet de bord des véhicules du PNRGC en mentionnant le nom du conducteur, le motif du déplacement et les kilomètres parcourus sur la mission.

Article 6 : Période de validité de la convention

Du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

Article 7 : Frais de carburant

Le plein des véhicules se fait par les utilisateurs auprès des fournisseurs en compte avec le PNRGC. Les factures de carburant seront réglées par le PNRGC.

Article 8 : Facturation de la mise à disposition

Le PNRGC facturera à la SEM Causses Energia la mise à disposition des véhicules en fin de période de validité de la présente convention au prix de 0.31 euros le kilomètre.

La facture sera conforme au décompte établi par la SEM Causses Energia sur le nombre de kilomètres annuels parcourus.

Fait à Millau, le 3 décembre 2021, en deux exemplaires originaux.

SEM Causses Energia

SM Parc naturel régional des Grands Causses

Séverine PEYRETOU, Présidente

Florent TARRISSE, Directeur Général des Services

Adoption du rapport de gestion 2020 de la Société Publique Locale AREC Occitanie

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	
■ Pouvoirs	
■ Absents, excusés	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu les Statuts et le Règlement intérieur de la SPL AREC Occitanie,
 Vu l'Assemblée Spéciale et le Conseil d'Administration en date du 26 mars 2021,

CONSIDERANT que le Parc naturel régional des Grands Causses est membre de la Société Publique Locale AREC Occitanie,

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci assure la communication immédiate aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres* »,

CONSIDERANT que le rapport de gestion 2020 relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 expose un bilan des activités de la SPL AREC Occitanie et son évolution prévisible. Ce rapport a été présenté à l'Assemblée Spéciale et au Conseil d'Administration de la SPL AREC Occitanie en date du 26 mars 2021.

VOTE :	Pour :	Contre :	Abstention :
---------------	--------	----------	--------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical prend acte du rapport de gestion de la SPL AREC Occitanie concernant l'exercice 2020.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
 Le Président
 Richard FIOL





SPL AGENCE RÉGIONALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT OCCITANIE

Société Publique Locale
Au capital de 41 791 007 euros
Siège social : 55 Avenue Louis Bréguet - 31400 Toulouse
809 415 243 RCS Toulouse



RAPPORT D'ACTIVITE 2020

I : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. GOUVERNANCE DE LA SOCIETE

En date du 17 mai 2018, le Conseil d'Administration a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général et a désigné :

- **Monsieur Stéphane PERE**, Directeur Général de la SPL AREC Occitanie pour une durée de 6 années à compter du 17 mai 2018 (article 22-2 des statuts).
- **La Région Occitanie représentée en la personne de Monsieur Thierry COTELLE**, Président du Conseil d'Administration de la SPL AREC Occitanie pour la durée de son mandat d'administrateur (article 16 des statuts).

2. MANDATS DES DIRIGEANTS, DES ADMINISTRATEURS, DES CENSEURS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

2.1. Direction Générale

Le tableau ci-dessous récapitule le mandat de la Direction Générale.

Direction Générale				
QUALITE	NOM	DATE NOMINATION	DUREE MANDAT	DATE FIN MANDAT
Directeur Général	Stéphane PERE	CA 17/05/2018	6 ans	17/05/2024

Les limitations de pouvoirs de la Direction Générale sont les suivantes :

Conformément à l'article 22.3 des statuts, le Directeur Général « *ne peut conclure, résilier ou modifier par voie d'avenant, un contrat liant la SPL AREC Occitanie avec un ou plusieurs de ses actionnaires sans y avoir été préalablement autorisé par le Conseil d'Administration dans les conditions prévues par les statuts, sous réserve de la délégation qui lui est confiée par le Conseil d'Administration. Dans le cadre de cette délégation, il sera prévu la possibilité de consulter les actionnaires par voie électronique, ces derniers ayant la possibilité d'approuver ou non les dits contrats, avant signature par le Directeur général. Les modalités de cette consultation seront précisées dans le cadre de cette délégation et du règlement intérieur* ».

Conformément à l'article 5 du règlement intérieur, le Directeur Général « *devra obtenir une autorisation préalable du Conseil d'Administration dans les domaines suivants* :

- *Cession, apport, acquisition, location à destination immobilière ;*
- *Prise de participation ;*

- Transaction à l'occasion d'un contentieux à l'égard des tiers pour un montant supérieur à 30 000 euros ;
- La signature des conventions relevant de l'article 225-38 du Code de Commerce ;
- La conclusion, la résiliation ou la modification substantielle (au sens du décret n°2016-360 du 25 mars 2016) des contrats de prestations de service liant la SPL à l'un ou plusieurs de ses actionnaires ».

2.2. Administrateurs, censeurs et commissaires aux comptes

Le tableau ci-dessous récapitule les mandats des administrateurs, censeurs et commissaires aux comptes.

Administrateurs		
QUALITE	NOM (COLLECTIVITE ET/OU PERSONNE PHYSIQUE)	DUREE MANDAT
REPRESENTANTS DE LA REGION OCCITANIE	Thierry COTELLE	Durée du mandat électif
	Marie MEUNIER-POLGE	
	François ARCANGELI	
	Cathy FLOUTTARD	
	Bernard GILABERT	
	Ronny GUARDIA-MAZZOLENI	
	Marie-Caroline TEMPESTA	
	Kathy WERSINGER	
REPRESENTANTS DE L'ASSEMBLEE SPECIALE	PETR du Pays Sud Toulousain représenté par Max CAZARRE	Durée du mandat électif
	Perpignan Méditerranée Métropole Communauté urbaine représenté par Marc MEDINA	
	Communauté d'agglomération le Grand Auch Cœur de Gascogne	
	Ville de Portet-sur-Garonne représentée par Dominique NITOUMBI	
	Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises représenté par Patricia QUINAT-RAYNAUD	
	Communauté d'agglomération de l'Albigeois représentée par Jean-François ROCHEDREUX	
	Ville de Paulhac représentée par Nathalie RUMEAU	

Censeurs

Hussam AL MALLAK représentant la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup,

Jean-François ALBESPY représentant le Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron (SIEDA),

Alain ASTIE représentant le Syndicat Départemental d'Energie du Tarn,

Guillaume BALDY représentant la Ville de Figeac,

Jean-Pierre BENAVENT représentant le PETR du Pays Midi-Quercy,

Marie-Claude BERLY représentant le Grand Montauban Communauté d'agglomération,

Raphaël BERNARDIN représentant la Ville de Saint-Sulpice-la-Pointe,

Martine BERRY-SEVENNES représentant la Ville de Colomiers,

Jean-Claude BESSOU représentant Territoires d'Energies Lot (FDEL 46),

Philippe BLANCQUART représentant la Communauté de communes de la Lomagne Gersoise,

Roland CANAYER représentant le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG 30),

David-Olivier CARLIER représentant le Muretain Agglo Communauté d'agglomération,

Alain CARRAL représentant la Ville de Ramonville Saint-Agne,

Françoise CASALE représentant le Département du Gers,

Pascal CHICOT représentant le SICOVAL Communauté d'agglomération,

François CHOLLET représentant Toulouse Métropole,

Roland COMBETTES représentant la Communauté d'agglomération Carcassonne Agglo,

Monique CORBIERE-FAUVEL représentant la Communauté d'agglomération Gaillac – Graulhet,

Jennifer COURTOIS-PERISSE représentant la Communauté de communes Cœur de Garonne,

Michel DELPECH représentant la Communauté de communes Ouest Aveyron Communauté,

Jean-Guy DUPUY représentant le Syndicat Départemental d'Energies du Gers,

Véronique DUTREY représentant la Ville de Tarbes,

Jean-Claude ESPIE représentant le Syndicat mixte du SCoT du Nord Toulousain,

Saïda FAKIR représentant la Ville de Carmaux,

Jean-Paul FERRE représentant le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège,

Alain FRECHOU représentant la Communauté de communes Cœur et coteaux du Comminges,

Thierry FRENOT représentant la Communauté de communes du Grand Armagnac,

Jacques GAYRAL représentant le Syndicat Départemental d'Energie du Tarn-et-Garonne (SDE 82),

Stéphane GRILLOU représentant la Ville de Roquesérière,

Michel ICART représentant le Conseil départemental de l'Ariège,

Yannick JOUSSEAUME représentant le Syndicat Mixte du SCoT de la Vallée de l'Ariège,

Sylvain MABIRE représentant la Ville de Roques-sur-Garonne,
 Carole MAILHOS représentant la Communauté de communes Astarac-Arros en Gascogne,
 Thierry MALIET représentant la Communauté de communes du Carmausin - Ségala,
 Nathalie MASBOU représentant la Communauté de communes du Grand Figeac,
 Agnès MESTRE représentant la Ville de Saint-Orens de Gameville,
 Hervé MINEC représentant la Communauté communes Pyrénées Haut-Garonnaises,
 Serge MOUNIE représentant Syndicat Audois d'Energies & du Numérique (SYADEN),
 Jean NADAL représentant le PETR du Pays Val d'Adour,
 Serge PESCE représentant la Communauté de communes La Domitienne,
 Jean-Marie PETIT représentant le PETR du Pays Lauragais,
 Séverine PEYRETOU représentant le Parc naturel régional des Grands Causses,
 Marie PIQUE représentant le Parc naturel régional des Causses du Quercy,
 Bernard PLANO représentant la Communauté de communes du Plateau de Lannemezan,
 Jean-Claude PONS représentant la Communauté de communes du Limouxin,
 Cécile POUCHELON représentant la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées,
 Gérard POUJADE représentant la Ville du Séquestre,
 Cécile PREVOST représentant la Communauté d'agglomération Tarbes – Lourdes - Pyrénées,
 Alain RAUNA représentant la Communauté d'agglomération du Grand Rodez - Rodez Agglo,
 Marie-Claude ROBERT représentant la Communauté de communes Centre Tarn,
 Martine ROQUIGNY représentant la Communauté de communes de la Gascogne Toulousaine,
 Mme le Maire de la Ville de Gavarnie - Gèdre,
 Pascal TATIBOUET représentant la Ville d'Auterive,
 Francesco TESTA représentant la Communauté d'agglomération du Grand Cahors,
 Gisèle VINCENT représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.
 Jacques BRUNE représentant le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées.

Commissaire aux Comptes

QUALITE	NOM	DATE NOMINATION	DUREE MANDAT	DATE FIN MANDAT
Titulaire	SOLIS NANTES Représenté par Stéphane de GUERNY	14/01/2015	6 exercices	31/12/2020
Suppléant	SOLIS L&M DHERBEY ET ASSOCIES Représenté par Laurent DHERBY	14/01/2015	6 exercices	31/12/2020

Les changements intervenus au cours de l'exercice clos le 31/12/2020 sont :

Collectivités	Représentants sortants	Nouveaux Représentants
Région Occitanie	Sébastien PLA	Bernard GILABERT
Communauté d'agglomération Carcassonne Agglo	Roland COMBETTES	Roland COMBETTES
Communauté d'agglomération de l'Albigeois Grand Albigeois	J--François ROCHEDREUX	Jean-François ROCHEDREUX
Communauté d'agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne	Bénédicte MELLO	Bénédicte MELLO
Communauté d'agglomération du Grand Cahors	Claude TAILLARDAS	Francesco TESTA
Communauté d'agglomération du Grand Montauban	Marie-Claude BERLY	Marie-Claude BERLY
Communauté d'agglomération du Grand Rodez - Rodez Agglo	Pierre BESSIERE	Alain RAUNA
Communauté d'agglomération du SICOVAL	Gérard BOLET	Pascal CHICOT
Communauté d'agglomération Gaillac - Graulhet	Marie-France MOMMEJA	Monique CORBIERE FAUVEL
Communauté d'agglomération Le Muretain Agglo	David-Olivier CARLIER	David-Olivier CARLIER
Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées	Myriam MENDEZ	Cécile PREVOST
Communauté de communes Centre Tarn	Jérôme FABRIES	Marie-Claude ROBERT
Communauté de communes Cœur de Garonne	Gilbert TARRAUBE	Jennifer COURTOIS-PERISSE
Communauté de communes Cœur et coteaux du Comminges	Alain FRECHOU	Alain FRECHOU
Communauté de communes de la Gascogne Toulousaine	Jean-Luc DUPOUX	Martine ROQUIGNY
Communauté de communes de la Lomagne Gersoise	Philippe BLANCQUART	Philippe BLANCQUART
Communauté de communes du Carmausin-Ségala	Didier SOMEN	Thierry MALIET
Communauté de communes du Grand Armagnac	Marie-Ange PASSARIEU	Thierry FRENOT
Communauté de communes du Grand Figeac	Fausto ARAQUE	Nathalie MASBOU
Communauté de communes du Plateau de Lannemezan	Olivier CLEMENT BOLLEE	Bernard PLANO
Communauté de communes Pyrénées Haut-Garonnaises	André CASTEL	Hervé MINEC
Conseil départemental de l'Ariège	Jean-Paul FERRE	Michel ICART
Conseil départemental du Gers	Françoise CASALE	Françoise CASALE
Parc naturel régional des Causses du Quercy	Patrice GARRIGUES	Marie PIQUE
Parc naturel régional des Grands Causses	Alain FAUCONNIER	Séverine PEYRETOUT
Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises	Patricia QUINAT-RAYNAUD	Patricia QUINAT-RAYNAUD
Perpignan Méditerranée Métropole Communauté urbaine	Dominique SCHEMLA	Marc MEDINA
PETR du Pays Lauragais	Georges MERIC	Jean-Marie PETIT
PETR du Pays Midi-Quercy	Jacques CALMETTES	Jean-Pierre BENAVENT
PETR du Pays Sud Toulousain	Françoise DEDIEU CASTIES	Max CAZARRE
PETR du Pays Val d'Adour	Jean-Louis GUILHAUMON	Jean NADAL
Syndicat mixte du SCoT de la Vallée de l'Ariège	Louis MARETTE	Yannick JOUSSEAUME
Toulouse Métropole	Michel AUJOLAT	François CHOLLET

Ville de Carmaux	Simon BRÄNDLI	Saida FAKIR
Ville de Colomiers	Josiane MOURGUE	Martine BERRY SEVENNES
Ville de Figeac	Guillaume BALDY	Guillaume BALDY
Ville de Gavarnie - Gèdre	Michel MAUPEU	Huguette SAVOIE
Ville de Paulhac	Nathalie RUMEAU	Nathalie RUMEAU
Ville de Portet-sur-Garonne	Dominique NITOUMBI	Dominique NITOUMBI
Ville de Ramonville Saint-Agne	Christophe LUBAC	Alain CARRAL
Ville de Roquesérière	Jean-Claude MIQUEL	Stéphane GRILLOU
Ville de Roques-sur-Garonne	Patrick EYNARD	Sylvain MABIRE
Ville de Saint-Orens de Gameville	Eliane CUBERO-CASTAN	Agnès MESTRE
Ville de Tarbes	Jean-Claude PIRON	Véronique DUTREY
Ville du Séquestre	Gérard POUJADE	Gérard POUJADE

2.3. Autres mandats et fonctions exercés par des mandataires sociaux dans toute société

Le tableau récapitule les différents mandats ou fonctions exercées par les différents mandataires sociaux.

Nom du mandataire	Qualité ou fonctions	Nom de la société
Monsieur Stéphane PERE	Directeur Général	SEM AREC Occitanie, à compter du 13 juin 2018

3. CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4-2 du Code de commerce, nous vous communiquons, ci-après, la liste des conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs, dont l'exécution s'est poursuivie en 2020

- Convention de mise à disposition de personnel conclue entre la SPL AREC Occitanie et la SEM AREC Occitanie et son Avenant n°1

Une convention de mise à disposition de personnel a été conclue entre la SPL AREC Occitanie à la SEM AREC Occitanie en date du 24 juin 2019 afin de mettre à disposition de manière temporaire à compter du 1^{er} juillet 2019 un nombre défini de salariés dans le cadre d'une prestation de services à but non lucratif. La présente convention est valable jusqu'au 31 décembre 2020 et pourra être prolongée d'un commun accord.

Un avenant n°1 à la convention de mise à disposition a été conclu entre la SPL AREC Occitanie et la SEM AREC Occitanie en date du 16 octobre 2019 afin de mettre à disposition de la SEM AREC Occitanie trois salariés complémentaires de la SPL AREC Occitanie.

Nouvelles conventions conclues et autorisées en 2020

- **Avenant n°2 à la convention de mise à disposition de personnel conclue entre la SPL AREC Occitanie et la SEM AREC Occitanie**

Un avenant n°2 à la convention de mise à disposition de personnel entre la SPL AREC et la SEM AREC datée du 24 juin 2019, a été conclu le 7 décembre 2020 afin :

- de mettre à disposition de la SEM AREC Occitanie six salariés complémentaires de la SPL AREC Occitanie avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020 ;
- au regard de la poursuite du besoin de compétences au sein de la SEM AREC Occitanie, de prolonger la convention jusqu'au 31 décembre 2021.

L'impact financier de cette convention de mise à disposition de personnel et de ses deux avenants pour la SPL AREC OCCITANIE en 2020 représente un produit à hauteur des salaires, primes et avantages divers ainsi que les charges sociales, les indemnités de congés payés et les frais professionnels engagés par les salariés concernés, qui ont été refacturés par la société à la SEM AREC Occitanie, soit 78 598€.

4. DELEGATIONS DE COMPETENCES ET DE POUVOIRS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Néant.

II : RAPPORT DE GESTION

SPL AREC Occitanie

Société Publique Locale AREC OCCITANIE

Au capital de 41 791 007 euros

Siège social : 55 Avenue Louis Bréguet – 31400 TOULOUSE
809 415 243 RCS TOULOUSE

RAPPORT DE GESTION 2020

A. VIE DE LA SOCIETE ET PRESENTATION DES COMPTES

1. Vie sociale de la Société

1.1. Composition de l'Actionariat

Répartition du capital social au 31 décembre 2020

Nbre Act	Collectivités actionnaires	Capital social en euros	Nombre d'Actions	Répartition du capital social Pourcentage
1	Région Occitanie	41 770 702,00 €	2 694 884	99,9514
2	Communauté d'agglomération du Grand Montauban	775,00 €	50	0,0019
3	Communauté d'agglomération du SICOVAL	775,00 €	50	0,0019
4	Communauté d'agglomération Carcassonne Agglo	31,00 €	2	0,0001
5	Communauté d'agglomération de l'Albigeois Grand Albigeois	775,00 €	50	0,0019
6	Communauté d'agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne	387,50 €	25	0,0009

7	Communauté d'agglomération du Grand Cahors	775,00 €	50	0,0019
8	Communauté d'agglomération du Grand Rodez Rodez Agglomération	775,00 €	50	0,0019
9	Communauté d'agglomération Gaillac - Graulhet	1 162,50 €	75	0,0028
10	Communauté d'agglomération Le Muretain Agglo	775,00 €	50	0,0019
11	Communauté d'agglomération Tarbes - Lourdes - Pyrénées	775,00 €	50	0,0019
12	Communauté de communes Centre Tarn	387,50 €	25	0,0009
13	Communauté de communes Cœur de Garonne	387,50 €	25	0,0009
14	Communauté de communes Cœur et coteaux du Comminges	387,50 €	25	0,0009
15	Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées	31,00 €	2	0,0001
16	Communauté de communes de la Gascogne Toulousaine	387,50 €	25	0,0009
Nbre Act	Collectivités actionnaires	Capital social en euros	Nombre d'Actions	Répartition du capital social Pourcentage
17	Communauté de communes de la Lomagne Gersoise	387,50 €	25	0,0009
18	Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées	387,50 €	25	0,0009
19	Communauté de communes du Carmausin - Ségala	387,50 €	25	0,0009
20	Communauté de communes du Grand Armagnac	387,50 €	25	0,0009
21	Communauté de communes du Grand Figeac	387,50 €	25	0,0009
22	Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup	31,00 €	2	0,0001
23	Communauté de communes du Plateau de Lannemezan	108,50 €	7	0,0003
24	Communauté de communes Pyrénées Haut-Garonnaises	775,00 €	50	0,0019
25	Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole	31,00 €	2	0,0001
26	Commune de Carmaux	155,00 €	10	0,0004
27	Commune de Colomiers	310,00 €	20	0,0007

28	Commune de Figeac	155,00 €	10	0,0004
29	Commune de Gavarnie - Gèdre	108,50 €	7	0,0003
30	Commune de Paulhac	108,50 €	7	0,0003
31	Commune de Portet-sur-Garonne	155,00 €	10	0,0004
32	Commune de Ramonville St-Agne	155,00 €	10	0,0004
33	Commune de Roquesérière	108,50 €	7	0,0003
34	Commune de Roques-sur-Garonne	155,00 €	10	0,0004
35	Commune de Saint-Orens de Gameville	155,00 €	10	0,0004
36	Commune de Tarbes	310,00 €	20	0,0007
37	Commune du Séquestre	108,50 €	7	0,0003
Nbre Act	Collectivités actionnaires	Capital social en euros	Nombre d'Actions	Répartition du capital social Pourcentage
38	Conseil départemental de l'Ariège	542,50 €	35	0,0013
39	Conseil départemental du Gers	542,50 €	35	0,0013
40	Parc naturel régional des Causses du Quercy	310,00 €	20	0,0007
41	Parc naturel régional des Grands Causses	310,00 €	20	0,0007
42	Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises	310,00 €	20	0,0007
43	PETR du Pays Lauragais	139,50 €	9	0,0003
44	PETR du Pays Midi-Quercy	155,00 €	10	0,0004
45	PETR du Pays Sud Toulousain	139,50 €	9	0,0004
46	PETR du Pays Val d'Adour	155,00 €	10	0,0004
47	Syndicat Mixte du SCOT de la Vallée de l'Ariège	155,00 €	10	0,0004
48	Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain	155,00 €	10	0,0004

49	Toulouse Métropole	31,00 €	2	0,0001
50	Communauté de communes Astarac-Arros en Gascogne (Prêt de la Région)	310,00 €	20	0,0007
51	Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées - SDE 65 (Prêt de la Région)	310,00 €	20	0,0007
52	Syndicat Départemental d'Energies du Gers - SDEG (Prêt de la Région)	310,00 €	20	0,0007
53	Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège - SDE 09 (Prêt de la Région)	310,00 €	20	0,0007
54	Commune de Saint-Sulpice-la-Pointe (Prêt de la Région)	155,00 €	10	0,0004
55	Communauté de communes Ouest Aveyron Communauté (Prêt de la Région)	310,00 €	20	0,0007
56	Syndicat Départemental d'Energie du Tarn - SDET - SDE 81 (Prêt de la Région)	310,00 €	20	0,0007
57	Communauté de communes du Limouxin (Prêt du PETR du Pays Lauragais)	15,50 €	1	0,0000
58	Commune d'Auterive (Prêt du PETR du Pays Sud Toulousain)	15,50 €	1	0,0000
Nbre Act	Collectivités actionnaires	Capital social en euros	Nombre d'Actions	Répartition du capital social Pourcentage
59	Communauté de communes La Domitienne (Prêt de la Région)	310,00 €	20	0,0007
60	Territoires d'Energies Lot - FDEL 46 (Prêt de la Région)	310,00 €	20	0,0007
61	Syndicat Audois d'Energies & du Numérique - SYADEN 11 (Prêt de la Région)	310,00 €	20	0,0007
62	Syndicat Mixte d'Electricité du Gard - SMEG 30 (Prêt de la Région)	310,00 €	20	0,0007
63	Syndicat d'Energie du Tarn-et-Garonne - SDE 82 (Prêt de la Région)	310,00 €	20	0,0007
64	Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de l'Aveyron - SIEDA 12 (Prêt de la Région)	310,00 €	20	0,0007
	TOTAL	41 791 007,00	2 696 194	100,0000

1.2. Séances des Conseils Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni 3 fois durant l'année 2020. Les principales décisions prises lors des différentes séances sont résumées ci-dessous :

Conseil d'Administration le 12 mars 2020

A l'effet de délibérer notamment sur l'ordre du jour suivant :

- Arrêt des comptes 2019 (non traité faute de quorum)
- Prêts d'actions avec la Région relative à 20 actions concernant :
Le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG)
Le Syndicat Départemental d'Energie du Tarn-et-Garonne (SDE 82),
Le Syndicat mixte de Développement Local du Pays Cœur d'Hérault (Sydel du Pays Cœur de l'Hérault) (en attente)
- Le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron (SIEDA 12).

La convention de prêt temporaire d'actions de la SPL, pour une durée de six (6) mois, renouvelable tacitement trois fois, confère aux titulaires de ce prêt les prérogatives résultant de la qualité d'actionnaire de la SPL AREC.

A compter de la réalisation des formalités légales, le SMEG 30 (SDE du Gard), le SDE 82, le SYDEL Pays Cœur de l'Hérault et le SIEDA (SDE 12) disposeront ainsi du droit de siéger aux Assemblées Générales en tant qu'actionnaires, à l'Assemblée Spéciale, ainsi qu'au Conseil d'Administration en tant que censeurs.

- Cession d'actions :
Agrément de la cession par le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées au profit de Decazeville Communauté, de 2 actions de 15,50 euros de valeur nominale chacune, soit moyennant le versement de la somme de 31 euros.
- Agrément de l'entrée de Decazeville Communauté en tant que nouvel actionnaire de la SPL AREC.

Conseil d'Administration le 29 mai 2020

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant, notamment :

- Arrêté des comptes 2019
- Préparation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte et convocation AGM

Conseil d'Administration le 24 novembre 2020

A l'effet de délibérer notamment sur l'ordre du jour suivant :

- Changement des représentants des collectivités actionnaires suite aux élections municipales
- Changement des représentants communs de l'Assemblée Spéciale au Conseil d'Administration
- Modification de l'Annexe 1 des statuts de la SPL AREC Occitanie

1.3. Séances des Assemblées générales

Une Assemblée Générale Ordinaire Mixte en date du 18 Juin 2020

A l'effet de délibérer notamment sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019
- Affectation du résultat.

1.4. Séances des Assemblées spéciales

L'Assemblée Spéciale s'est réunie 2 fois durant l'année 2020. Les principales décisions prises lors des différentes séances sont résumées ci-dessous :

- **Assemblée Spéciale du 12 mars 2020**

A l'effet de délibérer notamment sur l'ordre du jour suivant :

- I. ARRETE DES COMPTES 2019
- II. ACTIVITE ET ORGANISATION DE LA SPL AREC
- III. BUDGET 2020
- IV. CONVENTIONS REGLEMENTEES
- V. VIE SOCIALE
- VI. PREPARATION DE L'ORDRE DU JOUR ET CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

- **Assemblée Spéciale du 24 novembre 2020**

A l'effet de délibérer notamment sur l'ordre du jour suivant :

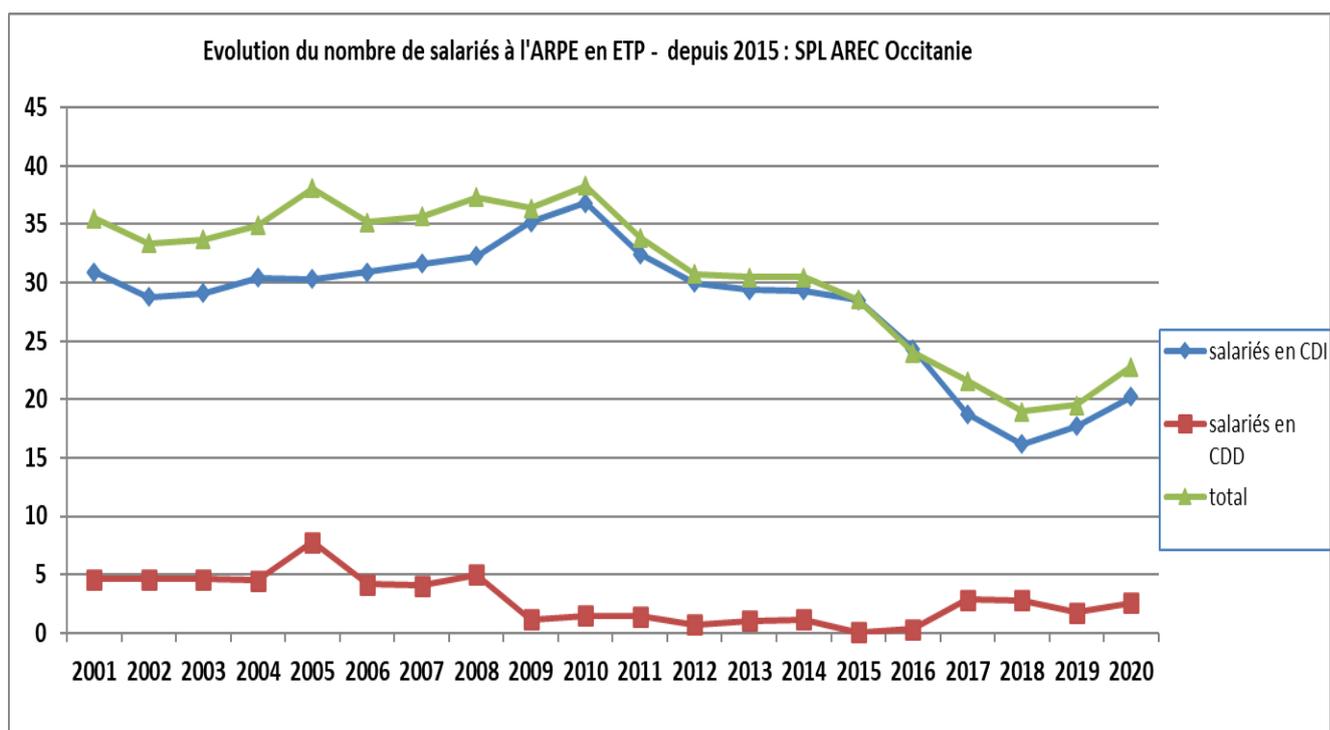
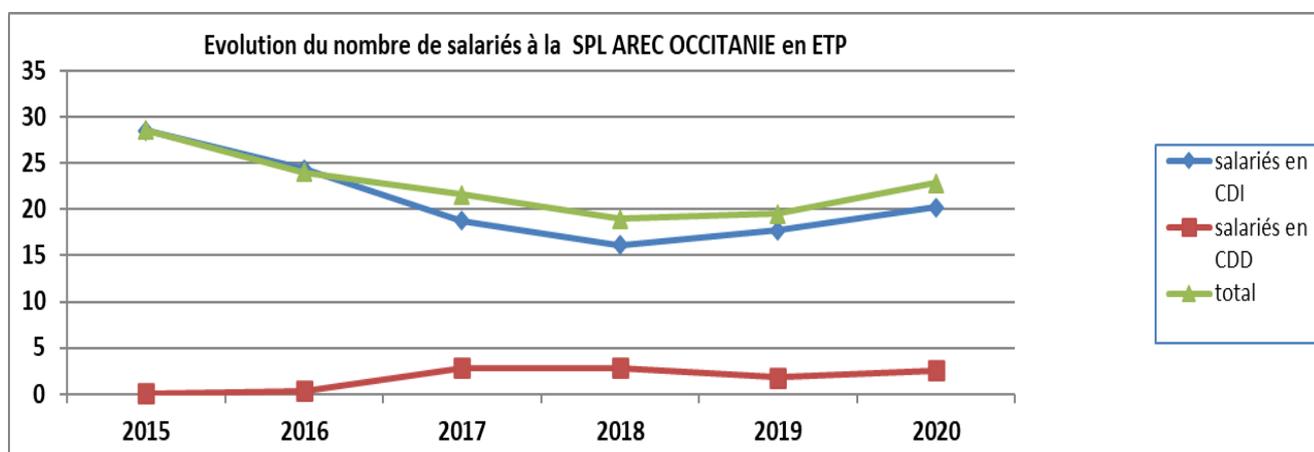
- I. VIE SOCIALE
 - Changement des représentants des collectivités actionnaires
 - Changement des représentants communs de l'Assemblée Spéciale au Conseil d'Administration
 - Modification de l'Annexe 1 des statuts de la SPL AREC Occitanie
 - Délégations de pouvoir et de signature
 - Evolution des effectifs
 - Déménagement de l'AREC et transfert du siège social
 - Conduite du changement et Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)
- II. ACTIVITE
 - Activité SPIRE
 - Activité SET
- III. ATTERRISSAGE 2020 ET BUDGET PREVISIONNEL 2021
- IV. GIE EPL REGIONALES OCCITANIE
 - Présidence du GIE EPL REGIONALES OCCITANIE
- V. CONVENTIONS REGLEMENTEES
- VI. PREPARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1.5. Le personnel

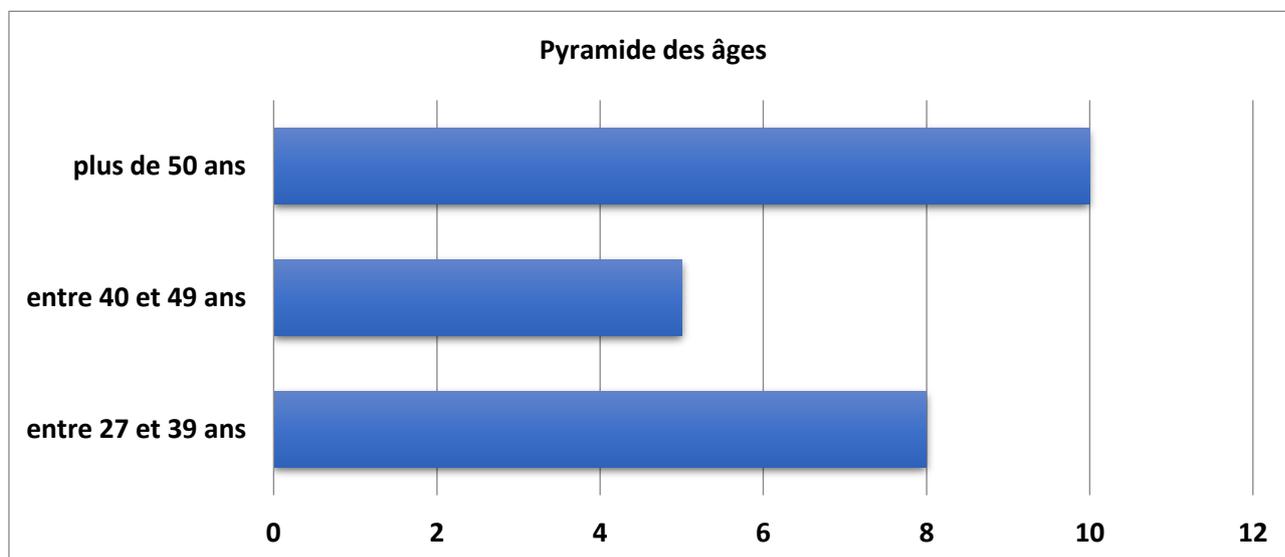
L'effectif 2020 :

L'effectif 2020 est de 22.81 en Equivalent Temps Plein : 20.227 ETP en contrats à durée indéterminée, et 2.583 ETP en contrat à durée déterminée (19.53 ETP en 2019).

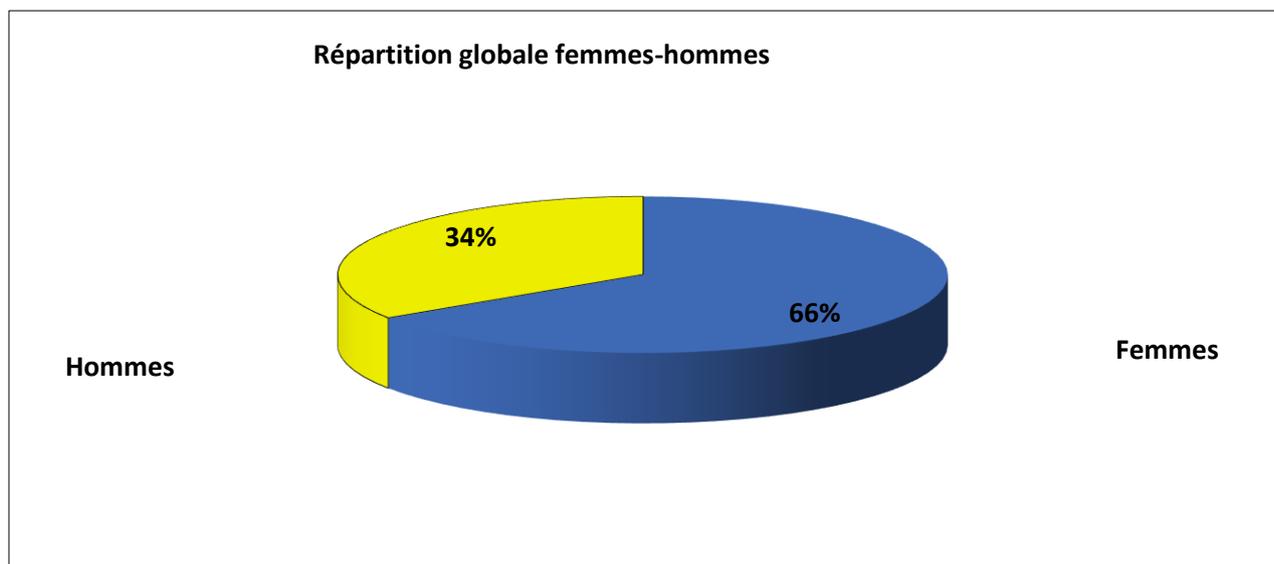
Au 31 décembre 2020, le personnel de la SPL AREC Occitanie est composé de 23 salariés permanents et 4 salariés en contrat à durée déterminée dont un salarié en contrat de professionnalisation depuis le 1^{er} octobre 2020 (en 2019 : 20 CDI et 3 CDD).



L'âge moyen du personnel permanent est de 44 ans (45.90 ans en 2019) respectivement 45.19 ans pour les femmes et 41.29 ans pour les hommes.

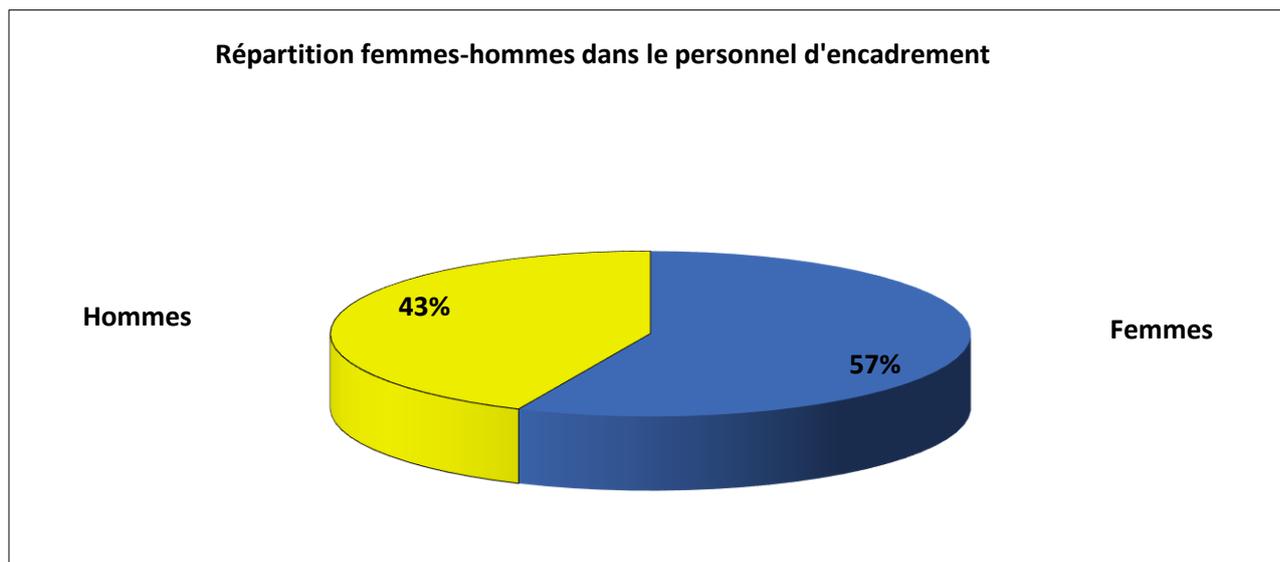


La part des femmes (13.283 ETP) dans l'effectif permanent représente 66% de l'effectif et celle des hommes (6.944 ETP), 34% (en 2019 : 62% pour femmes et 38% pour les hommes).



Le personnel à temps partiel est exclusivement féminin et représente 3.025 en Equivalent Temps Plein (ETP) du personnel permanent.

En 2019, le personnel à temps partiel représentait 3.99 en Equivalent Temps Plein (ETP) du personnel permanent.



La répartition hommes-femmes dans le personnel d'encadrement est respectivement de 43% pour les hommes (6.944 ETP) et 57% pour les femmes (9.109 ETP) (en 2019 : 47% pour les hommes et 53% pour les femmes).

Au 31 décembre 2020, la Présidence de la SPL AREC OCCITANIE est assurée par Thierry COTELLE (Président), et la Direction par Stéphane PERE, Directeur Général, et Christophe DAGNEAU, Directeur Délégué, mis à disposition partiellement par la SCET.

Les mouvements du personnel :

En 2020 il y a eu deux départs de salariés permanents, Nicolas COTTRET, Chef de projets territoriaux pour l'Observatoire Régional de l'Energie d'Occitanie (OREO) au 31 Août et Audrey TOUTAIN, Cheffe de projets territoriaux, au 31 juillet.

Deux salariées en contrat à durée déterminée, Manon DELBELLO, Chargée de mission Concertation & Transition énergétique et Davia DOSIAS-PERLA, Cheffe de projets territoriaux – Transition énergétique, ont également terminés leurs contrats au 31 décembre 2020.

Des embauches ont été faites sous la forme de contrat :

- A durée indéterminée, dans les directions suivantes :
 - Activité « Stratégies Energétiques Territoriales (SET) » :
 - Emilie DUFRESNE, Chargée de projets développements logiciels ;
 - Denis MULLER, Chef de projets Transition énergétique ;
 - Audrey TOUTAIN, Cheffe de projets territoriaux, jusqu'au 31 juillet 2020, à la suite d'un contrat à durée déterminé pour remplacement de congé maternité ;
 - Audrey VIALA, Cheffe de projets territoriaux – Transition énergétique.

- Activité « Service Public Intégré de la Rénovation Energétique (SPIRE) » :
 - Anissa ERRIDO, Assistante technique et administrative ;
- A durée déterminée :
 - Activité « Stratégies Energétiques Territoriales (SET) » :
 - Davia DOSIAS-PERLA, Cheffe de projets territoriaux – Transition énergétique (à la suite d'un contrat pour remplacement de congé maternité) jusqu'au 31 décembre 2020.
 - Maxime DINNAT, Chargé de mission, étudiant en 4^{ème} année de l'INSA, bénéficie au sein de l'agence, d'un contrat de professionnalisation pour deux ans depuis le 1^{er} octobre 2020. Ses frais de formation (coûts pédagogiques : 14 000 €) sont pris en charge par L'OPCO ATLAS (organisme collecteur du 1 % formation) à hauteur de 11 781€. L'agence recevra également de l'OPCO ATLAS une aide financière sur le tutorat et l'ETAT dans le cadre de ses mesures incitatives à l'embauche des jeunes, fournit une aide exceptionnelle de 8000€.

Accueil des salariés handicapés :

La SPL AREC OCCITANIE a fait le choix, dans la mesure du possible de :

- Recruter de façon temporaire (stagiaire, CDD ou contrats de prestations de sociétés d'intérim) et selon ses besoins (remplacements, missions...) des salariés handicapés ;
- Passer commande à des sociétés ou associations employant du personnel handicapé.

En 2020, l'agence a recruté pour l'un de ses postes permanents, du personnel ayant une reconnaissance « travailleur handicapé » (TH).

Obligation légale TH en 2020 : À la suite de cette dernière embauche, la SPL AREC OCCTANIE remplit son obligation légale.

La masse salariale globale 2020 représente 1 368 701.55€ (Brut : 950 383.19€ et charges patronales : 418 318.36€).

- **Masse salariale du personnel permanent** est de 1 206 430.99€ (Brut : 835 150 .27€ et charges : 317 280.72€)
- **Salaire brut moyen annuel (12 mois) :**
 - Cadre : 38 659.61€*
 - Non cadre : 34 161.91€*.

* : *moyenne calculée par rapport à un effectif moyen estimé (car entrées et sorties du personnel en cours d'année).*

Politique contractuelle :

- Temps de travail :

Conformément à l'Accord de Réduction et d'Aménagement du Temps de Travail signé le 1^{er} septembre 1999, la durée théorique hebdomadaire de travail est de 39 heures avec JRRT ;

Pour atteindre un horaire collectif de 35 heures par semaine en moyenne sur l'année, il est octroyé 23 jours de récupération, dits jours de RTT pour un salarié à temps complet sur une année.

Négociations salariales :

A l'issue de plusieurs réunions de négociations, il a été signé le 20 avril 2020, un accord avec les organisations syndicales, qui a conclu aux dispositions suivantes :

- Augmentation générale au 1^{er} mars 2020 ventilée en fonction du niveau de rémunération annuelle, base temps plein :
 - Salaires bruts inférieurs ou égaux à 30 000€ : 1%
 - Salaires bruts supérieurs à 30 000€ et inférieurs à 55 000€ : 0.8%
 - Salaires supérieurs à 55 000€ : 0.5%

L'ensemble de ces augmentations générales représente pour la SPL AREC OCCITANIE, un budget global de 0.75%.

- Un budget d'augmentations individuelles au 1^{er} mars 2020 représentant au maximum : 0.5 % de la masse salariale, base équivalent temps plein.
- Augmentations dites de « rattrapage » : 0.34 % de la masse salariale brute de base, base équivalent temps plein.

Absentéisme – accidents de travail :

Celui-ci est motivé par :

	Nombre de salariés	Nombre de jours
Maladie	15	107
Maternité	2	126
Jours « enfants malades » (Hors Arrêts COVID19 pour enfants non scolarisés)	2	2.5
Accidents de travail	0	0
Arrêts COVID19	2	65
Activité Partielle	3	65
Autres /congé sabbatique	1	114

Accueil des stagiaires :

La SPL AREC OCCITANIE a accueilli et piloté un stagiaire en fin d'études pour une durée de 3 mois, en télétravail du fait du confinement et des mesures sanitaires mises en place.

Il s'agit d'une étudiante en Master 1 Sciences Economiques et Sociales parcours Ingénierie du développement des territoires à l'Université Toulouse 1 Capitole.

L'activité qui lui a été confiée, a concerné la perception par l'AREC de ses missions. Ses travaux ont porté sur l'analyse des freins et leviers pour faire évoluer les représentations, les principes et les normes de l'AREC.

Le Plan de Développement des Compétences 2020 – Formation continue :

En 2020, ont été notamment privilégiées, les formations collectives au bénéfice de l'ensemble des salariés de la SPL AREC OCCITANIE. Ces formations ont été également suivies par d'autres salariés (sessions communes) des entreprises de l'Union Economique et Sociale (UES), leur financement est pris en charge par le GIE EPL Occitanie. Il s'agit essentiellement de formations aux nouveaux outils numériques partagés au sein de l'UES tels que l'utilisation de TEAMS (5 salariés formés, 1.5 jours ou 10 heures), ou encore de SharePoint (23 salariés formés, 11 jours de formations ou 76 heures).

Des formations individuelles « métiers » ont été également réalisées, comme par exemple, sur le métier d'assistante juridique-niveau 2 (Vie sociale) partagé au sein de l'UES, ou encore la rencontre nationale de la communication numérique, ou sur la thématique de « Urbanisme, climat & énergie ».

Au titre du Compte Personnel de Formation (CPF) et sur leurs temps de travail, deux salariées ont bénéficié, chacune, à la suite de leur demande, d'un Bilan de Compétence (24h par Bilan de Compétence).

Au 31/12/2020 : 24 des salariés présents (CDI et CDD) ont bénéficié au minimum d'une formation.

Il y a eu au total 5 formations générant 33 actions de formation (décompte par salarié) suivies par 24 salariés. Cela représente 19 jours de formation (128 heures) au titre de la formation continue 2020 (hors Bilans de Compétences).

Le nombre moyen d'heures de formation par an et par salarié (CDI + CDD), toutes catégories confondues, est de 4.92 heures.

96 % du personnel de la SPL AREC OCCITANIE ont donc été formés au 31 décembre 2020.

La contribution obligatoire 2020 auprès de l'OPCO ATLAS pour la formation professionnelle continue représente un montant HT de 8259.14€ dont 3 000€ réservé strictement au Plan de Développement des Compétences.

Les prestations de formations (hors coûts salariaux du personnel formé) représentent un coût total de 1300€ HT :

- 600 € ont été financés au titre strictement du plan de développement des compétences ;
- 700 € sur les fonds propres de la SPL AREC OCCITANIE.

A cela, s'ajoute 3 700€ financés au titre des Comptes Personnel de Formation pour le paiement des deux Bilans de Compétence.

Il faut cependant noter que les formations collectives n'ont pas pu être valorisées financièrement sur le Plan de Développement des Compétences dans la mesure où elles ont fait partie de commandes globales, partagées avec d'autres structures au sein de l'UES.

Les Instances Représentatives du Personnel (IRP) :

Les salariés sont représentés par les membres du Comité Social Economique (CSE) de l'Unité Economique et Sociale dont fait partie la SPL AREC OCCITANIE.

En 2020, 8 réunions du CSE se sont tenues dont 4 réunions extraordinaires.

Les sujets, ayant fait l'objet d'une consultation, d'information ou de négociation, concernent, notamment, le projet d'harmonisation sociale, les orientations stratégiques et la situation économique et financière, l'information sur l'élaboration de la Base de Données Economiques et Sociales (BDES), les mesures sanitaires et le confinement dus à l'épidémie du coronavirus, le télétravail, la consultation sur la politique sociale, le Document Unique sur l'évaluation des risques, le déménagement des locaux...

La Convention collective appliquée au 31 décembre 2020 : est la Convention Nationale des Bureaux d'Etudes Techniques « SYNTEC ».

2. Présentation des comptes annuels 2020

2.1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 à jour des différents règlements complémentaires à l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La loi comptable du 30 avril 1983 et son décret d'application 83.1020 du 29 novembre 1983 concernant les Sociétés d'Economie Mixte régies par la loi du 7 juillet 1983 est appliquée à la SPL par extension.

L'ensemble des recommandations énoncées par les guides comptables édités par la FNEPL (guides comptables professionnels des SEML activités immobilières et actions et opérations d'aménagement) a également été respecté.

2.2. Évènements postérieurs à la clôture

Néant

2.3. Évènements significatifs de l'exercice

1. Augmentation de capital

Lors de l'assemblée générale mixte du 18 juin 2020, il a été voté une augmentation de capital réservée à la Région Occitanie, par voies d'émission de 2 580 645 actions nouvelles de 15.50 € chacune à savoir 39 999 997.50 € au titre d'un apport en numéraire.

A l'issue de cette augmentation en 2020, le capital social de la SPL AREC s'élève à 41 791 007 € et est composé de 2 696 194 actions d'une valeur nominal de 15.50 € et l'actionnaire principal de la société est la Région Occitanie qui détient 99.9607 % du capital social.

2. Crise sanitaire COVID-19

La crise sanitaire liée à la Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent un fait marquant de l'exercice.

Ces évènements ont conduit la société à adapter son fonctionnement afin de poursuivre ses activités en utilisant les technologies de l'information et de la communication à sa disposition. Ainsi le recours à l'activité partielle a été très limité.

Pour autant, le chiffre d'affaires de l'exercice est impacté du fait notamment du décalage dans le calendrier d'engagement des missions et du report d'exécution de certaines prestations.

La société n'a pas eu recours aux mesures mises à disposition par le gouvernement en termes de report d'échéances sociales, fiscales et de prêts garantis par l'Etat.

Cette crise sanitaire ne remet pas en cause la continuité d'exploitation de la SPL.

3. Activité du Service Public Intégré de Rénovation Énergétique -> Rénov' Occitanie

Pour accompagner les ménages dans la dynamique de rénovation des logements privés, la Région Occitanie a confié à la SPL AREC un contrat de Délégation de Service Public (DSP) RENOV OCCITANIE le 1er janvier 2020.

RENOV OCCITANIE propose aux particuliers un accompagnement complet du projet de rénovation énergétique de leur logement :

- un accompagnement technique, financier et administratif en vue de la réalisation de travaux de rénovation énergétique sur les logements,
- une offre de tiers-financement permettant de proposer des prêts adaptés au financement du reste-à-charge,
- une caisse d'avance permettant de financer les premiers acomptes, voir la totalité des travaux dans l'attente du versement des subventions

Il s'agit d'une activité réglementée et régulée.

Il est prévu une enveloppe de 134 M€ sur la durée de la DSP pour la rénovation énergétique des logements en Occitanie :

- 82 M€ permettant d'accompagner 9.000 bénéficiaires et de financer la rénovation énergétique de 3 000 logements, pour un montant moyen de travaux de 28.000 € par logement au travers de :

- 42 M€ en provenance de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) dont 40 M€ concernant le refinancement et 2 M€ de subvention pour l'accompagnement technique au titre du programme ELENA. **Les comptes 2020 intègrent la subvention ELENA pour un montant de 2 300 000€ dont 2 098 355€ ont été portés en produits constatés d'avance.**
- 40 M€ au titre de la recapitalisation par la Région de la SPL AREC Occitanie, cette augmentation de capital a été réalisée au début de l'exercice 2020. Cette capitalisation permet de financer le déficit structurel de la DSP. **Les comptes 2020 de la SPL AREC affichent un déficit de 620 144€ dont 307 349 € au titre de la DSP.**

- 52 M€ en complément, au travers du dispositif de l'écochèque permettant de soutenir les plus modestes pour le soutien à la rénovation de 36.000 logements.

2.4. Analyse économique-financière

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur conformément aux états financiers joints en annexe.

Le résultat enregistré au 31 décembre 2020 présente un déficit de - **620 144 €**. Il est constitué, pour – 307 349 € d'une perte au titre de la DSP Rénov'Occitanie et pour -312 795 € d'un déficit sur l'activité Stratégie Energétique Territoriale.

Le chiffre d'affaires global de la Société, toutes activités confondues, s'élève à 1 871 494€ en 2020 et intègre 1 712 139€ de chiffre d'affaires au titre des deux activités de la société et 159 355 € au titre des refacturations entre membre de l'UES.

Afin de donner une vue claire et synthétique de l'activité de la Société et de son évolution, nous vous présentons, ci-après, les chiffres les plus significatifs au travers des bilans et compte de résultat sous leur forme comptable ainsi que sous leur forme simplifiée par activité.

2.5. Analyse du résultat

Le compte de résultat du fonctionnement

La présentation ci-dessous diffère de celle des états financiers ; En effet, le chiffre d'affaires lié aux refacturations de charges entre membres pour 159 K€ est porté en diminution des dépenses.

Libellés	Réalizations 2019	Réalizations 2020	Réalizations 2020 RENOV OCCITANIE	Réalizations 2020 SET
Prestations Région poursuite contrats signés	1 885	556		556
Prestations Région - Nouveaux contrats 2020	0	987		987
Prestations autres actionnaires poursuite contrats signés	480	88		88
Prestations autres actionnaires contrats 2020		74		74
SPIRE - Parcours technique	0	7	7	
SPIRE - Tiers financement	0	0	0	
	0			
Total Chiffre d'affaires	2 365	1 712	7	1 705
Reprises de provisions	108			
Subvention ELENA		172	172	
Autres produits (Subventions ADEME + autres aides)	14	192		192
Produits d'exploitation	2 486	2 076	179	1 898
ACHATS ET CHARGES EXTERNES Hors sous-traitance	363	339	125	214
SOUS-TRAITANCE	447	295	20	275
REFACT CHARGES DE FONCTIONNEMENT ENTRE MEMBRES	215	291	46	245
IMPOTS TAXES VERSTS ASSIMILES	20	29	4	24
SALAIRES et CHARGES	1 263	1 464	245	1 220
REFACT CHARGES DE PERSONNEL ENTRE MEMBRES	233	242	38	204
AUTRES CHARGES	0	2	1	1
DOTATIONS aux AMORT.	18	35	9	26
DOTATIONS aux PROVISIONS		11	2	10
Charges d'exploitation	2 559	2 709	490	2 219
Résultat d'exploitation	-72	-633	-311	-322
DIVIDENDES				
PRODUITS FINANCIERS	2	12	2	10
CHARGES FINANCIERES	0			
Résultat financier	2	12	2	10
Résultat courant avant IS	-70	-621	-309	-312
PRODUITS EXCEPTIONNELS	3	2	2	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1	2	0	1
Résultat exceptionnel	2	1	2	-1
Résultat avant IS	-68	-620	-307	-313
IS / CICE				
Résultat net	-68	-620	-307	-313

Le Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation présente pour l'exercice écoulé un déficit de -620 K€ soit une diminution de -552 K€ par rapport à l'exercice précédent. Le déficit annoncé lors du dernier conseil d'administration s'élevait à - 813 K€.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 2 076 K€ contre 2 486 K€ en 2019, soit une diminution de -410 K€. Ils sont fortement impactés cette année par la crise sanitaire du COVID-19.

Libellés	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Réalisations 2020 RENOV OCCITANIE	Réalisations 2020 SET
Prestations Région poursuite contrats signés	1 885	556		556
Prestations Région - Nouveaux contrats 2020	0	987		987
Prestations autres actionnaires poursuite contrats signés	480	88		88
Prestations autres actionnaires contrats 2020		74		74
SPIRE - Parcours technique	0	7	7	
SPIRE - Tiers financement	0	0	0	
	0			
Total Chiffre d'affaires	2 365	1 712	7	1 705
Reprises de provisions	108			
Subvention ELENA		172	172	
Autres produits (Subventions ADEME + autres aides)	14	192		192
Produits d'exploitation	2 486	2 076	179	1 898

Le chiffre d'affaires SET était prévu initialement à hauteur de 2 250 K€, chiffre révisé à 1 677 K€ du fait des impacts de la COVID-19. Il s'élève au final à 1 705 K€ dont 1 543 K€ au titre de la Région et 162 K€ au titre des autres actionnaires.

La diminution du chiffre d'affaires s'explique par une baisse significative des commandes des collectivités autres actionnaires (hors Région) en raison de la crise sanitaire et du report des élections municipales.

La crise sanitaire impacte également le chiffre d'affaires Région avec un glissement des engagements des contrats 2020 qui a ainsi décalé la période de réalisation du chiffre d'affaires sur le deuxième semestre 2020 et 2021.

Le chiffre d'affaires de la DSP Renov'Occitanie s'élève à 7 K€ et la subvention ELENA à 172 K€, elle correspond à 53 % des dépenses éligibles.

L'activité de la DSP et son déploiement ont été impactés par :

- Situation sanitaire COVID (difficulté technique sur les outils Banque France, report des RDV Clients et des audits)
- Décalage dans le temps de certains marchés publics pour des raisons techniques et/ou juridiques et impact Covid (Logiciel crédit, Mise en place Contrôle interne, Communication.)
- Impact Financement SARE sur la structuration des guichets Uniques et qui entraîne une augmentation des coûts d'accompagnement supportés par le SPIRE en valeur et en volume.

Les autres produits SET s'élèvent à 192 K€ et enregistrent une hausse de +178 K€ par rapport à 2019. Ils concernent essentiellement des subventions de l'ADEME.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 2 709 K€ en 2020 contre 2 559 K€ en 2019, soit + 150 K€.

Le charges d'exploitation étaient prévues initialement à hauteur de 3 247 K€, chiffre révisé à 2 954 K€ du fait notamment du décalage dans le démarrage de Rénov'Occitanie.

Leur variation est détaillée poste par poste ci-dessous.

Libellés	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Réalisations 2020 RENOV OCCITANIE	Réalisations 2020 SET
ACHATS ET CHARGES EXTERNES Hors sous-traitance	363	339	125	214
SOUS-TRAITANCE	447	295	20	275
REFACT CHARGES DE FONCTIONNEMENT ENTRE MEMBRES	215	291	46	245
IMPOTS TAXES VERSTS ASSIMILES	20	29	4	24
SALAIRES et CHARGES	1 263	1 464	245	1 220
REFACT CHARGES DE PERSONNEL ENTRE MEMBRES	233	242	38	204
AUTRES CHARGES	0	2	1	1
DOTATIONS aux AMORT.	18	35	9	26
DOTATIONS aux PROVISIONS		11	2	10
Charges d'exploitation	2 559	2 709	490	2 219

Achats et charges externes

Les achats, charges externes et sous-traitance s'élèvent en global à 634 K€ contre 810 K€ en 2019. Elles sont donc en dessous du niveau présenté lors du dernier Conseil d'Administration (889 k€) du fait notamment d'une consommation moins importante que prévue au niveau de Rénov'Occitanie ainsi que par un niveau de sous-traitance moins élevé sur l'activité SET.

Les refacturations de charges entre membres intègrent essentiellement la part des charges communes portées par le GIE et refacturées à la SPL AREC (notamment le loyer et charges liées). Elles s'élèvent en global 291 K€. La hausse par rapport à l'exercice 2019 s'explique par l'impact année pleine en 2020 de la charge de loyer (pour rappel la SPL AREC a déménagé en juillet 2019).

Impôts et taxes

Les impôts et taxes s'élèvent à 29 K€. Ils sont constitués de la CVAE/CFE ainsi que des diverses taxes assises sur les salaires (formation, apprentissage ...). Ils augmentent de 9 K€ par rapport à l'année précédente du fait cette année de la Taxe d'apprentissage (année blanche en 2019)

Frais de personnel

Les frais de personnel propres à la SPL représentent 1 464 k€ pour l'année 2020, soit 54 % des charges d'exploitation du fonctionnement. Ils sont en progression de +201 k€ (+16 %) par rapport à l'exercice précédent. L'effectif en équivalent temps plein est passé de 19.5 en 2019 à 22.8 en 2020 (+17 %).

Les refacturations de charges de personnel entre membres devraient s'élever à 242 K€. Elles intègrent la refacturation du personnel du GIE travaillant pour la SPL notamment au niveau juridique, ressources humaines et financier ainsi que la refacturation liée aux mises à disposition de personnel entre la SPL et la SEM. Elles sont relativement stables en global par rapport à 2019.

Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements sont en hausse cette année de 17 K€. La SPL s'est doté cette année de matériel informatique ainsi que du logiciel de crédit pour le suivi des prêts en lien avec l'activité Rénov'Occitanie.

Les dotations aux provisions d'un montant de 11 K€ correspondent à la dotation eu titre de la provision pour indemnité de départ à la retraite.

Le Résultat financier

Le résultat financier s'élève à + 12 K€. Il s'améliore grâce notamment aux intérêts de placements liés à l'excédent de trésorerie.

Le Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel 2020 s'élève à +1 K€.

Le Résultat net

Le résultat net de l'année 2020 présente un déficit de – 620 k€, soit une diminution de 552 k€ par rapport à l'exercice précédent.

2.6. Analyse du bilan

Le total du bilan s'élève en 2020 à 45 647 K€, soit une hausse de 42 060 K€ par rapport à 2019.

- A l'actif les principales évolutions sont les suivantes :
- La part souscrite mais non encore appelée du capital (cf augmentation de capital en début d'année) : 30 000 K€
 - Des immobilisations incorporelles en hausse de 29 K€ du fait de l'acquisition du logiciel de suivi des prêts.
 - Des immobilisations corporelles en cours pour 24 K€ correspondant au développement du logiciel de gestion de relation client.
 - Les créances s'élèvent à 3 140 K€ en hausse de 1 803 K€ par rapport à 2019 et concernent essentiellement :
 - Des créances clients pour 1 136 K€
 - Des créances sociales et fiscales pour 1 998 K€ dont 1 730 k€ au titre de subventions à recevoir

- La trésorerie s'élève au 31/12/2020 à 12 124 K€, soit une hausse de 10 031 K€ par rapport à 2019 du fait du versement d'une partie de l'augmentation de capital.

- Au passif, les principales variations sont les suivantes :
 - La variation des capitaux propres qui passent de 1 709 K€ en 2019 à 41 117 K€ en 2020 s'explique par l'augmentation de capital ainsi que par le résultat déficitaire de l'exercice. A noter également des subventions d'investissement pour un montant de 27 K€ venant couvrir une partie des investissements de Renov'Occitanie.
 - Les provisions pour risques et charges correspondent à la provision au titre des indemnités de départ à la retraite pour 201 K€ ainsi qu'à une provision au titre d'un litige social pour 94 K€.
 - Les avances et comptes reçus correspondent aux avances versées sur CPI pour 827 K€.
 - Les dettes d'exploitation s'élèvent à 1 118 K€ et intègrent :
 - Des dettes fournisseurs pour 585 K€
 - Des dettes sociales pour 308 K€
 - Des dettes fiscales pour 199 K€ (TVA essentiellement)
 - Les produits constatés d'avance d'un montant de 2 290 K€ correspondent à la part des subventions notifiées mais non encore utilisées.

Bilan Actif :

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	31/12/2020 (12)	31/12/2019 (12)
Capital souscrit non appelé	29 999 998		29 999 998	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions,brevets,droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	63 245	33 904	29 341	169
Avances,acomptes immob. Incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniq., matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	124 576	87 310	37 266	51 713
Immobilisations en cours	24 360		24 360	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	8 540		8 540	8 540
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	124 574		124 574	81 319
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	30 345 292	121 214	30 224 078	141 741
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnement				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances,acomptes versés/commandes	927		927	3 378
CREANCES				
Créances clients & cptes rattachés	1 136 022		1 136 022	1 007 008
Autres créances	2 003 086		2 003 086	326 341
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Autres titre				
Valeurs mobilières de placement	76		76	
(dt actions propres <input type="text"/>)				
Disponibilités	12 123 865		12 123 865	2 092 386
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	158 931		158 931	10 250
ACTIF CIRCULANT	15 422 908		15 422 908	3 439 364
Frais émission d'emprunts à étaler				
Primes rembours des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	45 768 200	121 214	45 646 986	3 581 106

Bilan Passif :

Rubriques	31/12/2020 (12)	31/12/2019 (12)
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé : 11 791 009)	41 791 007	1 791 010
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. prov. Fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat d'œuvres originales artistes)	19	19
Report à nouveau	-81 638	-13 576
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-620 144	-68 062
Subventions d'investissements	27 633	
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	41 116 876	1 709 390
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	93 663	93 663
Provisions pour charges	200 896	189 397
PROVISIONS	294 559	283 060
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	417	60
Emprunts, dettes fin. divers (dont emp. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	827 190	591 816
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	584 928	510 226
Dettes fiscales et sociales	506 612	485 653
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	26 124	
Autres dettes		900
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	2 290 279	
DETTES	4 235 551	1 588 656
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	45 646 986	3 581 106

2.7. Informations sur les délais de paiement

	Article D.441 I.-1 : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2 : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	90 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	90 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de paiement												
Nombre de factures concernées	31	8	2	4	9	54	39	3	1	2		45
Montant total des factures concernées TTC	409 468	32 919	1 461	21 780	42 412	508 040	682 374	270	90	25 577		708 312
% du montant total des achats de l'exercice	26%	2%	0%	1%	3%	32%						
% du chiffre d'affaires de l'exercice							30%	0%	0%	1%	0%	32%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures												

2.8. Proposition d'affectation du résultat

Compte tenu du résultat déficitaire de la société de – 620 144 euros au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020, le Conseil d'Administration propose de l'affecter en report à nouveau.

2.9. Informations financières diverses

Concernant les dépenses de recherche et de développement, la Société n'a effectué aucune dépense au titre de l'exercice 2020.

Le montant des dividendes versés au cours des 3 derniers exercices aux actionnaires s'établi comme suit :

	2019	2018	2017
Montant des dividendes distribués	-	-	-

Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)	31/12/2020 12	31/12/2019 12	31/12/2018 12	31/12/2017 12	31/12/2016 12
<i>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</i>					
Capital social	41 791 007	1 791 010	1 791 010	253 448	468 500
Nombre d'actions - ordinaires	2 696 194	115 549	115 549	12 165	4 685
Nombre maximum d'actions à créer					
<i>OPERATIONS ET RESULTATS</i>					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 871 494	2 436 812	2 471 247	1 783 423	1 663 321
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	-573 625	-158 548	-11 501	-323 294	-455 159
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions	46 519	-90 486	-3 115	294 306	-16 283
Résultat net	-620 144	-68 062	-8 386	-617 601	-438 876
<i>RESULTAT PAR ACTION</i>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	-0,21	-1,37	-0,10	-26,58	-97
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	-0,23	-0,59	-0,07	-50,77	-94
<i>PERSONNEL</i>					
Effectif moyen des salariés	23	20	19	21	27
Masse salariale	1 025 403	901 520	934 564	997 325	1 057 908
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	439 095	361 132	375 193	421 275	507 885

2.10. Analyse chiffrée de l'activité

Opérations obtenues en 2020

Activité SET :

Pour l'année 2020, 21 nouveaux contrats ont été confiés à la SPL AREC dont 16 avec la Région Occitanie et 5 avec d'autres actionnaires (Conseil départemental du Lot, Commune d'Auterive, Tarbes Lourdes Pyrénées, Agglo de Carcassonne et Sicoval). Ils représentent un chiffre d'affaires total de 1 691 K€ dont 1 592 K€ Région et 99 k€ pour les autres actionnaires.

Ces 21 CPI ont permis de générer sur l'exercice 2020 un chiffre d'affaires de 1 056 K€ ce qui représente 62% du chiffre d'affaires de l'activité SET.

Le montant de chiffre d'affaires moyen par CPI s'établit à 80 K€ en 2020. La moyenne est de 99 K€ par CPI Région et de 20 k€ pour les CPI autres actionnaires.

Activité Rénov'Occitanie :

L'activité Rénov'Occitanie, en démarrage, a permis de générer en 2020, 7 k€ de chiffre d'affaires correspondant à 88 audits.

2.11. Perspectives et développement pour l'année 2021

Les états financiers prévisionnels séparent volontairement l'activité SET et l'activité SPIRE dans un souci d'évaluation objective de chacune des directions. En effet, la structure intrinsèquement déficitaire du plan d'affaire de la DSP SPIRE et le contexte mouvant du marché de l'accompagnement et du financement des travaux de rénovation énergétique pour les particuliers imposent une analyse comptable et financière distincte pour cette activité.

Les prévisions initiales établies pour le budget de fonctionnement 2021 telles qu'elles ont été présentées au Conseil d'Administration du 24 novembre 2020 font apparaître un résultat déficitaire de – 876 K€, correspondant au déficit sur la DSP Rénov'Occitanie.

Libellés	Réalisations 2020	Réalisations 2020 RENOV OCCITANIE	Réalisations 2020 SET	Budget 2021 - Version CA 24/11/20	Budget 2021 - RENOV OCCITANIE	Budget 2021 - SET
Prestations Région poursuite contrats signés	556		556	755		755
Prestations Région - Nouveaux contrats 2020	987		987	945		945
Prestations autres actionnaires poursuite contrats signés	88		88	200		200
Prestations autres actionnaires contrats 2020	74		74	215		215
SPIRE - Parcours technique	7	7		944	944	
SPIRE - Tiers financement	0	0		163	163	
				0		
Total Chiffre d'affaires	1 712	7	1 705	3 222	1 107	2 115
Reprises de provisions						
Subvention ELENA	172	172		1 361	1 361	
Autres produits (Subventions ADEME + autres aides)	192		192	200		200
Produits d'exploitation	2 076	179	1 898	4 784	2 469	2 315
ACHATS ET CHARGES EXTERNES Hors sous-traitance	339	125	214	990	799	192
SOUS-TRAITANCE	295	20	275	2 337	1 937	400
REFACT CHARGES DE FONCTIONNEMENT ENTRE MEMBRES	291	46	245	301	69	232
IMPOTS TAXES VERSTS ASSIMILES	29	4	24	57	13	44
SALAIRES et CHARGES	1 464	245	1 220	1 569	363	1 206
REFACT CHARGES DE PERSONNEL ENTRE MEMBRES	242	38	204	215	49	166
AUTRES CHARGES	2	1	1	1	0	0
DOTATIONS aux AMORT.	35	9	26	121	45	76
DOTATIONS aux PROVISIONS	11	2	10			
Charges d'exploitation	2 709	490	2 219	5 590	3 275	2 315
Résultat d'exploitation	-633	-311	-322	-806	-806	0
DIVIDENDES				0		
PRODUITS FINANCIERS	12	2	10	0		
CHARGES FINANCIERES				70	70	
Résultat financier	12	2	10	-70	-70	0
Résultat courant avant IS	-621	-309	-312	-876	-876	0
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2	2	0			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2	0	1			
Résultat exceptionnel	1	2	-1	0	0	0
Résultat avant IS IS / CICE	-620	-307	-313	-876	-876	0
Résultat net	-620	-307	-313	-876	-876	0

Ces prévisions ont été construites autour d'un chiffre d'affaires de 3 222 K€, avec :

Pour la partie SET, un chiffre d'affaires de 2 115 K€, intégrant :

- Des prestations pour la Région à 1 700 K€ représentant 80 % du chiffre d'affaires, dont 755 K€ correspond à des CPI signés en 2020. La hausse par rapport au chiffre d'affaires 2020 s'explique par le report sur 2021 d'une partie de la production au titre des engagements décalés sur le deuxième semestre voir fin d'année 2020.
- Des prestations pour les autres actionnaires à 415 K€ : 200 K€ au titre de contrats signés à ce jour ou en cours de signature (CPI AMO SICOVAL essentiellement) et 215 K€ de chiffre d'affaires à développer pour équilibre budgétaire de l'activité.

L'année 2021 sera celle de la montée en puissance de Rénov'Occitanie, à travers le déploiement des guichets uniques de la rénovation, relais territoriaux du service public, et le lancement des campagnes de communication visant le grand public. Le chiffre d'affaires pourrait atteindre 1 107 K€ avec les objectifs suivants :

	2021
Prises de contact	8 000
Audit	3 000
Nombre de rénovations accompagnées	364

Le budget 2021 intègre également 1 361 k€ de subvention ELENA pour la DSP couvrant 53 % de la masse salariale et de la sous-traitance affectée à l'activité ainsi que 200 K€ d'autres produits de l'activité SET correspondant essentiellement à des subventions ADEME.

Les charges d'exploitation prévues s'élèvent à 5 590 K€ dont 3 275 K€ pour le Rénov'Occitanie et 2 315 K€ pour SET.

La forte progression des charges de Rénov'Occitanie est en lien avec la forte progression de l'activité. Notamment le poste sous-traitance est prévu à hauteur de 1 937 K€.

Les charges de l'activité SET affichent une légère hausse (+96 K€) essentiellement sur le poste sous-traitance.

Les charges de personnel sont prévues en global à 1 569 K€ contre 1 464 k€ en 2020. L'ETP global afficherait 26 contre 22,8 en 2020, soit +3.2 ETP.

Ce budget intègre du personnel mis à disposition refacturé à la SEM AREC et au GIE pour un total de 1,8 ETP.

Les refacturations en provenance d'autres membres sont prévues en baisse et ceci essentiellement du fait de la diminution des charges externes refacturées par le GIE. En effet, dans un souci d'optimisation et de rationalisation des charges de structure, la Direction des Agences AREC et ARAC ont décidé de déménager les équipes de Toulouse du 11 avenue Parmentier aux locaux du 55 avenue Louis Bréguet à Montaudran. Ce déménagement est motivé par une logique d'économie des coûts des locaux et permettra une réduction des charges d'environ 300 K€ par an pour le groupe en année pleine. L'impact pour la SPL AREC serait une économie d'environ 69 K€ par an.

B. ACTIVITE OPERATIONNELLE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE 2020

A. ACTIVITE SET

L'année 2020 a permis, autour du renforcement des compétences des équipes de poursuivre la structuration des activités et des offres, au service des territoires.

Le pôle suivi/observation/données s'est consolidé à travers le développement de l'outil TerriSTORY et le lancement du centre gaz vert. L'OREO a poursuivi la mise en place d'un système de gestion de ses bases de données et a également commencé à prendre en main le suivi du scénario REPOS.

Dans la continuité de l'accompagnement des plans climat, les équipes ont travaillé à la définition d'une offre de service opérationnelle de mise en œuvre des projets territoriaux de transition énergétique intégrant à la fois les réalités techniques mais aussi les solutions juridiques et financières ainsi que la mobilisation des acteurs locaux pour les réalisations (projets de production photovoltaïque, rénovation de bâtiments, mise en place de services de mobilités durables, ...).

Enfin, en 2020, l'AREC, malgré les conditions sanitaires, a assuré la continuité de l'animation sur le Réseau TOTEN et les événements en lien avec la dynamique REPOS et les acteurs socio-professionnels.

L'équipe a ainsi été mobilisée sur 45 missions (30 missions pour le compte de la Région et 15 missions pour le compte d'autres collectivités) dont 5 ont fait l'objet d'un partenariat technique et financier avec l'ADEME.

Le chiffre d'affaires 2020 se répartit de la façon suivante sur les thématiques de la transition énergétique :

- 30 % efficacité énergétique des bâtiments : appui au dispositif écochèques et à la rénovation performante des logements sociaux, mise en place d'un dispositif autour des certificats d'économies d'énergies, appuis au dispositif Nowatt, accompagnement de la commune d'Auterive sur la rénovation énergétique de son patrimoine.
- 25 % sur la mobilisation d'acteurs, l'animation de réseau : appui technique au déploiement du réseau TOTEN des territoires d'Occitanie en transition énergétique, animation de la dynamique REPOS (mise en place d'un « mooc » de sensibilisation aux enjeux de la transition énergétique...), mission sur la feuille de route régionale de développement des énergies renouvelables à gouvernance locale, ...
- 20 % sur les énergies renouvelables et les mobilités durables : études sur les filières géothermie et CSR, accompagnement de stratégies territoriales photovoltaïque et mobilités, accompagnement dans la définition de projets.

- 25 % sur le volet données et centre de ressources : mission de l'observatoire régional énergie OREO (renforcement avec l'embauche d'un deuxième poste sur cette mission), développement de l'outil TerriSTORY, mise en service du centre régional gaz vert.

La crise sanitaire 2020 et le contexte des élections communales ont impacté le volume et le rythme d'engagement des missions sur le premier semestre.

Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des contrats de prestation ou de conventions de partenariat financier signés en 2020 pour l'activité SET de la SPL AREC. Les commandes de missions pour la direction régionale de la gestion patrimoniale des Lycées et pour la direction de la mobilité démontrent la reconnaissance de l'expertise des équipes sur ces sujets.

Code prestation	Objet	Client	TYPE ACTIONNAIRE	année de cmde	Date signature contrat	Date fin	Prix total HT (€)	CA TOT HT previ2020
0320AREC19	SICOVAL Communauté des modes Actifs 2020	SICOVAL	autres actionnaires	2020	01/08/2020	31/12/2020	24400,00	17 080,00
1620AREC16	prefiguration schema directeur energie	Tarbes lourdes Py	autres actionnaires	2020	01/08/2020	31/12/2020	9600,00	7 008,00
7820AREC15	stratégie gestion/renovation patrimoine bâti	Auterive	autres actionnaires	2020	30/06/2020	31/03/2021	19 975,00	10 986,25
8120AREC04	Appui stratégie territoriale transition énergétique	CG46	autres actionnaires	2020	01/01/2020	31/12/2020	33 600,00	33 600,00
6620AREC17	appui PCAET CARCA	Agglo Carcassonne	autres actionnaires	2020	01/10/2020	10/03/2021	11 200,00	224,00
0320AREC22	AMOboucle locale geothermie	SICOVAL	autres actionnaires	2020	01/11/2020	01/01/2023	297 000,00	5 940,00
0120AREC05ADEME	OREO	ADEME	Partenaire financier	2020	15/05/2020	31/12/2021	215 000	74 674
0120AREC07ADEME	géothermieADEME	ADEME	Partenaire financier	2020	30/04/2020	31/03/2021	22 152	18 829
0120AREC13ADEME	Déploiement terristoryADEME	ADEME	Partenaire financier	2020	15/07/2020	31/12/2020	39 250,00	39 250,00
0120AREC09ADEME	centre ressource gaz vert ADEME	ADEME	Partenaire financier	2020			66 000,00	12 000,00
CITENR	CITENRADEME	ADEME	Partenaire financier	2020			18 361,00	18 361,00
0120AREC03	Appui MIE Climat	Région DITEE	Région	2020	01/01/2020	31/12/2020	54 000,00	54 000,00
0120AREC20	formation enrcc	Région DITEE	Région	2020			35 500,00	1 775,00
0120AREC01	Appui technique pour la gestion, le pilotage et le déploiement du dispositif régional Eco-chèque logement"	Région DITEE	Région	2020	01/01/2020	31/12/2021	160 000,00	86 400,00
0120AREC02	Appui technique au dispositif de soutien de la rénovation énergétiquement performante des logements sociaux locatifs	Région DITEE	Région	2020	01/01/2020	31/12/2021	160 000,00	78 400,00
0120AREC05	OREO	Région DITEE	Région	2020	01/02/2020	31/12/2021	297 000,00	124 740,00
0120AREC06	dynamique REPOS	Région DITEE	Région	2020	30/04/2020	31/12/2021	247 500,00	165 825,00
0120AREC09	centre ressource gaz vert	Région DITEE	Région	2020	01/06//2020	31/12/2020	82 833,00	82 833,00
0120AREC07	géothermie	Région DITEE	Région	2020	01/05/2020	31/12/2020	32 647,50	27 750,38
0120AREC08	ERC	Région DAFU	Région	2020	01/05/2020	31/03/2021	16 800,00	6 720,00
0120AREC12	Nowatt tour	Région DITEE	Région	2020	30/04/2020	31/12/2020	26 733,33	26 733,33
0120AREC13	Déploiement terristory	Région DITEE	Région	2020	15/05/2020	31/12/2020	108 850,00	108 850,00
0120AREC10	CEE mise en place dispositif	Région DITEE	Région	2020	15/05/2020	31/12/2020	206 050,00	123 630,00
0120AREC11	CSR	Région DITEE	Région	2020	15/05/2020	31/12/2020	38 400,00	30 720,00
0120AREC14	mobilitéterritom	Regionmobilité	Région	2020	15/05/2020	31/12/2020	52 400,00	52 400,00
0120AREC18	Appui DMOE PV	Région DMOE	Région	2020	31/05/2020	31/03/2021	51 125,00	11 247,50
0120AREC21	déploiement boite à outil enr	Région DITEE	Région	2020	15/11/2020	30/09/2021	19 200,00	2 618,18

A partir de novembre 2020, l'AREC s'est dotée d'outils professionnels de suivi des temps et d'activités qui permettent une gestion financière fine des projets et répondent aux exigences des partenaires financiers en termes de justifications des temps passés par les équipes sur les projets.

B. POINT SUR LA DSP RENOV'OCCITANIE

L'année 2020 constitue la 1ère année d'exploitation de la délégation de service public Rénov'Occitanie (ex-SPIRE).

Le dispositif a été déployé dans le cadre d'une année transitoire en termes d'organisation du service public de la performance énergétique du logement (SPPEH), en s'appuyant prioritairement sur les 11 plateformes territoriales de la rénovation énergétique (PTRE) qui avaient été mises en place par des collectivités avec le soutien de l'ADEME, et de la Région pour leur maintien en 2020.

Au niveau des prestations d'accompagnement offertes par la SPL AREC aux ménages, l'année 2020 a permis de mettre en place le réseau d'opérateurs sous-traitants de la SPL AREC (13 prestataires sélectionnés dans le cadre d'un marché public avec un allotissement géographique départemental). Ces derniers ont à leur charge la réalisation des audits et des prestations d'AMO auprès des particuliers qui mobilisent Rénov'Occitanie.

En 2020, 195 contrats d'accompagnement ont été signés avec des particuliers, 119 audits réalisés et 7 missions d'AMO engagées pour la réalisation de travaux.

Concernant l'activité de tiers-financement, l'ensemble des autorisations attendues ont été obtenues : le 14 février 2020, l'agrément de l'ACPR permettant d'exercer, en qualité de société de tiers-financement, une activité de crédit à destination des usagers du service public à destination des particuliers, en appui de l'offre de service d'accompagnement pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique des logements a été obtenue le 14/2/2020. L'agrément ACPR pour l'activité de financement des travaux de rénovation énergétiques à destination des syndicats de copropriétés (prêts collectifs) a été délivré le 20 juillet 2020.

Un premier prêt a été engagé en juin 2020 auprès d'un ménage pour le financement de la rénovation énergétique de leur maison (40 000 €). L'activité financière de Rénov'Occitanie a vocation à se développer fortement en 2021.

Les équipes de la DSP Rénov'Occitanie à l'AREC ont également été fortement impliquées auprès des services de la Région pour mettre en place la nouvelle organisation du SPPEH avec le déploiement des guichets Rénov'Occitanie sur les territoires, et la mobilisation par la Région du financement du programme SARE.

Ce déploiement représente un intérêt important pour l'activité de la DSP en l'intégrant pleinement dans un réseau territorial visant, entre autres, la diffusion de l'offre d'accompagnement structurée par l'AREC.

En parallèle, la mobilisation du financement du programme SARE par la Région a amené la Région à demander une modification tarifaire de l'offre de service portée dans le cadre de la DSP. Cette diminution de tarif est compensée, dans le respect de la philosophie du contrat de délégation, par une réévaluation de la compensation régionale en capital. Ces évolutions ont donné lieu à la conclusion d'un avenant au contrat de DSP.

Les articles 92 et 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux. Il revient aux collectivités d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant à leur conseil au titre de tout mandat ou de toute fonction exercés en leur sein.

Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus

Nom et prénom de l' élu	Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses				Elu(e) au SM PNRGC au titre de représentant de			
	Fonctions	Indemnités brutes de fonction	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantage en nature : téléphone, ...	Organismes	Indemnités brutes de fonction	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantage en nature : téléphone, ...
FIOL Richard	Président	15 402,00	85,71	0,00	Communauté de communes Larzac et Vallées	7 234,20	0,00	0,00
GAZEL Emmanuelle	Vice-Présidente	7 934,40	38,00	0,00	Région Occitanie	36 519,18	0,00	0,00
LABORIE Christophe	Vice-Président	7 934,40	0,00	0,00	Conseil Départemental de l'Aveyron	31 620,84	0,00	0,00
SIRGUE Bernard	Vice-Président	7 934,40	0,00	0,00	Communauté de communes Saint-Affricain, Roquefort, Sept vallons	9 628,56	0,00	0,00
MARTY Nathalie	Vice-Présidente	7 934,40	0,00	0,00	Commune de Séverac d'Aveyron (représentante des communes urbaines)	8 401,08	0,00	0,00
DUMAS Jean-François	Vice-Président	7 934,40	0,00	0,00	Commune de Mostuejols (représentant des communes rurales)	3 920,40	0,00	0,00

Mention RGPD : L'état annuel relatif au versement des indemnités des élus est un traitement de données personnelles géré par le le syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses en sa qualité de responsable de traitement. Les informations personnelles collectées sont obligatoires et nécessaires au syndicat mixte pour répondre à une obligation légale. Vous avez le droit d'accéder à vos informations personnelles, ou de les faire rectifier. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande par tous moyens à votre convenance auprès du syndicat mixte du Parc. Si vous estimez que vos droits informatiques et libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL

Ce document ne relève pas des actes soumis à l'obligation de transmission dans le cadre du contrôle de légalité

Création de trois postes non-permanents – Contrats de projet catégorie C

■ Président de séance	
■ Présents	
■ Procurations	
■ Absents	

Le Président informe l'assemblée délibérante :

Aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs, afin de permettre les avancements de grade, relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Le Président propose à l'assemblée délibérante :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 II,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu les inscriptions budgétaires à venir du BP2022 de la compétence générale,

Vu la délibération n°2016-077 en date du 2 décembre 2016 instituant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour certains cadres d'emplois,

Le Président propose de créer trois emplois non permanents dans la catégorie hiérarchique C afin de renforcer l'équipe d'agents d'entretien de l'espace rural pour une durée de deux ans allant du 1^{er} mars 2022 au 29 février 2024 inclus.

Les contrats prendront fin lors de la réalisation du projet (ou de l'opération) pour lequel ils ont été conclus, à savoir : « L'Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) Sentiers » du plan Avenir Montagne qui va permettre la réalisation et l'ouverture de nouveaux sentiers de randonnées (200kms de sentiers).

A défaut, les contrats prendront fin après un délai d'un an minimum si l'opération ne peut pas être réalisée. Les contrats seront renouvelables par reconduction expresse lorsque le projet (ou l'opération prévue) ne sera pas achevé eu terme de la durée initialement déterminée. La durée totale de chacun des contrats ne pourra excéder 6 ans.

Les agents assureront la fonction de « Agent d'entretien de l'espace rural » à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures (100%).

L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique C.

L'agent devra justifier d'un diplôme adapté et d'une expérience professionnelle minimale de 3 mois dans les fonctions proposées.

La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération correspondant au grade d'adjoint technique territorial.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Enfin le régime indemnitaire instauré par la délibération n°2016-077 du 2 décembre 2016 est applicable.

VOTE :	Pour :	Contre :	Abstention :
---------------	--------	----------	--------------

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- d'adopter la proposition du Président
- de modifier le tableau des emplois
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} mars 2022
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOU



Mise à jour du tableau des effectifs

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents	
■ Procurations	
■ Absents	

Le Président rappelle aux membres du Comité syndical :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer trois emplois.

Le Président propose au Comité syndical :

D'adopter les modifications du tableau des emplois par la création de trois postes non permanents sur contrats de projet pour des emplois « d'adjoint technique » à temps complet (100%) pour renforcer l'équipe d'agents d'entretien de l'espace rural dans le cadre de « l'Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) Sentiers » du plan Avenir Montagne.

Le tableau des effectifs se trouve ainsi modifié :

Cadre d'emplois /grades	Catégorie	Temps de travail	Effectifs inscrits au budget	Effectifs pourvus
EMPLOIS FONCTIONNELS				
Directeur Général des Services 40 000 - 80 000	A	100%	1	1
Directeur Général Adjoint Services 40 000 - 150 000	A	100%	4	4
TOTAL			5	5
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Administrateur	A	100%	1	0
Attaché	A	100%	5	2
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	90%	2	1
Rédacteur	B	100%	2	2
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	100%	2	2
		57%	1	1
Adjoint administratif	C	100%	2	2
TOTAL			15	10
FILIERE TECHNIQUE				
Ingénieur principal	A	100%	2	0
Ingénieur	A	100%	13	13
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	100%	1	1
Technicien territorial	B	100%	1	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	100%	3	3
Adjoint technique	C	100%	4	0
TOTAL			24	18
FILIERE CULTURELLE				
Attaché de conservation du patrimoine	A	100%	1	1
TOTAL			1	1
TOTAL GENERAL			45	34

VOTE :	Pour :	Contre :	Abstention :
---------------	--------	----------	--------------

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} mars 2022,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget principal 2022 du syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses au chapitre 012.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
 Le Président
 Richard FIOL



Contrat spécifique 2022-2023

■ Président de séance	
■ Présents	
■ Procurations	
■ Absents	

Dans le cadre du Contrat Spécifique entre la Région Occitanie et le Parc naturel régional des Grands Causses, un plan d'action sur la période 2022-2023 représentant un total de 699 695 € soutenu à hauteur de 313 917 € par la Région et pour lequel le Syndicat mobilisera un autofinancement de 145 233 € essentiellement constitué de valorisation de temps de travail d'agents.

Il est proposé au Comité syndical de valider les actions constituant ce Contrat.

VOTE :	Pour :	Contre :	Abstention :
---------------	--------	----------	--------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette procédure et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
 Le Président
 Richard FIOL



Programme d'actions 2022-2023																																										
PNR	FICHE ACTION				REFERENCE CHARTRE				Caractéristiques de l'action										PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL																							
	N°/Fiche action	INTITULE DE L'ACTION	Action financée dans le cadre du CS	Type (Inv / Fct)	N°	Intitulé de la mesure	Priorité dominante	Priorité secondaire	Thématique dominante	Action innovante et/ou expérimentale (entrez)	Type d'innovation principale	Public ciblé	Localisation	Action participative	Description	Achats matériels	Travaux	Investissement immatériel (logiciel, prototype...)	Prestations externes et autres dépenses directes	Frais de personnel (y compris stagiaire et CDD)	Frais de déplacement/hébergement	Bénévoles	Autres Frais	COUT TOTAL	TVA (HT ou TTC)	DTEE SBT - Unite PNR	REGION Autres	OREAL	ETAT (hors subv DREAL)	Europe (FEDER, FEADER, Autres)	LEADER	Départements	Communes Interco	Etablissement public (Agence de l'Eau, ADEME, ...)	Autres Public	Financements privés	Auto-B	NAF	TOTAL Recettes	Taux d'aide publique	Financement de l'ingénierie dans le cadre du contrat spécifique Région PNR	Subvention Région affectée à l'ingénierie
PNR Grands Causses	1	Promotion de l'écosystème numérique du Parc et des outils de valorisation patrimoniale	oui	Fonctionnement		renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire	Priorité n°3 : Economie durable et résiliente	Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages	Communication	Innovante		Touristes	Territoire du PNR des Grands Causses + PETN Lézards II	oui	saisie manuelle				50000	12500			62500	TTC	44 000,0	-	-	-	-	-	-	6 000,0	-	-	-	12 500,0	0,2	-	-	-	-	
PNR Grands Causses	2	Interprétation du patrimoine	oui	Investissement	7	Objectif opérationnel 7.2 : Valoriser le territoire par la mise en œuvre d'un tourisme durable Objectif opérationnel 7.5 : Communiquer et promouvoir l'image du territoire	Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages	Priorité n°2 : Economie durable et résiliente	Culture et patrimoine			Grand public	Parc	oui	saisie manuelle				75000	22500			97500	HT	40 000,0	-	-	-	-	-	-	-	38 000,0	-	-	-	19 500,0	0,2	-	-	oui	-
PNR Grands Causses	3	Mise en réseau des tiers-lieux territoriaux et valorisation des circuits courts via une résidence d'artistes	oui	Fonctionnement	6	6.2 : soutenir le développement d'une agriculture en harmonie avec le territoire 6.3 : générer une dynamique d'actuel et d'accompagnement d'activité 7.3 : dynamiser et rendre accessibles les potentialités culturelles au service du développement local	Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages	Priorité n°2 : Economie durable et résiliente	Culture et patrimoine	Innovante		Grand public	Parc	oui	saisie manuelle				1000	29000			30000	TTC	28 500,0	-	-	-	-	-	-	-	1 500,0	-	-	7 500,0	0,2	-	-	non	-	
PNR Grands Causses	4	Mise en œuvre du Projet Alimentaire de Territoire	oui	Fonctionnement			Priorité n°2 : Economie durable et résiliente	Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages	Alimentation	Innovante et expérimentale		Professionnels	Parc	oui	saisie manuelle				12000	6750			18750	TTC	15 000,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 750,0	0,2	-	-	oui	-		
PNR Grands Causses	5	Création d'un itinéraire de randonnée artistique	oui	Investissement	7	Objectif opérationnel 7.2 : Valoriser le territoire par la mise en œuvre d'un tourisme durable Objectif opérationnel 7.3 : Dynamiser et rendre accessibles les potentialités culturelles au service du développement local Objectif opérationnel 7.5 : Communiquer et promouvoir l'image du territoire	Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages	Priorité n°2 : Economie durable et résiliente	Culture et patrimoine	expérimentale		Touristes	Parc	oui	saisie manuelle				30000	7500			37500	HT	20 000,0	-	-	-	-	-	-	-	10 000,0	-	-	7 500,0	-	-	non	-		
PNR Grands Causses	6	Elaboration du plan de paysage de la vallée verte (vallée du Tarn)	oui	Fonctionnement	5.4	préserver le caractère et la diversité du paysage et du patrimoine bâti	Priorité n°1 : Changement climatique, TEE	Priorité n°2 : Economie durable et résiliente	Payages			Professionnels	Vallée du Tarn (de Montségur à Saint-Rome-de-Tarn)	oui	saisie manuelle				11000	9000			20000	TTC	10 000,0	-	-	6 000,0	-	-	-	-	-	-	4 000,0	0,2	-	-	oui	-		
PNR Grands Causses	7	Optimisation de l'abri de troupeau (études et réalisation)	oui	Investissement	5.4	préserver le caractère et la diversité du paysage et du patrimoine bâti	Priorité n°2 : Economie durable et résiliente	Priorité n°1 : Changement climatique, TEE	Payages			Professionnels	Parc	oui	saisie manuelle	39000			9000	11000			55000	HT	30 000,0	-	-	-	-	-	-	-	14 000,0	-	-	11 000,0	0,2	-	-	non	-	
PNR Grands Causses	8	Accompagnement à l'intégration de financement participatif dans les projets d'ENR du territoire	oui	Fonctionnement	6	Contribuer à la lutte contre les changements climatiques et favoriser la gestion économe des ressources	Priorité n°1 : Changement climatique, TEE	Priorité n°2 : Economie durable et résiliente	Energie	expérimentale		Elus	Parc	oui	saisie manuelle				16000	4000			20000	TTC	10 000,0	-	-	-	-	-	-	-	6 000,0	-	-	4 000,0	0,2	-	-	non	-	
PNR Grands Causses	9	Filère pierre - accompagnement des professionnels dans la recherche de microcambre et la réalisation d'ouvrage en pierre sèche	oui	Investissement	4	Préserver le caractère et la diversité du paysage et du patrimoine bâti	Priorité n°2 : Economie durable et résiliente		Aménagement / urbanisme	expérimentale		Elus	Parc	oui	saisie manuelle	10000			6000	4000			20000	HT	10 000,0	-	-	-	-	-	-	-	6 000,0	-	-	4 000,0	-	-	non	-		
PNR Grands Causses	10	Atelier fidèle hors les murs sur 2 collectivités	oui	Fonctionnement			Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages		Aménagement / urbanisme	Innovante		Habitants	Parc	oui	saisie manuelle				11200	2800			14000	TTC	6 000,0	-	-	-	-	-	-	3 200,0	-	2 000,0	-	2 800,0	-	-	non	-		
PNR Grands Causses	11	Connectivités écologiques : valorisation de la Trame Verte et Bleue	oui	Investissement	5.2	Préserver les espaces naturels et les espèces qui y sont liées (biodiversité)	Priorité n°1 : Changement climatique, TEE	Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages	Biodiversité	Innovante et expérimentale		Elus	Parc	oui	saisie manuelle				6000	6100	400		12500	HT	10 000,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 500,0	0,2	-	-	oui	-		
PNR Grands Causses	12	Inventaire des mares et lavagnes du Sud Larzac (partie Hérault)	oui	Fonctionnement	5.2	Préserver les espaces naturels et les espèces qui y sont liées (biodiversité)	Priorité n°1 : Changement climatique, TEE	Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages	Biodiversité				Communes du Sud Larzac (34+12)	oui	saisie manuelle				2900	5600			8500	TTC	6 500,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 000,0	0,2	-	-	oui	-		
PNR Grands Causses	13	Connaitre, faire connaître et protéger la biodiversité	oui	Fonctionnement	5.2	Préserver les espaces naturels et les espèces qui y sont liées	Priorité n°1 : Changement climatique, TEE	Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages	Biodiversité	Innovante et expérimentale	Innovante et expérimentale	Habitants	Ensemble du territoire	oui	saisie manuelle				12500	7500	1000		21000	TTC	16 800,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 200,0	0,2	-	-	oui	-		
PNR Grands Causses	14	Acquisition matériels pour réalisation de traçages	oui	Investissement	5	Préserver la ressource en eau et contribuer à sa bonne gestion	Priorité n°1 : Changement climatique, TEE	Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages	Eau	Innovante		Elus	Territoire du Parc	non	saisie manuelle	32836,8			8209,2				41046		32 836,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8 209,2	0,2	-	-	-	-		
PNR Grands Causses	15	Gestion des réseaux quantitatifs et qualitatifs des eaux souterraines (année 2022 fonctionnement)	oui	Fonctionnement	5	Préserver la ressource en eau et contribuer à sa bonne gestion	Priorité n°1 : Changement climatique, TEE	Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages	Eau			Elus	Territoire du Parc	oui	saisie manuelle	4900			33500	65800			104200	TTC	11 860,0	-	-	-	-	-	-	-	69 752,9	-	-	22 587,1	0,2	-	-	-	-	
PNR Grands Causses	16	Veille des réseaux quantitatifs et qualitatifs des eaux souterraines (année 2022 investissement)	oui	Investissement	5	Préserver la ressource en eau et contribuer à sa bonne gestion	Priorité n°1 : Changement climatique, TEE	Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages	Eau			Elus	Territoire du Parc	oui	saisie manuelle	11200			3300				16500	TTC	5 280,0	-	-	-	-	-	-	-	7 820,0	-	-	3 300,0	0,2	-	-	-	-	
PNR Grands Causses	17	Gestion des réseaux quantitatifs et qualitatifs des eaux souterraines (année 2023 fonctionnement)	oui	Fonctionnement	5	Préserver la ressource en eau et contribuer à sa bonne gestion	Priorité n°1 : Changement climatique, TEE	Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages	Eau			Elus	Territoire du Parc	oui	saisie manuelle				38400	65800			104200	TTC	11 860,0	-	-	-	-	-	-	-	69 752,9	-	-	22 587,1	0,2	-	-	-	-	
PNR Grands Causses	18	Gestion des réseaux quantitatifs et qualitatifs des eaux souterraines (année 2023 investissement)	oui	Investissement	5	Préserver la ressource en eau et contribuer à sa bonne gestion	Priorité n°1 : Changement climatique, TEE	Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages	Eau			Elus	Territoire du Parc	oui	saisie manuelle	11200			3300				16000	TTC	5 280,0	-	-	-	-	-	-	-	7 820,0	-	-	3 300,0	0,2	-	-	-	-	

Total

313 917

145 233



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée

(Contrat spécifique 2022-2023)

PNR Grands Causses



Tous les champs de la fiche action doivent être complétés

FICHE ACTION

N° fiche action

Demande de financement dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

Opération d'investissement ou de fonctionnement

TTC ou HT

1
oui
Fonctionnement
TTC

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique)

Promotion de l'écosystème numérique du Parc et des outils de valorisation patrimoniale

Nom du référent de l'action

Corentin Boyer / Sandrine Charnay

Référence à la Charte du PNR

N° de l'axe

3

N° de la mesure

Intitulé de la mesure

renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire

Référence au contrat

Priorité

Priorité dominante

Priorité secondaire

Priorité n°2 : Economie durable et résiliente

Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages

Thématique

Thématique dominante

Thématique n°2

Thématique n°3

Communication

Tourisme

Action innovante et/ou expérimentale

Type d'innovation

innovante

Expliquer le caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Le principe de co-gestion de l'outil numérique GEOTREK : un outil où l'administration et la gestion est participative et partagée entre les acteurs du tourisme et de la randonnée du territoire.

Descriptif de l'action

• Contexte :

Le Parc Naturel régional a axé sa stratégie de tourisme durable sur le développement de la randonnée et des activités de pleine nature ainsi que sur la valorisation des patrimoines et du paysage. Très engagé dans le développement des activités de pleine nature, le territoire compte aujourd'hui plus de 4000 km de sentiers de randonnée pedestre, plus de 750 km de parcours trail et 500 km de tracés gravel, la pratique vélo en plein essor. En parallèle, le PNR est un partenaire privilégié des collectivités locales pour valoriser et promouvoir le patrimoine et l'identité culturelle du territoire. Il favorise les activités de découverte en portant une attention particulière aux notions d'interprétation et participe ainsi à l'animation et la production touristique. Des outils numériques, des sentiers d'interprétation et la mise en ligne des parcours rando sur un site dédié ont déjà été mis place et vont continuer à être développés. Afin de valoriser et de faire connaître les différents produits développés par le Parc sur les activités de pleine nature et le patrimoine, il est indispensable d'en faire la promotion à travers différents canaux de communication.

• Objectifs et résultats attendus :

Objectifs : faire connaître l'offre du Parc et la déclinaison de ses différents produits ; positionner le territoire comme une destination de pleine nature ; contribuer à la hausse de la fréquentation des différentes activités du territoire en veillant à limiter l'impact de l'humain dans les zones protégées.

• Public cible

Touristes	Grand public	Jeunes	
-----------	--------------	--------	--

• Contenu de l'action :

Re édition de la carte touristique répertoriant le patrimoine présent sur notre territoire, les sentiers de randonnées, les activités de pleine nature avec valorisation des prestataires. Cette carte est le document principal utilisé au sein des offices de tourisme du territoire du Parc.

Promotion des outils numériques dédié aux activités de pleine nature et aux balades culturelles proposées par le Parc afin d'augmenter le nombre de téléchargements et leur utilisation. Le principa canal utilisé sera le digital via le site du parc et ses réseaux sociaux (Facebook, Instagram et Twitter...) à travers lesquels du contenu sera produit et diffusé : vidéos, photos...

Organisation de d'accueil de médias et d'influenceurs pour de la production de contenu exclusive sur les aventures de pleine nature à vivre au sein du PNR.

Evolution et développement de l'écosystème numérique actuel du Parc : amélioration des outils touristiques numériques et du site internet.

Localisation de l'action

Territoire du PNR des Grands Causses + PETR Lévézou ☒

Action partenariale (oui/non)

oui	(Partenaires techniques)
-----	--------------------------

si oui, nom des partenaires

OT, Communautés de communes

Livrables

--

Calendrier prévisionnel

Date de début

mai-22

Date de fin

déc-22



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée

(Contrat spécifique 2022-2023)



PNR Grands Causses

Tous les champs de la fiche action doivent être complétés

FICHE ACTION

N° fiche action

2

Demande de financement dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

oui

Opération d'investissement ou de fonctionnement

Investissement

TTC ou HT

HT

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique)

Interprétation du patrimoine

Nom du référent de l'action

Roxanne Wilhelm Jammes / Sandrine Charnay

Référence à la Charte du PNR

N° de l'axe

3

N° de la mesure

7

Intitulé de la mesure

Objectif opérationnel 7.2 : Valoriser le territoire par la mise en œuvre d'un tourisme durable

Objectif opérationnel 7.5 : Communiquer et promouvoir l'image du territoire

Référence au contrat

Priorité

Priorité dominante

Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages

Priorité secondaire

Priorité n°2 : Economie durable et résiliente

Thématique

Thématique dominante

Culture et patrimoine

Thématique n°2

Tourisme

Thématique n°3

Action innovante et/ou expérimentale

Type d'innovation

Expliquer le caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Mettre en cohérence la signalétique patrimoniale à l'échelle du Parc

Développer de nouveaux outils numériques pratiques, actuels et pertinents pour valoriser le patrimoine

Descriptif de l'action

• Contexte :

Le Parc est un partenaire privilégié des collectivités locales pour valoriser et promouvoir le patrimoine et l'identité culturelle du territoire. Il favorise les activités de découverte en portant une attention particulière aux notions d'interprétation et participe ainsi à l'animation et la production touristique. De fortes attentes s'expriment sur la mise en scène d'une offre touristique de découverte, porteuse de sens, de connaissance et de compréhension du patrimoine.

• Objectifs et résultats attendus :

Le Parc se positionne comme un acteur majeur du développement de nouvelles actions, différenciées et visibles dans le contexte local, en particulier par la constitution d'un « écosystème numérique » composé d'outils déclinés sur son territoire. Il a ainsi développé une application mobile intitulée "Balade des Grands Causses" à destination du tourisme digital. Le territoire du Parc est vaste, de ce fait, l'objectif du Parc est d'en poursuivre le maillage, tout en déclinant différents outils d'interprétation.

• Public cible

Grand public	Touristes	Habitants	
--------------	-----------	-----------	--

• Contenu de l'action :

*réalisation de mobilier d'interprétation du patrimoine (37500 €)

* réalisation d'outils numériques favorisant la sensibilisation au et valoisation du patrimoine (37500€)

* stage de 6 mois (3 000 €) afin de poser les bases de la réactualisation du schéma d'interprétation

Localisation de l'action

Parc

Action partenariale (oui/non)

oui	(Partenaires techniques)
-----	--------------------------

si oui, nom des partenaires

CC, OT, Communes

Livrables

--

Calendrier prévisionnel

Date de début

juin-22

Date de fin

déc-23



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée

(Contrat spécifique 2022-2023)

PNR Grands Causses



Tous les champs de la fiche action doivent être complétés

FICHE ACTION

N° fiche action

3

Demande de financement dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

oui

Opération d'investissement ou de fonctionnement

Fonctionnement

TTC ou HT

TTC

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique)

Mise en réseau des tiers-lieux territoriaux et valorisation des circuits-courts via une résidence d'artistes

Nom du référent de l'action

Roxanne Wilhelm Jammes / Severine Feuillerat

Référence à la Charte du PNR

N° de l'axe

2 et 3

N° de la mesure

6

6.2 : soutenir le développement d'une agriculture en harmonie avec le territoire
6.3 : générer une dynamique d'accueil et d'accompagnement d'activité
7.3 : dynamiser et rendre accessibles les potentialités culturelles au service du développement local

Intitulé de la mesure

Référence au contrat

Priorité

Priorité dominante

Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages

Priorité secondaire

Priorité n°2 : Economie durable et résiliente

Thématique

Thématique dominante

Culture et patrimoine

Thématique n°2

Alimentation

Thématique n°3

Autre

Action innovante et/ou expérimentale

Type d'innovation

innovante

Expliquer le caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Autour d'un cahier des charges territorial dégager ce qui fait sens pour ceux qui vivent la campagne et le donner à voir au sein du réseau des tiers- lieux par une traduction artistique via un spectacle

Descriptif de l'action

• Contexte :

Depuis 10 ans le Parc a mené une saison culturelle dans les cafés et restaurants de campagne, offrant ainsi des moments d'échanges et de culture privilégiés aux plus éloignés des pôles urbains et des équipements dédiés. On assiste à des hybridations de lieux rendant multiples services et répondant bien aux besoins variés des habitants : proximité, convivialité, compétences croisées, événementiels culturels. Le Parc accompagne ces dynamiques par l'aide à la structuration et à la mise en réseau des Tiers-lieux.

• Objectifs et résultats attendus :

Il s'agit de proposer une création artistique qui offre une vision élargie des usagers de ces lieux, de la pluralité des services qui y sont offerts, et, de faire circuler la création au sein du réseau.

• Public cible

Grand public	Elus	Habitants	
--------------	------	-----------	--

• Contenu de l'action :

- * création artistique du spectacle
- * diffusion dans 10 tiers-lieux

Localisation de l'action

Parc

Action partenariale (oui/non)

si oui, nom des partenaires

oui	(Partenaires techniques)
Communes, associations	

Livrables

Un spectacle reproductible

Calendrier prévisionnel

Date de début

juin-22

Date de fin

déc-23



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée

(Contrat spécifique 2022-2023)

PNR Grands Causses



Tous les champs de la fiche action doivent être complétés

FICHE ACTION

N° fiche action

4

Demande de financement dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

oui

Opération d'investissement ou de fonctionnement

Fonctionnement

TTC ou HT

TTC

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique)

Mise en œuvre du Projet Alimentaire de Territoire

Nom du référent de l'action

Audrey Puechbroussoux / Sébastien Pujol

Référence à la Charte du PNR

N° de l'axe

N° de la mesure

Intitulé de la mesure

Référence au contrat

Priorité

Priorité dominante

Priorité secondaire

Priorité n°2 : Economie durable et résiliente

Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages

Thématique

Thématique dominante

Thématique n°2

Thématique n°3

Alimentation

Agriculture

Mobilité

Action innovante et/ou expérimentale

Type d'innovation

innovante et expérimentale

Expliquer le caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Descriptif de l'action

• Contexte :

PROJET ALIMENTAIRE GRANDS CAUSSES LEVEZOU 2021-2023

Depuis 2009 et son action « circuits courts alimentaires », le Parc naturel régional des Grands Causses agit pour une alimentation locale et durable.

Labélisée « Projet Alimentaire de Territoire » par le Ministère de l'Agriculture, la stratégie alimentaire élaborée sur le territoire sous l'égide du Parc naturel régional des Grands Causses, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Aveyron, le collectif des Loco Motivés, l'APABA les bios de l'Aveyron, valorise le Bien Produire localement et Bien Manger Localement grâce à une 20 d'actions en cours

Ces actions ont permis de venir en soutien aux producteurs, commerçants et artisans, en facilitant la mise en relation avec les consommateurs et professionnels et notamment les acteurs de la restauration collective proche de chez eux, en accompagnant les porteurs de projets, en apportant des solutions de distribution des produits ou encore en valorisant leurs activités.

Le territoire souhaite aujourd'hui poursuivre et renforcer les actions engagées dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire en proposant une réponse au nouvel Appel a projet PAT qui s'articule autour de 3 objectifs principaux intégrés à la Charte du PNR.

- Maintenir et renforcer l'attractivité des productions en circuit court et de proximité auprès de la profession agricole en renforçant la structuration de filières agroalimentaires locales en circuits courts,
- Développer un approvisionnement local durable et tout au long de l'année du territoire et notamment les services de restauration collectives, les établissements commerciaux et les structures de transformation du territoire
- Favoriser le développement d'une agriculture qui limite les impacts sur l'environnement en améliorant la logistique de l'approvisionnement des structures locales à l'échelle du territoire, en développant des solutions innovantes.

Le PAT Grands Causses Lévézou se décline en un programme de 36 actions portées par le Pnr des Grands Causses et ses partenaires et s'articule autour de deux axes stratégiques principaux permettant d'accompagner la transition alimentaire du territoire de la production à la consommation :

☒ AXE stratégique 1 « BIEN PRODUIRE LOCALEMENT »

☒ AXE Stratégique 2 « BIEN CONSOMMER LOCALEMENT »

• Objectifs et résultats attendus :

Suite au travail d'état des lieux des solutions logistiques mises en places sur le territoire 3 axes de travail ressortent : Développer une plateforme logistique pour l'approvisionnement des professionnels de la restauration et de l'alimentation / développer l'exportation en circuits courts et la massification / sensibiliser et accompagner les producteurs et les professionnels sur les solutions logistiques mutualisées

• Public cible

Professionnels	Elus		
----------------	------	--	--

• **Contenu de l'action :**

L'action s'inscrit dans le cadre de la démarche PAT et prévoit : la Réalisaon d'une étude de faisabilité sur la mise en oeuvre d'une plateforme logistique / un stage portant sur la construction d'un plan d'action de sensibilisation et d'accompagnement des professionnels sur les solutions logistiques

Localisation de l'action

Parc

Action partenariale (oui/non)

oui

(Partenaires techniques)

si oui, nom des partenaires

APABA, Chambre d'agriculture, Collectivités,...

Livrables

Etude Plate forme logistique / Rapport de stage (programme d'action)

Calendrier prévisionnel

Date de début

mars-22

Date de fin

déc-23

Budget et Plan de financement prévisionnels (base HT ou TTC)

Dépenses :

Dépenses HT / TTC

TTC

Postes de dépense	Type	Montant unitaire	Nombre	TOTAL
Etude plateforme logistique	prest./fourn.			12 000,00
Stage	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			3 000,00
Ingenierie suivi action	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			3 750,00
Total dépenses				18 750,00

Recettes:

Poste recette	Précision	%	Montant
Région Occitanie - DITEE/PNR	SBT - unité PNR	80,00%	15 000,00
Région Occitanie - Autre			
Départements			
Europe (<i>hors LEADER</i>)			
LEADER			
DREAL			
Etat (<i>hors subv DREAL</i>)			
Etablissement public d'Etat			
Communes et interco			
Autres Public			
Financements privés			
Autofinancement		20,00%	3 750,00
Total recettes			18 750,00
Financement de l'ingénierie dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR			oui
Subvention Région affectée à l'ingénierie :			3000

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

Dans le cadre d'une révision à la hausse du coût de l'étude de faisabilité, le Pnr mobilisera d'autres financements



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée

(Contrat spécifique 2022-2023)

PNR Grands Causses



Tous les champs de la fiche action doivent être complétés

FICHE ACTION

N° fiche action

5

Demande de financement dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

oui

Opération d'investissement ou de fonctionnement

Investissement

TTC ou HT

HT

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique)

Creation d'un itinéraire de randonnée artistique

Nom du référent de l'action

Roxanne Wilhelm Jammes / Sandrine Charnay

Référence à la Charte du PNR

N° de l'axe

3

N° de la mesure

7

Objectif opérationnel 7.2 : Valoriser le territoire par la mise en œuvre d'un tourisme durable

Objectif opérationnel 7.3 : Dynamiser et rendre accessibles les potentialités culturelles au service du développement local

Intitulé de la mesure

Objectif opérationnel 7.5 : Communiquer et promouvoir l'image du territoire

Référence au contrat

Priorité

Priorité dominante

Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages

Priorité secondaire

Priorité n°2 : Economie durable et résiliente

Thématique

Thématique dominante

Culture et patrimoine

Thématique n°2

Tourisme

Thématique n°3

Payages

Action innovante et/ou expérimentale

expérimentale

Type d'innovation

Expliquer le caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Caractériser un itinéraire de randonnée "classique" pour révéler le patrimoine, inviter l'art en pleine nature, proposer une offre familiale

Descriptif de l'action

• Contexte :

Depuis de nombreuses années, le Parc valorise et promouvoit le patrimoine et l'identité culturelle du territoire. Il favorise les activités de découverte en portant une attention particulière aux notions d'interprétation et participe ainsi à l'animation et la production touristique. De fortes attentes s'expriment sur la mise en scène d'une offre touristique de découverte, porteuse de sens, de connaissance et de compréhension du patrimoine.

• Objectifs et résultats attendus :

Le Parc se positionne comme un acteur majeur du développement de nouvelles actions, différenciées et visibles dans le contexte local. Le Parc choisit de s'associer à une nouvelle équipe artistique pour qualifier un des nombreux tracés de randonnée du territoire en véritable itinéraire artistique, et donner un coup de projecteur sur une entité paysagère spécifique.

• Public cible

Touristes	Grand public	Habitants	
-----------	--------------	-----------	--

• Contenu de l'action :

Dans la continuité de l'action culture et paysage et de la 1ère randonnée artistique en cours de développement sur la CCMRR, le Parc souhaite poursuivre la qualification de la randonnée par une proposition artistique remarquable et pérenne. Il s'agit de développer un nouveau projet sur une autre CC. Appel à projet, résidence d'artiste, implantation sur site et inauguration festive, sous forme d'un événementiel fédérateur. Valoriser un itinéraire de randonnée par l'installation d'oeuvres d'art tout au long de l'itinéraire

Localisation de l'action

Parc

Action partenariale (oui/non)

si oui, nom des partenaires

oui	(Partenaires techniques)
CC, OT, Communes, Associations, Artistes	

Livrables

--

Calendrier prévisionnel

Date de début

juin-22

Date de fin

juin-23

Budget et Plan de financement prévisionnels (base HT ou TTC)

Dépenses :

Dépenses HT / TTC HT

Postes de dépense	Type	Montant unitaire	Nombre	TOTAL
création d'un itinéraire artistique	prest./fourn.			30 000,00
ingénierie	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			7 500,00
Total dépenses				37 500,00

Recettes:

Poste recette	Précision	%	Montant
Région Occitanie - DITEE/PNR	SBT - unité PNR		20 000,00
Région Occitanie - Autre			
Départements			
Europe (<i>hors LEADER</i>)			
LEADER			
DREAL			
Etat (hors subv DREAL)			
Etablissement public d'Etat			
Communes et interco			
Autres Public			
Financements privés			10 000,00
Autofinancement			7 500,00
Total recettes			37 500,00

Financement de l'ingénierie dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

non

Subvention Région affectée à l'ingénierie :

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

Le financement privé correspond à la participation des artistes au projet (valorisation du temps passé)



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée

(Contrat spécifique 2022-2023)

PNR Grands Causses



Tous les champs de la fiche action doivent être complétés

FICHE ACTION

N° fiche action

6

Demande de financement dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

oui

Opération d'investissement ou de fonctionnement

Fonctionnement

TTC ou HT

TTC

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique)

Elaboration du plan de paysage de la vallée verte (vallée du Tarn)

Nom du référent de l'action

Fabien DAUNAS

Référence à la Charte du PNR

N° de l'axe

1

N° de la mesure

5.4

Intitulé de la mesure

préserver le caractère et la diversité du paysage et du patrimoine bâti

Référence au contrat

Priorité

Priorité dominante

Priorité n°1 : Changement climatique, TEE

Priorité secondaire

Priorité n°2 : Economie durable et résiliente

Thématique

Thématique dominante

Payages

Thématique n°2

Agriculture

Thématique n°3

Biodiversité

Action innovante et/ou expérimentale

Type d'innovation

Expliquer le caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Descriptif de l'action

• Contexte :

La partie du territoire concernée (vallée du Tarn en aval des gorges du Tarn) constitue un paysage « du quotidien »,

• Objectifs et résultats attendus :

Maintenir et développer l'arboriculture, la viticulture et le maraîchage dans la vallée ; Installer de nouveaux producteurs ; Diversifier les essences et les variétés à (re)planter ; Offrir du foncier à plus long terme pour les vigneronns de la frange méridionale (réchauffement climatique)
 Maintenir le bien vivre ensemble notamment entre les producteurs, habitants et touristes
 Réduire voire supprimer l'utilisation des traitements phytosanitaires pour tous les utilisateurs (pour les habitants, la qualité des produits, la ressource en eau, le maintien de la biodiversité)
 Gérer la ressource eau : eau potable et rivière (érosion des sols, protection des captages...)
 Développer des circuits courts, un label, voire un projet alimentaire de territoire
 Requalifier les équipements touristiques et les compléter. Gérer la surfréquentation
 Sauvegarder, restaurer le patrimoine bâti (caves, murets, maisons de vigne, terrasses)

• Public cible

Professionnels	Elus	Habitants	
----------------	------	-----------	--

• Contenu de l'action :

La méthodologie « plans de paysage » est une démarche de projet et utilise la concertation afin de co-construire des intentions de projet (objectifs de qualité paysagère) qui soient partagées entre les élus, les partenaires et la population. Une fois le projet arrêté, un programme d'actions spécifiques permettra de mettre en oeuvre ce projet dans le temps. **Sur cette démarche de plan paysage, cette action vise à financer la partie diagnostic avec l'emploi d'un (ou plusieurs) stagiaires pendant une durée cumulée de 10 mois ainsi qu'une prestation auprès des acteurs du monde agricole (SAfer, CA12, ApABA, Adasea...)**

Localisation de l'action

Vallée du Tarn (de Mostuéjols à Saint-Rome-de-Tarn)

Action partenariale (oui/non)

oui	(Partenaires techniques)
-----	--------------------------

si oui, nom des partenaires

DREAL Occitanie, Chambre d'agriculture 12, APABA, CC Millau-Grands Causses, CC Muse et Raspes du Tarn

Livrables

Diagnostic multi thématiques du territoire étudié + projet + programme d'actions
--

Calendrier prévisionnel

Date de début

2022

Date de fin

2024

Budget et Plan de financement prévisionnels (base HT ou TTC)
Dépenses :

Dépenses HT / TTC

Postes de dépense	Type	Montant unitaire	Nombre	TOTAL
Etudes agricoles, biodiversité, touristique...embauche de stagiaires	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			5 000,00
Etudes agricoles, biodiversité, touristique...	prest./fourn.			11 000,00
ingénierie interne PNR GC	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			4 000,00
Total dépenses				20 000,00

Recettes:

Poste recette	Précision	%	Montant
Région Occitanie - DITEE/PNR	SBT - unité PNR	50,00%	10 000,00
Région Occitanie - Autre			
Départements			
Europe (<i>hors LEADER</i>)			
LEADER			
DREAL		30,00%	6 000,00
Etat (<i>hors subv DREAL</i>)			
Etablissement public d'Etat			
Communes et interco			
Autres Public			
Financements privés			
Autofinancement		20,00%	4 000,00
Total recettes			20 000,00

Financement de l'ingénierie dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

Subvention Région affectée à l'ingénierie :

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

L'action se déroulera au-delà de 2024



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée

(Contrat spécifique 2022-2023)

PNR Grands Causses



Tous les champs de la fiche action doivent être complétés

FICHE ACTION

N° fiche action

7

Demande de financement dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

oui

Opération d'investissement ou de fonctionnement

Investissement

TTC ou HT

HT

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique)

Optimisation de l'abri de troupeau
(études et réalisation)

Nom du référent de l'action

Fabien DAUNAS

Référence à la Charte du PNR

N° de l'axe

1

N° de la mesure

5.4

Intitulé de la mesure

préserver le caractère et la diversité du paysage et du patrimoine bâti

Référence au contrat

Priorité

Priorité dominante

Priorité n°2 : Economie durable et résiliente

Priorité secondaire

Priorité n°1 : Changement climatique, TEE

Thématique

Thématique dominante

Payages

Thématique n°2

Agriculture

Thématique n°3

Biodiversité

Action innovante et/ou expérimentale

Type d'innovation

Expliquer le caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Descriptif de l'action

• Contexte :

La réalisation de ce premier prototype "abri de troupeau" semble intéresser d'autres éleveurs et structures. Il est important d'en faire la promotion et de faire un retour d'expérience.

Ce prototype a permis d'identifier les points de blocage pour la réalisation d'une construction plus "légère" et moins coûteuse.

Cette nouvelle étude doit permettre d'optimiser ce produit en se dédouanant des normes de construction.

• Objectifs et résultats attendus :

Assurer le retour d'expérience du premier prototype.

Etudier la faisabilité d'un abri optimisé d'un point de vue technique et économique.

• Public cible

Professionnels			
----------------	--	--	--

• Contenu de l'action :

Réalisation d'un support de promotion et de communication.

Réalisation d'un cahier des charges-faisabilité pour la conception et réalisation d'abris optimisés d'un point de vue technique et économique et lancement des études avec mission de maîtrise d'oeuvre.

Réalisation du second prototype en fonction des résultats d'optimisation possible.

Localisation de l'action

Parc

Action partenariale (oui/non)

oui

(Partenaires techniques)

si oui, nom des partenaires

Eleveur dans le cas de la construction d'un second prototype
--

Livrables

Support de communication

Etudes de faisabilité de l'abri optimisé
--

Calendrier prévisionnel

Date de début

2022

Date de fin

2024

Budget et Plan de financement prévisionnels (base HT ou TTC)

Dépenses :

Dépenses HT / TTC

HT

Postes de dépense	Type	Montant unitaire	Nombre	TOTAL
Construction prototype 2 - maîtrise d'oeuvre et travaux	travaux			39 000,00
Etudes et communications	prest./fourn.			5 000,00
Suivi et mise en œuvre	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			11 000,00
Total dépenses				55 000,00

Recettes:

Poste recette	Précision	%	Montant
Région Occitanie - DITEE/PNR	SBT - unité PNR	54,55%	30000
Région Occitanie - Autre			
Départements			
Europe (<i>hors LEADER</i>)			
LEADER			
DREAL			
Etat (hors subv DREAL)			
Etablissement public d'Etat			
Communes et interco			
Autres Public			
Financements privés		25,45%	14000
Autofinancement		20,00%	11000
Total recettes			55000

Financement de l'ingénierie dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

non

Subvention Région affectée à l'ingénierie :

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

--



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée

(Contrat spécifique 2022-2023)

PNR Grands Causses



Tous les champs de la fiche action doivent être complétés

FICHE ACTION

N° fiche action

8

Demande de financement dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

oui

Opération d'investissement ou de fonctionnement

Fonctionnement

TTC ou HT

TTC

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique)

Accompagnement à l'intégration de financement participatif dans les projets d'ENR du territoire

Nom du référent de l'action

Alexandre CHEVILLON

Référence à la Charte du PNR

N° de l'axe

1

N° de la mesure

6

Intitulé de la mesure

Contribuer à la lutte contre les changements climatiques et favoriser la gestion économe des ressources

Référence au contrat

Priorité

Priorité dominante

Priorité n°1 : Changement climatique, TEE

Priorité secondaire

Priorité n°2 : Economie durable et résiliente

Thématique

Thématique dominante

Energie

Thématique n°2

Thématique n°3

Action innovante et/ou expérimentale

expérimentale

Type d'innovation

Expliquer le caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

A ce jour sur le territoire, il n'existe pas de financement participatif de collectivités ou de groupement de citoyens à des projets ENR et encore moins de projet d'autoconsommation collective.

Descriptif de l'action

• Contexte :

La production d'énergie renouvelable, enjeu de la stratégie de transition écologique, est abordée dans une approche résolument territorialisée. Les projets sont soumis à des conditions d'implantation précise. Valorisant plusieurs gisements locaux, ils doivent rejaillir sur le territoire et s'inscrire d'abord dans une démarche d'intérêt collectif, à travers des financements participatifs locaux. Le PNR GC est porteur d'un PCAET qui prévoit une augmentation de 2,6 fois la production d'énergie renouvelable d'ici 2040. Cela se fera avec le développement du mix énergétique et notamment l'énergie solaire. Aussi, dans le cadre de l'acceptabilité des ENR sur le territoire, le PNR avec les collter s'est engagée dans la mise en place de projet de production d' ENR avec des financements participatifs, qu'ils soient citoyens ou publics. Or, un des freins majeurs dans ce type de projet concerne le montage juridique qui doit adapté à chaque projet et chaque territoire. C'est pourquoi cette action est proposée pour permettre aux divers projets de production ENR de se réaliser.

• Objectifs et résultats attendus :

Accompagnement juridique de 5 projets ENR (éolien, photovoltaïque au sol...)
Réalisation d'une étude de faisabilité technique et économique sur 1 projet d'autoconsommation collective de parc solaire

• Public cible

Elus

Habitants

Professionnels

• Contenu de l'action :

Prestation juridique (juriste) et économique pour négociation des conditions d'entrée au capital des projets d'énergies renouvelables (éolien, PV au sol, hydro...). Marché à bon de commande groupé à l'échelle du PNR et mise à dispo aux collectivités
Etudes techniques et économiques pour le développement de mini-parcs solaire au sol citoyen en autoconsommation collective

Localisation de l'action

Parc

Action partenariale (oui/non)

oui

(Partenaires techniques)

si oui, nom des partenaires

Collectivités et collectifs citoyens et porteurs de projet ENR

Livrables

note juridique

Etudes de faisabilité de projet d'autoconsommation

Calendrier prévisionnel

Date de début

2022

Date de fin

2024

Budget et Plan de financement prévisionnels (base HT ou TTC)
Dépenses :

 Dépenses HT / TTC

TTC

Postes de dépense	Type	Montant unitaire	Nombre	TOTAL
conseil juridique	prest./fourn.			8 000,00
etude de faisabilité projet d'autoconsommation	prest./fourn.			8 000,00
suivi ingénierie interne PNR	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			4 000,00
Total dépenses				20 000,00

Recettes:

Poste recette	Précision	%	Montant
Région Occitanie - DITEE/PNR	SBT - unité PNR	50,00%	10 000,00
Région Occitanie - Autre			
Départements			
Europe (<i>hors LEADER</i>)			
LEADER			
DREAL			
Etat (hors subv DREAL)			
Etablissement public d'Etat			
Communes et interco		30,00%	6 000,00
Autres Public			
Financements privés			
Autofinancement		20,00%	4 000,00
Total recettes			20 000,00

 Financement de l'ingénierie dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR
 Subvention Région affectée à l'ingénierie :

non

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

--



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée

(Contrat spécifique 2022-2023)

PNR Grands Causses



Tous les champs de la fiche action doivent être complétés

FICHE ACTION

N° fiche action

9

Demande de financement dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

oui

Opération d'investissement ou de fonctionnement

Investissement

TTC ou HT

HT

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique)

Filière pierre - accompagnement des professionnels dans la recherche de microcarrière et la réalisation d'ouvrage en pierre sèche

Nom du référent de l'action

Arnaud SANCET

Référence à la Charte du PNR

N° de l'axe

1

N° de la mesure

4

Intitulé de la mesure

Préserver le caractère et la diversité du paysage et du patrimoine bâti

Référence au contrat

Priorité

Priorité dominante

Priorité n°2 : Economie durable et résiliente

Priorité secondaire

Thématique

Thématique dominante

Aménagement / urbanisme

Thématique n°2

Culture et patrimoine

Thématique n°3

Payages

Action innovante et/ou expérimentale

expérimentale

Type d'innovation

Expliquer le caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Soutien à la filière pierre du territoire par l'accompagnement des professionnels pour la mise en place de microcarrières sur le territoire

Descriptif de l'action

• Contexte :

Le Parc naturel régional des Grands Causses de part sa mission protection des paysages et du patrimoine bâti a porté plusieurs actions autour de la valorisation de la pierre sèche : inventaire des typologies des différents ouvrages en pierres clavées, étude de rénovation sur bâti patrimonial, chantier pilote de pierre clavée avec le CD12 en cours dans le cadre du programme Laubapro, actions de réhabilitation de patrimoine vernaculaire dans le cadre de la valorisation des sentiers de randonnées, action de communication en Interparcs pour valoriser la filière pierre.....
Dernièrement, le PNR GC a accompagné des professionnels de lauziers couvreurs pour l'ouverture d'une microcarrière de calcaire sur le causse du Larzac.
Afin de poursuivre, cet accompagnement, une action sur la filière pierre est proposée.

• Objectifs et résultats attendus :

ouvertures de 2 micro carrières sur le territoire et aide à la réalisation de 1 ou 2 chantiers pierres sèches

• Public cible

Elus	Professionnels		
------	----------------	--	--

• Contenu de l'action :

Localisation de l'action

Parc

Action partenariale (oui/non)

si oui, nom des partenaires

oui

(Partenaires techniques)

Collectivités et professionnels de la filière pierre

Livrables

résultats d'analyse en labo

réalisation de chantier pierre sèche notamment pierre clavée

Calendrier prévisionnel

Date de début

2022

Date de fin

2024

Budget et Plan de financement prévisionnels (base HT ou TTC)
Dépenses :

 Dépenses HT / TTC

HT

Postes de dépense	Type	Montant unitaire	Nombre	TOTAL
études géologiques de site et analyses chimiques d'échantillon	prest./fourn.			4 000,00
financement de travaux de réalisation de chantier pierre sèche	travaux			10 000,00
communication vis-à-vis des travaux et des microcarrières	prest./fourn.			2 000,00
frais d'ingénierie interne	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			4 000,00
Total dépenses				20 000,00

Recettes:

Poste recette	Précision	%	Montant
Région Occitanie - DITEE/PNR	SBT - unité PNR		10 000,00
Région Occitanie - Autre			
Départements			
Europe (<i>hors LEADER</i>)			
LEADER			
DREAL			
Etat (hors subv DREAL)			
Etablissement public d'Etat			
Communes et interco			6 000,00
Autres Public			
Financements privés			
Autofinancement			4 000,00
Total recettes			20 000,00

 Financement de l'ingénierie dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR
 Subvention Région affectée à l'ingénierie :

non

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

--



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée

(Contrat spécifique 2022-2023)

PNR Grands Causses



Tous les champs de la fiche action doivent être complétés

FICHE ACTION

N° fiche action

10

Demande de financement dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

oui

Opération d'investissement ou de fonctionnement

Fonctionnement

TTC ou HT

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique)

Atelier fédé hors les murs sur 2 collectivités

Nom du référent de l'action

Arnaud SANCET

Référence à la Charte du PNR

N° de l'axe

N° de la mesure

Intitulé de la mesure

Référence au contrat

Priorité

Priorité dominante

Priorité secondaire

Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages

Thématique

Thématique dominante

Thématique n°2

Thématique n°3

Aménagement / urbanisme

Culture et patrimoine

Action innovante et/ou expérimentale

Type d'innovation

innovante

Expliquer le caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Descriptif de l'action

• Contexte :

Les ateliers Hors les murs développés par la Fédération des Parcs constituent un outil favorable à la mise en place d'actions innovantes, au contact des acteurs du territoire (élus, services techniques, services de l'État, associations, habitants etc.). Ces ateliers proposent d'immerger des équipes d'étudiants de disciplines différentes (architecture, biodiversité, paysage, urbanisme, agronomie, économie, en développement local, sociologie...) dans des villages de Parcs pour développer des orientations sur le thème de la revitalisation des centres-bourgs et de leurs bassins de vie. Ils permettent de produire de la connaissance, d'élaborer des stratégies et de construire des hypothèses. A ce titre, 2 territoires sont à ce jour intéressés pour lancer cette démarche : la Comcom de SAInt Affrique et la Commune de Séverac d'Aveyron.

• Objectifs et résultats attendus :

Réalisation de 2 ateliers hors les murs afin de faire émerger des projets de territoire en milieu rural

• Public cible

Habitants	Elus		
-----------	------	--	--

• Contenu de l'action :

Travail d'étudiants de 2 écoles différentes pendant 1 semaine sur chacune des 2 communes sur des sujets à préciser : Séverac d'Aveyron (cadre de vie et patrimoine culturel) + SAInt Izaire et Coupiac (élaboration d'une stratégie pour l'attractivité du territoire)

Localisation de l'action

Parc

Action partenariale (oui/non)

oui	(Partenaires techniques)
-----	--------------------------

si oui, nom des partenaires

Collectivité et habitants du territoire

Livrables

Rapport d'études de la concertation et de l'analyse des groupes d'étudiants

Calendrier prévisionnel

Date de début

2022

Date de fin

2024

Budget et Plan de financement prévisionnels (base HT ou TTC)

Dépenses :

Dépenses HT / TTC

TTC

Postes de dépense	Type	Montant unitaire	Nombre	TOTAL
Organisation et suivi de l'atelier	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			2 800,00
Déplacement et hébergement des étudiants	prest./fourn.			10 000,00
Communication, reprographie, intervenants extérieurs...	prest./fourn.			1 200,00
Total dépenses				14 000,00

Recettes:

Poste recette	Précision	%	Montant
Région Occitanie - DITEE/PNR	SBT - unité PNR		6 000,00
Région Occitanie - Autre			
Départements			
Europe (<i>hors LEADER</i>)			
LEADER			
DREAL			
Etat (hors subv DREAL)			
Etablissement public d'Etat			
Communes et interco			3 200,00
Autres Public	FNPNR		2 000,00
Financements privés			
Autofinancement			2 800,00
Total recettes			14 000,00

Financement de l'ingénierie dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR
 Subvention Région affectée à l'ingénierie :

non

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

--



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée

(Contrat spécifique 2022-2023)

PNR Grands Causses



Tous les champs de la fiche action doivent être complétés

FICHE ACTION

N° fiche action

11

Demande de financement dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

oui

Opération d'investissement ou de fonctionnement

Investissement

TTC ou HT

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique)

Connectivités écologiques : valorisation de la Trame Verte et Bleue

Nom du référent de l'action

Jérôme Bussière

Référence à la Charte du PNR

N° de l'axe

1

N° de la mesure

5.2

Intitulé de la mesure

Préserver les espaces naturels et les espèces qui y sont liées (biodiversité)

Référence au contrat

Priorité

Priorité dominante

Priorité n°1 : Changement climatique, TEE

Priorité secondaire

Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages

Thématique

Thématique dominante

Biodiversité

Thématique n°2

Forêt

Thématique n°3

Action innovante et/ou expérimentale

innovante et expérimentale

Type d'innovation

Expliquer le caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Valorisation des expériences locales de prise en compte originales et innovantes des connectivités écologiques (diagnostic du PNR) dans les PLUi du Sud Aveyron (propositions des bureaux d'études). Création d'une exposition pour faire partager ces expériences.

Descriptif de l'action

• Contexte :

La mise en œuvre du SRAADET Occitanie, nécessite une déclinaison locale du schéma régional pour une prise en compte dans les documents d'urbanisme (SCOT et PLUi). Pour le Parc, le diagnostic de la trame écologique réalisé en 2014 a été pris en compte et intégré dans le SCOT du Sud Aveyron et les PLUi concernant le territoire du PNR des Grands Causses. Après un phase de bilan, les expériences seront analysées et valorisées pour proposer plus d'outils dans les futurs documents d'urbanismes (en prenant en compte le périmètre d'extension).

• Objectifs et résultats attendus :

Bilan de la prise en compte de la TVB dans les documents d'urbanisme
Exposition itinérante TVB
Définition des conditions préalables à la mise à jour du diagnostic TVB sur le périmètre d'extension

• Public cible

Elus	Professionnels		
------	----------------	--	--

• Contenu de l'action :

Réalisation du bilan de la prise en compte de la TVB dans les documents d'urbanisme (stage en Master 2 aménagement du territoire)
Réalisation d'une exposition itinérante TVB
Elaboration d'un cahier des charges pour la mise à jour du diagnostic TVB périmètre du PNR (extension comprise)

Localisation de l'action

Parc

Action partenariale (oui/non)

oui	(Partenaires techniques)
-----	--------------------------

si oui, nom des partenaires

ARB Occitanie, OFB, FPNRF...

Livrables

rapport de stage exposition

Calendrier prévisionnel

Date de début

avr-21

Date de fin

sept-22

Budget et Plan de financement prévisionnels (base HT ou TTC)
Dépenses :

 Dépenses HT / TTC

HT

Postes de dépense	Type	Montant unitaire	Nombre	TOTAL
Stagiaire 6 mois	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			3 600,00
Dédomagement frais de déplacement	frais déplacement / hébergement			400,00
Roll'up exposition (support + impression)	prest./fourn.			2 500,00
Conception graphique	prest./fourn.			1 000,00
Matériel optique (jumelles) + petit matériel	prest./fourn.			2 500,00
Temps agents	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			2 500,00
Total dépenses				12 500,00

Recettes:

Poste recette	Précision	%	Montant
Région Occitanie - DITEE/PNR	SBT - unité PNR	80,00%	10 000,00
Région Occitanie - Autre			
Départements			
Europe (<i>hors LEADER</i>)			
LEADER			
DREAL			
Etat (hors subv DREAL)			
Etablissement public d'Etat			
Communes et interco			
Autres Public			
Financements privés			
Autofinancement		20,00%	2 500,00
Total recettes			12 500,00

 Financement de l'ingénierie dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR
 Subvention Région affectée à l'ingénierie :

oui
3 600,00

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

--



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée

(Contrat spécifique 2022-2023)

PNR Grands Causses



Tous les champs de la fiche action doivent être complétés

FICHE ACTION

N° fiche action

12

Demande de financement dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

oui

Opération d'investissement ou de fonctionnement

Fonctionnement

TTC ou HT

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique)

Inventaire des mares et lavognes du Sud Larzac (partie Hérault)

Nom du référent de l'action

Jérôme Bussière

Référence à la Charte du PNR

N° de l'axe

1

N° de la mesure

5.2

Préserver les espaces naturels et les espèces qui y sont liées (biodiversité)

Intitulé de la mesure

Référence au contrat

Priorité

Priorité dominante

Priorité n°1 : Changement climatique, TEE

Priorité secondaire

Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages

Thématique

Thématique dominante

Biodiversité

Thématique n°2

Eau

Thématique n°3

Action innovante et/ou expérimentale

Type d'innovation

Expliquer le caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Descriptif de l'action

• Contexte :

Le Parc mène une opération de restauration d'un réseau de mare sur le Larzac sud-Aveyronnais visant le maintien des populations de Pélobates cultripèdes

• Objectifs et résultats attendus :

Cartographier le réseau de mare sur le larzac sud (Hérault), réaliser un état des populations d'amphibiens (notamment le Pélobate cultripèdes) et analyser les effets fragmentant de l'A75 (Aveyron et Hérault)

• Public cible

--	--	--	--

• Contenu de l'action :

Compilation des données cartographique et bibliographique, analyse cartographique (stage)

Localisation de l'action

Communes du Sud Larzac h(34+12)

Action partenariale (oui/non)

si oui, nom des partenaires

oui (Partenaires techniques)
NEO, LPO Occ., CPIEs, OFB

Livrables

Rapport de stage

Calendrier prévisionnel

Date de début

Date de fin

Budget et Plan de financement prévisionnels (base HT ou TTC)

Dépenses :

Dépenses HT / TTC

TTC

Postes de dépense	Type	Montant unitaire	Nombre	TOTAL
Stagiaire 6 mois	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			3 600,00
Dédomagement frais de déplacement	prest./fourn.			400,00
Téléobjectif + petit matériel	prest./fourn.			2 500,00
Temps agents	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			2 000,00
Total dépenses				8 500,00

Recettes:

Poste recette	Précision	%	Montant
Région Occitanie - DITEE/PNR	SBT - unité PNR	76,47%	6500
Région Occitanie - Autre			
Départements			
Europe (<i>hors LEADER</i>)			
LEADER			
DREAL			
Etat (hors subv DREAL)			
Etablissement public d'Etat			
Communes et interco			
Autres Public			
Financements privés			
Autofinancement		23,53%	2000
Total recettes			8500

Financement de l'ingénierie dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

oui

Subvention Région affectée à l'ingénierie :

3 600,00

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

--



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée

(Contrat spécifique 2022-2023)

PNR Grands Causses



Tous les champs de la fiche action doivent être complétés

FICHE ACTION

N° fiche action

13

Demande de financement dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

oui

Opération d'investissement ou de fonctionnement

Fonctionnement

TTC ou HT

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique)

Connaître, faire connaître et protéger la biodiversité

Nom du référent de l'action

Laure JACOB

Référence à la Charte du PNR

N° de l'axe

1

N° de la mesure

5.2

Intitulé de la mesure

Préserver les espaces naturels et les espèces qui y sont liées

Référence au contrat

Priorité

Priorité dominante

Priorité n°1 : Changement climatique, TEE

Priorité secondaire

Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages

Thématique

Thématique dominante

Biodiversité

Thématique n°2

EEDD

Thématique n°3

Agriculture

Action innovante et/ou expérimentale

innovante et expérimentale

Type d'innovation

innovante et expérimentale

Expliquer le caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Le Parc est confronté à des modifications de ses écosystèmes, en lien notamment avec les aléas et changements climatiques. Des programmes de recherches et de suivis, coordonnés par des organismes comme l'OFB et le CBNPMP montrent par exemple, pour chacun dans leur domaine de compétences, que de nouvelles espèces exotiques envahissantes sont susceptibles d'apparaître et de mettre en danger des espèces autochtones. La présence du loup, jusque là anecdotique et frontalière du territoire, pourrait devenir permanente. Ces évolutions de la biodiversité sont susceptibles d'impacter durablement certaines pratiques agricoles, des paysages remarquables, et de modifier les équilibres écologiques actuels. Les élus, la population et les professionnels concernés sont en attente de connaissances et d'outils d'aide à la décision. Le Parc se propose comme territoire d'expérimentation sur ces sujets (expérimentation et adaptation de techniques, recherche de réponses aux inquiétudes locales ...). Concernant le suivi de la présence du loup, 2 agents du Parc ont bénéficié de la formation de l'OFB, et sont donc désormais intégrés au "réseau national loup lynx".

Descriptif de l'action**• Contexte :**

Dans le domaine de la biodiversité, le Parc est particulièrement investi depuis sa création, dans la mise en place et l'animation du réseau des 19 sites Natura 2000. Cependant, hors de ces sites à la biodiversité reconnue d'intérêt communautaire, et pour lesquels le Parc a une vocation de conservation prioritaire, tout un réseau d'autres sites accueille également des espèces et habitats qui méritent des actions de connaissance et de valorisation (espèces remarquables et "ordinaires"). Le réseau de ZNIEFF peut être particulièrement visé pour les espèces protégées et rares, mais également des espaces à vocation agricole et/ou exploités de tout temps par l'homme. Les enjeux de connaissance et de leur diffusion sont toujours actuels. Des perturbations d'origine naturelle ou anthropique peuvent modifier les équilibres et potentiellement dégrader les relations historiques entre la nature et l'homme.

• Objectifs et résultats attendus :

Les publics cibles de chacun de ces items de l'action seront les élus et les habitants du Parc, mais également les agriculteurs (items **1**, **2** et **3** en particulier). Les partenariats et les relations établis avec les ONG et organismes de recherche et de formation (lycées agricoles, MFR...) seront autant de canaux de diffusion des résultats et des réflexions. Le Parc s'efforce, de par sa présence aux divers comités départementaux, régionaux... de relayer les actualités des réseaux auprès des interlocuteurs sur les thèmes dédiés.

• Public cible

Habitants	Elus	Professionnels
------------------	-------------	-----------------------

• **Contenu de l'action :**

Connaître, faire connaître et protéger la biodiversité : 1. Focus sur les chauves-souris du Parc (les espèces présentes sur l'ensemble du Parc, autant le territoire Aveyron que Hérault lié à l'extension) : les sites les plus connus et remarquables du Parc sont intégrés au réseau Natura 2000. Cependant, de nombreuses interrogations existent sur la présence de populations hors de ce réseau (forêts, grottes diffuses, cavités péri-urbaines etc.), qui ont été très rarement prospectés. Pourtant, le statut d'espèces protégées en forte régression justifie d'une part de renforcer cette connaissance (écoutes nocturnes, observations et inventaires...), et d'autre part de faire connaître ces mammifères dont la conservation dépend souvent des actions humaines (éviter le dérangement, mettre en place des aménagements adéquats, faire appel à des spécialistes "SOS chauves-souris" etc.). Il est donc proposé de réviser un document présentant les espèces du territoire et les/aménagements à favoriser, "SOS chauves-souris" etc. Journée de restitution et sortie découverte.). 2. Veille sur les EEE et sur le loup (suivis, interventions, formations...). Les fluctuations "d'invasions" de certaines espèces sur le territoire sont sources de questionnements par les habitants et les élus. L'organisation régionale des suivis et des pullulations (insectes) par l'implication des associations ou organismes (CEN, CBN, OFB...) constitue un moyen efficace de répondre aux sollicitations locales, par diffusion d'informations avérées, relais de problématiques locales, . 3. Concours des pratiques agroécologiques prairies et parcours (organisation, jury, remises des prix locaux et nationaux...). 4. Rencontres annuelles du groupe Vautours France. 5. Séminaires annuels "Biodiversité et gestion de l'espace", organisé par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France. Ces réunions rassemblent les chargés de mission en lien avec ces thématiques, autour d'ateliers et d'échanges sur des bonnes pratiques, des expériences, innovations, réflexions ; ces rencontres sont l'occasion de transferts de connaissances et de débats d'actualités, d'élaboration de projets mutualisés etc.

Localisation de l'action	Ensemble du territoire	
Action partenariale (oui/non)	oui	
si oui, nom des partenaires	OFB, CENO, MFR Valrance, LPO, CBNPMP	
Livrables		
Calendrier prévisionnel		
Date de début		2021
Date de fin		2023

Budget et Plan de financement prévisionnels (base HT ou TTC)

Dépenses :	Dépenses HT / TTC		TTC	
Postes de dépense	Type	Montant unitaire	Nombre	TOTAL
inventaires chiroptères, livret de présentation des chiroptères	prest./fourn.			12 500,00
stagiaire (3600) et personnel	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			7 500,00
rencontres vautours/SIA concours/séminaires biodiversité/congrès et séminaires divers	frais déplacement / hébergement			1 000,00
Total dépenses				21 000,00

Recettes:

Poste recette	Précision	%	Montant
Région Occitanie - DITEE/PNR	SBT - unité PNR	80,00%	16 800,00
Région Occitanie - Autre			
Départements			
Europe (<i>hors LEADER</i>)			
LEADER			
DREAL			
Etat (hors subv DREAL)			
Etablissement public d'Etat			
Communes et interco			
Autres Public			
Financements privés			
Autofinancement		20,00%	4 200,00
Total recettes			21 000,00

Financement de l'ingénierie dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

oui

Subvention Région affectée à l'ingénierie :

3 600,00

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

--



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée

(Contrat spécifique 2022-2023)

PNR Grands Causses



Tous les champs de la fiche action doivent être complétés

FICHE ACTION

N° fiche action

14

Demande de financement dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

oui

Opération d'investissement ou de fonctionnement

Investissement

TTC ou HT

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique)

Acquisition matériels pour réalisation de traçages

Nom du référent de l'action

Laurent DANNEVILLE

Référence à la Charte du PNR

N° de l'axe

1

N° de la mesure

5

Intitulé de la mesure

Préserver la ressource en eau et contribuer à sa bonne gestion

Référence au contrat

Priorité

Priorité dominante

Priorité n°1 : Changement climatique, TEE

Priorité secondaire

Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages

Thématique

Thématique dominante

Eau

Thématique n°2

Thématique n°3

Action innovante et/ou expérimentale

innovante

Type d'innovation

Expliquer le caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Pouvoir proposer aux collectivités membre du Parc un service spécialisé peu développé dans le monde des entreprises

Descriptif de l'action

• Contexte :

Le Parc est sollicité régulièrement par ses membres pour effectuer des traçages dans le cadre la préservation de la ressource, du risque sanitaire et les procédures réglementaires. Le matériel existant est vieillissant et une acquisition nouvelle est nécessaire pour continuer d'assurer cette compétence

• Objectifs et résultats attendus :

- Pouvoir répondre à la demande des collectivités dans le cadre d'une amélioration de la connaissance de leurs ressources karstiques
- Réaliser des opérations de traçages avec du matériel adapté et répondant aux normes actuelles

• Public cible

Elus			
------	--	--	--

• Contenu de l'action :

Réalisation de traçages à la demande dans le cadre d'actions communales (procédure périmètre de protection, aménagement du territoire et création d'infrastructures stratégiques, impact d'activités sur le milieu...)

Localisation de l'action

Territoire du Parc

Action partenariale (oui/non)

si oui, nom des partenaires

non	(Partenaires techniques)
-----	--------------------------

Livrables

Analyses et rapport de synthèse, réalisation de pollutogrammes
--

Calendrier prévisionnel

Date de début

01/01/2022

Date de fin

31/12/2027

Budget et Plan de financement prévisionnels (base HT ou TTC)

Dépenses :

Dépenses HT / TTC

Postes de dépense	Type	Montant unitaire	Nombre	TOTAL
Préleveurs	achats matériels			18 153,60
Fluorimètres	achats matériels			14 683,20
Frais de personnel	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			8 209,20
Total dépenses				41 046,00

Recettes:

Poste recette	Précision	%	Montant
Région Occitanie - DITEE/PNR	SBT - unité PNR	80,00%	32 836,80
Région Occitanie - Autre			
Départements			
Europe (<i>hors LEADER</i>)			
LEADER			
DREAL			
Etat (hors subv DREAL)			
Etablissement public d'Etat			
Communes et interco			
Autres Public			
Financements privés			
Autofinancement		20,00%	8 209,20
Total recettes			41 046,00

Financement de l'ingénierie dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

Subvention Région affectée à l'ingénierie :

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

--



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée

(Contrat spécifique 2022-2023)

PNR Grands Causses



Tous les champs de la fiche action doivent être complétés

FICHE ACTION

N° fiche action

15

Demande de financement dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

oui

Opération d'investissement ou de fonctionnement

Fonctionnement

TTC ou HT

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique)

Gestion des réseaux quantitatifs et qualitatifs des eaux souterraines (année 2022 fonctionnement)

Nom du référent de l'action

Laurent DANNEVILLE

Référence à la Charte du PNR

N° de l'axe

1

N° de la mesure

5

Intitulé de la mesure

Préserver la ressource en eau et contribuer à sa bonne gestion

Référence au contrat

Priorité

Priorité dominante

Priorité n°1 : Changement climatique, TEE

Priorité secondaire

Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages

Thématique

Thématique dominante

Eau

Thématique n°2

Thématique n°3

Action innovante et/ou expérimentale

Type d'innovation

Expliquer le caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Descriptif de l'action

• Contexte :

La gestion des réseaux quantitatifs et qualitatifs des eaux souterraines est une action pluriannuelle qui a débuté dès 2001 (depuis 20 ans). Des données existent à partir de 1990 pour quelques stations du réseau quantitatif. C'est à la suite des études hydrogéologiques (Causse du Larzac, Causse Rouge, Causse de Sauveterre, Avant-causses du Saint-Affricain et Plateau du Guilhaumard) que le Parc a mis en place sur son territoire un réseau de stations de mesures des principales sources captées et non captées afin de mieux connaître la ressource en eau.

Le Parc possède actuellement quatre types de réseaux et en assure leur gestion :

- un réseau de contrôle de surveillance quantitatif des eaux souterraines (RCS quantitatif),
- un réseau complémentaire quantitatif des eaux souterraines (RC quantitatif),
- un réseau de contrôle de surveillance qualitatif des eaux souterraines (RCS qualitatif),
- un réseau complémentaire qualitatif des eaux souterraines (RC qualitatif).

Les réseaux de contrôle de surveillance ont été mis en place au titre de la Directive cadre dans le domaine de l'eau et par rapport aux principales masses d'eau souterraines définies par l'Etat. Ces réseaux se substituent aux anciens réseaux dénommés « réseaux patrimoniaux ».

Concernant le réseau complémentaire qualitatif, il s'agit d'analyser certains paramètres représentatifs des pollutions potentielles existantes sur le plateau du Larzac et notamment les teneurs en nitrates qui sont en augmentation depuis une dizaine d'années.

• Objectifs et résultats attendus :

Pour le réseau de contrôle de surveillance quantitatif et le réseau complémentaire quantitatif : permettre l'acquisition en continu des données de débits sur les sources concernées afin de pérenniser l'observatoire mis en place depuis une quinzaine d'année. Les données sont transmises régulièrement vers la banque HYDRO, la banque nationale de données pour l'hydrométrie et l'hydrologie.

Pour le réseau de surveillance qualitatif et le réseau complémentaire :

- connaître et suivre les caractéristiques hydrochimiques des principales masses d'eau souterraines du territoire,
- mettre en place une veille sanitaire sur la qualité des eaux en relation avec les différentes activités présentes sur le bassin d'alimentation concerné (autoroute, exploitations agricoles...),
- surveiller la non dégradation des masses d'eau,
- communiquer les résultats auprès des collectivités et partenaires.

Les données acquises sont intégrées à la banque ADES (Accès aux Données sur les Eaux Souterraines) dont les objectifs sont les suivants :

- constituer un outil de collecte et de conservation des données sur les eaux souterraines, mobilisable par un large ensemble de partenaires,
- permettre les traitements nécessaires à l'action de chacun des partenaires,
- être le guichet d'accès aux informations sur les eaux souterraines,
- avoir un suivi de l'état patrimonial des ressources pour répondre à la politique des eaux souterraines,
- adopter au niveau national un principe de transparence et d'accessibilité aux données sur les eaux souterraines.

• **Public cible**

Elus	Grand public		
------	--------------	--	--

• **Contenu de l'action :**

Concernant le RCS quantitatif, il s'agit de gérer 28 stations dont quatre stations sont situées dans le département de la Lozère, mais sur des bassins d'alimentation situés en partie en Aveyron (4 stations ont été rajoutées à la suite de l'étude hydrogéologique du Saint-Affricain).

Concernant le RC quantitatif, il s'agit de gérer 13 stations

Concernant le RCS qualitatif, cinq masses d'eau concernent le territoire du Parc et 22 stations de mesures sont suivies. Le Syndicat mixte du Parc s'est proposé pour effectuer le suivi de ces stations sur son territoire et en limite de son territoire, en l'absence d'opérateur local.

Le suivi qui doit être effectué sur les eaux prélevées concerne les éléments majeurs (nitrates, chlorures...), les éléments traces (Aluminium, Antimoine, Arsenic, Bore, Cadmium...), les phytosanitaires et les hydrocarbures.

Les masses d'eau concernées ainsi que les sources suivies (22 au total)

Concernant le RC qualitatif, plusieurs suivis sont mis en place :

- un suivi mensuel de certains paramètres : Pb, Zn, Ca, t, pH, C, O2, NO3, PO4 (et les orthophosphates) et Cl,
- un suivi régulier (1/2 heure) de la température, de la conductivité et de la turbidité à partir de sondes,
- un suivi ponctuel de certains paramètres par rapport à une problématique (lessivage, salage...).

C'est le Parc, qui effectue en régie, les prélèvements, la gestion des différentes sondes et centrales d'acquisition de données.

Localisation de l'action

Territoire du Parc

Action partenariale (oui/non)

oui	(Partenaires techniques)
-----	--------------------------

si oui, nom des partenaires

Agence de l'Eau Adour-Garonne

Livrables

Débits, mesures qualité, rapports, bancarisation sur ADES et HYDRO
--

Calendrier prévisionnel

Date de début

01/01/2022

Date de fin

31/12/2022

Budget et Plan de financement prévisionnels (base HT ou TTC)
Dépenses :

Dépenses HT / TTC

TTC

Postes de dépense	Type	Montant unitaire	Nombre	TOTAL
Fournitures de petits équipements	achats matériels			3 400,00
Frais de personnel	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			45 000,00
Prélèvements	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			4 900,00
Analyses	prest./fourn.			30 000,00
Interprétation, élaboration et diffusion rapport	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			7 600,00
Prélèvements RC	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			3 400,00
Analyses RC	prest./fourn.			3 500,00
Interprétation, élaboration et diffusion rapport RC	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			4 900,00
Fournitures petits équipements	achats matériels			1 500,00
Total dépenses				104 200,00

Recettes:

Poste recette	Précision	%	Montant
Région Occitanie - DITEE/PNR	SBT - unité PNR	11,38%	11 860,00
Région Occitanie - Autre			
Départements			
Europe (<i>hors LEADER</i>)			
LEADER			
DREAL			
Etat (<i>hors subv DREAL</i>)			
Etablissement public d'Etat		66,94%	69 752,93
Communes et interco			
Autres Public			
Financements privés			
Autofinancement		21,68%	22 587,07
Total recettes			104 200,00

 Financement de l'ingénierie dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR
 Subvention Région affectée à l'ingénierie :

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

--



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée

(Contrat spécifique 2022-2023)

PNR Grands Causses



Tous les champs de la fiche action doivent être complétés

FICHE ACTION

N° fiche action

16

Demande de financement dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

oui

Opération d'investissement ou de fonctionnement

Investissement

TTC ou HT

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique)

Gestion des réseaux quantitatifs et qualitatifs des eaux souterraines (année 2022 investissement)

Nom du référent de l'action

Laurent DANNEVILLE

Référence à la Charte du PNR

N° de l'axe

1

N° de la mesure

5

Intitulé de la mesure

Préserver la ressource en eau et contribuer à sa bonne gestion

Référence au contrat

Priorité

Priorité dominante

Priorité n°1 : Changement climatique, TEE

Priorité secondaire

Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages

Thématique

Thématique dominante

Eau

Thématique n°2

Thématique n°3

Action innovante et/ou expérimentale

Type d'innovation

Expliquer le caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Descriptif de l'action

• Contexte :

La gestion des réseaux quantitatifs et qualitatifs des eaux souterraines est une action pluriannuelle qui a débuté dès 2001 (depuis 20 ans). Des données existent à partir de 1990 pour quelques stations du réseau quantitatif. C'est à la suite des études hydrogéologiques (Causse du Larzac, Causse Rouge, Causse de Sauveterre, Avant-causses du Saint-Affricain et Plateau du Guilhaumard) que le Parc a mis en place sur son territoire un réseau de stations de mesures des principales sources captées et non captées afin de mieux connaître la ressource en eau.

Le Parc possède actuellement quatre types de réseaux et en assure leur gestion :

- un réseau de contrôle de surveillance quantitatif des eaux souterraines (RCS quantitatif),
- un réseau complémentaire quantitatif des eaux souterraines (RC quantitatif),
- un réseau de contrôle de surveillance qualitatif des eaux souterraines (RCS qualitatif),
- un réseau complémentaire qualitatif des eaux souterraines (RC qualitatif).

Les réseaux de contrôle de surveillance ont été mis en place au titre de la Directive cadre dans le domaine de l'eau et par rapport aux principales masses d'eau souterraines définies par l'Etat. Ces réseaux se substituent aux anciens réseaux dénommés « réseaux patrimoniaux ».

Concernant le réseau complémentaire qualitatif, il s'agit d'analyser certains paramètres représentatifs des pollutions potentielles existantes sur le plateau du Larzac et notamment les teneurs en nitrates qui sont en augmentation depuis une dizaine d'années.

• Objectifs et résultats attendus :

Pour le réseau de contrôle de surveillance quantitatif et le réseau complémentaire quantitatif : permettre l'acquisition en continu des données de débits sur les sources concernées afin de pérenniser l'observatoire mis en place depuis une quinzaine d'année. Les données sont transmises régulièrement vers la banque HYDRO, la banque nationale de données pour l'hydrométrie et l'hydrologie.

Pour le réseau de surveillance qualitatif et le réseau complémentaire :

- connaître et suivre les caractéristiques hydrochimiques des principales masses d'eau souterraines du territoire,
- mettre en place une veille sanitaire sur la qualité des eaux en relation avec les différentes activités présentes sur le bassin d'alimentation concerné (autoroute, exploitations agricoles...),
- surveiller la non dégradation des masses d'eau,
- communiquer les résultats auprès des collectivités et partenaires.

Les données acquises sont intégrées à la banque ADES (Accès aux Données sur les Eaux Souterraines) dont les objectifs sont les suivants :

- constituer un outil de collecte et de conservation des données sur les eaux souterraines, mobilisable par un large ensemble de partenaires,
- permettre les traitements nécessaires à l'action de chacun des partenaires,
- être le guichet d'accès aux informations sur les eaux souterraines,
- avoir un suivi de l'état patrimonial des ressources pour répondre à la politique des eaux souterraines,
- adopter au niveau national un principe de transparence et d'accessibilité aux données sur les eaux souterraines.

• **Public cible**

Elus	Grand public		
------	--------------	--	--

• **Contenu de l'action :**

Concernant le RCS quantitatif, il s'agit de gérer 28 stations dont quatre stations sont situées dans le département de la Lozère, mais sur des bassins d'alimentation situés en partie en Aveyron (4 stations ont été rajoutées à la suite de l'étude hydrogéologique du Saint-Affricain).

Concernant le RC quantitatif, il s'agit de gérer 13 stations.

Concernant le RCS qualitatif, cinq masses d'eau concernent le territoire du Parc et 22 stations de mesures sont suivies. Le Syndicat mixte du Parc s'est proposé pour effectuer le suivi de ces stations sur son territoire et en limite de son territoire, en l'absence d'opérateur local.

Le suivi qui doit être effectué sur les eaux prélevées concerne les éléments majeurs (nitrates, chlorures...), les éléments traces (Aluminium, Antimoine, Arsenic, Bore, Cadmium...), les phytosanitaires et les hydrocarbures.

Les masses d'eau concernées ainsi que les sources suivies (22 au total)

Concernant le RC qualitatif, plusieurs suivis sont mis en place :

- un suivi mensuel de certains paramètres : Pb, Zn, Ca, t, pH, C, O2, NO3, PO4 (et les orthophosphates) et Cl,
- un suivi régulier (1/2 heure) de la température, de la conductivité et de la turbidité à partir de sondes,
- un suivi ponctuel de certains paramètres par rapport à une problématique (lessivage, salage...).

C'est le Parc, qui effectue en régie, les prélèvements, la gestion des différentes sondes et centrales d'acquisition de données.

Localisation de l'action

Territoire du Parc

Action partenariale (oui/non)

si oui, nom des partenaires

oui	(Partenaires techniques)
Agence de l'Eau Adour-Garonne	

Livrables

Débits, mesures qualité, rapports, bancarisation sur ADES et HYDRO
--

Calendrier prévisionnel

Date de début

01/01/2022

Date de fin

31/12/2022

Budget et Plan de financement prévisionnels (base HT ou TTC)
Dépenses :

Dépenses HT / TTC

TTC

Postes de dépense	Type	Montant unitaire	Nombre	TOTAL
Renouvellement matériel de mesures (sondes..)	achats matériels			8 000,00
Fournitures de gros équipements	achats matériels			5 200,00
Frais de personnel	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			3 300,00
Total dépenses				16 500,00

Recettes:

Poste recette	Précision	%	Montant
Région Occitanie - DITEE/PNR	SBT - unité PNR	32,00%	5 280,00
Région Occitanie - Autre			
Départements			
Europe (<i>hors LEADER</i>)			
LEADER			
DREAL			
Etat (<i>hors subv DREAL</i>)			
Etablissement public d'Etat		48,00%	7 920,00
Communes et interco			
Autres Public			
Financements privés			
Autofinancement		20,00%	3 300,00
Total recettes			16 500,00

Financement de l'ingénierie dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

Subvention Région affectée à l'ingénierie :

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

--



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée

(Contrat spécifique 2022-2023)

PNR Grands Causses



Tous les champs de la fiche action doivent être complétés

FICHE ACTION

N° fiche action

17

Demande de financement dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

oui

Opération d'investissement ou de fonctionnement

Fonctionnement

TTC ou HT

TTC

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique)

Gestion des réseaux quantitatifs et qualitatifs des eaux souterraines (année 2023 fonctionnement)

Nom du référent de l'action

Laurent DANNEVILLE

Référence à la Charte du PNR

N° de l'axe

1

N° de la mesure

5

Intitulé de la mesure

Préserver la ressource en eau et contribuer à sa bonne gestion

Référence au contrat

Priorité

Priorité dominante

Priorité n°1 : Changement climatique, TEE

Priorité secondaire

Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages

Thématique

Thématique dominante

Eau

Thématique n°2

Thématique n°3

Action innovante et/ou expérimentale

Type d'innovation

Expliquer le caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Descriptif de l'action

• Contexte :

La gestion des réseaux quantitatifs et qualitatifs des eaux souterraines est une action pluriannuelle qui a débuté dès 2001 (depuis 20 ans). Des données existent à partir de 1990 pour quelques stations du réseau quantitatif. C'est à la suite des études hydrogéologiques (Causse du Larzac, Causse Rouge, Causse de Sauveterre, Avant-causses du Saint-Affricain et Plateau du Guilhaumard) que le Parc a mis en place sur son territoire un réseau de stations de mesures des principales sources captées et non captées afin de mieux connaître la ressource en eau.

Le Parc possède actuellement quatre types de réseaux et en assure leur gestion :

- un réseau de contrôle de surveillance quantitatif des eaux souterraines (RCS quantitatif),
- un réseau complémentaire quantitatif des eaux souterraines (RC quantitatif),
- un réseau de contrôle de surveillance qualitatif des eaux souterraines (RCS qualitatif),
- un réseau complémentaire qualitatif des eaux souterraines (RC qualitatif).

Les réseaux de contrôle de surveillance ont été mis en place au titre de la Directive cadre dans le domaine de l'eau et par rapport aux principales masses d'eau souterraines définies par l'Etat. Ces réseaux se substituent aux anciens réseaux dénommés « réseaux patrimoniaux ».

Concernant le réseau complémentaire qualitatif, il s'agit d'analyser certains paramètres représentatifs des pollutions potentielles existantes sur le plateau du Larzac et notamment les teneurs en nitrates qui sont en augmentation depuis une dizaine d'années.

• Objectifs et résultats attendus :

Pour le réseau de contrôle de surveillance quantitatif et le réseau complémentaire quantitatif : permettre l'acquisition en continu des données de débits sur les sources concernées afin de pérenniser l'observatoire mis en place depuis une quinzaine d'année. Les données sont transmises régulièrement vers la banque HYDRO, la banque nationale de données pour l'hydrométrie et l'hydrologie.

Pour le réseau de surveillance qualitatif et le réseau complémentaire :

- connaître et suivre les caractéristiques hydrochimiques des principales masses d'eau souterraines du territoire,
- mettre en place une veille sanitaire sur la qualité des eaux en relation avec les différentes activités présentes sur le bassin d'alimentation concerné (autoroute, exploitations agricoles...),
- surveiller la non dégradation des masses d'eau,
- communiquer les résultats auprès des collectivités et partenaires.

Les données acquises sont intégrées à la banque ADES (Accès aux Données sur les Eaux Souterraines) dont les objectifs sont les suivants :

- constituer un outil de collecte et de conservation des données sur les eaux souterraines, mobilisable par un large ensemble de partenaires,
- permettre les traitements nécessaires à l'action de chacun des partenaires,
- être le guichet d'accès aux informations sur les eaux souterraines,
- avoir un suivi de l'état patrimonial des ressources pour répondre à la politique des eaux souterraines,
- adopter au niveau national un principe de transparence et d'accessibilité aux données sur les eaux souterraines.

• Public cible

Elus	Grand public		
------	--------------	--	--

• **Contenu de l'action :**

Concernant le RCS quantitatif, il s'agit de gérer 28 stations dont quatre stations sont situées dans le département de la Lozère, mais sur des bassins d'alimentation situés en partie en Aveyron (4 stations ont été rajoutées à la suite de l'étude hydrogéologique du Saint-Affricain).

Concernant le RC quantitatif, il s'agit de gérer 13 stations

Concernant le RCS qualitatif, cinq masses d'eau concernent le territoire du Parc et 22 stations de mesures sont suivies. Le Syndicat mixte du Parc s'est proposé pour effectuer le suivi de ces stations sur son territoire et en limite de son territoire, en l'absence d'opérateur local.

Le suivi qui doit être effectué sur les eaux prélevées concerne les éléments majeurs (nitrates, chlorures...), les éléments traces (Aluminium, Antimoine, Arsenic, Bore, Cadmium...), les phytosanitaires et les hydrocarbures.

Les masses d'eau concernées ainsi que les sources suivies (22 au total)

Concernant le RC qualitatif, plusieurs suivis sont mis en place :

- un suivi mensuel de certains paramètres : Pb, Zn, Ca, t, pH, C, O2, NO3, PO4 (et les orthophosphates) et Cl,
- un suivi régulier (1/2 heure) de la température, de la conductivité et de la turbidité à partir de sondes,
- un suivi ponctuel de certains paramètres par rapport à une problématique (lessivage, salage...).

C'est le Parc, qui effectue en régie, les prélèvements, la gestion des différentes sondes et centrales d'acquisition de

Localisation de l'action	Territoire du Parc	
Action partenariale (oui/non)	oui	(Partenaires techniques)
si oui, nom des partenaires	Agence de l'Eau Adour-Garonne	
Livrables	Débits, mesures qualité, rapports, bancarisation sur ADES et HYDRO	
Calendrier prévisionnel		
Date de début	01/01/2023	
Date de fin	31/12/2023	

Budget et Plan de financement prévisionnels (base HT ou TTC)
Dépenses :

 Dépenses HT / TTC

TTC

Postes de dépense	Type	Montant unitaire	Nombre	TOTAL
Fournitures de petits équipements	prest./fourn.			3 400,00
Frais de personnel	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			45 000,00
Prélèvements	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			4 900,00
Analyses	prest./fourn.			30 000,00
Interprétation, élaboration et diffusion rapport	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			7 600,00
Prélèvements RC	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			3 400,00
Analyses RC	prest./fourn.			3 500,00
Interprétation, élaboration et diffusion rapport RC	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			4 900,00
Fournitures petits équipements	prest./fourn.			1 500,00
Total dépenses				104 200,00

Recettes:

Poste recette	Précision	%	Montant
Région Occitanie - DITEE/PNR	SBT - unité PNR	11,38%	11860
Région Occitanie - Autre			
Départements			
Europe (<i>hors LEADER</i>)			
LEADER			
DREAL			
Etat (<i>hors subv DREAL</i>)			
Etablissement public d'Etat		66,94%	69752,93
Communes et interco			
Autres Public			
Financements privés			
Autofinancement		21,68%	22587,07
Total recettes			104200

 Financement de l'ingénierie dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR
 Subvention Région affectée à l'ingénierie :

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

--



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée

(Contrat spécifique 2022-2023)

PNR Grands Causses



Tous les champs de la fiche action doivent être complétés

FICHE ACTION

N° fiche action

18

Demande de financement dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

oui

Opération d'investissement ou de fonctionnement

Investissement

TTC ou HT

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique)

Gestion des réseaux quantitatifs et qualitatifs des eaux souterraines (année 2023 investissement)

Nom du référent de l'action

Laurent DANNEVILLE

Référence à la Charte du PNR

N° de l'axe

1

N° de la mesure

5

Intitulé de la mesure

Préserver la ressource en eau et contribuer à sa bonne gestion

Référence au contrat

Priorité

Priorité dominante

Priorité n°1 : Changement climatique, TEE

Priorité secondaire

Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages

Thématique

Thématique dominante

Eau

Thématique n°2

Thématique n°3

Action innovante et/ou expérimentale

Type d'innovation

Expliquer le caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Descriptif de l'action

• Contexte :

La gestion des réseaux quantitatifs et qualitatifs des eaux souterraines est une action pluriannuelle qui a débuté dès 2001 (depuis 20 ans). Des données existent à partir de 1990 pour quelques stations du réseau quantitatif. C'est à la suite des études hydrogéologiques (Causse du Larzac, Causse Rouge, Causse de Sauveterre, Avant-causses du Saint-Affricain et Plateau du Guilhaumard) que le Parc a mis en place sur son territoire un réseau de stations de mesures des principales sources captées et non captées afin de mieux connaître la ressource en eau.

Le Parc possède actuellement quatre types de réseaux et en assure leur gestion :

- un réseau de contrôle de surveillance quantitatif des eaux souterraines (RCS quantitatif),
- un réseau complémentaire quantitatif des eaux souterraines (RC quantitatif),
- un réseau de contrôle de surveillance qualitatif des eaux souterraines (RCS qualitatif),
- un réseau complémentaire qualitatif des eaux souterraines (RC qualitatif).

Les réseaux de contrôle de surveillance ont été mis en place au titre de la Directive cadre dans le domaine de l'eau et par rapport aux principales masses d'eau souterraines définies par l'Etat. Ces réseaux se substituent aux anciens réseaux dénommés « réseaux patrimoniaux ».

Concernant le réseau complémentaire qualitatif, il s'agit d'analyser certains paramètres représentatifs des pollutions potentielles existantes sur le plateau du Larzac et notamment les teneurs en nitrates qui sont en augmentation depuis une dizaine d'années.

• Objectifs et résultats attendus :

Pour le réseau de contrôle de surveillance quantitatif et le réseau complémentaire quantitatif : permettre l'acquisition en continu des données de débits sur les sources concernées afin de pérenniser l'observatoire mis en place depuis une quinzaine d'année. Les données sont transmises régulièrement vers la banque HYDRO, la banque nationale de données pour l'hydrométrie et l'hydrologie.

Pour le réseau de surveillance qualitatif et le réseau complémentaire :

- connaître et suivre les caractéristiques hydrochimiques des principales masses d'eau souterraines du territoire,
- mettre en place une veille sanitaire sur la qualité des eaux en relation avec les différentes activités présentes sur le bassin d'alimentation concerné (autoroute, exploitations agricoles...),
- surveiller la non dégradation des masses d'eau,
- communiquer les résultats auprès des collectivités et partenaires.

Les données acquises sont intégrées à la banque ADES (Accès aux Données sur les Eaux Souterraines) dont les objectifs sont les suivants :

- constituer un outil de collecte et de conservation des données sur les eaux souterraines, mobilisable par un large ensemble de partenaires,
- permettre les traitements nécessaires à l'action de chacun des partenaires,
- être le guichet d'accès aux informations sur les eaux souterraines,
- avoir un suivi de l'état patrimonial des ressources pour répondre à la politique des eaux souterraines,
- adopter au niveau national un principe de transparence et d'accessibilité aux données sur les eaux souterraines.

• Public cible

Elus	Grand public		
------	--------------	--	--

• **Contenu de l'action :**

Concernant le RCS quantitatif, il s'agit de gérer 28 stations dont quatre stations sont situées dans le département de la Lozère, mais sur des bassins d'alimentation situés en partie en Aveyron (4 stations ont été rajoutées à la suite de l'étude hydrogéologique du Saint-Affricain).

Concernant le RC quantitatif, il s'agit de gérer 13 stations.

Concernant le RCS qualitatif, cinq masses d'eau concernent le territoire du Parc et 22 stations de mesures sont suivies. Le Syndicat mixte du Parc s'est proposé pour effectuer le suivi de ces stations sur son territoire et en limite de son territoire, en l'absence d'opérateur local.

Le suivi qui doit être effectué sur les eaux prélevées concerne les éléments majeurs (nitrates, chlorures...), les éléments traces (Aluminium, Antimoine, Arsenic, Bore, Cadmium...), les phytosanitaires et les hydrocarbures.

Les masses d'eau concernées ainsi que les sources suivies (22 au total)

Concernant le RC qualitatif, plusieurs suivis sont mis en place :

- un suivi mensuel de certains paramètres : Pb, Zn, Ca, t, pH, C, O2, NO3, PO4 (et les orthophosphates) et Cl,
- un suivi régulier (1/2 heure) de la température, de la conductivité et de la turbidité à partir de sondes,
- un suivi ponctuel de certains paramètres par rapport à une problématique (lessivage, salage...).

C'est le Parc, qui effectue en régie, les prélèvements, la gestion des différentes sondes et centrales d'acquisition de données.

Localisation de l'action	Territoire du Parc	
Action partenariale (oui/non)	oui	(Partenaires techniques)
si oui, nom des partenaires	Agence de l'Eau Adour-Garonne	
Livrables	Débits, mesures qualité, rapports, bancarisation sur ADES et HYDRO	
Calendrier prévisionnel		
Date de début	01/01/2023	
Date de fin	31/12/2023	

Budget et Plan de financement prévisionnels (base HT ou TTC)
Dépenses :

 Dépenses HT / TTC

TTC

Postes de dépense	Type	Montant unitaire	Nombre	TOTAL
Renouvellement matériel de mesures (sondes..)	achats matériels			8 000,00
Fournitures de gros équipements	achats matériels			5 200,00
Frais de personnel	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			3 300,00
Total dépenses				16 500,00

Recettes:

Poste recette	Précision	%	Montant
Région Occitanie - DITEE/PNR	SBT - unité PNR	32,00%	5 280,00
Région Occitanie - Autre			
Départements			
Europe (<i>hors LEADER</i>)			
LEADER			
DREAL			
Etat (hors subv DREAL)			
Etablissement public d'Etat		48,00%	7 920,00
Communes et interco			
Autres Public			
Financements privés			
Autofinancement		20,00%	3 300,00
Total recettes			16 500,00

 Financement de l'ingénierie dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

--

 Subvention Région affectée à l'ingénierie :

--

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

--

Validation du CRTE (Contrat Territorial de Transition Ecologique) Grands Causses

■ Président de séance	
■ Présents	
■ Procurations	
■ Absents	

Par circulaire en date du 20 novembre 2020 Le Premier Ministre a engagé l'élaboration des contrats territoriaux de transition écologique (CRTE) sous l'autorité des Préfets de Région et de Départements.

Les CRTE ont vocation à regrouper les démarches contractuelles existantes sur les territoires dans une logique de simplification de l'accès des porteurs de projets aux crédits de l'État et de ses opérateurs, en favorisant notamment la logique du guichet unique. La circulaire prévoit l'articulation des périmètres avec les contrats existants, en particulier ceux des Régions et des Départements et en cohérence avec les orientations stratégiques qui figurent dans des documents de référence et notamment les Chartes de Parc naturel régional (PNR). Les CRTE sont signés pour une durée de 5 ans sur la période 2022-2026.

La Préfecture de l'Aveyron a acté un CRTE porté par le Syndicat Mixte du PNR Des Grands Causses sur le périmètre correspondant au SCoT du PNR des Grands Causses et concernant les Communautés de Communes Millau Grands Causses, Saint-Affricain Roquefort Sept Vallons, Muse et Rapses du Tarn, Monts Rance Rougiers et Larzac Vallée. Dans ce cadre une convention d'initialisation a été signée le 21 mai 2021 entre le SM du PNRGC et la Préfecture de l'Aveyron pour formaliser la démarche et engager la rédaction du CRTE sur la base du projet de Charte 2022-2037 du PNR des Grands Causses 2022-2037.

Ainsi, les orientations stratégiques retenues dans le CRTE sont les suivantes :

- Axe 1 « Protéger »
 - o Orientation 1 : Protéger une biodiversité d'exception
 - o Orientation 2 : Préserver la richesse paysagère
 - o Orientation 3 : Sécuriser la ressource en eau
 - o Orientation 4 : Valoriser les trésors géologiques
- Axe 2 « Aménager »
 - o Orientation 5 : Construire un territoire à Energie positive
 - o Orientation 6 : Se Déplacer Autrement
 - o Orientation 7 : Renforcer la cohésion du territoire
- Axe 3 « Développer »
 - o Orientation 8 : Accueillir de nouveaux habitants
 - o Orientation 9 : Valoriser les ressources économiques locales
 - o Orientation 10 : Soutenir l'agriculture
 - o Orientation 11 : Développer le potentiel touristique, patrimonial et culturel

Un comité de pilotage coprésidé par le Préfet du Département ou son représentant et par le Président du SM du PNR des Grands Causses et composé des membres du Bureau du PNR des Grands Causses, des services de l'Etat, de l'ADEME et des représentants des collectivités cosignataires assurera le suivi du CRTE. Le contrat sera complété s'un Programme Opérationnel Pluriannuel 2022-2026 qui listera les projets prioritaires par le territoire et l'Etat pour la période du contrat. Ce programme d'action aura vocation à être revu et complété annuellement dans le cadre du comité de pilotage.

En complément du CRTE, le territoire du PNR des Grands Causses a signé le 30 septembre avec l'ADEME un Contrat d'Objectif Territorial dont la finalité est de renforcer l'appui en ingénierie du PNR auprès des collectivités du territoire sur les thématiques de la transition énergétique et de l'économie circulaire.

Le Syndicat Mixte du PNR des Grands Causses poursuit la phase de concertation engagée avec l'ensemble des intercommunalités du territoire pour l'identification et la priorisation des projets qui feront l'objet du Programme Opérationnel Pluriannuel 2022-2026 annexé au CRTE.

En outre, Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Grands Causses porte des démarches stratégiques et structurantes sur l'ensemble de son périmètre de Parc. Il s'agit de projets s'inscrivant dans des logiques régionales et nationales pour lesquelles l'ingénierie du SM du PNR des Grands Causses est mobilisée dans l'accompagnement des projets et des maitres d'ouvrages. Dans ce cadre, le SM du PNR des Grands Causses pourra être signataire des CRTE qui concerne son territoire.

VOTE :	Pour :	Contre :	Abstention :
---------------	--------	----------	--------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide le projet de CRTE et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOL



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire Grands Causses

ENTRE

Le Parc naturel régional des Grands Causses

Représenté par Richard FIOL autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),

Ci-après désigné par le Pnr des Grands Causses,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par xxxxx nom du Préfet,

Ci-après désigné par « l'État » ;

XXXX,

Représentée par XXXX,

Ci-après désignée par « xxxx » ;

XXXX,

Ci-après désignée par « xxxx » ;

D'autre part,

EN PRESENCE DE :

XXXXXX

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

1. Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire [XXXX] autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Evolution du CTE vers un CRTE

Le Syndicat Mixte du PNR des Grands Causses a signé le 17 janvier 2020 avec L'Etat, l'Ademe, la Banque des Territoires et les Communautés de communes Millau Grands Causses, Saint Affricain Roquefort 7 Vallons, Larzac Vallées, Muses et Rases du Tarn et Monts Rance et Rougiers un Contrat de Transition Ecologique pour le Territoire du Pnr des Grands Causses. Ce contrat signé pour une durée de 4 ans fixe les orientations stratégiques suivantes :

- Orientation 1 / Un territoire sobre en énergie

- Orientation 2 / Une mobilité réinventée
- Orientation 3 / Des énergies renouvelables partagées
- Orientation 4/ Un territoire agricole et forestier vertueux

Le contrat de transition écologique et ses orientations sont repris dans le cadre du présent Contrat de Relance et de Transition Ecologique.

1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

LE TERRITOIRE DU PNR DES GRANDS CAUSSES ET SES PARTENAIRES ONT SOUHAITÉ S'ENGAGER DANS CETTE DEMARCHE DE CONTRACTUALISATION.

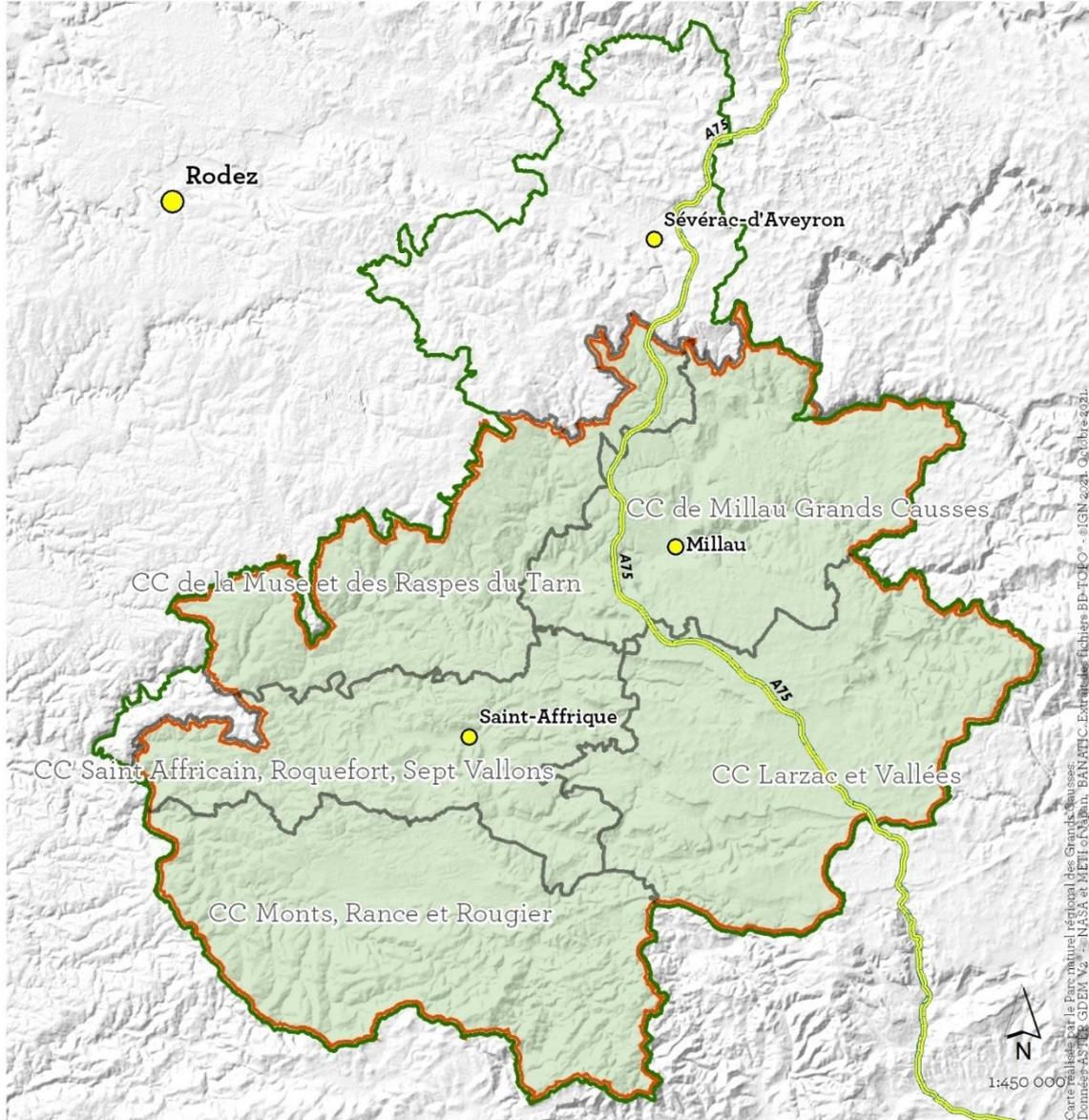
1.2.1. Le territoire du Contrat

A la pointe sud du Massif central, le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses est le lieu de rencontre de trois climats : méditerranéen, montagnard et océanique. Irrigué par le Tarn et ses affluents, parcouru par le vent d'autan et la tramontane, parsemé de forêts, riche de sa tradition agropastorale, il constitue également un fort gisement d'énergies renouvelables. Territoire de milieu rural, il devient de plus en plus attractif pour de nouveaux habitants en quête de modes de vie plus apaisés, de solutions alternatives à la pression urbaine. Mosaique de reliefs (de canyons en plaines alluviales, d'avant causses en massifs hercyniens), le territoire connaît aussi les problématiques de la moyenne montagne : la faible densité de l'habitat, l'importance des trajets domicile-travail, avec la forte dépendance pétrolière que cela suppose.



Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Parc naturel régional des Grands Causses

octobre 2021

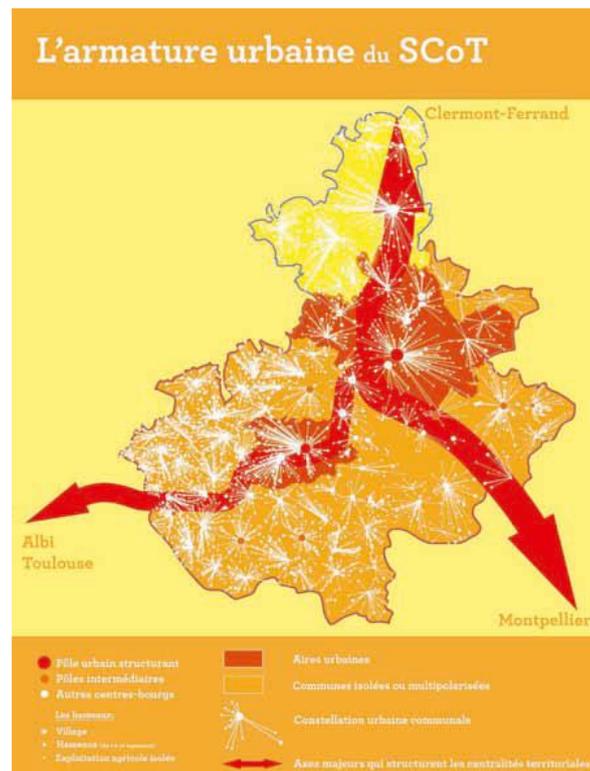


Périmètres

-  Périmètre du CRTE du Parc naturel régional des Grands Causses (CRTE 76-12-1)
-  Communautés de communes concernées par le CRTE
-  Parc naturel régional des Grands Causses
-  SCoT du Sud Aveyron

L'organisation territoriale du sud-Aveyron se fonde sur :

- deux pôles urbains structurants, Millau/Creissels et Saint-Affrique/Vabres-l'Abbaye, où se concentrent la population, l'emploi, la diversité des services et équipements
- deux axes importants de communication : l'autoroute A75, qui traverse le territoire du nord au sud, et la D992/999, transversale est-ouest dont les communes riveraines connaissent une forte dynamique et bénéficient directement des pôles urbains
- des communes intermédiaires, qui fonctionnent comme « pôles de proximité » : par exemple Camarès, La Cavalerie, Nant, Belmont-sur-Rance, Saint-Sernin-sur-Rance ou encore Saint-Rome-de-Tarn
- des communes isolées, soucieuses de préserver un niveau de services d'ultraproximité pour stabiliser leur population
- de nombreux hameaux (toutes les communes, pôles urbains inclus, en possèdent), souvent déconnectés de la matrice territoriale.



Synthèse du Diagnostic de territoire issu du Projet de Charte 2022-2023 du Pnr des Grands Causses

- Changement climatique et accentuation des risques

Le territoire d'étude est le lieu de convergence de trois influences climatiques : montagnarde au nord, océanique à l'ouest et, en majorité, méditerranéenne voire supra-méditerranéenne au sud. De réels contrastes de température existent entre les Grands Causses et la plaine lodévoise. Le réchauffement climatique, selon les prévisions, sera impactant pour le territoire, avec jusqu'à 20 journées estivales de plus par an sur les Grands Causses. Le territoire doit s'attendre à l'accroissement des risques naturels, à commencer par le risque inondation avec des épisodes cévenols et méditerranéens intenses.

- Une formidable variété paysagère

Les paysages du territoire se caractérisent par leur diversité et par l'existence de sites remarquables. Ils procèdent d'une histoire géologique mouvementée dont le processus le plus singulier est le recouvrement partiel de la région par une mer chaude au jurassique, générant la formation des Grands Causses et de canyons par sédimentation et érosion karstique. Steppe du Larzac, cirque de Saint-Paul-des-Fonts, gorges du Tarn, rougiers de Camarès, monts de Lacaune.... L'Atlas paysager du territoire a permis d'identifier 33 unités paysagères, avec leurs spécificités. Un enjeu de protection des paysages et de leur biodiversité porte sur l'encadrement et la régulation des projets de parcs éoliens sur le territoire. Le SCoT du sud-Aveyron comprend un Atlas des énergies renouvelables qui édicte des règles précises pour l'implantation des projets d'énergies renouvelables, notamment éoliens.

- Une biodiversité à toujours protéger

Du Gypaète barbu au Léopard ocellé, de l'Ophrys de l'Aveyron à la Cordulie à corps fin, le territoire possède une biodiversité exceptionnelle en Europe. La reconnaissance de cette richesse écologique se traduit par le classement de près de 23% de sa superficie en zone protégée, à travers 26 zones Natura 2000, 1 arrêté de protection de biotope (chiroptères de la grotte du Boundoulaou) et 1 réserve biologique (le Cirque de Madasse). Les zones d'inventaire - 143 Znieff - couvrent plus de 72% du territoire.

- L'eau, abondante et vulnérable

L'eau constitue sur le territoire une ressource à la fois abondante et fragile, en raison de la porosité du milieu karstique. Sa préservation est essentielle au maintien de la biodiversité, aux usages du territoire et à l'alimentation en eau potable des territoires en aval. Les eaux de surface (rivières, ruisseaux...) présentent un bon état qualitatif. Elles font l'objet d'une nouvelle gouvernance consécutive à la loi NOTRe avec la mise en place de syndicats mixtes de bassin versant élargis. Les eaux souterraines, dont plusieurs études ont permis une connaissance fine du réseau hydrogéologique, sont de très bonne qualité. Les risques de pollution sont limités essentiellement au rejet d'effluents dans le milieu naturel et à l'infiltration d'hydro-carbures, aussi importe-t-il de finaliser la procédure des périmètres de protection des captages et de veiller à la conformité de tous types de dispositifs d'assainissement et des bassins de décantation A75.

- L'agriculture et l'enjeu de transmission

L'agriculture, qui est un pilier de l'économie territoriale, se caractérise par une stabilité du nombre d'exploitations depuis 2007 (-1%). Si le nombre d'exploitants augmente fortement sur la période 2007-2017, la catégorie est confrontée à un vieillissement qui soulève l'enjeu de la transmission. La surface agricole utile (SAU) augmente de 3,7% sur le territoire (+6 900ha pour un total de 194 000ha), plus spécialement au sud-est du territoire. Un autre enjeu sera l'adaptation des pratiques agricoles au changement climatique.

- Vers une maîtrise de l'artificialisation

Le territoire présente un flux d'artificialisation très faible (0 à 0,6%) en comparaison de celle des territoires urbains et du littoral de la région Occitanie. Logiquement, les flux d'artificialisation les plus importants se concentrent autour des pôles d'attractivité principaux. Les documents de planification et d'urbanisme (SCoT, PLUi) doivent permettre la réduction de la consommation des ENAF (espaces naturels, agricoles et forestiers) et une densification de la tache urbaine

- Démographie : un regain et des disparités

L'évolution démographique du territoire se traduit par des disparités géographiques, avec une stabilité dans les pôles principaux et une perte de population au sud-ouest du Parc. Sur la période 2007-2016, la population passe de 71 024 à 71 366 habitants, soit +0.5%. Ce regain démographique est dû exclusivement au solde migratoire (+2 149 habitants), pendant que le solde naturel est négatif (- 1807 habitants). Le territoire se caractérise en outre par un vieillissement de la population : la tranche d'âge des +60 ans augmentent de 25%, celle des -20 ans diminue de 6%.

- Logement : résorber la vacance

Dans l'intervalle entre 1968 et 2015, le nombre de logements augmente fortement sur le territoire, avec une création de résidences secondaires (+ 189%) plus importante que celle des résidences principales (+ 41%). Depuis 2007, la répartition des logements est relativement stable. Le taux moyen de logements vacants (9,9% en 2015), quoiqu'en augmentation, est comparable à celui des territoires ruraux.

- Dépendance pétrolière et enjeu des mobilités

La dépendance pétrolière du territoire est manifeste. La voiture est utilisée par 74% des actifs pour leurs déplacements domicile-travail, proportion en hausse de 4,7% depuis 2007. La réduction de l'autosolisme doit être favorisée par le déploiement de solutions de mobilité alternatives et solidaires sur le territoire, qui contribueront aussi bien à l'attractivité de celui-ci qu'à la réduction de l'empreinte carbone.

- Une transition écologique à construire

La consommation énergétique sur le territoire atteint 1 844 GWh (chiffres 2017), cependant que sa production d'énergie renouvelable, en augmentation, avoisine 1 068GWh. Le transport représente le secteur le plus énergivore.

L'hydraulique, le bois-énergie et l'éolien sont les principales sources de production d'énergie renouvelable. En relation avec l'A75 et la dépendance pétrolière du territoire, le secteur des transports contribue fortement aux émissions de polluants atmosphériques.

1.2.2. Les dispositifs en cours sur le territoire du Contrat

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires :

- Le programme Action Cœur de ville engagé sur la commune de MILLAU
- Le programme Petites Villes de demain engagé sur la commune de SAINT AFFRIQUE
- Le contrat de transition écologique (CTE)
- Les conventions territoriales globale signées avec la CAF sur les Communautés de communes du territoire
- Le Contrat Territorial Régional signé avec la Région Occitanie et le Département de l'Aveyron en lien avec PETR Lévézou
- La Convention LEADER Grands Causses Lévézou signée avec la Région Occitanie et l'Agence de Services et de Paiement.
- Le Contrat Grand Site Occitanie Millau Roquefort Sylvanès
- Le Projet Alimentaire de Territoire Grands Causses Lévézou labellisé par le Ministère de l'Agriculture
- Le Pôle de Pleine Nature Massif Central dans le cadre de la Convention Massif Central
- L'AAP « Relever le défi démographique » dans le cadre de la Convention Massif Central
- Le Projet France Mobilité porté par le Ministère des Transports
- Le Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME

2. Article 2 – Ambition du territoire Grands Causses

Dans le cadre de la Convention d'Initialisation signée le 21 mai 2021, l'Etat et le Syndicat Mixte du Pnr des Grands Causses ont acté que le CRTE du PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES devait prendre en compte les objectifs de la Charte du PNR des Grands Causses 202-2037 ainsi que les orientations des documents de planification et de programmation, SCOT Grands Causses et PCAET Grands Causses.

En effet, le projet de territoire des Grands Causses s'écrit au travers de la Charte du Parc, qui est le contrat qui concrétise le projet de protection et de développement durable élaboré pour son territoire pour une durée de 15 ans. Pour faire face aux enjeux qui attendent le territoire, la trame opérationnelle de la Charte 2022-2037 s'appuie pleinement sur les missions fondamentales des parcs naturels régionaux : Protéger, Aménager et Développer, dans une démarche d'innovation, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

Née du diagnostic territorial et de ses enjeux, et notamment des documents de planification comme le SCOT des Grands Causses et le PCAET, mais également de l'évaluation de la Charte précédente et de démarches participatives et de co-construction avec l'ensemble des acteurs du Territoire, la stratégie du projet de territoire 2022-2037 s'articule autour de 2 défis majeurs et transversaux aux axes et orientations de la Charte :

- **La résilience au changement climatique**

Indéniablement, le réchauffement climatique va impacter le territoire du Pnr des Grands Causses. Les projections climatiques 2041-2070 laissent entrevoir un gain de 15 à 20 journées estivales par an (>25°) et la perte de 9 à 18 jours de gel, ainsi qu'une baisse des précipitations au sud.

Ces changements ne seront pas sans conséquences, par exemple dans le milieu agricole, victime d'ores et déjà de sécheresses à répétition qui dégradent la production de fourrages et de céréales et la santé du bétail.

La résilience du territoire au changement climatique suppose une stratégie de transition écologique, d'ores et déjà détaillée dans le Plan Climat Air Énergie Territorial Pnr des Grands Causses. Celui-ci prévoit la division par quatre des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, la réduction des consommations énergétiques (résidentiel, mobilités, performance des systèmes), l'augmentation de la production d'énergie renouvelable (biomasse, photovoltaïque...) et la neutralité carbone. En tout état de cause, la transition écologique irrigue et conditionne les projets du territoire, dans des domaines aussi variés que le tourisme durable, les mobilités douces, l'alimentation en circuits courts, les expérimentations (biogaz, hydrogène vert). Le territoire doit s'adapter au changement climatique en cours et agir à son échelle pour l'atténuer.

- **L'attractivité et le développement sociétal du territoire**

Le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses compte 70 000 habitants selon les chiffres de 2016 dont la moitié résident dans les pôles urbains de Millau et Saint-Affrique. Si les estimations de l'Insee laissent entrevoir une augmentation sensible de la population, ce scénario s'accompagne d'un enjeu essentiel : le renouvellement des actifs sur les cinq à dix ans qui viennent. L'installation durable des nouveaux arrivants dépendra de la qualité de leur accueil par le territoire et de la concordance entre celui-ci et leur projet de vie, notamment au regard des évolutions sociétales et des attentes en termes de qualité de vie : alimentation saine, services publics (éducation, santé) de proximité, vitalité culturelle, équipements sportifs, désenclavement numérique.... En parallèle, le territoire est confronté au vieillissement

de la population avec les problématiques de la dépendance et du maintien à domicile à anticiper en agissant sur les centres- bourgs, leurs fonctionnalités (services, commerces, loisirs) et sur l'accessibilité de l'habitat.

Au-delà de ces défis majeurs, le projet de charte du Pnr des Grands Causses repose sur des défis transversaux :

- Partenariat et co-construction avec les acteurs du territoire, la charte est un contrat signé entre les différentes collectivités membres du syndicat mixte qui construisent et portent les actions
- L'innovation et l'expérimentation,
- La sensibilisation et l'éducation des habitants
- La vision extra-territoriale dans une approche de solidarité et de réciprocité entre milieu rural et aires urbaines

En réponse à ces défis, le projet de territoire de territoire formalisée dans le cadre de la charte s'articule autour de 3 axes stratégiques et 11 orientations :

- *Axe 1 « Protéger »*
 - o *Orientation 1 - Protéger une biodiversité d'exception*
 - o *Orientation 2 Préserver la richesse paysagère*
 - o *Orientation 3 : Sécuriser la ressource en eau*
 - o *Orientation 4 : Valoriser les trésors géologiques*
- *Axe 2 « Aménager »*
 - o *Orientation 5 : Construire un territoire à Energie positive*
 - o *Orientation 6 : Se Déplacer Autrement*
 - o *Orientation 7 : Renforcer la cohésion du territoire*
- *Axe 3 « Développer »*
 - o *Orientation 8 : Accueillir de nouveaux habitants*
 - o *Orientation 9 : Valoriser les ressources économiques locales*
 - o *Orientation 10 : Soutenir l'agriculture*
 - o *Orientation 11 : Développer le potentiel touristique, patrimonial et culturel*

Ce projet de territoire, formalisé par le projet de charte 2022-2037 et porté par le Syndicat Mixte du Pnr des Grands Causses, se veut comme un contrat entre les différentes collectivités membres du territoire. C'est sur cette base que l'ensemble des Communauté de Communes, le Syndicat Mixte du Pnr des Grands Causses et l'Etat ont souhaité construire le Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de charte du Pnr des Grands Causses approuvé en date du

Les orientations stratégiques retenues dans le cadre du CRTE s'appuient sur les orientations et fiches mesures de la charte 2022-2037 du Pnr des Grands Causses et s'articulent autour de 3 axes stratégiques et 11 orientations :

○ Axe 1 « Protéger »

- **Orientation 1 Protéger une biodiversité d'exception** : Le maintien des fonctionnalités écologiques conditionne la santé des milieux naturels et semi-naturels et la vitalité des réservoirs de biodiversité. Le territoire des Grands Causses constitue un vivier de milieux remarquables, certains façonnés par une longue tradition agropastorale, ainsi qu'un refuge pour une faune et une flore protégée et/ou endémiques d'une grande rareté à l'échelle européenne. De cette richesse indéniable, témoigne le déploiement d'un large éventail de dispositifs et outils à vocation écologique : 26 sites Natura 2000, plus de 20 plans nationaux d'actions en faveur d'espèces, inventaires Znieff et Zico, réservoirs biologiques, protection de biotope, espaces naturels sensibles.

La sauvegarde et l'épanouissement de cette biodiversité supposent une politique active de Trame verte et bleue qui préserve ou restaure le fonctionnement des écosystèmes et les continuités/corridors écologiques, avec des démarches Éviter-Réduire-Compenser (ERC) innovantes tels les Paiements pour services environnementaux (PSE) et Sites naturels de compensation (SNC).

Le respect de la Trame verte et bleue doit prévaloir dans tous les projets d'aménagement. Cela nécessite d'enrichir et de partager les inventaires, cartographies et toutes connaissances acquises par le Syndicat mixte et ses partenaires relatives aux milieux écologiques et aux espèces qui leur sont inféodées. Il s'agit également de favoriser une véritable appropriation des enjeux par les décideurs. Démarche qui devra s'étendre, dans une approche de médiation, aux pratiquants d'activités et organisateurs d'événements de pleine nature.

La Trame verte et bleue porte, entre autres, sur les milieux aquatiques et humides qui sont à envisager à l'échelle de leur bassin versant, sur les milieux rocheux et sols nus hébergeant une faune et une flore typiques, sur les espaces ouverts herbacés, sur les corniches des Grands Causses qui contribuent au corridor migratoire des vautours entre Alpes et Pyrénées, sur les milieux boisés dont les forêts matures et anciennes.

Le Syndicat mixte, dans sa démarche de connaissance, devra également œuvrer, avec les acteurs de la biodiversité, à la maîtrise du phénomène des espèces exotiques et envahissantes, qui constituent une menace actuelle pour les équilibres écologiques.

Les objectifs stratégiques de cette orientation sont :

- Garantir la vitalité de la trame verte et bleue
- Faune, flore et habitats naturels : une richesse fragile à conserver
- Conserver la fonctionnalité écologique des milieux boisés
- Endiguer la menace des invasives
- Des activités respectueuses de la biodiversité

- **Orientation 2 Préserver la richesse paysagère** : La préservation des paysages du territoire est essentielle au maintien de son identité et à son attractivité. Grands Causses, avant-causses, rougiers et monts : ces entités paysagères coïncident avec les aspirations sociétales à un cadre de vie somptueux et sain. Les paysages sont confrontés à la propagation de la forêt et des broussailles, qui ferment peu à peu les milieux ouverts, à l'artificialisation urbaine et économique, qui les menacent de banalisation, à des projets d'énergies renouvelables nécessitant une emprise foncière ou bâtie. La sauvegarde des paysages et de leurs spécificités est indissociable de la pérennisation de l'activité agricole et des surfaces qui lui sont dédiées. Il en va d'une compréhension de la « fabrique » paysagère : les milieux ouverts, refuges de biodiversité, ont été façonnés et sont maintenus par l'agriculture, spécialement par la tradition du pâturage extensif. Cette orientation n°2 consacre le rôle crucial de l'agropastoralisme dans la préservation des paysages du territoire. Il s'agira par conséquent de stabiliser à 51% la surface affectée au milieu agricole, d'accompagner les exploitants dans l'adoption de pratiques agroécologiques et sylvicoles en lien avec l'adaptation au changement climatique, de proposer des équipements fonctionnels innovants qui soient, aussi, des marqueurs de l'identité agricole dans le paysage.

Les objectifs de qualité paysagère doivent s'imposer à tous les projets d'aménagement. Une attention particulière doit être portée aux patrimoines bâtis vernaculaire et végétal, qui participent de l'organisation du paysage. Le

développement urbain et économique ne doit pas être entravé, mais abordé dans une logique d'encadrement et d'intégration. Encadrement de l'urbanisation et des projets industriels (dont EnR), meilleure intégration des zones d'activités et des bâtiments agricoles existants, résorption des points noirs paysagers. L'Atlas du Syndicat mixte identifie 33 unités paysagères spécifiques : cette orientation vise à prendre en compte leur singularité tout en envisageant leur mutation probable en raison du changement climatique.

Les objectifs stratégiques de cette orientation sont :

- Défendre le paysage agropastoral, emblème du territoire
- Protéger l'identité du paysage et du patrimoine
- Favoriser un développement respectueux des spécificités du paysage
- Favoriser une bonne intégration paysagère des aménagements

- **Orientation 3 Sécuriser la ressource en eau** : L'eau constitue une ressource vitale et l'abondance de ses réserves sur le territoire ne doit pas masquer sa fragilité. La porosité du milieu karstique l'expose à des risques de pollution par rejets d'effluents ou infiltration d'hydrocarbures liée à la traversée du Larzac par l'autoroute A75. Le changement climatique et l'eutrophisation sont autant de menaces pesant sur les rivières : menaces de dégradation de la qualité des eaux, d'accentuation de leurs étiages. La protection de la ressource, la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable et l'optimisation de sa gestion sont aujourd'hui des nécessités impérieuses. La réalisation de ces objectifs repose sur des enjeux de connaissance et de synergie. Connaissance du milieu karstique souterrain d'abord, Connaissance durable du réseau d'eau potable également, dans la perspective d'en augmenter les rendements. Connaissance, par les acteurs du territoire et grâce à un travail de sensibilisation, du fonctionnement écologique des rivières afin de favoriser le respect de leur espace de mobilité, la gestion des boisements et la préservation de la ripisylve, la restauration des zones d'expansion des crues, et de freiner l'urbanisation des milieux humides et lits majeurs des cours d'eau. Synergie, ensuite, entre les structures compétentes pour parachever la protection des captages sur le territoire. Synergie pour une gestion cohérente des milieux humides et aquatiques, envisagée à l'échelle des bassins et sous-bassins versants. Synergie pour l'optimisation des services d'assainissement et la mise en place d'un programme de construction/réhabilitation de stations d'épuration. Synergie avec les habitants du territoire, pour une appropriation par tous de la culture du risque et pour une adaptation collective des usages (agricoles, récréatifs) à l'état de la ressource, par exemple en période d'étiage.

La protection de la ressource en eau requiert enfin une vigilance constante, qui passe par le suivi qualitatif et quantitatif des eaux superficielles et souterraines, la gestion/réhabilitation des bassins de décantation sur l'A75, l'extension du périmètre du Spanc (service public d'assainissement non collectif) pour une maîtrise des effluents et une réduction des rejets polluants dans le milieu naturel.

Les objectifs stratégiques de cette orientation sont :

- Eau souterraine : mieux la connaître, mieux la gérer
- Une vraie cohérence de gestion des milieux humides
- Maîtriser les effluents pour protéger le milieu aquatique

Orientation 4 : Valoriser les trésors géologiques : 51 géosites sont inventoriés sur le territoire. Ce patrimoine géologique et paléontologique demeure, à ce jour, inégalement protégé et valorisé. Or sa connaissance approfondie ne pourra qu'affiner la compréhension globale du territoire et de sa formation. Il importe de prendre davantage en compte les géosites dans les documents d'urbanisme et dans les actions de médiation culturelle. L'objectif de cette orientation est de valoriser les géosites sont les sites paléontologiques.

- Axe 2 « Aménager »

- **Orientation 5 Construire un territoire à Energie positive** : La stratégie de transition écologique du territoire conjugue une forte réduction des dépenses énergétiques avec une augmentation raisonnée de la production d'énergie renouvelable. La transition écologique suppose une véritable adhésion citoyenne dont le succès de la concertation déployée pour la définition du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) semble déjà présager la réalité. Une démarche active de sensibilisation et d'éducation doit favoriser l'adoption de comportements vertueux et économes par tous les habitants. La rénovation performante des logements et la construction passive doivent être encouragées en lien avec l'adaptation au réchauffement climatique. Les collectivités et établissements publics ont, dans cette dynamique, un devoir d'exemplarité, tant par l'utilisation de matériaux biosourcés pour leurs constructions/rénovations que dans la gestion de l'éclairage public et, plus largement, leurs dépenses de fonctionnement.

Les gisements d'énergie renouvelable ne manquent pas sur le territoire. Ce potentiel ne doit toutefois pas se traduire par des projets industriels irrespectueux des paysages et les dénaturant. L'éolien et le photovoltaïque au sol doivent être scrupuleusement encadrés et restreints à certaines emprises. La petite hydroélectricité ne doit pas entraver l'écoulement des cours d'eau. L'installation de panneaux solaires photovoltaïques devra s'envisager de préférence en toiture. Les réseaux de chaleur et chaufferies bois, les unités de méthanisation en lien avec l'élevage ovin, la géothermie, sont à encourager.

La construction d'un territoire à énergie positive peut favoriser l'émergence et/ou la consolidation d'une économie en phase avec celui-ci, par exemple par la structuration de la filière écoconstruction et le développement de filières territorialisées (énergie bois...). Les projets d'énergie renouvelable devront s'ouvrir à un financement participatif local : là encore, pour une meilleure implication citoyenne dans la transition écologique.

Les objectifs stratégiques de cette action sont :

- Favoriser les économies d'énergies
- Développer des énergies renouvelables intégrées au territoire

Orientation 6 Se Déplacer Autrement : La dépendance pétrolière du bassin de vie constitue une réelle pesanteur dans la construction d'un territoire à énergie positive. Mais à contrario, elle soulève un formidable défi d'innovation : une expérience de réinvention des mobilités en milieu rural de moyenne montagne. La résorption de l'usage exclusif de la voiture individuelle suppose de déployer des solutions alternatives viables. Il s'agit de conjuguer un réseau de transports collectifs - synchrone avec les usages des habitants (école, travail) - avec des dispositifs de déplacement solidaires (covoiturage, transport à la demande...) encore relativement confidentiels. Ce maillage doit se prolonger, en milieu urbain, par des solutions de mobilités douces et alternatives telles, par exemple, le vélo à assistance électrique.

La performance des mobilités alternatives - et leur adoption par les usagers - est indissociable de leur intégration dans le paysage, urbain en premier lieu. L'aménagement de cheminements piétons et cyclables doit favoriser l'utilisation sécurisée et préférentielle des mobilités douces. Le maillage des solutions de mobilité sur le territoire

devra se traduire, en milieu urbain, par la création de pôles d'échanges multimodaux et, en milieu rural, par une bonne visibilité des dispositifs.

La réinvention des mobilités devra associer les acteurs économiques : en s'attendant à la problématique du transport de marchandises d'une part, en encourageant les entreprises, exploitants agricoles et collectivités à expérimenter les véhicules de demain à carburants écologiques, d'autre part.

Ainsi les nouvelles mobilités peuvent-elles devenir un outil de cohésion sociale, de quiétude urbaine, de revitalisation des services publics (train et car) en milieu rural, ainsi que d'amélioration de la qualité de l'air, au service d'une cohérence de territoire.

Les objectifs stratégiques de cette orientation sont :

- Rendre possible les nouvelles mobilités
- Développer des mobilités plurielles

Orientation 7 Renforcer la cohésion du territoire : La construction d'un territoire en harmonie est au cœur de cette orientation :

- par la répartition plus harmonieuse des services et équipements
- par l'aménagement d'un cadre de vie plus harmonieux au sein des centres- bourgs.

L'armature territoriale se fonde sur les 3 pôles urbains de Millau/Creissels, Saint-Affrique/Vabres-l'Abbaye et Sévérac d'Aveyron, autour desquels gravitent des pôles de proximité, maillons intermédiaires entre les centres urbains et les villages. Il apparaît essentiel de consolider cette arborescence, par exemple au moyen de règlements de zonage et d'outils de maîtrise foncière. Le maintien ou la création d'écoles et de services de santé de proximité, l'étoffement de l'offre commerciale en centres-bourgs, la couverture en fibre optique sont autant d'exigences pour l'équilibre du territoire.

Un enjeu majeur du confortement de l'armature territoriale réside dans la revitalisation des centres-villes, centres-bourgs et cœurs de villages. Par la reconquête de la vacance, la valorisation de l'architecture, l'utilisation d'énergies renouvelables et de matériaux biosourcés, ainsi que par des solutions innovantes d'accès au logement, les centres anciens doivent redevenir attractifs au même titre que, par exemple, les éco-hameaux.

Les nouvelles formes d'habitat en centre ancien doivent s'accompagner d'une nouvelle manière d'habiter le centre ancien. Il s'agira de repenser les espaces publics par l'aménagement de cheminements doux, de coulées vertes, d'îlots de fraîcheurs, de places apaisantes, dans une approche durable et résiliente au changement climatique. Cette écologie urbaine doit être complétée par une gestion durable des déchets sur le territoire, par exemple à travers l'expérimentation de nouvelles filières de recyclage et de valorisation.

Autant de démarches pour rendre la vie quotidienne dans les centralités plus attractive, au bénéfice de l'armature territoriale toute entière.

Les objectifs stratégiques de cette orientation sont :

- Consolider l'armature territoriale
- Aménager des espaces publics résilients
- Favoriser de nouvelles formes urbaines et architecturales pour les Villes et bourgs de demain
- Encourager une gestion exemplaire des déchets

-
-
- o Axe 3 « Développer »

- **Orientation 8 Accueillir de nouveaux habitants** : Le regain démographique en sud-Aveyron est une réalité observable depuis plusieurs années. L'aspiration de nombre d'urbains à s'installer au grand air pour une meilleure qualité de vie, aspiration devenue impatience après le confinement lié à la pandémie de Covid-19, peut rejaillir positivement sur le territoire. À la condition que celui-ci augmente son attractivité, tant pour stimuler la venue de nouveaux arrivants que pour favoriser leur installation durable. En complément d'une stratégie de marketing territorial et de démarches de prospection, il apparaît primordial de diffuser une culture de l'accueil sur le territoire. Les nouveaux arrivants doivent être accompagnés dans leur projet de vie, dans une dynamique partenariale qui mobilise pour chacun les structures compétentes, dont le tissu économique. La stratégie d'attractivité du territoire doit donner lieu à des initiatives innovantes, telle la diffusion du télétravail, l'élaboration d'un projet de santé territorial, la mutualisation d'équipements culturels et sportifs, la mise en place de solutions de services itinérantes, ou encore de nouvelles formes de commerces multi-services et de bistrot de pays. Ceci dans le cadre ou en complément du maillage territorial relatif à l'orientation n°7.

La culture de l'accueil va de pair avec l'accueil de la culture en tous lieux du territoire. Il faudra veiller à l'équité sociale et géographique en ce domaine et déployer des programmations décentralisées dans l'espace - auprès des villages les plus isolés - et dans le temps - en-dehors de la saison estivale. Le soutien aux acteurs culturels professionnels installés sur le territoire et l'organisation de résidences de création en dialogue avec les ressources locales et en réinterprétation de celles-ci participeront aussi de la dynamique territoriale. La culture comme vecteur de vitalité et d'intégration durable des nouveaux arrivants.

Les objectifs stratégiques de cette orientation sont :

- o Développer une vie culturelle inventive et solidaire
- o Favoriser l'installation durable de nouveaux arrivants
- o Renforcer l'accès de tous aux services et équipements

- **Orientation 9 Valoriser les ressources économiques locales** : De la plus fameuse d'entre elles, l'AOP Roquefort ancrée dans son rayon de production, à celle tout juste émergente des réseaux de chaleur biomasse, le territoire peut conforter ou développer plusieurs filières pleinement territorialisées. La valorisation locale des cuirs et peaux, de la pierre à bâtir, de la forêt-bois, des sources thermales, des sports de pleine nature, des métiers d'artisanat d'art, de la viticulture et des circuits courts d'alimentation, mais encore des décors naturels du territoire par l'accueil de tournages écoresponsables, constitue un champ des possibles pour la structuration de filières innovantes à l'échelle du territoire. De semblables filières peuvent favoriser la création d'emplois non délocalisables, consolidant et sécurisant davantage l'économie territoriale. Vertueuses, elles contribuent à la réduction de l'empreinte carbone et valorisent les ressources locales dans le respect des paysages et des écosystèmes. Elles s'accordent également avec les notions d'économie circulaire et d'économie sociale et solidaire. La structuration de filières territorialisées nécessite, selon les cas, d'étudier leur viabilité, de réactiver des gisements, d'organiser la gestion durable des ressources. Tel est le cas par exemple des carrières de pierres à bâtir, filière d'autant plus précieuse qu'elle trouve un débouché dans des chantiers de construction et de restauration en symbiose avec le paysage et l'architecture traditionnelle. Tel est le cas également du bois, dont la valorisation à travers des réseaux de chaleur, de l'écoconstruction ou du mobilier doit favoriser en amont une gestion concertée, durable et sylvicole,

du milieu forestier sur l'ensemble du territoire. Tel est le cas, encore, des sources des monts de Lacaune dont le potentiel d'exploitation géothermique doit être évalué.

Des initiatives devront être engagées, dans une dynamique partenariale, pour l'animation et la montée en puissance des filières émergentes du territoire : chantiers-pilotes, couveuse, expérimentations, sensibilisation du public.

Les objectifs stratégiques de cette orientation sont :

- Développer une économie territoriale et durable
- Favoriser la valorisation du thermalisme et de la filière pierre
- Développer la filière bois respectueuse de la ressource forestière et engagée dans la transition écologique

Orientation 10 Soutenir l'agriculture L'adaptation au changement climatique et la transmission des exploitations sont deux enjeux qui attendent le milieu agricole local d'une manière imminente. L'agriculture du territoire gravite autour de la filière fromagère AOP Roquefort tout en se diversifiant : production fermière, arboriculture et viticulture, maraîchage bio... Il est essentiel de l'aider à négocier ces moments-charnières, tant elle participe de l'identité du territoire. La résilience du monde agricole au réchauffement climatique suppose l'adoption progressive de l'agroécologie. Il s'agit d'inciter et d'accompagner les exploitants dans un changement progressif de pratiques, et d'échanges de savoirs. La transmission, autre gage de la pérennisation de l'activité, doit être abordée à l'échelle du territoire entier, à travers des documents de planification sanctuarisant la proportion de la surface agricole utile. Des solutions pour faciliter la reprise des exploitations doivent être déployées, y compris des formes expérimentales de portage de foncier ou de partage de fermes, dans le prolongement des innovations sociales et économiques nées de la lutte du Larzac.

Le soutien à l'économie agricole passe également par la structuration des filières en circuits courts, définie par un Projet alimentaire de territoire qui vise à la relocalisation de l'alimentation par, notamment, l'approvisionnement en produits locaux des restaurations collectives et des commerces, dans une approche croisée de diversification de l'agriculture, de cohésion sociale, de valorisation du bien manger et des pratiques agricoles vertueuses. La mise en place d'outils collectifs de transformation ou de logistique est une modalité possible d'accompagnement de cette structuration.

Les objectifs stratégiques de cette orientation sont :

- Favoriser le développement d'une agriculture qui cultive la transition écologique
- Encourager une stratégie foncière agricole intégrée et partagée
- Valoriser une alimentation saine et locale

Orientation 11 Développer le potentiel touristique, patrimonial et culturel : Un patrimoine vivant, un patrimoine à vivre : tel est le leitmotiv de cette orientation. Il s'agit de moderniser les approches patrimoniale et touristique sur un territoire qui, des villages templiers hospitaliers au Viaduc de Millau en passant par la cité de Roquefort Sylvanès et les Gorges du Tarn possède un véritable rayonnement. Le patrimoine de ce territoire doit s'envisager sous tous ses aspects : historique bien entendu, mais également paysager, industriel, vernaculaire et immatériel. Il apparaît essentiel d'étoffer la connaissance de ces patrimoines, tant au moyen d'une démarche d'inventaire commun que, par exemple, de la collecte de témoignages. L'approche vivante du patrimoine historique suppose, parallèlement, de favoriser la réactualisation des savoirs et leur partage auprès du public. Un enjeu touristique portera sur la valorisation du patrimoine et de permettre le développement d'un tourisme Expérientiel. Le territoire constitue un vivier d'activités de pleine nature - de la randonnée, en premier lieu, au vol libre, du canoë-kayak à l'escalade - qui toutes sont une manière de vivre, dans une forme d'immersion, le patrimoine paysager. L'enjeu aujourd'hui est de positionner le territoire comme destination d'excellence pour la pleine nature et les sports

outdoor, notamment par la fédération des acteurs, la création et l'entretien d'équipements, la promotion de la randonnée et de l'itinérance.

Vivre le patrimoine, c'est enfin le respecter et le valoriser au sein d'un environnement touristique écoresponsable. Il s'agira, tant dans le domaine des hébergements qu'en matière d'activités de nature et de sensibilisation des usagers, de faire entrer le territoire dans un écotourisme d'ores et déjà en adéquation avec ses valeurs.

Les objectifs stratégiques de cette orientation sont :

- Faire de la valorisation des patrimoines le socle de tout projet touristique
- Renforcer la destination d'excellence pour la pleine nature
- Développer une approche créative du tourisme culturel et patrimonial
- Encourager un tourisme écoresponsable et solidaire



Ces orientations et objectifs stratégiques sont issues du Projet de Charte 2022-2023 du Pnr des Grands Causses jointe en annexe 1.

document de travail

Article 4 – Le Plan d’action

Le plan d’action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l’Etat

Les signataires conviennent de poursuivre et d’accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. Sont notamment recensés par les signataires :

- Les programmes territorialisés de l’ANCT :
 - Accompagnement des territoires et de la ruralité : Action cœur de ville, Petite Ville de Demain
- Les contrats de l’Etat transversaux
 - Le programme Action Coeur de ville engagé sur la commune de Millau et la Communauté de Commune Millau Grands Causses
 - Le programme Petite Ville de demain engagé sur la Commune de Saint Affrique et la Communauté de Commune Saint Affricain Roquefort 7 Vallons
 - Le contrat de ruralité arrivé à terme au 31 décembre 2020,
 - Les conventions territoriales globales sur les communautés de communes de Larzac vallée, Monst Rance Rougiers....
 - Le Projet Alimentaire de Territoire
- Les contrats et conventions passés avec les agences et établissements de l’Etat :
 - Le Contrat Local de Santé signé entre le Pnr des Grands Causses et l’Agence régionale de santé,
 - Le Contrat d’Objectifs Territorial (COT) signé entre le Pnr des Grands Causses et l’ADEME,
 - La convention d’OPAH-RU signée entre la CC Millau Grands Causses
- Les Appels à Projet nationaux
 - AAP Pôle de Pleine Nature Massif Central dans le cadre de la Convention Massif Central
 - AAP « Relever le défi démographique » dans le cadre de la Convention Massif Central
 - AAP Grandes Itinérances du Massif Central dans le cadre de la Convention de Massif
 - L’AAP A Velo 2 avec l’ADEME
 - L’AAP Restauration de la Biodiversité avec la DREAL Occitanie

4.2. Articulation avec les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux

Les politiques contractuelles et programmes territoriaux se sont multipliés ces dernières années entre l’Etat et les collectivités, et entre les différents niveaux de collectivités, et le SM du PNR des Grands Causses est signataire de plusieurs contrats à l’échelle de son territoire :

- Le Contrat Territorial Occitanie Grands Lézou qui s’inscrit dans le cadre des politiques contractuelles régionales pour la période 2018-2021 dont les objectifs sont :
 - Agir pour l’**attractivité**, la **cohésion sociale**, la **croissance** et l’**emploi** dans chacun des territoires,
 - Favoriser les coopérations entre territoires (regroupement d’EPCI autour de projets communs, projets structurants, mutualisations),
 - Mobiliser dans le cadre d’un Contrat unique tous les dispositifs de la Région (contrat unique)

- S'adapter aux spécificités de chaque territoire au travers de « feuilles de routes sur mesure »
- Le contrat Territorial Occitanie décline également sur le territoire en
 - 9 Contrats Bourg Centre – 7 validés et 2 en projets
 - 2 Contrats Grands Site Occitanie : Millau Roquefort Sylvanès et Gorges du Tarn
 Ce contrat cadre fixe les objectifs stratégiques pluriannuels communs sur la période 2018-2021 mise en œuvre dans le cadre de programmes opérationnels
 Le contrat Territorial Occitanie Grands Causses Lévézou et les Contrats Bourg Centre et Grands Site sont consignés par la Région Occitanie, Le Département de l'Aveyron, le SM du Pnr des Grands Causses et l'ensemble des Collectivités du Territoire Concernées
- La Convention GAL LEADER Grands Causses Lévézou portée par le Pnr des Grands Causses
- Le Contrat Spécifique entre le Pnr des Grands Causses et le Conseil régional Occitanie

4.3. Le Programme d'Action

Les actions du CRTE sont listées dans un Programme pluriannuel d'Action (Annexe 3.1) qui détaille :

- L'orientation stratégique du Projet
- Le Maître d'ouvrage
- La localisation
- L'intitulé et un descriptif rapide du projet
- Le calendrier prévisionnel et l'état d'avancement
- Le chiffrage prévisionnel
- Le plan de financement
- Les partenaires techniques et financiers du projet
- Les indicateurs de suivi et de résultat
- Les éléments à porter à connaissance (autorisation d'urbanisme)

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.4. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat dans le cadre d'un programme pluriannuel d'action. Ces projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 7. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, le programme pluriannuel d'actions et les projets et actions en maturation seront validés au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Grands Causses porte des démarches stratégiques et structurantes sur un périmètre qui dépasse les limites du CRTE « Grands Causses ». Il s'agit de projets s'inscrivant dans des logiques régionales et/ou nationales

- Pôle de pleine nature Massif Central – Comité de Massif Central / Périmètre PNRGC + PETR Lévézou
- Itinérance Gorges et Vallées du Tarn – Comité de Massif Central / Périmètre PNRGC + CC Lozère et Tarn
- Attractivité – Comité de Massif Central – Périmètre PNRGC
- Projet Alimentaire de Territoire – Draaf Occitanie – Périmètre PNRGC + PETR Lévézou
- Contrat local de Santé – ARS Occitanie – Périmètre PNRGC
- Fonds Tourisme Durable – ADEME – Périmètre PNRGC + PETR Levezou
- Contrat Grand Site Occitanie – Région occitanie - Périmètre PNRGC + PETR Levezou
- Contrats Bourg Centre Occitanie – Région occitanie - Périmètre PNRGC + PETR Levezou

Dans le cadre de ces actions stratégique le Pnr des Grands Causses mobilise son ingénierie dans l'accompagnement des projets et des maîtres d'ouvrages.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Les signataires conviennent de la nécessité de mobiliser et de renforcer les capacités d'ingénierie internes du territoire et les assistances à maîtrise d'ouvrage dont les collectivités auront besoin pour mettre en œuvre leur projet de territoire et construire puis animer le CRTE, ainsi qu'accompagner les collectivités porteuses de projet sur le territoire. Le SM du Parc naturel régional des Grands Causses dispose d'une équipe d'ingénierie dont les compétences portent notamment sur les thématiques suivantes :

- Prévention des inondations et gestion des risques,
- Soutien à l'économie de proximité et à l'accueil de nouveaux arrivants,
- Rénovation énergétique des bâtiments publics et logements,
- Développement des mobilités durables
- Requalification des Bourgs Centrés et planification
- Préservation et valorisation des patrimoines naturels et culturels
- Préservation de la qualité de l'eau

Pour compléter cette ingénierie, le territoire du PNR des Grands Causses a signé le 30 septembre avec l'ADEME un Contrat d'Objectif Territorial qui permettra de renforcer l'appui en ingénierie du PNR auprès des collectivités du territoire sur les thématiques de la transition énergétique et de l'économie circulaire.

Les Contrats d'Objectifs Territoriaux (COT) sont dorénavant l'offre financière principale de l'Agence pour un accompagnement transversal des collectivités sur leurs politiques territoriales de transition écologique (sur les champs climat, air, énergie et économie circulaire). Ils soutiennent la dynamique des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) de l'Etat, en appuyant la collectivité dans la conception de nouveaux plans d'actions sur le moyen et long terme pour ainsi renforcer les politiques de transition écologique.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire du Pnr des Grands Causses assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un-e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés

dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME qui a conventionné avec le Pnr des Grands Causse un Contrat d'Objectif Territorial sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Engagements de la Région *(si signataire)*

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

La Région, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

6.5. Engagements du Département *(si signataire)*

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la

décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

6.6. Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engage-nt à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6-6-1. Opérateur public X

Détail de l'intervention

6-6-2. Opérateur public Y

Détail de l'intervention

6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Une phase de concertation des citoyens et des acteurs socio-économiques a été engagée dans le cadre de la phase de révision de la Charte du Parc. Cette phase de concertation s'est prolongée par une phase de co-construction avec l'ensemble des partenaires publics et privés du territoire pour construire le projet de territoire et la Charte 2022-2027 du Pnr des Grands Causses.

Par ailleurs, les statuts de la nouvelle Charte du Pnr des Grands Causses prévoient la création d'un conseil de développement qui pourraient être mobilisé également dans le cadre du CRTE et du futur Contrat Territorial Régional.

6.8. Programme opérationnel pluriannuel et maquette financière

Une maquette financière annuelle récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

Des crédits du plan France relance ;

Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;

Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;

Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;

L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire [XX] et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à

la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé des membres du Bureau du Pnr des Grands Causses, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire du Pnr des Grands Causses. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est composé des services des signataires du contrat et de tout autre service, établissement ou partenaire susceptible d'apporter une expertise sur une thématique particulière.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront ceux déjà retenus dans le cadre de l'évaluation du Projet de Charte 2022-2037 du Pnr des Grands causses.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de XXX.

Signé à xxxx le xxx

document de travail

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Charte du Pnr des Grands Causses

Annexe 2 – Tableaux de synthèse du CRTE

- 2-1 Programmation Opérationnelle Pluriannuelle
- 2-2 Maquette financière (export du tableau déposé sur la plateforme)
- 2-3 Indicateurs de suivi issus du Projet de Charte

document de travail

Délibération **PNRGC n° 2021-xxx** du Comité syndical du 3 décembre 2021

Projet alimentaire territorial

■ Président de séance	Richard FIOL, Président du Parc
■ Présents	
■ Procurations	
■ Absents	

Contexte du projet

Depuis 2009 et son action « circuits courts alimentaires », le Parc naturel régional des Grands Causses agit pour une alimentation locale et durable.

Labélisée « Projet Alimentaire de Territoire » par le Ministère de l'Agriculture, la stratégie alimentaire élaborée sur le territoire sous l'égide du Parc naturel régional des Grands Causses, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Aveyron, le collectif des Loco Motivés, l'APABA les bios de l'Aveyron, valorise le Bien Produire localement et Bien Manger Localement grâce à une vingtaine d'actions en cours.

Ces actions ont permis de venir en soutien aux producteurs, commerçants et artisans, en facilitant la mise en relation avec les consommateurs et professionnels et notamment les acteurs de la restauration collective proche de chez eux, en accompagnant les porteurs de projets, en apportant des solutions de distribution des produits ou encore en valorisant leurs activités.

Le territoire souhaite aujourd'hui poursuivre et renforcer les actions engagées dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire en proposant une réponse au nouvel Appel à projet PAT qui s'articule autour de 3 objectifs principaux intégrés à la Charte du PNR :

- Maintenir et renforcer l'attractivité des productions en circuit court et de proximité auprès de la profession agricole en renforçant la structuration de filières agroalimentaires locales en circuits courts.
- Développer un approvisionnement local durable et tout au long de l'année du territoire et notamment les services de restauration collectives, les établissements commerciaux et les structures de transformation du territoire.
- Favoriser le développement d'une agriculture qui limite les impacts sur l'environnement en améliorant la logistique de l'approvisionnement des structures locales à l'échelle du territoire, en développant des solutions innovantes.

Le PAT Grands Causses Lévézou se décline en un programme de 36 actions portées par le Pnr des Grands Causses et ses partenaires et s'articule autour de deux axes stratégiques principaux permettant d'accompagner la transition alimentaire du territoire de la production à la consommation :

- AXE stratégique 1 « BIEN PRODUIRE LOCALEMENT »
- AXE Stratégique 2 « BIEN CONSOMMER LOCALEMENT »
- AXE Transversal « ANIMER / SENSIBILISER/ VALORISER »

Plan de financement du Projet

Montant prévisionnel des dépenses total 633 436 €

Montant prévisionnel de la subvention PAT demandée : 400 128 € (63%)

Montant d'autofinancement global sur le projet : 233 308 € (37%)

Le Parc naturel régional des Grands Causses assure la coordination du projet et conventionnera avec les différents porteurs de projet pour reverser la part de financement correspondante aux actions réalisées

VOTE :

Pour : (nombre)

Contre : (nombre + noms)

Abstention : (nombre + noms)

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide la candidature du territoire à l'Appel à projet du PAT, et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président

RICHARD FIOL



Produire et manger local



Projet Alimentaire de Territoire Grands Causses Lévézou 2021-2024

**Bien Manger Localement
Bien Produire Localement**

1. Introduction

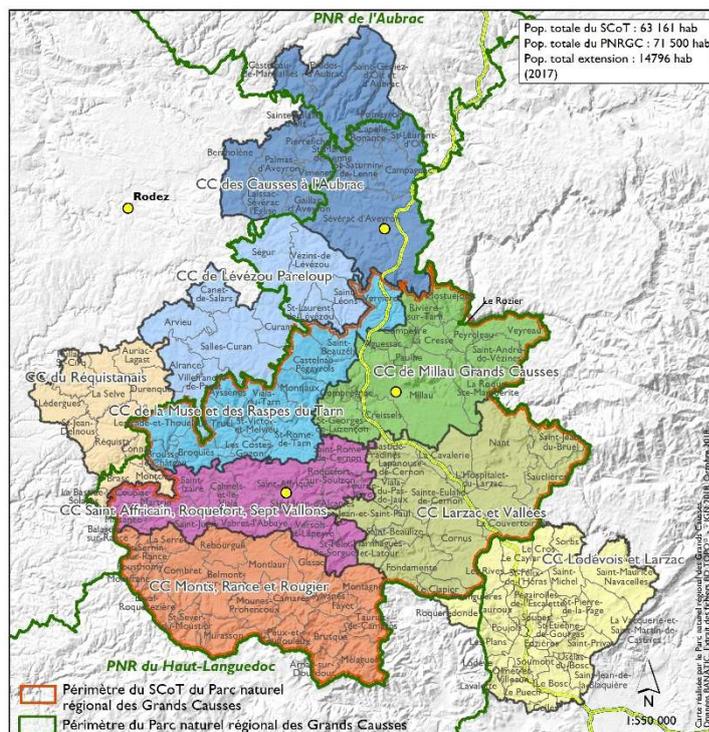
1.1. Présentation du PNR des Grands Causses

Le territoire du PNR des Grands Causses

Le périmètre classé PNR comprend 93 communes et 7 communautés de Communes sur une surface de 326 000 ha et près de 70 000 habitants.

Un projet d'extension du périmètre est en cours avec l'intégration de la CC du Lodévois Larzac (+14 000 hab, +26 communes et + 52 630 ha).

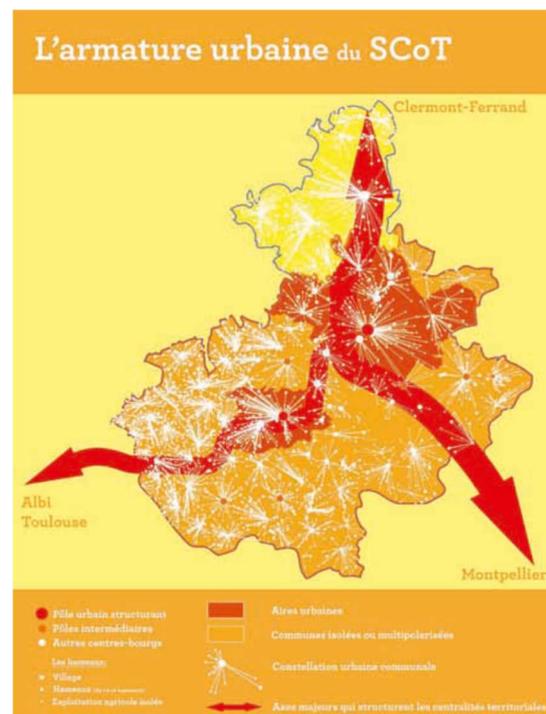
Le syndicat mixte du PNR GC se compose des membres suivants : Région Occitanie, Département de l'Aveyron, les 7 communautés de communes et les 93 communes de son périmètre actuel. Chaque membre participe à l'équilibre du budget de fonctionnement du syndicat mixte : 46% par la Région Occitanie, 38% par le Département de l'Aveyron et 16 % par les Communes et les Communautés de Communes.



A la pointe sud du Massif central, le Parc naturel régional des Grands Causses est le lieu de rencontre de trois climats : méditerranéen, montagnard et océanique. Irrigué par le Tarn et ses affluents, parcouru par le vent d'autan et la tramontane, parsemé de forêts, riche de sa tradition agropastorale, il constitue également un fort gisement d'énergies renouvelables. Territoire de milieu rural, il devient de plus en plus attractif pour de nouveaux habitants en quête de modes de vie plus apaisés, de solutions alternatives à la pression urbaine. Mosaïque de reliefs (de canyons en plaines alluviales, d'avant causses en massifs hercyniens), le territoire connaît aussi les problématiques de la moyenne montagne : la faible densité de l'habitat, l'importance des trajets domicile-travail, avec la forte dépendance pétrolière que cela suppose.

L'organisation territoriale du sud-Aveyron se fonde sur :

- deux pôles urbains structurants, Millau/Creissels et Saint-Affrique/Vabres-l'Abbaye, où se concentrent la population, l'emploi, la diversité des services et équipements
- deux axes importants de communication : l'autoroute A75, qui traverse le territoire du nord au sud, et la D992/999, transversale est-ouest dont les communes riveraines connaissent une forte dynamique et bénéficient directement des pôles urbains
- des communes intermédiaires, qui fonctionnent comme « pôles de proximité » : par exemple Camarès, La Cavalerie, Nant, Belmont-sur-Rance, Saint-Sernin-sur-Rance ou encore Saint-Rome-de-Tarn
- des communes isolées, soucieuses de préserver un niveau de services d'ultraproximité pour stabiliser leur population
- de nombreux hameaux (toutes les communes, pôles urbains inclus, en possèdent), souvent déconnectés de la matrice territoriale.



Le Syndicat Mixte du Pnr des Grands Causses

Les 5 missions d'un Parc naturel régional sont :

- Préserver et valoriser les patrimoines naturels et culturels,
- Favoriser le développement économique et la qualité du cadre de vie,
- Aménager le territoire,
- Informer et sensibiliser habitants et visiteurs,
- Conduire des actions expérimentales ou innovantes

Par délégation des collectivités locales, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses dispose des compétences :

Schéma de Cohérence de Territorial (SCoT)

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Administrativement, le Syndicat mixte du Parc est administré par un Conseil Syndical et un Bureau Syndical composé de 9 élus (1 Président, 5 Vice-Présidents et 3 représentants) tous élus localement (Maires, Présidents ou VP de CC) avec un représentant de chaque communauté de communes qui compose le périmètre du PNR GC.

Le PNR GC de part ces missions définies par le code de l'environnement est organisé suivant 4 pôles :

- le pôle Direction-administration, 8 personnes dont un chargé de communication ;
- le pôle Ressources naturelles et Biodiversité, 12 personnes sur les domaines de la ressource en eau, de la prévention des risques, de la trame verte et bleue, de la gestion faune et flore, de la gestion contrat de rivière, du Spanc ;
- le pôle Développement territorial, 9 personnes sur les domaines de la gestion financière, des contrats régional et européen, du tourisme, de la culture, de l'entretien de l'espace rural, de l'attractivité ;
- le pôle Aménagement Paysage et Évaluation, 8 personnes sur les domaines de l'aménagement, du SCoT, de l'urbanisme et du paysage, du SIG, de l'énergie et de la mobilité.

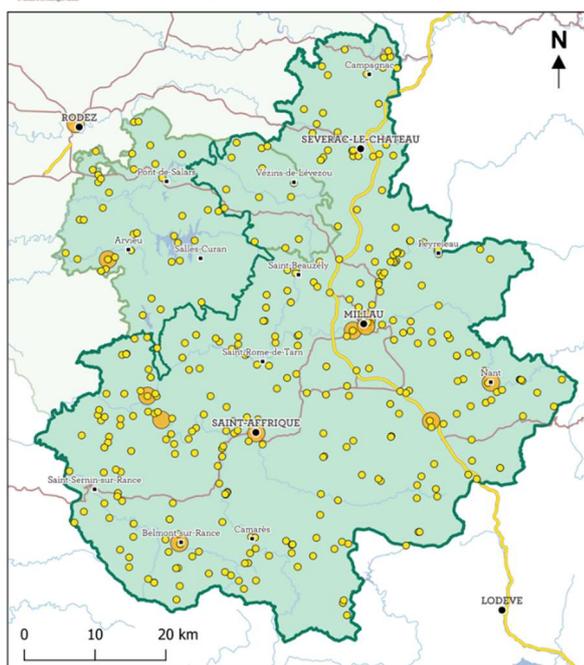
1.2. L'agriculture Sud Aveyronnaise

L'économie sud-Aveyronnaise s'appuie sur un pilier essentiel : l'agriculture et l'agro-alimentaire, incarnée par la filière fromagère d'AOC Roquefort. Le territoire recèle une agriculture forte et se révèle être un véritable laboratoire rural. Depuis 30 ans, le sud-Aveyron mène des expériences agricoles et les paysans ont fait preuve de grandes innovations sociales et économiques, notamment à travers la mise en place de circuits courts, l'organisation de la vente directe ou la création d'outils économiques innovants. Aujourd'hui ce sont plus de 300 producteurs en circuits courts qui sont installés sur le territoire.

L'agriculture, qui est un pilier de l'économie territoriale, se caractérise par une baisse du nombre d'exploitations depuis 2007 (-3%). Dans le même temps la démographie des chefs d'exploitation montre un vieillissement qui soulève l'enjeu de la transmission. La surface agricole utile (SAU) se maintient sur le territoire. Par ailleurs, l'agriculture fait face à un enjeu majeur : l'adaptation des pratiques agricoles au changement climatique.



Producteurs en circuits courts
(au 08/12/2020)



Périmètres

PNR des Grands Causses

PETR du Lévézou

Projet Alimentaire de Territoire

Producteurs en circuits courts (tout ou partie)

Groupements de producteurs

Sur le territoire du Projet Alimentaire de Territoire Grands Causses Lévézou on compte aujourd'hui plus de 350 producteurs en circuits courts.

L'image de l'agriculture du territoire est positive, avec 60% des 1 800 exploitations du territoire qui s'inscrivent dans une production sous signe officiel de qualité (AOP Roquefort notamment), plus de 15% des exploitations en circuits courts et près de 10% en agriculture biologique. La consultation citoyenne régionale menée en 2018 a montré l'attachement de la population à l'agriculture et à la production locale (78 % souhaitent soutenir davantage la vente de proximité) et 74% souhaitent soutenir les agriculteurs dans leur volonté de modifier leurs pratiques)

Le contexte de crise mondiale lié au COVID-19 met en relief les problématiques d'approvisionnement dans un système globalisé et renforce la nécessité de relocalisation dans tous les domaines d'activités. La crise du COVID 19 met également en exergue l'aspiration sociétale pour une alimentation plus saine et surtout plus locale. La qualité des productions et des produits, l'identité agricole du territoire et ses valeurs, la biodiversité et la qualité paysages marqués par les pratiques agricoles ... sont des éléments à valoriser.

1.3. Historique de la démarche alimentaire territoriale

Dès 2009, une démarche "circuits courts alimentaires" menée par le Parc des Grands Causses et la Chambre d'Agriculture a permis l'émergence de projets sur le territoire comme l'émergence d'une couveuse maraîchère à Saint Affrique, des ateliers de découpe et magasins de producteurs ainsi qu'une première démarche d'approvisionnement de la restauration collective.

En 2012, le territoire a été retenu dans le cadre de l'appel à projets « Territoire et gouvernance alimentaire » pour son projet « Définition d'un processus de valorisation économique et patrimonial des productions emblématiques du Parc naturel régional des Grands Causses », les objectifs étaient de :

- Connaître les expériences et les acteurs concernés et d'établir un diagnostic des différentes expériences menées. Un état des lieux des initiatives locales concernant les produits locaux et les circuits de proximité a été réalisé ainsi qu'une enquête auprès de producteurs permettant de dégager des tendances quant aux perceptions, attentes et freins des producteurs. Une table ronde de consommateurs a permis de cerner les freins à la consommation en circuits courts et les attentes vis-à-vis du Parc
- Elaborer un programme d'actions, réalisé partiellement, avec par exemple l'organisation d'un speed meeting pour favoriser la rencontre producteurs / acheteurs (restaurateurs) et développer la commercialisation des produits.

C'est sur la base de ce diagnostic et dans le cadre de la poursuite des actions engagées en lien avec la chambre d'agriculture que le PNR des Grands Causse a construit le Projet Alimentaire de Territoire Grands Causses Lévézou 2019 – 2021 sur un territoire élargi s'appuyant sur une gouvernance transversale de l'ensemble des acteurs du territoire, animée particulièrement par trois partenaires locaux très impliqués dans ce domaine :

- La chambre d'Agriculture, partenaire historique du Parc qui travaille notamment sur la structuration des filières,

- Les Loco-Motivés qui ont répondu au précédent AAP avec un projet de SALT axé sur le développement de filières agricoles locales, d'actions d'éducation à l'alimentation et de communication,
- L'Apaba (Groupement des Agriculteurs Biologique) travaille sur l'ensemble du département et notamment sur des actions de structuration de filières et la mise en œuvre d'actions de sensibilisation sur l'alimentation

Au-delà de ces 4 partenaires qui forme le noyau dur du projet, Le partenariat élargi à tous les acteurs locaux de l'alimentation qui participent à la gouvernance du projet (ETAT, Région, Département, collectivités, chef de restaurations collectives, EPHAD, associations de producteurs, entreprises agroalimentaires, syndicats, consulaires, établissements de formation et établissements scolaires, associations de consommateurs, CPIE, services de transports et logistique, La Poste...). L'objectif est de construire une gouvernance alimentaire locale sur le long terme.

Le projet alimentaire du territoire, a permis de mettre en synergie tous les acteurs qui ont su innover, répondre aux attentes des consommateurs et s'adapter au changement climatique.



1



2



3



4



5



6

- 1 – Sensibilisation des Scolaires
- 2- Table Ronde Logistique
- 3- Webinaires Professionnels
- 4- Diagnostic Cuisines Collectives
- 5- Guide Méthodologique Circuits Courts
- 6- Site Marchand « drive fermier »

1.4. Un projet de territoire

L'adaptation au changement climatique et la transmission des exploitations sont deux enjeux qui attendent le milieu agricole local d'une manière imminente. L'agriculture du territoire gravite autour de la filière fromagère AOP Roquefort tout en se diversifiant : production fermière, arboriculture et viticulture, maraîchage bio...

Le projet de Charte 2022 – 2037 en cours de validation affiche comme orientation le soutien à l'agriculture du territoire articulé autour de 3 mesures :



◆ MESURE 31

Une agriculture qui cultive la transition écologique



◆ MESURE 32

Une stratégie foncière agricole intégrée et partagée



◆ MESURE 33

Valoriser une alimentation saine et locale

La mesure 33 entend « Valoriser une alimentation saine et locale » en fixant les objectifs opérationnels suivants :

Renforcer l'attractivité des circuits courts auprès de la Profession Agricole

Développer un approvisionnement local durable toute l'année

Valoriser les pratiques agricoles vertueuses et les productions du territoire

Créer les conditions de pérennité du cahier des charges de l'AOP Roquefort

Valoriser le Bien Manger et le manger Local

Tisser des liens avec le milieu économique pour une meilleure connaissance des produits emblématiques locaux

Le Projet Alimentaire de Territoire a pour vocation de fédérer les acteurs locaux de l'alimentation et d'inscrire les projets et initiatives locales dans une démarche transversale de développement intégrant alimentation, santé, mobilité, aménagement ...



Le PNR des Grands Causses porte un certain nombre de projets stratégiques à l'échelle du territoire comme le SCOT, le PCAET, le Contrat Territorial Occitanie, la Convention LEADER, le Pôle de Pleine Nature Massif Central et bientôt le Contrat Local de Santé. Le Syndicat Mixte du PNR des Grands Causses a naturellement été sollicité par les acteurs du Territoire pour porter le Projet Alimentaire du Territoire qui s'inscrit au cœur de la stratégie de développement partagée du territoire

1.5. Un réseau de partenaires sur périmètre large

PROJET ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE GRANDS CAUSSES LÉVÉZOU

Périmètre PAT

109 communes /8 Intercommunalités
81 800 habitants

Territoire AOC Roquefort, l'agriculture et
l'agroalimentaire pilier essentiel de
l'économie du territoire

Périmètre SCOTs + LEADER + Contrat Territorial
Occitanie + GSO +PCAET+ PPN



Le PAT porte sur le périmètre du PNR des Grands Causses élargi au territoire du PÉTR Lézou. Cet ensemble géographique partage les mêmes réalités socio-économiques :

- Diminution puis stabilisation de la population
- Evolution de la population portée par le solde migratoire
- Près d'1/4 des habitants ont plus de 65 ans
- Un coefficient jeunesse inférieur à 0,8

Sur ce périmètre élargit les deux territoires ont engagé des coopérations avec notamment plusieurs contrats co-portés : Contrat Territorial Régional signé avec la Région Occitanie et le Département de l'Aveyron et Convention LEADER Grands Causses Lézou signée avec la Région Occitanie et l'Agence de Services et de Paiement. Sur ce même périmètre le Syndicat Mixte porte également des projets structurants le Pôle de Pleine Nature Massif Central, le Projet France Mobilité, l'AMI « Tourisme Durable » de l'ADEME et le PAT « Grands Causses Lézou » lauréat de l'appel à projet national 2018-2019.

La gouvernance du Projet Alimentaire de territoire est existante et associe l'ensemble des acteurs de l'alimentation du territoire :

- Partenaires institutionnels : Pnr, CC, Communes Département, Région, DRAAF
- Chambres consulaires
- 350 producteurs en circuits courts / 8 collectifs de producteurs
- Etablissements de Restauration Collective
- Réseaux Logistiques et de transports
- Cpie et associations d'EEDD
- Associations de consommateurs
- Syndicats professionnels
- Organismes de formation et Etablissements scolaires
- Professionnels de la restauration et de la transformation
- Offices de Tourisme
- Entreprises

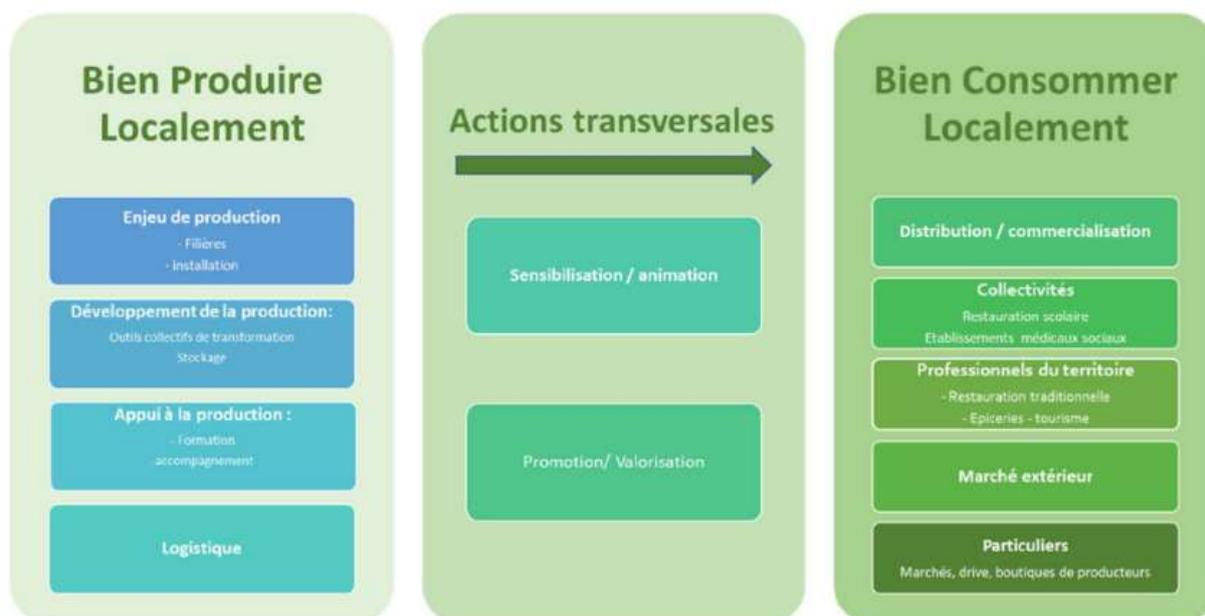
1.6. Une Stratégie Alimentaire Locale Transversale

Dans la poursuite de la phase d'émergence du PAT qui a permis de structurer une gouvernance alimentaire locale, l'objectif du territoire est d'engager une véritable stratégie alimentaire locale qui s'inscrit dans le projet de territoire, la Charte 2022-2037 du Pnr des Grands Causses, et articulé autour des enjeux suivants :

- Maintenir et renforcer l'attractivité des productions en circuit court et de proximité auprès de la profession agricole en renforçant la structuration de filières agroalimentaires locales en circuits courts,
- Développer un approvisionnement local durable et tout au long de l'année du territoire et notamment les services de restauration collectives, les établissements commerciaux et les structures de transformation du territoire
- Favoriser le développement d'une agriculture qui limite les impacts sur l'environnement en améliorant la logistique de l'approvisionnement des structures locales à l'échelle du territoire, en développant des solutions innovantes.

Une stratégie alimentaire locale transversale du Producteur au Consommateur transversale structurée autour de 2 axes stratégiques majeurs :

- Accompagner le « BIEN PRODUIRE LOCALEMENT »
- Favoriser le « BIEN CONSOMMER LOCALEMENT »



2. Acteurs s'engageant dans le projet

L'ensemble des partenaires suivants sont porteurs d'actions et bénéficiaires d'une aide dans le cadre du Projet

PNR Grands Causses

Chambre d'agriculture de l'Aveyron

Association APABA 12

Commune de severac d'aveyron

ADDEAR

Association Terres de lien

Association Clic à la ferme

Association Jardin du Chayran

Association Paysan bio d'aveyron

SAS Les eleveurs du rougiers

Association les Locomotivés

Association les Lococonfinés

ste de production

Association CPIE du Rouergue

Etablissement Institut de Recherche et Développement

Etablissement Scolaire du College st michel

Ville de millau

Communauté de Communes du Saint Affricain Roquefort 7 Vallons

Mais le partenariat autour du projet est plus large avec une gouvernance du Projet Alimentaire de territoire d'ores et déjà existante et associant l'ensemble des acteurs de l'alimentation du territoire :

- Partenaires institutionnels : Pnr, CC, Communes Département, Région, DRAAF
- Chambres consulaires
- 350 producteurs en circuits courts / 8 collectifs de producteurs
- Etablissements de Restauration Collective
- Réseaux Logistiques et de transports
- Cpie et associations d'EEDD

- Associations de consommateurs
- Syndicats professionnels
- Organismes de formation et Etablissements scolaires
- Professionnels de la restauration et de la transformation
- Offices de Tourisme
- Entreprises

3. Réalisation et mise en œuvre

(voir fiches projets détaillées en annexe 1)

Axe 1 BIEN PRODUIRE LOCALEMENT

1. Groupe d'Action 1 - Accompagner la structuration de la production locale

1.1. Objectif opérationnel 1 - Structurer les filières en circuits courts :

1.1.1. Développement de filières par l'accompagnement à la mise en œuvre d'outils de transformation (poursuite projet Camarès) – CDA12

L'objectif de cette action est le développement d'une filière volaille notamment pour l'approvisionnement des unités de restauration collective sur le territoire en lien avec la réflexion sur la création d'un abattoir / atelier de découpe de volaille. L'action prévoit l'accompagnement à l'émergence d'un groupe de producteurs.

1.1.2. Accompagnement des producteurs pour la qualité et la pérennité des livraisons en restauration (collective et professionnelle : qualité produits, planification,) - APABA

L'objectif de cette action est l'accompagnement de groupe de producteurs à proposer une offre spécifique à la restauration collective (poursuite action PAT 2019-2021).

Action collective qui concerne tous les groupements de producteurs du territoire

1.1.3. Projet « Vallée Verte » (HORS FINANCEMENT - AAP Plan Paysage) - PNRGC

Des arboriculteurs de la vallée du Tarn souhaitent se convertir en « BIO » (notamment pour lutter contre la mouche Suzuki avec la mise en place de filet de protection sur les vergers). Cette démarche s'inscrit dans la poursuite de la ZAP de la vallée du Tarn dont l'objectif principal est de pérenniser l'espace agricole en établissant une servitude sur ces terres, mais aussi d'encadrer le développement urbain, touristique, en limitant les conflits d'usage entre les arboriculteurs, les vigneron et les autres usagers. L'objectif de cette action est de d'accompagner les acteurs du territoire vers un concept de « **Vallée Verte** », qui intégrerait d'autres principes (santé, biodiversité, ressource en eau...) associés à d'autres secteurs d'activités (alimentation, tourisme...),

1.2. Favoriser l'installation

1.2.1. Projet installation maraicher Séverac d'Aveyron – Commune de Séverac d'Aveyron

La commune de Sévérac d'Aveyron a pour projet de développer une filière agroalimentaire locale en 3 volets : Favoriser l'installation de maraichers, développer un atelier de découpe en partenariat avec un groupement d'éleveurs locaux et remettre en fonctionnement la cuisine de l'EHPAD pour la fourniture des repas y compris en livraison à domicile en s'appuyant sur l'approvisionnement local.

Le projet d'installation de maraicher se base sur une étude conjointe PNRGC/APABA pour identifier les terres « maraichables » sur la commune complétée d'une mission de l'ADDEAR et de Terres de lien pour aider à l'installation des porteurs de projets.

1.2.2. Favoriser le renouvellement des générations agricoles sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses – Association ADDEAR

Favoriser le renouvellement des générations agricoles sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses via l'accompagnement à la transmission des exploitations agricoles et l'installation de nouveaux agriculteurs.

Action collective qui concerne tout le territoire

1.2.3. Faire pousser des fermes : le foncier au cœur de la relocalisation alimentaire – Association Terre de Liens

Les objectifs du projet sont les suivants :

- contribuer au déploiement des projets d'installation agricole et alimentaire par l'entrée foncière
- sensibiliser les collectivités à l'accessibilité au foncier agricole à de nouveaux projets agricoles et alimentaires
- favoriser l'accueil et l'accompagnement du volet foncier des nouveaux projets agricoles
- mobiliser les acteurs territoriaux (dont filières et citoyens) sur la question du foncier agricole et de la transmission

Action collective qui concerne l'ensemble du territoire

1.2.4. Déploiement de l'outil Vigie Foncier SAFER - PNRGC

Le PNRGC en convention avec la SAFER et les CC du territoire souhaite se doter de l'outil « vigie foncier dans la perspective de réaliser du stockage foncier et favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs.

2. Développer la production locale

2.1. Développer des outils collectifs de production et de stockage

2.1.1. L'espace-test agricole La Combe de Saint-Affrique : un appui à l'émergence d'actifs agricoles (mat) CC ST Affricain Roquefort 7 vallons

Dans le cadre du développement de l'Espace Test Agricole « La couveuse Maraichère » la CC du St Affricain Roquefort 7 Vallons souhaite construire un bâtiment et installer des équipements de stockage (chambre froide et courgerie)

2.1.2. Plateforme de stockage – Association Les locos Motivés (HORS FINANCEMENT)

2.2. Développer des outils collectifs de transformation

2.2.1. Appui au développement d'outils de transformation (légumerie surgélation) pour approvisionnement des restaurations collectives - PNRGC

Le PNRGC a pour objectif d'étudier la faisabilité d'un outil de transformation et de surgélation des surplus de production des maraichers en période estivale (fonctionnement des cuisines centrales ralenti) pour le stockage et l'utilisation en période scolaire.

2.2.2. ATC Séverac / Etude Abattage à la Ferme – Commune de Séverac d'Aveyron

La commune de Séverac d'Aveyron a pour projet de développer une filière agroalimentaire locale en 3 volets : Favoriser l'installation de maraichers, développer un atelier de découpe en partenariat avec un groupement d'éleveurs locaux et remettre en fonctionnement la cuisine de l'EHPAD pour la fourniture des repas y compris en livraison à domicile en s'appuyant sur l'approvisionnement local.

Dans ce cadre la commune souhaite en lien avec le groupe d'éleveurs étudier la faisabilité d'une unité d'abatage au plus près des exploitations dans un objectif de bien-être animale.

2.2.3. Création d'un Abattoir et Atelier de Découpe de Volaille à Camarès

En lien avec l'action 1.1.1 le PNRGC souhaite étudier la faisabilité de la création d'un Abattoir – atelier de découpe de volaille sur la commune de Camarès.

3. Accompagner la production locale

3.1. Accompagner les collectifs de producteurs locaux

3.1.1. Développement du groupement Clic à la Ferme

3.1.2. Accompagnement des Organisations de Producteurs – CDA12 / APABA

L'objectif de cette action est de pérenniser les initiatives de Collectifs de Producteurs qui ont émergé durant la période de crise de la COVID19 par l'accompagnement des groupements de producteurs dans leur structuration et leur fonctionnement. Cette action s'inscrit dans une logique de développement d'une économie agro-alimentaire de proximité et de mise en valeur des pratiques agricoles et des produits du territoire.

3.2. Structurer une logistique locale

3.2.1. Etude de faisabilité pour le développement d'une plateforme d'approvisionnement

Le PNRGC souhaite étudier la faisabilité d'une plateforme locale permettant d'approvisionner les établissements de restauration collective, de restauration commerciale traditionnelle, les commerces et ateliers locaux. Cette plateforme pourrait être mutualisée à l'échelle d'un territoire départemental et intégrer le réseau « Manger Bio »

Axe 2 BIEN CONSOMMER LOCALEMENT

4. Améliorer la commercialisation et la distribution des productions locales

4.1. Développer la commercialisation des productions locales

4.1.1. Salon professionnel circuits courts – CDA12 / APABA

Suite au succès du précédent salon des circuits courts en 2020 (puis 2021 en version dématérialisée pour cause de crise sanitaire), l'opération sera réitérée en 2022 et 2023 en partenariat avec la Région Occitanie, le Département de l'Aveyron, la Chambre de Commerce et d'Industrie ainsi que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aveyron.

4.1.2. Développement d'une stratégie de commercialisation vers la restauration collective – Association Jardins du Chayran

Le projet a pour objectif d'analyser les différents modes de commercialisation de manière à mieux en mesurer : l'intérêt économique, l'organisation, l'impact en termes d'insertion... et notamment pour faire face à la demande croissante en termes d'approvisionnement en restauration collective

4.1.3. Adaptation et intégration des marchés locaux – Association Paysans Bio d'Aveyron

L'objectif de cette action est de développer et améliorer la gestion et la commercialisation des productions de ce collectif d'éleveurs vers la restauration collective et la vente directe aux particuliers

4.1.4. Définition d'une stratégie de distribution et démarche commerciale – sas Eleveurs du Rougiers

L'objectif de cette action est de favoriser la valorisation et la commercialisation de la production laitière du collectif d'éleveurs en circuits courts

5. Accompagner les collectivités

5.1. Améliorer l'approvisionnement en restauration collective

5.1.1. Appui aux collectivités dans la mise en œuvre de la loi Egalim - APABA

Accompagnement des collectivités du territoire sur l'application de la loi Egalim : définition d'une méthodologie d'action, regroupement des acteurs pouvant intervenir (repérage des compétences), état des lieux de la restauration collective sur certains territoires

5.1.2. Appui aux établissements et aux cuisiniers/gestionnaires/personnels de service (diags, accompagnement spécifique et actions collectives) - APABA

Accompagnement des établissements de restauration collective par :

- Un appui spécifique : diagnostics et échanges avec les décideurs et opérateurs des cuisines en gestion directe
- Des actions collectives : organisation de rencontres pour les opérateurs permettant l'intervention d'experts sur différents sujets ainsi que le partage entre pairs

5.1.3. Réduction de l'utilisation du plastique à l'école : un enjeu de santé publique et environnemental (Mat) – Ville de Millau

Face aux dangers que représente le plastique sur l'environnement et la santé publique et les enjeux sur le territoire en matière d'environnement et d'alimentation, la Ville de Millau a pour objectifs de proscrire l'usage des bouteilles plastique et des contenants alimentaires plastiques pour le transport et le réchauffage des repas de la restauration collective. Dans ce cadre la commune doit investir dans l'acquisition de bac inox pour le transport des repas et la configuration des cuisines (plonge) ainsi que la fourniture de gourdes inox aux élèves des écoles municipales.

6. Développer la consommation à l'échelle locale

6.1. Développer la commercialisation de produits locaux dans les épiceries du territoire

6.1.1. Développement de « Gondoles » de produits locaux - PNRGC

Développement d'une gamme de mobilier de présentation de produits locaux à destination des épiceries et commerces du territoire.

6.2. Drive fermiers et points de ventes collectifs

6.2.1. Développement de la commercialisation et communication – Association LocoConfinés

L'association intégrant des producteurs et des consommateurs locaux a pour objectif de développer son activité de vente directe via une stratégie de communication ciblée.

6.2.2. Développement de Casiers réfrigérés – Commune de St Izair (HORS FINANCEMENT – AAP Alimentation Locale et Solidaire)

La commune souhaite acquérir des casiers réfrigérés mis en place dans un local dédié pour faciliter le fonctionnement et la commercialisation en vente directe du collectif de producteurs locaux

6.3. Tiers lieux Alimentation

- Restaurant Solidaire - SCIC Ping Pong (HORS FINANCEMENT – AAP Alimentation Locale et Solidaire)

Restaurant associatif favorisant l'insertion par la formation aux métiers de la restauration et approvisionnement local en lien avec les collectifs de producteurs du territoire (Clic à la Ferme, Jardin du Chayran). Lieu de sensibilisation à l'alimentation locale

- Tiers lieu Alimentation – SCIC « Jolis Geste » (HORS FINANCEMENT – AAP Alimentation Locale et Solidaire)

Projet de tiers lieu intégrant une AMAP, un restaurant en approvisionnement local, des actions de sensibilisation sur les questions de biodiversité et d'alimentation, des événements culturels.

Axe 3 Valoriser et Sensibiliser

7. Promouvoir et valoriser les produits et les pratiques locales

7.1. Mobyette Kitchen : pastilles vidéos – Sté de Production

Création de clips Vidéos sous forme de tutoriels de cuisines mettant en scène les producteurs locaux et les produits emblématiques du territoire, les paysages et les pratiques agricoles dans une démarche de médiation culturelle autour de l'alimentation locale.

7.2. Base de données et usages numériques -CDA12

Mise à jour régulière de la base de données des producteurs en circuits courts et valorisation par les outils de promotion du territoire

7.3. Démarche de valorisation et de promotion des producteurs et produits locaux par le développement de l'agritourisme – CDA12

L'objectif de cette action est de promouvoir et mettre en avant les producteurs et les produits locaux par des projets de visites et de découverte de fermes. Elle vise à poursuivre et dupliquer l'action amorcée avec l'Office de tourisme de Millau Grands Causses sur d'autres territoire

8. Sensibiliser les habitants

8.1. Sortons de l'Ecole – Millau – CPIE du Rouergue

Les objectifs de l'action menées en lien avec les établissements scolaires de Millau :

- Sensibiliser les enfants, citoyens, à la découverte de la faune et de la flore du jardin
- Promouvoir les pratiques favorables à la biodiversité au jardin
- Comprendre la vie du sol et le cycle de développement des plantes
- Comprendre l'origine des fruits et légumes, contribuer à les faire pousser
- Participer aux activités de ces lieux d'échanges et de partage

8.2. G2M Lévézou – CPIE du Rouergue

Les objectifs de cette action menée en lien avec les établissements de Salles Curan : Amener les élèves à une réflexion sur notre mode d'alimentation et nos méthodes de production, découvrir des produits et rencontrer leurs producteurs, encourager les comportements alimentaires qui prennent en compte l'impact de nos choix sur notre santé et notre environnement.

8.3. Programme pédagogique scolaire

Les objectifs de cette action qui concerne tous les établissements scolaires du territoire sont :

- Sensibiliser sur le jardinage au naturel auprès du public scolaire
- Aider à la mise en place d'un jardin et à son entretien
- Prendre conscience de la complexité et de la fragilité des équilibres biologiques
- Comprendre le cycle de vie des plantes
- Donner goût aux fruits et légumes aux enfants

8.4. Ateliers publics spécialisés – CPIE du Rouergue

Les objectifs de cette action qui concerne tous les établissements médicaux sociaux du territoire sont :

- Informer et sensibiliser un public spécialisé sur le jardinage au naturel, le compostage ou encore l'alimentation
- Promouvoir le compostage et ainsi la valorisation des déchets organiques
- Sensibiliser sur les aménagements ou pratiques favorables à la biodiversité au jardin
- Favoriser l'échange et le partage d'expériences
- Proposer des ateliers conviviaux et participatifs

8.5. Sensibilisation des étudiants et des résidents des Ephaad - IRD

Ateliers transgénérationnels de sensibilisation au goût et l'alimentation durable autour d'une exposition interactive associée, en partenariat notamment avec les campus connectés du territoire pour sensibiliser les publics étudiants.

8.6. Défi « Famille à biodiversité positive » - PNRGC (HORS FINANCEMENT)

Action en partenariat avec les écoles de Millau qui vise à sensibiliser des familles sur les questions d'alimentation autour de 3 ateliers : Alimentation et biodiversité / Alimentation et Santé / Alimentation et réduction des déchets

8.7. L'Aveyron dans l'assiette – Conseil Départemental de l'Aveyron (HORS FINANCEMENT)

L'objectif de cette action est de sensibiliser les collégiens aux produits locaux issus des filières de qualité du territoire PAT et de créer de l'interaction auprès de l'ensemble des acteurs (cuisiniers ; enseignants, personnels des collèges et parents d'élèves, collèges, producteurs) en mouvement autour de la démarche. Dans un volet « Approvisionnement local » du PAT, inciter les responsables de cuisine à utiliser l'outil Agrilocal 12

9. Jardins pédagogiques et Partagés

9.1. Jardin pédagogique St Michel - Collège de Belmont sur Rance

Projet de Jardin Pédagogique au sein du collège de Belmont sur Rance, aménagé en lien avec les étudiants de la MFR de Valrance, dans un objectif de sensibilisation des élèves à une alimentation locale.

9.2. Jardins Partagés de Millau – commune de Millau ((HORS FINANCEMENT – AAP Jardins Partagés)

Création de 3 nouveaux espaces de jardins familiaux pour favoriser le jardinage et la production de légumes pour les habitants

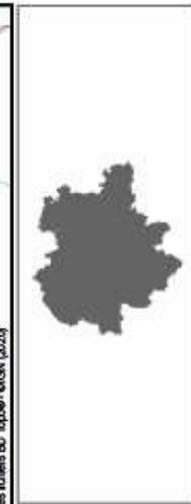
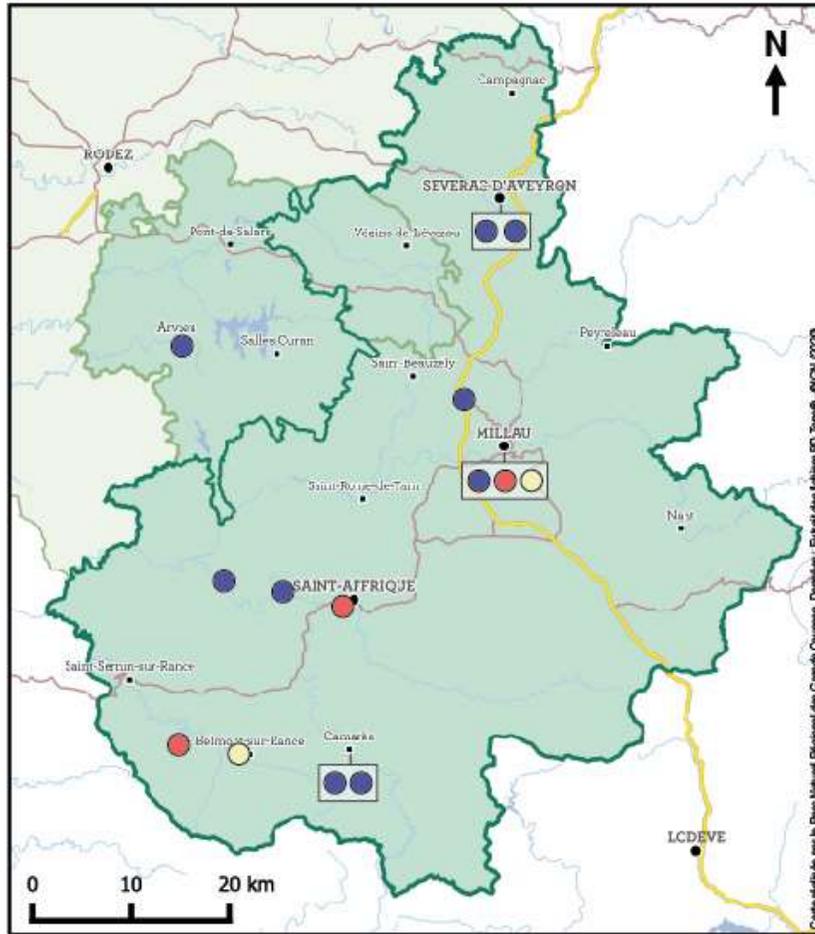
10. Animer et coordonner le PAT

10.1. CM Alimentation Locale et PAT

Création d'un poste de Chargé de Mission « Alimentation Durable » qui aura pour mission : la coordination du projet et du programme d'action, l'animation des projets portés par le PNR en lien avec les partenaires locaux et l'accompagnement des initiatives et démarches locales.



PAT Grands Causses - Lévézou 2021-2024 : Programme d'actions



- 1 - Accompagnement des producteurs pour la qualité et la pérennité des livraisons en restauration
- 2 - Favoriser le renouvellement des générations agricoles sur le territoire
- 3 - Faire pousser des fermes : le foncier au cœur de la relocalisation alimentaire
- 4 - Déploiement de l'outil Vigie Foncier SAFER
- 5 - Appui au développement d'outils de transformation (légumerie surgélation) pour approvisionner la restauration collective
- 6 - Poursuite de la démarche d'accompagnement des organisations de producteurs
- 7 - Poursuite étude logistique / faisabilité plateforme manger bio
- 8 - Salon professionnel circuits courts
- 9 - Stratégie de commercialisation vers la restauration collective
- 10 - Accompagnement de Paysans Bio d'Aveyron pour s'adapter à différents marchés locaux de la viande en circuits courts
- 11 - Poursuite et déploiement de l'expérimentation massification
- 12 - Appui aux collectivités dans la mise œuvre de la loi Egalim
- 13 - Appui aux établissements et aux cuisiniers/gestionnaires/personnels de service
- 14 - Développement "gondoles" produits locaux
- 15 - Pastilles vidéos - mobylette kitchen
- 16 - Finalisation base de données de producteurs en circuits courts + alimentation régulière
- 17 - Démarche de valorisation et de promotion des producteurs et produits locaux par le développement de l'agritourisme
- 18 - Création de poste CM PAT - PNRGC
- 19 - G2M Lévézou
- 20 - Programme pédagogique scolaire
- 21 - Atelier publics spécialisés
- 22 - Sensibilisation Scolaire et résidents EphaD - IRD

- 1 - Développement de filières par l'accompagnement à la mise en œuvre d'outils de transformation: poursuite projet Camarès
- 2 - Projet installation Maraîcher Séverac d'Aveyron
- 3 - Projets stockage Locos Motivés
- 4 - L'espace-test agricole La Combe de Saint-Affrique : un appui à l'émergence d'actifs agricoles
- 5 - ATC séverac / Étude abattoir mobile
- 6 - Création d'un Abattoir Volaille à Camarès
- 7 - Accompagnement CLIC à la Ferme

- 1 - Sortons de l'école - Millau
- 2 - Le jardin de St Michel / jardin pédagogique scolaire

- 1 - Démarche commerciale Eleveurs du Rougier
- 2 - Réduction de l'utilisation du plastique à l'école
- 3 - Restaurant solidaire
- 4 - Développement du collectif : commercialisation et communication
- 5 - Achat casiers réfrigérés

- Périmètres**
- █ PNR des Grands Causses
 - █ PETR du Lévézou
 - █ Projet Alimentaire de Territoire
- Projets par thématique**
- Production : bien produire localement
 - Animer / sensibiliser
 - Consommation : bien manger localement

4. Evaluation et communication autour du projet

4.1. Indicateurs d'évaluation de l'action

L'évaluation du projet se fera au fil de l'eau afin de permettre de vérifier les résultats au regard des objectifs stratégiques. Le Parc naturel régional aura la responsabilité de mener à bien le suivi et l'évaluation du programme dans le cadre de sa mission de coordination et de pilotage et assurera sa mise en oeuvre : collecte et synthèse des informations, suivi des opérations, restitutions aux différents partenaires. Les indicateurs quantitatifs utilisés pour évaluer la démarche seront notamment :

- Nombre de producteurs et structures de production mobilisée
- Nombre d'établissements de restauration collective scolaire impliqués dans la démarche
- Nombre d'EPHAD impliqués dans la démarche
- Nombre de distributeurs, restaurateurs et commerces mobilisés
- Nombre d'action de sensibilisation réalisée
- Nombre de personnes touchées par les animations (grand public, scolaire, professionnel) mises en place dans le cadre du PAT
- Nombre d'actions de communication
- Nombre de personnes présentes lors des salons professionnels

4.2. Actions de communication

Le Pnr prévoit également une valorisation du projet pendant toute la période :

- Rédaction d'un bilan d'activité et d'évaluation du projet
- Communication institutionnelle : site internet, newsletter, réseaux sociaux
- La proposition d'un clip vidéo valorisant les produits locaux à destination des habitants consommateurs du territoire
- La participation à des événements du territoire comme notamment la Fête du Roquefort organisée en lien avec la Confédération Générale de Roquefort,
- La Valorisation du projet dans le cadre des animations culturelles organisées par le Pnr comme les soirée bistrot de pays et les journées découvertes des fermes du territoire

Des actions de communications seront également réalisées par les différents partenaires porteurs de projet.

5. Budget et plan de financement

Un programme de 37 actions sur 3 ans

Axe 1 Bien produire localement : 170 678 €

Axe 2 Bien consommer localement : 213 435 €

Axe transversal : Sensibiliser / animer / valoriser : 249 323 €

Montant prévisionnel des dépenses total 633 436 €

Montant prévisionnel des dépenses immatérielles : 532 062 €

Montant prévisionnel des dépenses matérielles : 101 374 €

Montant prévisionnel de la subvention PAT demandée : 400 128 € (63%)

Montant d'autofinancement global sur le projet : 233 308 € (37%)

Annexe 1 – Fiches Projets

Nb : Cette annexe compile les fiches projets transmises par les différents porteurs d'actions.

Certaines fiches Projets associent plusieurs actions d'une même thématique.

Accompagner la rénovation énergétique des écoles et des bâtiments publics
Participation au projet PEUPLIER

■ Président de séance	Richard FIOLE, Président du Parc
■ Présents	
■ Procurations	
■ Absents	

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses et les Communautés de communes qui le composent sont engagés dans une politique locale de l'énergie très ambitieuse. Celle-ci vise à la fois à réduire de manière importante la consommation d'énergie et à accroître la production d'énergie locale à partir de ressources renouvelables, stratégie réaffirmée récemment à travers le Plan Climat Air Energie Territorial. Aujourd'hui, de nombreuses actions et services se mettent en place afin d'accompagner les acteurs du territoire, collectivités, entreprises et habitants autour de projets d'efficacité énergétique ou de développement des énergies renouvelables.

Dans un contexte de besoin d'accélération des actions d'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités concernées, le programme CEE ACTEE2, vise à apporter un soutien aux collectivités territoriales par l'attribution de fonds permettant de réduire les coûts organisationnels et opérationnels liés à la transition énergétique, ainsi que par la mise à disposition d'outils permettant de simplifier leurs actions. Il s'agit d'un programme ambitieux porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et qui permet notamment de financer la mise en place des projets de rénovation énergétique du patrimoine des collectivités. C'est dans ce cadre que des appels à projets successifs sont lancés par le programme ACTEE : ceux-ci ont pour objectif d'apporter des fonds aux collectivités présentant des projets mutualisés d'efficacité énergétique sur leur patrimoine.

Sur le territoire du Parc, le secteur du bâtiment représente 40 % de la consommation totale d'énergie. La rénovation thermique des bâtiments constitue un des potentiels d'économie d'énergie les plus importants. Les collectivités se sont engagées, par le biais du Plan Climat Air Energie Territorial, à la rénovation énergétique exemplaire de leurs patrimoines. Dans ce cadre, le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Grands Causses a ainsi été lauréat récemment de deux appels à projet :

- **MERISIER** « Mutualiser les Ecoles pour Rénover : Imaginer des Solutions, Implanter, Evaluer et Récolter » aux côtés de 19 autres collectivités locales du territoire
- **CHARME** « (Coordonner et Hiérarchiser les Actions de Rénovation du Médicosocial : économisons l'Energie), au côté des centres hospitaliers de Millau, Saint-Affrique et Maurice Fenaille de Verrières

Aujourd'hui, la FNCCR lance un nouvel appel à projet **PEUPLIER** « Préservation, Efficacité et Utilité pour un Patrimoine Lisible, Intemporel et des Edifices Résilients ». L'objectif premier de cet AMI est d'apporter un financement sur les coûts organisationnels liés aux **actions d'efficacité énergétique portant sur des bâtiments publics tertiaire du secteur culturel**. Il s'adresse aux acteurs publics proposant une mutualisation des projets de territoire permettant de massifier les actions de réduction des consommations énergétiques. Le second objectif de l'AMI est de créer des coopérations à l'échelle d'un territoire entre différentes collectivités locales

Les fonds attribués via cet AMI doivent générer des actions d'efficacité énergétique concrètes avant la fin de l'AMI (durée de 2 ans jusqu'au 31 décembre 2023) ou a minima la mise en place de plans de travaux avec une faisabilité avérée. Les fonds permettront de financer :

- De l'ingénierie locale (pas de création de poste, mutualisation avec l'économiste de flux MERISIER)
- Des outils de mesure et de suivi des consommations énergétiques
- Des études techniques (audits énergétiques, études de définition de projet...)
- Des frais de maîtrise d'œuvre

Il s'agit là de renforcer l'accompagnement aux collectivités, en s'adressant cette fois-ci à un autre patrimoine : musée, théâtre, cinémas, bibliothèque, salles des fêtes...

Suite à un recensement fait durant l'automne, une quinzaine de collectivités se sont manifestés pour participer et répondre à cet appel à projet, coordonné par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses. La date limite de candidature étant fixée au 15 novembre 2021.

VOTE :	Pour :	Contre :	Abstention :
---------------	--------	----------	--------------

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical autorise le Président à répondre à cet appel à manifestation intérêt conjointement avec les collectivités bénéficiaires et engager les procédures et signer les documents nécessaires au dépôt de dossier, à sa contractualisation et à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOU



**Convention de partenariat entre les Syndicats mixtes pour le projet ADOPT
(Application des données d'Observation de la Terre sur les Parcs et leurs territoires)**

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	
■ Pouvoirs	
■ Absents, excusés	

Dans le cadre de l'InterParcs Occitanie, le Parc naturel régional des Grands Causses participe à une opération innovante visant à mesurer les effets du changement climatique via des outils de télédétection.

Un partenariat est conclu entre les PNR d'Occitanie et la SCOP idGEO afin d'établir sur les territoires de PNR des services d'indicateurs ciblés sur l'agriculture, l'eau, la forêt, la biodiversité et l'urbanisme.

Outre la participation aux travaux, le PNR des Grands Causses contribuera à hauteur de 607 euros.

VOTE :	Pour :	Contre :	Abstention :
---------------	--------	----------	--------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOL



CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES SYNDICATS MIXTES

**DU PARC NATUREL REGIONAL DE L'AUBRAC,
 DU PARC NATUREL REGIONAL DES CAUSSES DU QUERCY,
 DU PARC NATUREL REGIONAL CORBIERES-FENOULLEDES,
 DU PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES,
 DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANGUEDOC,
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA NARBONNAISE EN MEDITERRANEE,
 ET DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES CATALANES,**

POUR LE PROJET « ADOPT »

Applications des données d'Observation de la Terre sur les Parcs et leurs Territoire

Entre :

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Aubrac, représenté par son Président, Monsieur Bernard BASTIDE, et désigné ci-après « le PNR A »,

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Causses du Quercy, représenté par sa Présidente, Madame Catherine MARLAS, et désigné ci-après « le PNR CQ »,

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes, représenté par son Président, Monsieur Hervé BARO, et désigné ci-après « le PPNR CF »,

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses, représenté par son Président, Monsieur Richard FIOL, et désigné ci-après « le PNR GC »,

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, représenté par son Président, Monsieur Daniel VIALLELE, et désigné ci-après « le PNR HL »,

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, représenté par son Président, Monsieur Didier CODORNIU, et désigné ci-après « le PNR NM »,

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes, représenté par son Président, Monsieur Michel GARCIA, et désigné ci-après « le PNR PC »,

Désignés solidairement ci-après « les parties » ou « les Parcs »,

Il est convenu ce qui suit :

I - OBJET DE LA CONVENTION

La Région Occitanie et les Parcs d'Occitanie sont liés par un Contrat Cadre pour la période 2018-2021.

Dans ce cadre, les 7 Parcs partenaires, en association avec les services de la Région, ont décidé d'engager un travail collaboratif avec 3 SCOP d'Occitanie, spécialistes de télédétection, visant à étudier les effets du changement climatique à l'œuvre sur leurs territoires, à partir des données satellitaires disponibles confrontées aux politiques à l'œuvre dans les territoires.

Ce travail permettra aux Parcs :

- de disposer d'indicateurs sur un des thèmes majeurs et transversaux de leurs Chartes et donc d'orienter certaines politiques et d'adapter ou anticiper certains changements de pratiques liées aux activités humaines (actions d'adaptation et atténuation).
- de compléter utilement leurs dispositifs d'évaluation de leurs Chartes et de disposer de données au moment d'engager la révision de leurs Chartes.

- de répondre à l'une de leurs missions, celle d'expérimentation et d'innovation, pouvant utilement associer leurs Conseils scientifiques respectifs.

La présente convention définit les objectifs et les modalités de la collaboration entre les PNR pour la mise en œuvre d'une formation des agents des Parcs, par la SCOP idGEO à la pratique et à l'analyse des données de télédétection, formation qui constitue un des volets du programme global de coopération.

II - CONTENU DE LA COLLABORATION

1- Le projet ADOPT

Le projet ADOPT (Applications des Données d'Observation de la Terre sur les Parcs et leurs Territoires) associe 3 SCOP d'Occitanie (SCOP E2L (Toulouse), SCOP IdéGéo (Toulouse), Téléscop (Montpellier)) et les 7 PNR d'Occitanie, signataires de la présente convention, lauréats conjoints en 2021 d'un appel à projets de SCO France (Space Climate Observatory), piloté par le CNES (Centre national d'études spatiales) auquel est associé l'OFB (Office français de la biodiversité).

Le projet vise à étudier les effets du changement climatique à l'œuvre sur les territoires de Parcs sur des champs communs aux Parcs ou spécifiques à chacun d'entre eux. Les principales problématiques envisagées sont :

- **Agriculture** : évolution de la biomasse fourragère et conséquences pour la couverture des besoins fourragers en élevage ovin et bovin / variabilité du degré de fragilité des productions végétales en lien avec les politiques de sécurisation alimentaire territoriale
- **Eau** : évolution de la ressource de surface et/ou souterraine et conséquences croisées pour les milieux humides ou hydromorphes, la sécurisation de l'alimentation en eau potable des populations, les besoins de l'agriculture (irrigation/économies d'eau) et les activités de pleine nature / mesure de l'élévation du niveau de la mer et des étangs et conséquences sur la salinisation des terres / rétrécissement du manteau neigeux et conséquences pour les activités touristiques hivernales
- **Forêts** : caractérisation du dépérissement des forêts en lien avec les phénomènes climatiques et conséquences pour la gestion de la biomasse forestière
- **Urbanisme** : artificialisation des terres et gestion des risques naturels (inondations, incendies...)
- **Biodiversité** : évolution des trames vertes et bleues des Parcs et conséquences en termes de séquestration Carbone notamment des prairies et forêts / impact du changement climatique sur le cycle de vie des espèces nocturnes (trame noire)

Les réponses à ces problématiques passent par la construction d'indicateurs qui seront suivis dans le temps et par un travail d'analyse visant à identifier la « part » prise par le changement climatique dans les évolutions constatées.

Le projet se déroulera sur deux années, de fin 2021 à fin 2023.

En année 1, le projet mobilisera prioritairement 3 Parcs pilotes (Narbonnaise, Pyrénées catalanes et Causses du Quercy) dans l'objectif de préciser le contenu des problématiques, réunir les données disponibles (séries statistiques, observations, politiques engagées...) et construire les indicateurs. Les 4 autres Parcs seront sollicités pour valider les propositions et vérifier leur faisabilité sur leurs territoires. L'ensemble des Parcs seront mobilisés pour les volets formations et acquisitions de compétences en lien avec les SCOP.

En année 2, les 7 Parcs seront mobilisés, dans l'objectif de suivre les indicateurs établis en année 1 et commencer à analyser les tendances observées sur chacune des thématiques communes ou propres à leur territoire qui auront été retenues.

Le Budget global d'ADOPT est de 388 K€ financé à 80% par le CNES et l'OFB et à 20%, en autofinancement des SCOP et des Parcs.

Pour les Parcs, 315 j d'ingénierie sont prévus sur les deux années, dont 175 j en année 1 et 140 en année 2. 60% de ces jours sont financés par le projet ADOPT. La répartition des jours entre Parcs est arrêtée de la manière suivante :

Année 1 : 175 j

Parcs pilotes : 35 j / Parc x 3 = 105 j

Autres Parcs : 15 j / Parc x 4 = 60 j

Parc chef de file (coordination-gestion) : 10 j

Année 2 : 140 j

Parcs : 19 j / Parc x 7 = 133 j

Parc chef de file (coordination-gestion) : 7 j

2- Le volet formation au sein d'ADOPT

La formation des agents des Parcs est un des volets du projet ADOPT. Cette formation, collective, vise à permettre aux agents des Parcs de travailler ensemble sur le sujet du changement climatique en leur fournissant les bases communes de la pratique des outils et de l'analyse des données de télédétection.

Cette formation est d'un montant de 17 000 €. Elle est financée par la Région Occitanie dans le cadre de l'InterParcs Occitanie. Elle est dispensée, sous forme d'une prestation de service, par la SCOP idGEO à l'intention des chargés de mission des Parcs.

Cette formation d'une durée de 10 jours mobilisera deux chargés de mission par Parc, si possible le chargé un chargé de mission SIG-cartographie et un chargé de mission thématique (biodiversité, agriculture, urbanisme...) plus particulièrement concerné par une des problématiques retenues.

Les objectifs de cette formation collective sont les suivants :

- Acquisition des bases théoriques de la télédétection et des SIG
- Acquisition de la pratique sur un outil open source QGIS
- Acquisition des modalités d'analyse des données de télédétection sur le couple QGIS-OTB
- Création d'une carte d'occupation du sol
- Analyse comparée des produits de télédétection disponibles

III - PRISE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La convention prend effet à la date de sa signature par l'ensemble des parties, pour une durée de 24 mois

La convention reste en tout état de cause en vigueur jusqu'à la clôture administrative et financière du projet c'est-à-dire lorsque le chef de file sera totalement déchargé de ses obligations.

IV - ENGAGEMENT DES PARTIES

Le PNR CQ est le Parc « chef de file » du projet global pour le compte des 7 Parcs partenaires. Il assure l'interface entre les SCOP et les Parcs sur le plan technique, administratif et financier. Ce chef de filat inclut le volet formation. En conséquence, le PNR CQ est l'interlocuteur de la Région Occitanie sur ce volet particulier, mais plus généralement sur l'ensemble du projet. Le PNR CQ bénéficie à ce titre de jours spécifiques consacrés à cette coordination et à cette gestion.

Les modalités de mise en œuvre des engagements financiers des parties sont détaillées à l'article V.

Chaque Parc mobilise son ingénierie afin de mener à bien l'opération dans le cadre collectif de l'InterParcs et sur son propre territoire. Chacun se soumet aux obligations des porteurs de projets bénéficiant de fonds régionaux.

Les parties se déclarent solidaires dans la conception et la mise en œuvre de l'opération et se portent mutuellement assistance devant des tiers dans la défense des objectifs, des modalités et de la mise en œuvre de la présente convention.

V - MODALITES FINANCIERES

Une annexe financière, signée par chacune des parties, détaille les modalités financières de l'opération.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est bâti sur l'hypothèse de l'obtention d'un concours des fonds régionaux de 17 000 € dans le cadre des contrats spécifiques des Parcs.

Les données de l'annexe financière sont recalculées, dans le cas d'un montant d'aide régionale obtenue inférieur à celui mentionné ci-dessus.

Chacun des Parcs partenaires concourt au financement de l'opération au travers d'une valorisation de son ingénierie pour un montant de 607 €.

Dans le cas d'un contrôle par les financeurs du projet, aboutissant à un reversement partiel ou total des sommes versées, chaque partenaire s'engage à compenser ce reversement auprès PNR CQ au prorata d'1/7 de la somme reversée.

VI - PROPRIETE DES DONNEES

Les données produites ou recueillies dans le cadre de cette opération sont propriétés des parties. Les documents de communication liés à la présente convention sont propriétés conjointes des parties.

VII - COMMUNICATION

Sur tout support et lors de toute opération ou communication relevant de l'application du présent protocole, mention est faite des parties et leurs logos respectifs ainsi que celui de la Région Occitanie.

VIII - RESILIATION

Si pour une raison quelconque une des parties se trouve empêchée de mettre en œuvre la convention, la résiliation est effectuée par lettre recommandée avec un préavis minimal de deux mois.

IX - TERME DE LA CONVENTION

La convention prend fin au terme de la période précisée à l'article III.
Elle donne lieu à une évaluation de sa mise en œuvre, réalisée conjointement par les parties.

X - AVENANTS

La présente convention peut faire l'objet d'avenants, cosignés par les parties.

XI - REGLEMENT DES LITIGES

Les parties s'efforcent de résoudre à l'amiable les contestations qui pourraient surgir de l'interprétation ou de l'exécution des clauses du présent contrat. En cas de désaccord persistant, le litige est porté devant le tribunal administratif de Toulouse. En cas de contentieux, le tribunal compétent est le tribunal administratif de Toulouse.

Pour le PNR de l'Aubrac
Le Président Bernard BASTIDE

Pour le PNR des Causses du Quercy
La Présidente Catherine MARLAS

Pour le PNR Corbières Fenouillèdes
Le Président Hervé BARO

Pour le PNR des Grands Causses
Le Président Richard FIOL

Pour le PNR du Haut-Languedoc
Le Président Daniel VIALLELE

Pour le PNR de la Narbonnaise en Méditerranée
Le Président Didier CODORNIU

Pour le PNR des Pyrénées Catalanes
Le Président Michel GARCIA

ANNEXE FINANCIERE A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES SYNDICATS MIXTES
DU PARC NATUREL REGIONAL DE L'AUBRAC,
DU PARC NATUREL REGIONAL DES CAUSSES DU QUERCY,
DU PARC NATUREL REGIONAL CORBIERES FENOUILLEDES,
DU PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES,
DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT LANGUEDOC,
DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA NARBONNAISE EN MEDITERRANEE,
ET DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES CATALANES,

POUR LE PROJET « ADOPT »

Applications des Données d'Observation de la Terre sur les Parcs et leurs Territoires

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

DEPENSES		RECETTES	
Formations agents des Parcs pratiques et analyses des données de télédétection	17 000	Région Occitanie (80 %) *	17 000
Ingénierie	4 250	PNR (20 %)	4 250
Total	21 250	Total	21 250

Détails de la participation des PNR :

Contrat spécifique Région Occitanie :	PNR A	sub Région 2 429€ + autofin 607 €
	PNR CQ	sub Région 2 429€ + autofin 607 €
	PNR CF	sub Région 2 429€ + autofin 607 €
	PNR GC	sub Région 2 429€ + autofin 607 €
	PNR HL	sub Région 2 429€ + autofin 607 €
	PNR NM	sub Région 2 429€ + autofin 607 €
	PPNR PC	sub Région 2 429€ + autofin 607 €

Programme d'actions 2022 du guichet unique de la rénovation énergétique de l'habitat

■ Président de séance	Richard FIOL, Président du Parc
■ Présents	
■ Procurations	
■ Absents	

Contexte et motif de l'action

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses et les Communautés de communes qui le composent sont engagés dans une politique locale de l'énergie très ambitieuse. Celle-ci vise à la fois à réduire de manière importante la consommation d'énergie et à accroître la production d'énergie locale à partir de ressources renouvelables, stratégie réaffirmée récemment à travers le Plan Climat Air Energie Territorial. Sur le territoire, le secteur du bâtiment représente 40 % de la consommation totale d'énergie. La rénovation thermique des bâtiments constitue un des potentiels d'économie d'énergie les plus importants. Le PCAET fixe un objectif de rénovation de 6 000 logements d'ici à 2030, soit un rythme de 500 par an. Les partenaires et collectivités locales sont très impliqués sur ce champ et souhaitent renforcer les dispositifs mis en place pour atteindre ces objectifs et aussi tendre vers des rénovations performantes (BBC), permettant ainsi de réduire en moyenne de 2/3 les consommations et les dépenses d'énergie pour les habitants. Les Communautés de communes du territoire et le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses souhaitent porter cette dynamique localement à travers la mise en œuvre d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique de l'habitat, autrement appelé guichet unique, dont la vocation est de permettre une accélération du rythme des rénovations énergétiques performantes. Il s'agit d'une action phare du Plan Climat Air Energie Territorial approuvé en 2019 et du Contrat de Transition Ecologique signé début 2020 entre l'Etat, les Communautés de communes et la Syndicat mixte du Parc.

La Région Occitanie, à travers le Service Public Intégré de la Rénovation Energétique (SPIRE), a mis en place un réseau de Guichets uniques RENOV'OCCITANIE sur les territoires afin d'accompagner les ménages dans leurs projets, du conseil à la réalisation des travaux, et de mobiliser les professionnels du secteur. Un Appel à manifestation d'intérêt a été lancé dans ce sens au début de l'été 2020 et une candidature commune avec le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Aubrac a été proposée afin de mutualiser certains services et compétences et d'assurer une viabilité économique au service.

La candidature a été retenue par le Région, le service a été mis en place sur une durée de 3 ans, à partir de début janvier 2021. **Il s'agit à travers cette délibération de renouveler la convention financière pour l'année 2022.**

Objectifs de l'action

L'objectif du guichet unique peut se résumer ainsi : « faire émerger les besoins en rénovation performante du territoire, accompagner les particuliers tout au long de leur parcours de rénovation et animer un réseau de professionnels en capacité et en volonté de réaliser les rénovations performantes du territoire. »

Les différentes missions du guichet unique sont les suivantes :

1- Promouvoir l'enjeu de la rénovation énergétique

- Sensibiliser aux économies d'énergie et déclencher des projets par l'organisation et la tenue d'animations diverses (Nuits de la thermographie, visites de rénovations performantes, actions dans les écoles, tenue de stands lors d'événementiels, actions spécifiques de repérage dans les communes et les quartiers cibles, guichets temporaires dans les principaux supermarchés...)
- Organisation de campagnes de communication (encarts dans les journaux communaux, articles presse locale et radio, courriers aux habitants ciblés...)

2- Conseiller et Informer les habitants

- Accueillir les demandes, conseiller et orienter les ménages (permanence téléphonique, rendez-vous, permanence délocalisées)
- Analyser le besoin et qualifier la demande (évaluer la capacité à faire, recueillir les intentions du propriétaire, évaluer le besoin de conseil et intentions du propriétaire, évaluer les capacités financières et orienter, en fonction du projet, vers l'opérateur ANAH)
- Conseiller techniquement sur les choix les plus opportuns pour réaliser des travaux énergétiques
- Encourager les porteurs de projet de rénovation vers des projets de niveau BBC
- Mettre en perspective des choix sur les consommations et dépenses du ménage sur plusieurs années afin de l'éclairer dans les solutions techniques
- Aider le propriétaire à évaluer la faisabilité financière du projet (identification du budget disponible et des aides mobilisables, indication de fourchettes de coûts de travaux)

3- Définir le projet d'amélioration de l'habitat des ménages

- Réaliser des visites à domicile chez les ménages souhaitant s'engager dans une démarche de rénovation énergétique performante (état des lieux du logement en lien avec les travaux envisagés et envisageables, identifier les solutions techniques et les travaux complémentaires pertinents)
- Réaliser des audits énergétiques avec à minima deux scénarios de rénovation énergétique
- Réaliser un plan de financement avec définition des aides financières et calcul du reste à charge
- Informer sur les offres de prêt et de tiers-financement proposé par l'AREC
- Assister le dépôt de demande des aides, en lien avec les opérateurs ANAH
- Présenter le projet et aider le propriétaire dans sa prise de décision

4- Assister les ménages au lancement du projet et accompagner aux travaux

- Aider le particulier à identifier les entreprises et à gérer sa relation à l'entreprise (faire connaître le service de recensement des professionnels, expliquer les labels et qualifications, aider à la demande de devis/définition besoin, assister à l'analyse des devis)
- S'assurer que les démarches d'urbanismes nécessaires et d'aides soient bien réalisées
- S'assurer que les travaux réalisés soient conformes au devis (visites de chantier)
- S'assurer de la performance dans le temps (inciter au suivi des consommations, enquêtes...)

5- Accompagner les projets de rénovation énergétique des copropriétés privées

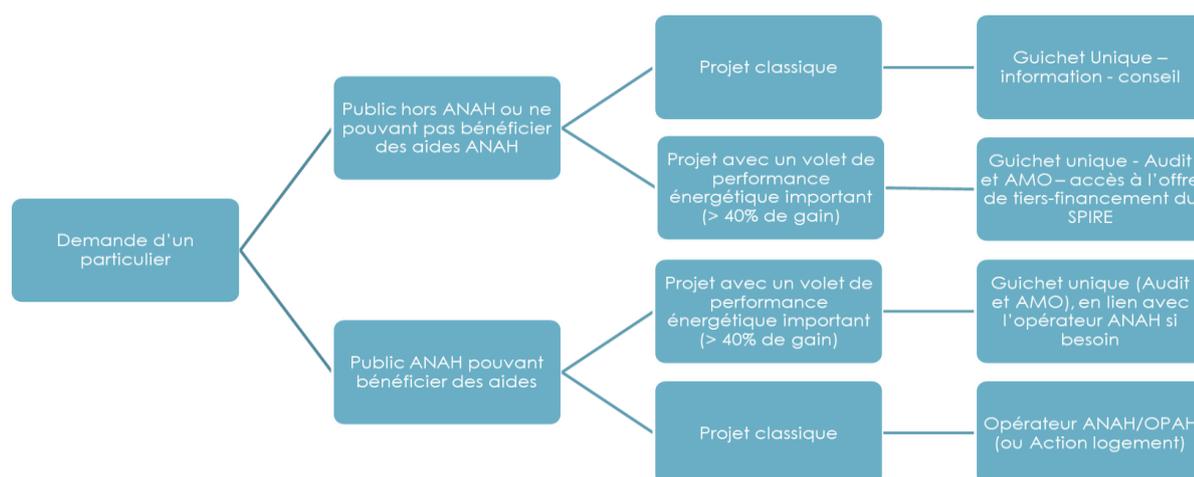
- Mobiliser les syndics professionnels et les copropriétés
- Sensibiliser et conseiller vers la rénovation globale et performante
- Suivre la réalisation des audits énergétiques et l'accompagnement aux travaux (sous-traités à un bureau d'études spécialisé) par la coordination des différentes parties prenantes du projet

6- Mobiliser les professionnels du secteur

- Participer à l'amélioration des pratiques des professionnels (recenser les formations dispensées par ECOBAT, la FBTP, la CAEPB, la CMA..., mettre en place des formations spécifiques sur le sujet des éco-matériaux et de la rénovation performante, proposer des visites de rénovations performantes)
- Animer un réseau de professionnels du bâtiment engagés dans la rénovation performante (recensement des professionnels qualifiés, mise en place d'une charte/label pour les professionnels, créer des événements permettant aux professionnels de se rencontrer, accompagner la mise en place de groupements d'artisans/entreprises sur la rénovation performante...)
- Mobiliser les professionnels de l'immobilier (banques, agences immobilières, syndicats, notaires...): informer sur le guichet unique et l'intérêt de la rénovation globale et performante, mettre en place le programme CEE ACTIMMO pour former les professionnels aux enjeux de la rénovation performante)

Descriptif (modalités de mise en œuvre, partenariats)

Afin d'allier efficacité du dispositif et proximité, le guichet unique assure l'ensemble des missions décrites ci-dessus en régie. Le parcours d'un particulier de maisons individuelles peut ainsi se résumer comme ci-dessous :



Les missions de définition du projet (audit) et d'accompagnement aux travaux sont réalisées directement par le guichet unique et proposées gratuitement aux particuliers, et ce grâce aux compétences internes et aux moyens techniques mis à disposition par le SPIRE : utilisation des outils de simulation thermique, des outils de communication développés à l'échelon régional, participation à la base de données SARENOV, participation au réseau régional des guichets uniques...

Le PNR des Grands Causses a recruté 2 ETP dédiés. Le PNR de l'Aubrac quant à lui confie les missions d'animation, de conseil et de définition des projets (audits) à l'association CLCV 48 sur l'ensemble de son territoire hormis les communes les plus à l'Est où ces mêmes missions seront sous-traitées à l'ALEC de la Lozère. L'intérêt du partenariat réside dans la mutualisation des outils et supports de communication, du partage de compétence pour les phases d'accompagnement aux travaux et de mobilisation des professionnels, sur le renfort ponctuel sur l'animation, les astreintes de service...

Afin d'allier efficacité, lisibilité et proximité du service, l'équipe dédiée est délocalisée au maximum sur le terrain à travers des permanences sur le terrain.

PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES			
CC Millau Grands Causses	Millau - locaux du PNRGC	Tous les jours	Matin et après-midi
CC Larzac et Vallées	Nant	1° Mardi	Matin
	Cornus	3° Jeudi	Matin
CC Monts Rance et Rougier	Belmont sur Rance	3° Mardi	Matin
	Camares	4° Jeudi	Après-midi
	St Sernin sur Rance	4° Mardi	Matin
CC Muse et Raspes du Tarn	St Rome de Tarn	2° Mardi	Matin
	Tournant dans les communes	4° Jeudi	Matin
CC Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons	Saint-Affrique	1° Mardi 2° Mardi 3° Mardi 4° Mardi	Après midi
PARC NATUREL REGIONAL DE L'AUBRAC			
CC des Causses à l'Aubrac	Saint Geniez d'Olt	2° Jeudi	Matin
CC Aubrac Carladez et Viadène	Mur de Barrez Argences en Aubrac Laguiole Saint-Chély d'Aubrac Saint-Amans des Cots	1° Mardi 4° Mardi	Matin et après-midi
CC Comtal Causses Truyère	Entraygues sur Truyère	4° Vendredi	Matin
CC des Terres d'Apcher - Margeride - Aubrac	Saint Chély d'Apcher	3° Mercredi / rdv	Après midi
CC du Gévaudan (+ CC Aubrac Lot Causses Tarn)	Marvejols (groupé avec St Germain du Teil- La Canourgue)	4° Mercredi / rdv	Matin et après-midi
CC Hautes Terres	Aumont en Aubrac	3° Mercredi / rdv	Après midi
	Nasbinals	1 sur rdv	
	Fournels	sur rdv	

Le guichet unique ne se substitue pas aux opérateurs ANAH (PIG Aveyron, OPAH-RU Millau Grands Causses, PIG Lozère, OPAH CC Aubrac Carladez Viadène, OPAH de la CC Terres d'Apcher). Le guichet unique est à la fois la porte d'entrée et l'apporteur d'affaire aux PIG/OPAH par le travail amont d'animation territoriale (repérage, communication, sensibilisation et conseils de premiers niveaux). L'objectif étant d'amener les particuliers à définir le projet le plus ambitieux possible. Dans le cas de rénovation simple, le guichet unique dirige directement les particuliers vers l'opérateur ANAH pour l'accompagnement et le montage des dossiers. Pour les dossiers de rénovation performante, le guichet unique apporte la plus-value technique/thermique et réalise l'audit et coordonne l'accompagnement administratif avec l'opérateur ANAH. Enfin, le guichet unique permet de répondre, et d'accompagner tous les publics (pas uniquement aux foyers éligibles ANAH).

La coordination technique de l'ensemble des missions est assurée par les chargés de missions des PNR des Grands Causses et de l'Aubrac. D'autres organismes sont impliqués dans le projet comme les opérateurs ANAH pour le public concerné, les Départements et les Communautés de communes. Des réunions régulières sont organisées avec les opérateurs ANAH pour échanger sur les missions, les points à améliorer, les dossiers des particuliers... Un Comité de pilotage annuel permet également de dresser le bilan de l'action et les perspectives pour l'année d'après.

Dans le cadre du conventionnement avec la Région Occitanie, le Syndicat mixte du Parc assure le rôle de mandataire administratif et financier, et une convention de mise à disposition du service a été mise en place avec le PNR Aubrac.

Des conventions avec chacune des Communautés de communes du territoire du Parc naturel régional des Grands Causses viennent préciser les engagements des parties, les permanences et les contributions financières.

Après un an de fonctionnement :

- Deux techniciens ont été recrutés au sein du PNR GC pour assurer les différentes missions décrites ci-dessous
- Le rez de chaussé du Parc a ainsi été aménagé pour accueillir les techniciens et le public
- Près de 1 500 particuliers ont ainsi été renseignés à l'échelle des 2 PNR
- Environ 150 visites à domicile ont été réalisées
- Plus de 60 audits énergétiques ont été conduits
- 6 copropriétés pour 100 logements sont en cours d'accompagnement en phase d'audit énergétique
- Des premières actions envers les professionnels ont été organisées en fin d'année 2021

Il s'agit pour 2022, de poursuivre et renforcer le travail et les missions du guichet RENOV'OCCITANIE.

Indicateurs de réalisation et de résultats

Nombre de contacts : 1 300/an

Nombre de conseils personnalisés : 300/an

Nombre d'audits énergétiques : 160/an

Nombre d'accompagnement en phase travaux : 55/an

Nombre de professionnels formés : 50 sur 3 ans

Nombre de logements rénovés

Nombre de rénovations globales BBC

Economie d'énergie associée

Emissions de gaz à effet de serre économisées

Coût et plan de financement annuel

Les dépenses et recettes annuelles pour 2022, sont les suivantes :

Dépenses prévisionnelles TTC/an :

Techniciens énergie RENOV'OCCITANIE (2 ETP dédiés).....	90 000,00 €
Coordination Grands Causses (0,2 ETP - mise à disposition de personnel PNR GC).....	11 000,00 €
Frais de structure Grands Causses.....	20 200,00 €
Conseil/information/audits - Aubrac partiel (0,25 ETP - ALEC 48).....	11 250,00 €
Conseil/information/audits - Aubrac partiel (0,75 ETP - CLCV 48).....	41 250,00 €
Coordination territoire Aubrac (0,2 ETP - PNR Aubrac).....	10 800,00 €
PNR Grands Causses - Communication / outils / équipements.....	20 000,00 €
PNR Aubrac - Communication / outils / équipements.....	6 000,00 €

TOTAL..... 210 500,00 €

Plan de financement TTC/an :

Région Occitanie	147 191,04 €
• Part fixe – 1.08 €/habitant - 120 191,04 €	
• Part variable - 160 audits énergétiques + 55 AMO - 27 000,00 €	

Contribution Communautés de communes du territoire du Parc (0.25 €/hab.).....
 17 253,75 € |

Contribution PNR Aubrac.....
 18 145,16 € |

Autofinancement Parc naturel régional des Grands Causses
 27 910,05 € |

TOTAL..... 210 500,00 €

VOTE :

Pour : (nombre) Contre : (nombre + noms) Abstention : (nombre + noms)

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures, solliciter les cofinancements et signer les documents et conventions nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Richard FIOU

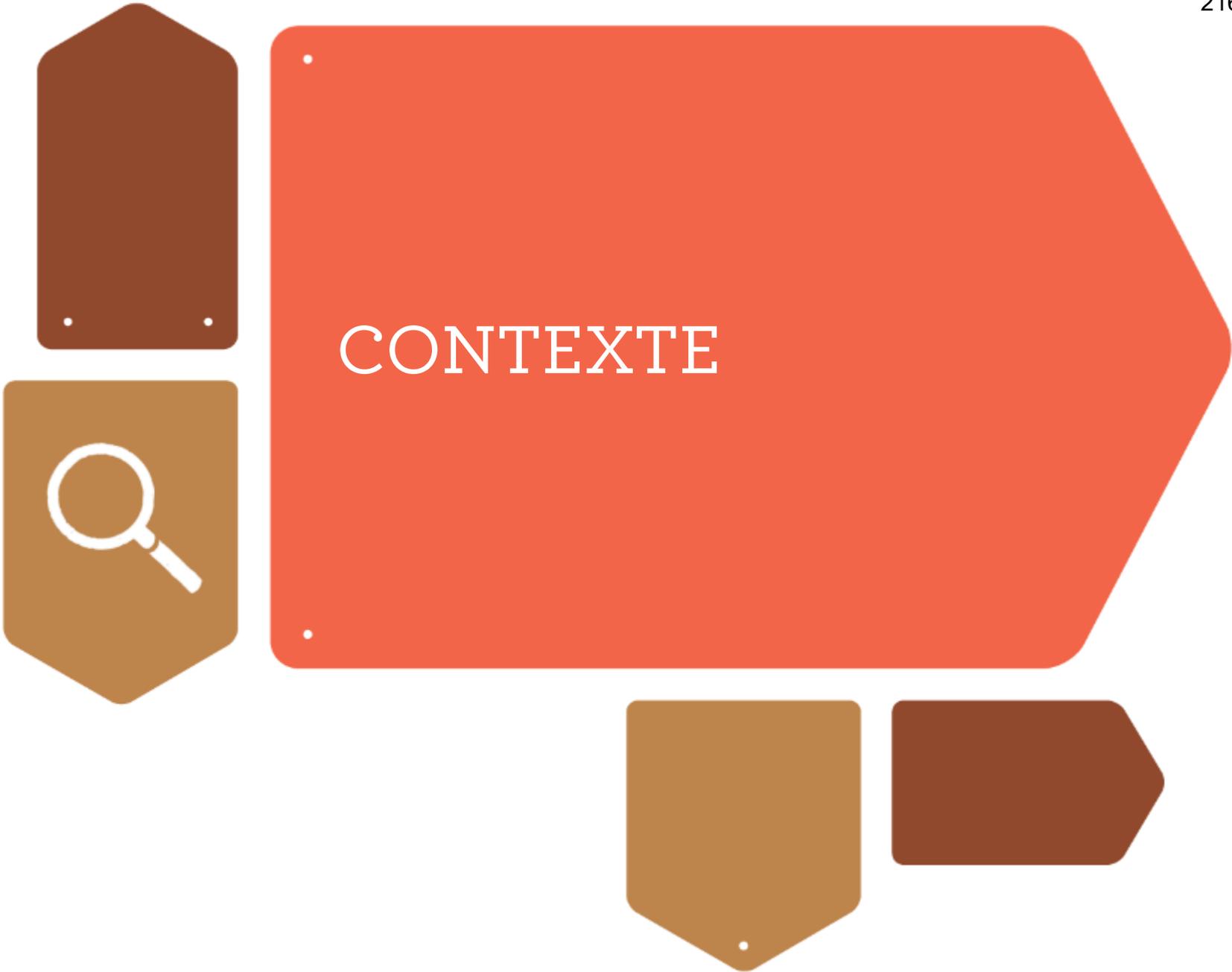
Parcs naturels régionaux des Grands Causses et de l'Aubrac

GUICHET UNIQUE DE
LA RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE DE
L'HABITAT

NOTE TECHNIQUE
(ENJEUX, ORGANISATION
ET OBJECTIFS 2022)

2022





CONTEXTE

Le Guichet Unique Renov'Occitanie des PNR des
Grands Causses et de l'Aubrac

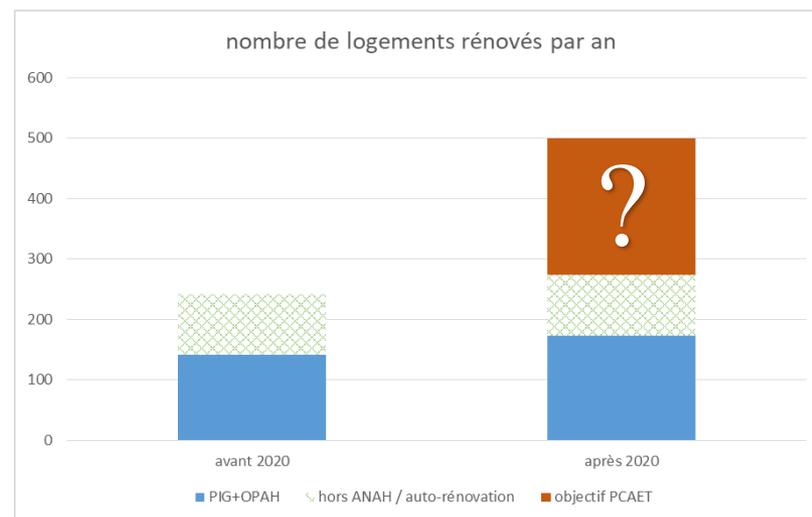
RAPPEL DES ENJEUX

ENJEUX DE LA CRÉATION DU SERVICE

- Une réponse locale, concrète et opérationnelle pour répondre aux enjeux de transition énergétique (PCAET des Grands Causses, PTECA de l'Aubrac)
- Objectif : rénovation **PERFORMANTE** (type BBC) de 6 000* logements pour 2030 pour un gain de 75 GWh ; soit environ **500 logements par an****

* Objectif du PCAET du PNR des Grands Causses

** 75 % d'économie de 17 MWh/an par logement



LES ENJEUX TERRITORIAUX IDENTIFIÉS

- ▶ Accompagner **tous les ménages** dans leurs projets et tout au long de la durée de vie du projet
- ▶ **Augmenter le nombre de logements rénovés** par an (cf. objectifs PCAET)
- ▶ Tendre vers des **rénovations globales, performantes** et durables
- ▶ **Susciter le passage à l'acte**, notamment dans les territoires très ruraux, en délocalisant des animations au plus proche des habitants
- ▶ Prendre en compte les différents acteurs existants et **coordonner les actions** afin de les rendre plus efficaces pour massifier
- ▶ Poursuivre l'accompagnement à la rénovation des copropriétés
- ▶ **Mobiliser les professionnels locaux**

Points clés

- ❖ Qualité du service
- ❖ Efficacité
- ❖ Proximité
- ❖ Lisibilité
- ❖ Gratuité

Le Guichet Unique Renov'Occitanie des PNR des
Grands Causses et de l'Aubrac

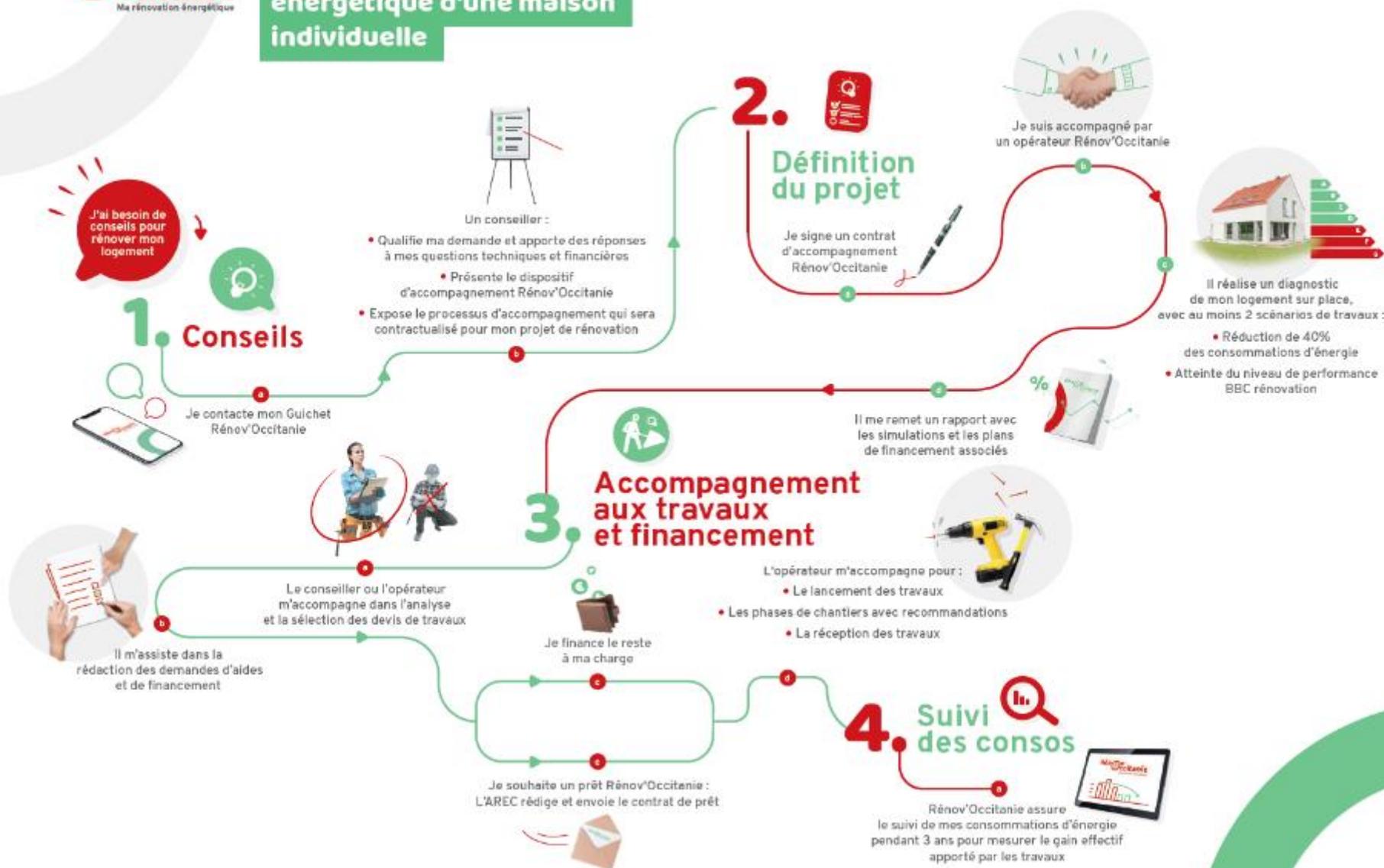
ORGANISATION GÉNÉRALE

CONTEXTE NATIONAL ET RÉGIONAL

- ▶ 2019 : Création du SARE: Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique avec le service Faire porté par l'ADEME
- ▶ Gouvernance confiée aux régions
- ▶ En Occitanie, création d'un service dédié : Rénov'Occitanie
- ▶ AMI pour déterminer les futurs Guichets Uniques territoriaux
- ▶ 2021 : Création des guichets uniques Rénov'Occitanie



Parcours pour la rénovation énergétique d'une maison individuelle



LES GUICHETS EN OCCITANIE

Les guichets uniques retenus

32 guichets

Rénov'Occitanie

Ariège

- ALEDÉ, Agence locale de l'Énergie de l'Ariège

Aude

- Le PNRiAU - Carcassonne Agglo
- RENOV'HABITAT
- Le Grand Narbonne
- Mon Coesh Eco-Logis

Aveyron

- PNR des Grands Causses
- PNR de l'Aubrac
- Aveyron

Gard

- Alès Agglomération
- CAUE du Gard
- CPIE du Gard

Haute-Garonne

- MuretAin Agglo - La turbine
- Conseil départemental de la Haute-Garonne
- Pays Comminges Pyrénées
- ObjectifRénô
- Pays Sud Toulousain
- Toulouse Métropole
- Sicoval

Gers

- Gers

Hérault

- Béziers Méditerranée
- Agglo Hérault-Méditerranée
- La Domitienne
- Lodévois et Lézac
- GEFOSTAT
- Rénov'Énergie
- Montpellier Méditerranée Métropole
- Pays Haut Languedoc et Vignobles
- Grand Pic Saint-Loup
- Cévennes Garçonnaises et Suménoises

Lot

- Lot

Lozère

- Lozère
- PNR des Grands Causses
- PNR de l'Aubrac

Hautes-Pyrénées

- Hautes-Pyrénées

Pyrénées-Orientales

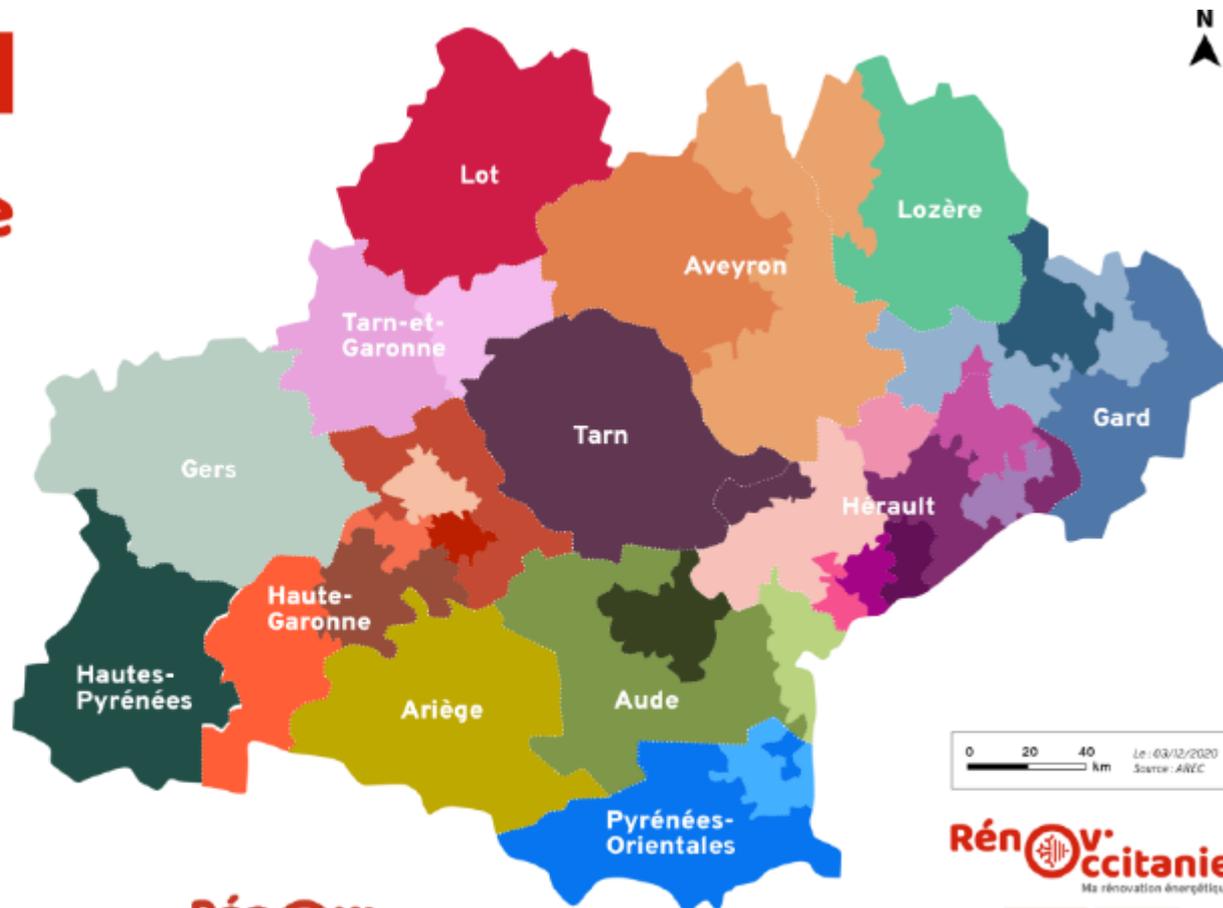
- Pays Catalan
- Perpignan Méditerranée

Tarn

- Tarn

Tarn et Garonne

- CAUE 82
- PETR du Pays Nèzi Querey



0 20 40 km
Le: 03/12/2020
Source: AREC

Rénov'Occitanie
Ma rénovation énergétique



LE TERRITOIRE CONCERNÉ

Le périmètre

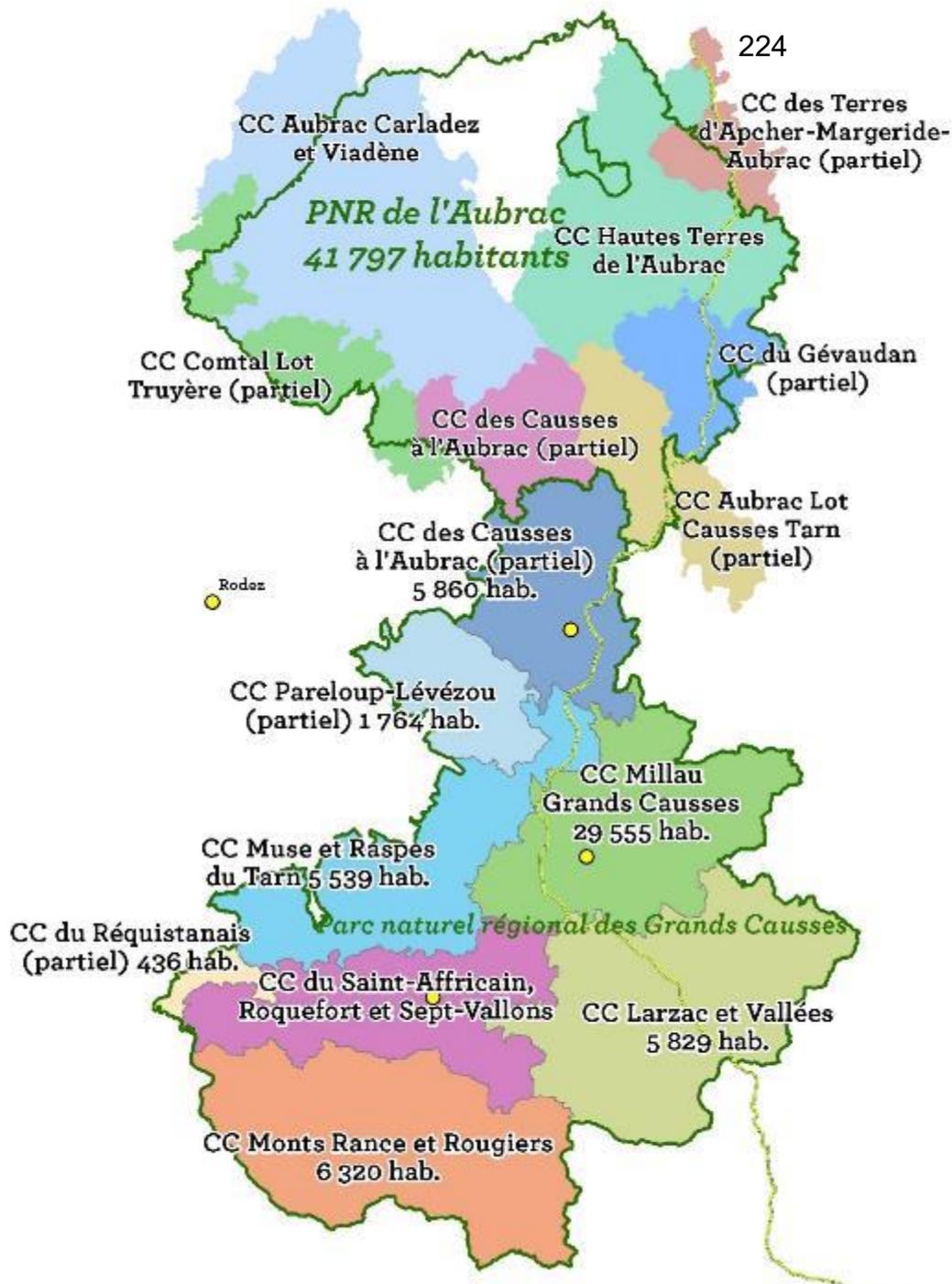
⇒ 161 communes

⇒ 111 288 habitants

⇒ 19 hab/km²

⇒ 51 098 résidences principales

Un service mis en place pour et par les Communautés de communes et partagé à l'échelle des 2 PNR pour mutualiser des services et compétences et assurer la viabilité économique du service



Le Guichet Unique Renov'Occitanie des PNR des
Grands Causses et de l'Aubrac

MISSIONS ET OBJECTIFS

MISSION DU GUICHET UNIQUE

LE PARCOURS RÉNOV'OCCITANIE

- Les missions du guichet unique RENOV'OCCITANIE s'étendent :
 - de la **sensibilisation** amont
 - en passant par du **conseil simple** sur une question technique, financière, juridique...
 - à un **accompagnement complet**, sur-mesure :
 - Définition du projet avec ou sans audit énergétique
 - Accompagnement durant les travaux
 - Et financement (valorisation des aides (CEE) et possibilité de mobiliser un "prêt Rénov'occitanie"



MISSIONS DU GUICHET UNIQUE

OBJECTIFS QUANTITATIFS

► Les missions du guichet unique

Faire émerger les besoins en rénovation performante

- Stimuler la demande par des actions de démarchage ciblées
- Organiser des campagnes de communication
- Informer et conseiller les ménages

Accompagner les particuliers tout au long de leur parcours de rénovation

- Définir les projets de rénovation énergétique performants par la réalisation d'audits
- Accompagner la mise en œuvre des travaux (ingénierie financière, assistance au choix des entreprises et au suivi des travaux...)

Animer un réseau de professionnels

- Améliorer les pratiques des professionnels
- Recenser les professionnels qualifiés
- Organiser des groupements d'artisans
- Mobiliser les professionnels de l'immobilier (syndics, banques, notaires...)

MISSION DU GUICHET UNIQUE

RÉNOV'OCCITANIE - TARIFS DES PRESTATIONS

EN MAISON INDIVIDUELLES

1.

Définition du projet

90€^{TTC}
au lieu de 660€ TTC

- Audit énergétique
- Remise d'un rapport avec 2 scénarios de travaux au minimum
- Établissement des plans de financement

2.

Accompagnement des travaux

480€^{TTC}
au lieu de 1560€ TTC

- Assistance à la consultation des entreprises
- Analyse des devis
- Assistance à la rédaction des demandes d'aides
- Accompagnement pour le suivi et la réception des travaux
- Suivi de consommation

► Mission assurée par le PNR GC et la CLCV 48 en régie, et **gratuite si intervention des EPCI**

EN COPROPRIETE

1.

Définition du projet d'amélioration

90€^{TTC}
en moyenne par lot
au lieu de 200 à
500€TTC

- Réalisation d'un audit global
- Proposition de 4 scénarios de travaux chiffrés associés à des plans de financement

2.

Assistance à la réalisation du projet et du suivi des travaux

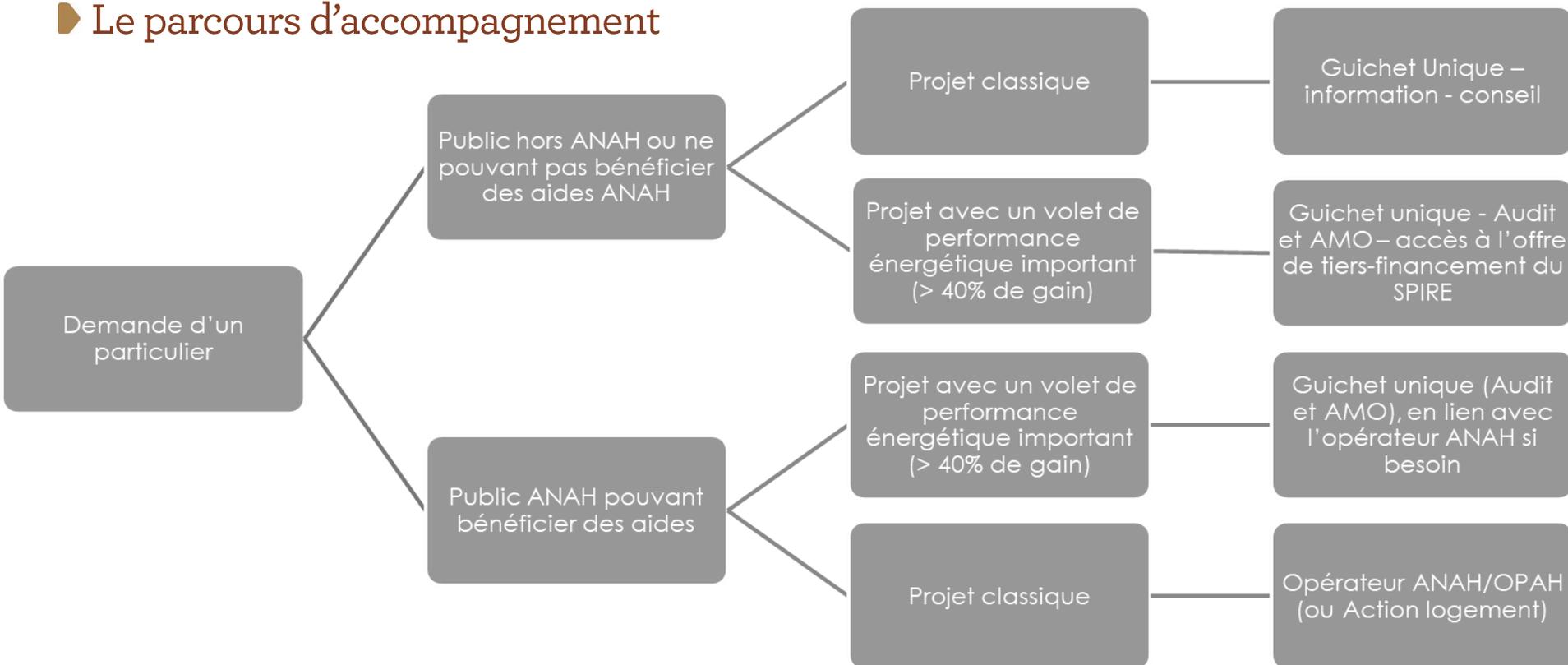
Tarif
à définir
en fonction
du projet

- Aide à la consultation du Maître d'Œuvre
- Accompagnement du conseil syndical
- Soutien technique et méthodologique
- Présentations en AG
- Réunion de chantier...

► Mission assurée par un prestataire externe de la Région, **avec le suivi du guichet unique**

LE PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ

Le parcours d'accompagnement



- Pour les copropriétés privées, il est fait appel aux bureaux d'études missionnés par l'AREC. Le guichet unique coordonnera l'accompagnement, en lien avec les opérateurs ANAH

Le Guichet Unique Renov'Occitanie des PNR des
Grands Causses et de l'Aubrac

GOUVERNANCE ET
PARTENRIAT

GOUVERNANCE ET PARTENARIATS

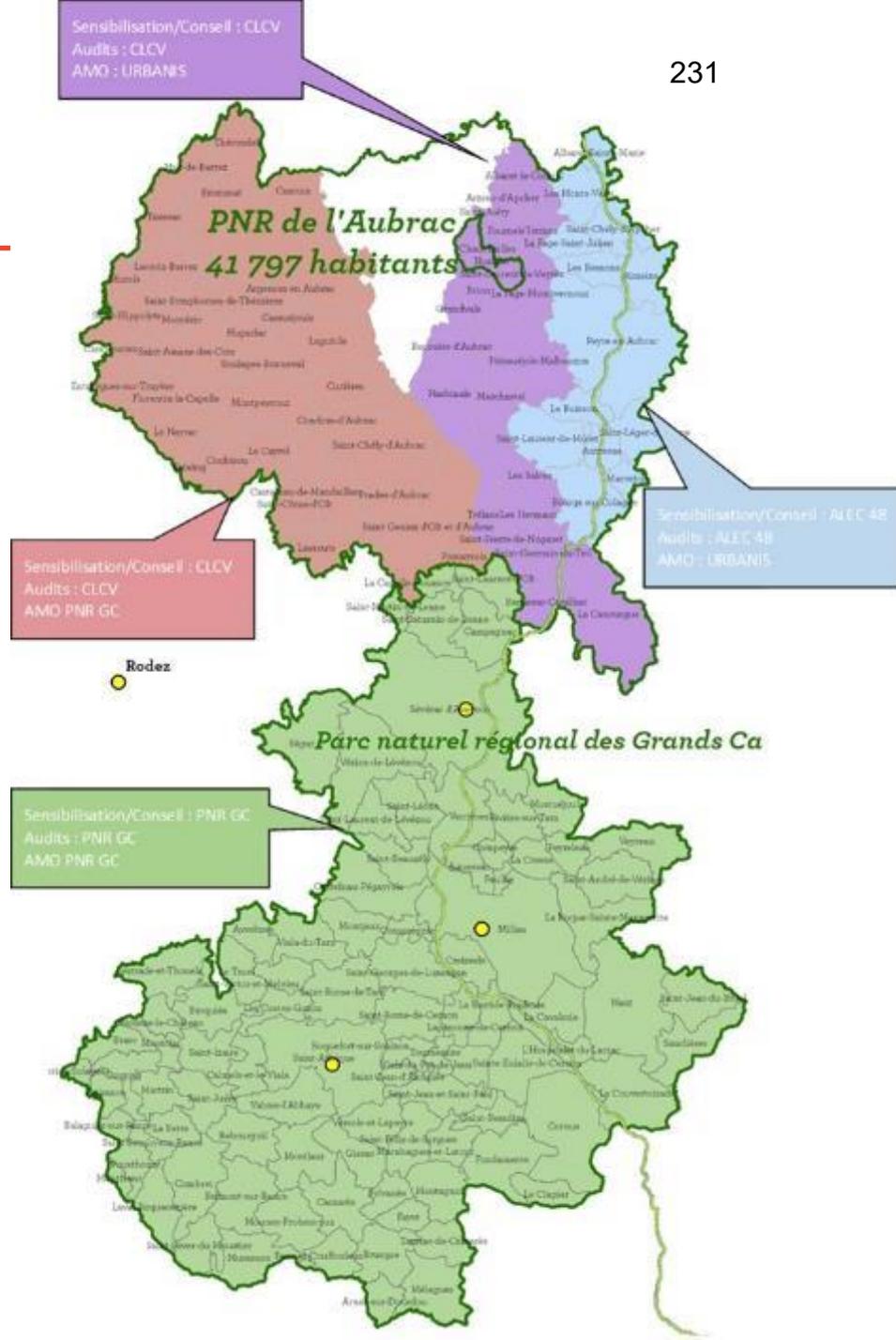
231

Des missions internalisées au sein des PNRs avec l'appui de la CLCV et de l'ALEC 48 sur le PNR Aubrac

- PNR GC - 2 agents dédiés
- PNR A :
 - CLCV 48 – 0,7 ETP
 - ALEC 48 – 0,25 ETP

Et la réalisation des audits énergétiques en régie pour

- le PNR GC
- la CLCV 48



GOUVERNANCE ET PARTENARIATS

► Complémentarité Guichet Unique et Opérateurs ANAH

(PIG Aveyron, PIG Lozère ; OPAH CC Millau Grands Causses, CC Aubrac Carladez Viadène, CC Terres d'Apcher, CC Gévaudan)

- Guichet Unique : Porte d'entrée et apporteur d'affaire aux PIG/OPAH par le travail amont d'animation territoriale : repérage, communication, sensibilisation
- Guichet Unique : plus-value technique/thermique sur les rénovations performantes
- Guichet Unique : pour tous les publics (pas uniquement aux foyers éligibles ANAH)

► Pour cela :

- Rencontre en amont avec les opérateur locaux ANAH (URBANIS, OC'THEA et SOLIHA)
- Réunion régulière pour échanger sur les missions, les points à améliorer, les dossiers des particuliers...
- Permanences aux mêmes lieux et jours dans la mesure du possible
- Partage des compétences et connaissances avec les partenaires

Points clés

Les habitants doivent ressentir une unité entre les partenaires

PARTENARIATS ENTRE LES PNR

► L'organisation générale entre les PNR

Coordination générale :
Olivier GUIARD
PNR Aubrac

Coordination
administrative/financière :
Florent TARRISSE
PNR Grands Causses

Coordination technique :
Silvia ESTEVEZ (PNR Aubrac)
et Alexandre CHEVILLON (PNR GC)

PARTENARIATS ENTRE LES PNR

► La forme du guichet unique

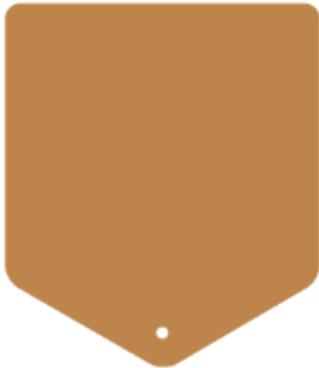
- Une base administrative dans les locaux des Parcs mais des **permanences régulières sur les territoires** et des agents sur le terrain au maximum
- Un standard téléphonique 5 jours sur 7 et une astreinte pendant les congés entre les agents
- Des animations et actions de communication régulières
- **Du personnel mutualisé entre les PNR pour l'AMO des ménages et la mobilisation des pro, le partage des outils de communication, le renfort ponctuel sur l'animation, les astreintes du service...**





BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES SUR 2021

JUSQU'AU 1^{ER} NOVEMBRE 2021



Bilan des actions réalisées sur 2021
STIMULER LA DEMANDE

BILAN 2021 – STIMULER LA DEMANDE

Des animations et informations sur le service :

- Présentation dans les Conseils communautaires (6 réunions)
- Organisation d'une visite/conférences dans le cadre des Rencontres TEPOS 2021
- Des réunions d'informations et conférences
 - Maisons France Service (Rivière sur Tarn, Vabres l'Abbaye, Séverac, Argences en Aubrac, Laguiole...)
 - CCAS de Saint-Affrique
 - Stand et conférences aux portes ouvertes entreprise Boissiere et Fils



BILAN 2021 – STIMULER LA DEMANDE

Plusieurs retombées presse

Permanence extraordinaire pour la rénovation énergétique de l'habitat

le 27 Août à partir de 13h30 à la mairie d'Estaing

Merci de réserver par téléphone au 06.72.26.49.60 ou par mail à eie48@orange.fr



ESTAING

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Ce vendredi 27 août, à partir de 13h30 à la mairie d'Estaing, permanence extraordinaire pour la rénovation énergétique de l'habitat.

Merci de réserver au 06.72.26.49.60 ou eie48@orange.fr

CIRCO-MUSIQUE ESPAGNOL FRANÇAIS À ESTAING

Au détour d'une rue... un air d'accordéon. Elle et lui jonglent en duo et ont plein d'autres cordes à leur art. Estelle joue de l'accordéon et chante les chansons des rues que le public fredonne en chœur. Carlos jongle en acrobate sur son vélo de cirque à une rue. Il vient d'Espagne. Elle est circassienne à Limoges et l'a adopté comme compagnon de route.

Les places d'Estaing ont été égayées par leur passage en plein soleil et Gilles a eu la bonne idée de leur offrir d'étancher leur soif.

Estaing leur dit «Merci et bonne route !».

INAUGURATION DE LA PLACE VALÉRY GISCARD D'ESTAING

Nathalie Couseran, maire, les membres du conseil municipal d'Estaing, Louis Giscard d'Estaing, les membres du conseil d'administration de la fondation Valéry Giscard d'Estaing, invitent la population à l'inauguration de la Place Valéry Giscard d'Estaing le dimanche 5 septembre 2021 à 12h00. Cette cérémonie, en présence d'Anne-Aymone Giscard d'Estaing, présidente d'honneur de la fondation, se déroulera dans le respect des conditions sanitaires.

Implantation d'un guichet unique dédié à la rénovation énergétique

Depuis le mois de juillet un guichet pour la rénovation énergétique des logements, Rénov'Occitanie, initié par la Région avec l'appui de l'Agence régionale énergie climat (Arec), est un place à Saint-Affrique. Cet outil de conseils et d'accompagnement aux travaux et au financement a pour but de faciliter l'accès des particuliers à la rénovation énergétique.

« Ce service va permettre aussi de diminuer la précarité »

« La rénovation énergétique est un défi que l'on s'attache à relever, à développer. Rénov'Occitanie est un outil qui permet de faciliter l'accès des particuliers à la rénovation énergétique de leur logement. »

« Ce service va permettre aussi de diminuer la précarité »

« Ce service va permettre aussi de diminuer la précarité »

« Ce service va permettre aussi de diminuer la précarité »

« Ce service va permettre aussi de diminuer la précarité »

« Ce service va permettre aussi de diminuer la précarité »

« Ce service va permettre aussi de diminuer la précarité »



En haut et à gauche du Parc ont été créés les outils de cet outil pour les particuliers.

Murielle SCHMITZ

Un guichet pour aider les ménages dans leur rénovation énergétique

HABITAT

Un guichet unique dédié à la rénovation énergétique des logements a été créé à Saint-Affrique, dans le Parc naturel régional de l'Auvergne.

« Ce service va permettre aussi de diminuer la précarité »



EN PRATIQUE

L'exemple séveragais

« Ce service va permettre aussi de diminuer la précarité »

BILAN 2021 – STIMULER LA DEMANDE

Des campagnes de communication et la création d'outils

- Distribution de flyers dans les mairies et les EPCI
- Impression d'affiches
- Création de 3 Roll-up
- Constitution progressive d'une « matériauthèque »



BILAN 2021 – STIMULER LA DEMANDE

► Des permanences délocalisées organisées sur le territoire en lien avec les Communautés de communes

- Mise en place au fil de l'eau courant 2021
- 3 à 4 personnes en moyenne par permanence
- Plusieurs principes de permanences « à l'essai » :

- ★ Permanences régulières
- ☆ Permanences ponctuelles
- ★ Permanences sur rendez-vous



PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES

CC Millau Grands Causses	Millau - locaux du PNRGC	Tous les jours	241 Matin et après-midi
CC Larzac et Vallées	Nant	1° Mardi	Matin
	Cornus	3° Jeudi	Matin
CC Monts Rance et Rougier	Belmont sur Rance	3° Mardi	Matin
	Camares	4° Jeudi	Après-midi
	St Sernin sur Rance	4° Mardi	Matin
CC Muse et Raspes du Tarn	St Rome de Tarn	2° Mardi	Matin
	Tournant dans les communes	4° Jeudi	Matin
CC Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons	Saint-Affrique	1° Mardi 2° Mardi 3° Mardi 4° Mardi	Après midi

PARC NATUREL REGIONAL DE L'AUBRAC

CC des Causses à l'Aubrac	Saint Geniez d'Olt	2° Jeudi	Matin
CC Aubrac Carladez et Viadène	Mur de Barrez Argences en Aubrac Laguiole Saint-Chély d'Aubrac Saint-Amans des Cots	1° Mardi 4° Mardi	Matin et après-midi
CC Comtal Causses Truyère	Entraygues sur Truyère	4° Vendredi	Matin
CC des Terres d'Apcher – Margeride - Aubrac	Saint Chély d'Apcher	3° Mercredi / rdv	Après midi
CC du Gévaudan (+ CC Aubrac Lot Causses Tarn)	Marvejols (groupé avec St Germain du Teil- La Canourgue)	4° Mercredi / rdv	Matin et après-midi
CC Hautes Terres	Aumont en Aubrac	3° Mercredi / rdv	Après midi
	Nasbinals	1 sur rdv	
	Fournels	sur rdv	

Bilan des actions réalisées sur 2021
INFORMATION ET CONSEIL
AUX PARTICULIERS

BILAN 2021 – INFORMATION ET CONSEIL AUX PARTICULIERS

243
149 %
réalisés

► Du 1^{er} janvier 2021 au 1^{er} novembre 2021 :

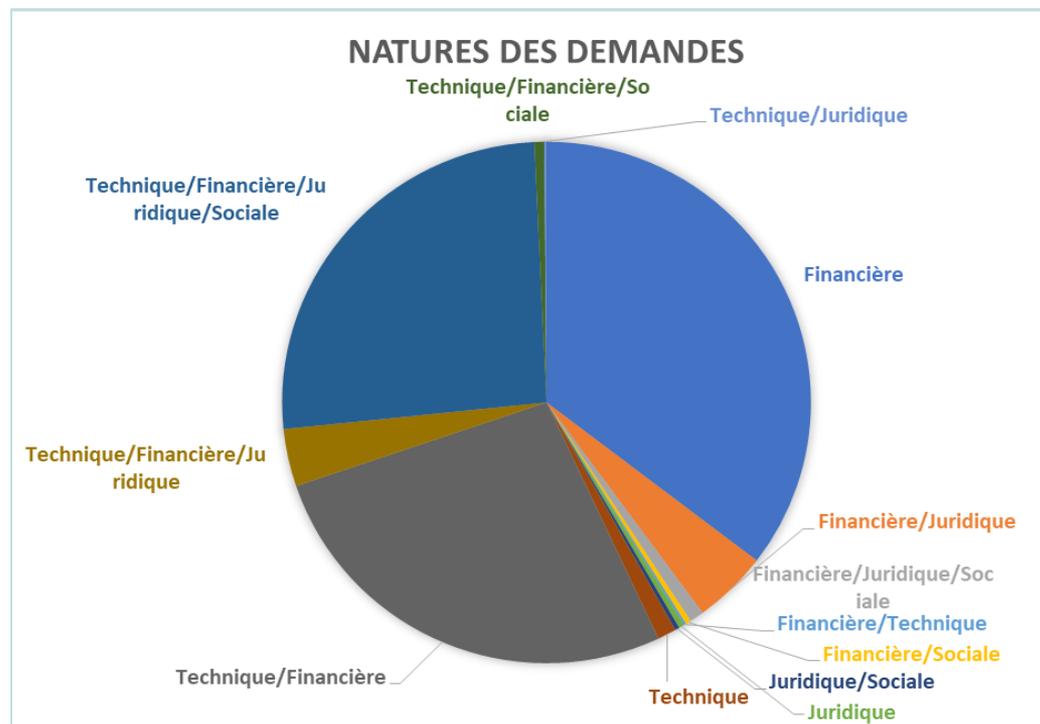
1 489 particuliers renseignés et 20 minutes en moyenne

- 86 % de propriétaires occupants
- 10 % de professionnels
- 2 % de bailleurs

Pour :

98 % de logement individuel

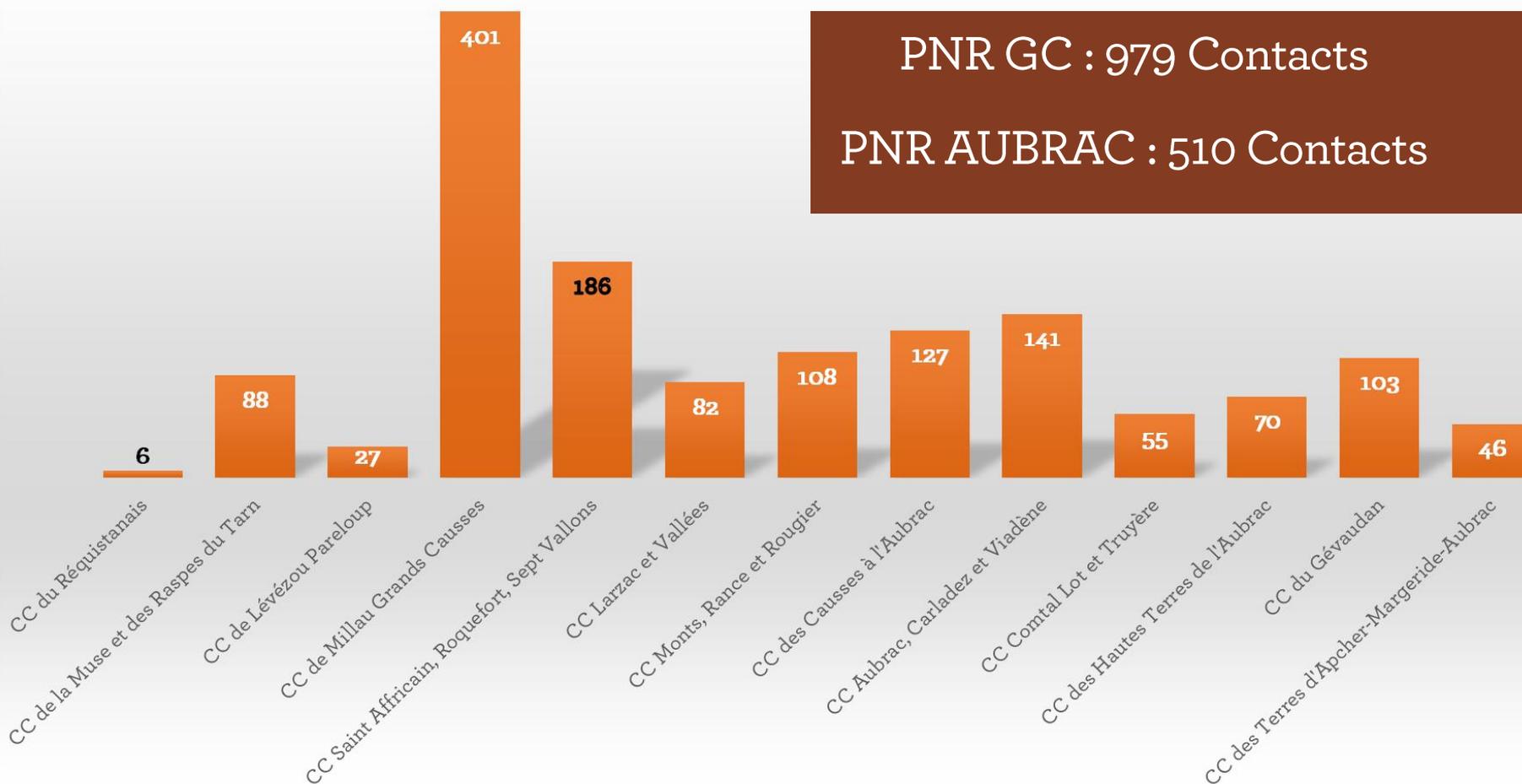
2 % en copropriété



BILAN 2021 – INFORMATION ET CONSEIL AUX PARTICULIERS

244

Répartition des particuliers renseignés (ACTE A1)



Bilan des actions réalisées sur 2021
CONSEILS PERSONNALISÉS
AUX PARTICULIERS

BILAN 2021 – CONSEILS PERSONNALISÉS AUX PARTICULIERS

246 %
30 %
réalisés

► Du 1^{er} janvier au 1^{er} novembre 2021 :

162 Conseils personnalisés

- Généralement en « physique », à domicile (158 visites de logement proposées)
- 1h00 en moyenne (voire beaucoup plus...)
- Visite logement, aide à la définition du programme de rénovation, analyse des devis...
- Compte-rendu de conseils systématique

Compte-rendu d'entretien téléphonique du 20 Octobre 2021

Dossier suivi par : Anne-Marie Landès, Conseillère énergie
06.72.16.98.96
anne-marie.landès@parc-grands-causses.fr

Statut de l'occupation : Propriétaire occupant	Nom du Propriétaire JEANJEAN Yolande
RFR du demandeur Revenus Très Modestes	215 rue principale
Nombre de personnes dans le logement : 1	12620 CASTELNAU PEGAYROL

Travaux envisagés
Changeement de fenestres simple vitrage
Remplacement d'un insert bois par un poêle à granulés

Maison de village en secteur sauvegardé, nécessité de poser des fenestres bois

Aides Financières
Le ménage fait partie des revenus très modestes

Le mieux serait de pouvoir bénéficier de l'aide Habiter Mieux Sérénité de l'ANAH (voir doc aides financières de l'ADEME), à condition d'obtenir 35% de gain énergétique.
Pour atteindre ce gain énergétique, il faudra sûrement envisager de refaire l'isolation des combles, qui date de 40 ans, et éventuellement l'isolation, du plancher bas (plafond du garage)

Dans ce cas, vous pourriez bénéficier de 60 % d'aide sur un montant de 30 000 € HT de travaux, à cumuler avec l'écochèque de la Région Occitanie, pour un montant de 1500 €
Les aides se monteraient à 19500 €

Vous pourriez aussi bénéficier d'une aide de votre caisse de retraite.

Enfin, vous pourriez mobiliser un Ecoprêt à taux zéro d'un montant maximal de 25000 € pour financer le reste à charge.

Si vous ne mobilisez pas cette aide (gain énergétique <35% par exemple)
Vous pourriez mobiliser les CEE et Ma Prime Rénov' pour un montant total d'aides de
179 € par fenestre
3300 € pour le poêle à granulés
Et l'écochèque pour 1500 € à condition d'avoir un gain énergétique de 25 %, soit un total maximum de 6590 € d'aides

Je transmets vos coordonnées à Urbanis, qui est en charge de l'accompagnement des particuliers pour l'aide Habiter Mieux Sérénité. Ils vous appelleront dans les meilleurs délais

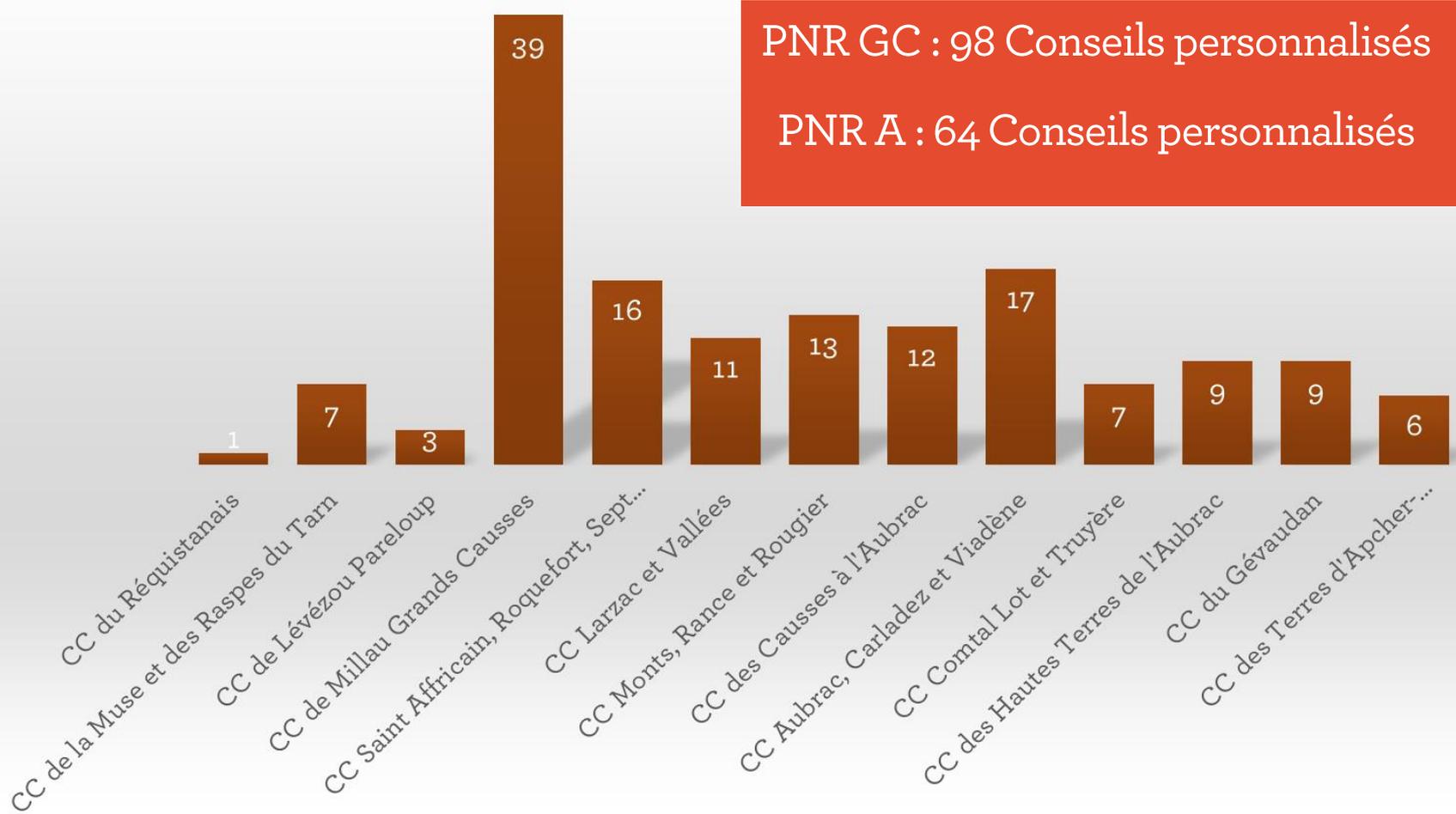
En attendant, ne signez aucun devis

Guichet Unique de la rénovation énergétique du Parc naturel régional des Grands Causses
info.energie@parc-grands-causses.fr - 05 65 61 43 51 - <https://renovoccitanie.laregion.fr/>

BILAN 2021 – CONSEILS PERSONNALISÉS AUX PARTICULIERS

247

Répartition des particuliers "conseils personnalisés" (ACTE A2)



Bilan des actions réalisées sur 2021
LES AUDITS ÉNERGÉTIQUES

BILAN 2021 – LES AUDITS ÉNERGÉTIQUES

- La réalisation d'audits énergétiques en maisons individuelles
 - Etat des lieux des déperditions et des consommations
 - Propositions d'améliorations et chiffrage
 - Définition de 3 scénarios de travaux avec analyses financières

Classe énergétique estimée (kWh _{EP} /m ² .an)	Avant travaux		Après travaux		Classe d'émissions de gaz à effet de serre estimée (kgCO ₂ /m ² .an)
	Avant travaux	Après travaux	Avant travaux	Après travaux	
<50 A			<5 A		3 A
51 à 90 B		66 B	6 à 10 B		
91 à 150 C			11 à 20 C		
151 à 230 D			21 à 35 D		
231 à 330 E			36 à 55 E		
331 à 450 F	F		56 à 80 F		
> 450 G			> 80 G	G	



Parc naturel régional
des Grands Causses
Inventaire de la biodiversité







AREC
Occitanie
L'Agence Régionale
de l'Énergie
de la Région Occitanie

Parc des Grands Causses - Romain MUTHS
71 boulevard de l'Ayrolles
12100 Millau

25120134900015
06 73 54 42 34
romain.muths@parc-grands-causses.fr

Odile DUMAZEL
rue de la Mairie
12150 Sévérac d'Aveyron
06 34 11 00 03
odilemajorel@gmail.com

Bénéficiaires
Propriétaire occupant d'une résidence principale
1 adulte - 0 enfant à charge
Revenus de catégorie intermédiaire selon l'ANAH




Audit énergétique

Simulation réalisée à partir de la visite du logement du 11/08/2021

Rapport d'audit énergétique restitué au maître d'ouvrage le 02/09/2021



Département
Aveyron



Année de construction
Avant 1948



Surface habitable
64 m²

Ce rapport d'audit énergétique présente les informations nécessaires pour prétendre aux aides à la rénovation performante.



FAIRE, c'est le service public qui vous guide gratuitement dans vos travaux de rénovation énergétique. Pour vous aider à effectuer les travaux les plus adaptés ou estimer le budget nécessaire et les aides financières dont vous pouvez bénéficier, contactez ou prenez rendez-vous avec un conseiller FAIRE qui vous accompagnera dans votre projet (www.faire.gouv.fr)

Le Parc naturel régional des Grands Causses vous accompagne dans toutes vos démarches de rénovation énergétique et devient Guichet Rénov'Occitanie avec le soutien de la Région et de ses partenaires et rejoint le réseau FAIRE. Nos conseillers sont à votre disposition gratuitement et s'adaptent à votre projet de travaux.

BILAN 2021 – LES AUDITS ÉNERGÉTIQUES

► PNR GRANDS CAUSSES

- Qualifié RGE - Audit en maison individuelle depuis le 01/08/2021
- Audit probatoire pendant 1 an



► PNR AUBRAC

- Démarche en cours pour l'EIE 48
- Pas d'audits pour l'ALEC 48, sous-traité à l'opérateur départemental

Informations

Syndicat Mixte Du Parc Régional Des Grands Causse

Millau- 2.5 km du centre ville

SIRET : 25120134900015

71 bd de layrolle

12100, millau



0670444746



alexandre.chevillon@parc-grands-causses.fr



<http://www.parc-grands-causses.fr>

Certificats



PDF - <http://opqibi.com/fiche/4746>

Activités

- Audit énergétique maisons individuelles

BILAN 2021 – LES AUDITS ÉNERGÉTIQUES

► Logiciels utilisés

- Pour des Audit de maison très simple / simple : utilisation de **CAPRénov+**
 - Avantage : temps de saisi court // rapport clair et incitatif
 - Inconvénient : impossibilité de simuler des cas complexes



CAP RÉNOV+

- Pour les Audits avec des maisons « alambiqués » ou des préconisations de travaux complexe type extension de surface..) : utilisation de **CASBÂ**
 - Présentant trop de BUGs, l'usage de CASBÂ ne sera pas renouvelé
 - Au profit d'un nouvel outils : **BAO évolution SED – Tertiaire**, un logiciel PERRENOUD, en complément de CAPRénov+



PERRENOUD
LOGICIELS DE CALCULS THERMIQUES

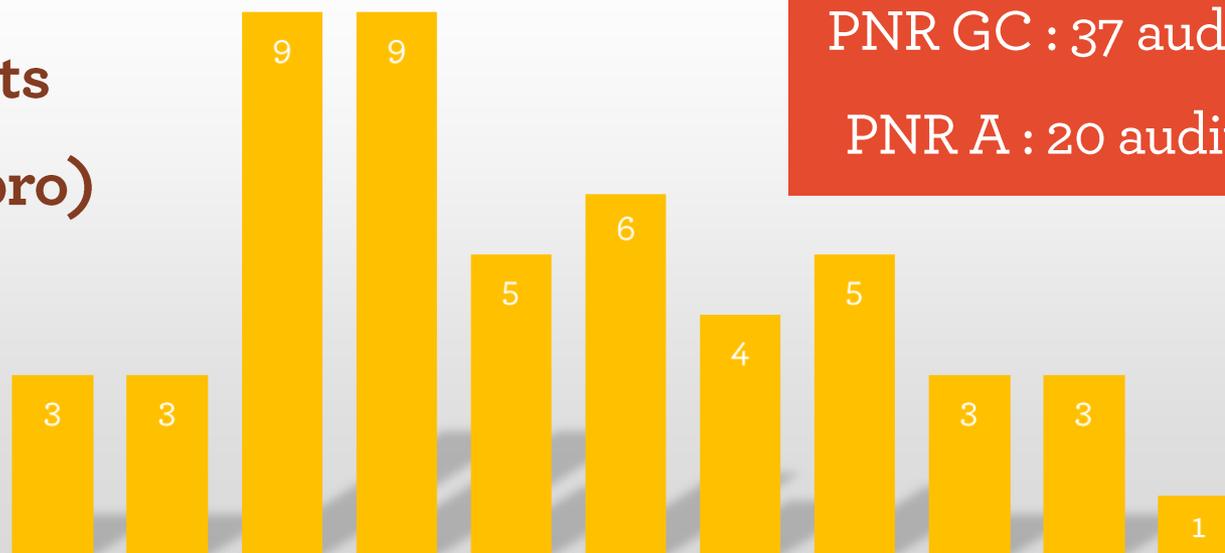
BILAN 2021 – LES AUDITS ÉNERGÉTIQUES

252
54 %
réalisés

Répartition des audits énergétiques réalisés / en cours

57 Audits
(hors copro)

PNR GC : 37 audits
PNR A : 20 audits



CC du Réquistanais

CC de la Muse et des Rases du Tarn

CC de Lévézou Pareloup

CC de Millau Grands Causses

CC Saint Affricain, Roquefort, Sept...

CC Larzac et Vallées

CC Monts, Rance et Rougier

CC des Causses à l'Aubrac

CC Aubrac, Carladez et Viadène

CC Comtal Lot et Truyère

CC des Hautes Terres de l'Aubrac

CC du Gévaudan

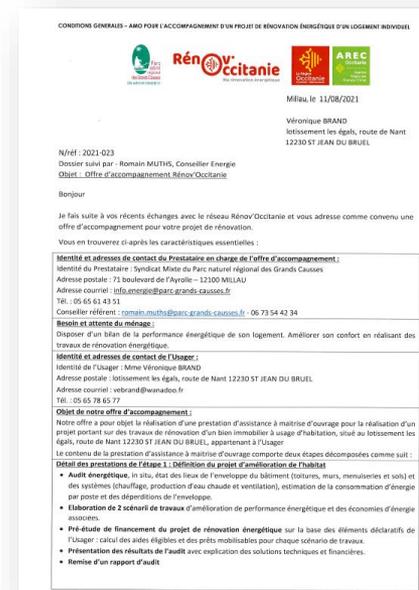
CC des Terres d'Apcher...

Bilan des actions réalisées sur 2021
L'ASSISTANCE À MAITRISE
D'OUVRAGE AUX PARTICULIERS

BILAN 2021 – L'AMO AUX PARTICULIERS

254%
réalisés

- ▶ Accompagnement aux travaux, suite à l'audit énergétique :
 - ▶ Définition du programme de travaux
 - ▶ Accompagnement à la recherche à et à la sélection d'entreprises
 - ▶ Appui à la recherche et montage des demandes de financements (subventions, prêts...)
 - ▶ Accompagnement au suivi des travaux
- ▶ Depuis janvier 2021 : **2 AMO** engagés à ce jour + 2 ou 3 autres à venir ?



Bilan des actions réalisées sur 2021
L'ACCOMPAGNEMENT DES
PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT

► Rencontre avec les organisations professionnelles

CAPEB + FBTP courant de l'été :

- Présentation du service
- Définition des attentes et besoins de la filière
- Construction des actions d'information à venir

► Organisation des Apéros de la Réno - #1 – L'isolation par l'extérieure (8/11 Millau)



Les apéros de la réno
L'isolation par l'extérieur :
enjeux, bonnes pratiques,
écueils et usage
d'éco-matériaux

Lundi 8 novembre
à partir de 18h30

Dans les Locaux du Parc
71, boulevard de l'Ayrolle à Millau

Déployé depuis le début de l'année 2021, le service Rénov'Occitanie et ses agents vous offrent au premier « Apero réno » organisé pour les professionnels de la filière.

Profitez-en la veille de la mise en œuvre de travaux de ce type, connaître les aides financières pour agir et au mieux vos clients, consolider vos savoirs en matière de rénovation énergétique. Participez à ce premier rendez-vous consacré à l'isolation extérieure pour élargir votre champ d'action.

Rénov'ccitanie
Mettre en énergie

Bilan des actions réalisées sur 2021
L'ACCOMPAGNEMENT DES
COPROPRIÉTÉS PRIVÉES

L'ACCOMPAGNEMENT DES COPROPRIETES PRIVÉES

RAPPEL DU PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT

Les étapes clés de la rénovation énergétique en copropriété



BILAN 2021 – L'ACCOMPAGNEMENT DES COPROPRIETES PRIVEES

► Des premiers contacts avec les syndicats de copropriétés :

- JMB Immobilier
- SGA Transactions
- Angles Immobilier
- Syndic 12

► 3 audits énergétiques en cours :

- Les Ondes Millau – 30 lots - **TERMINE**
- Les Tilleuls Millau – 24 lots - **LANCE**
- 14 Alsace-Lorraine – Millau – 13 lots - **ATTENTE BE**

► 3 audits (de 2016) à mettre à jour :

- Almeras Millau – 13 lots - **TERMINE**
- Le Petit Montmartre Millau – 9 lots - **ATTENTE AG**
- Le Régent Millau – 11 lots - **ATTENTE AG**



Un potentiel de 100 logements – environ 1 500 000 € de travaux



PROGRAMME D' ACTIONS 2022

Perspectives 2022

STIMULER LA DEMANDE -
ANIMATIONS À DÉPLOYER

PERSPECTIVES 2022 – ANIMATIONS À DÉPLOYER

- ▶ D'ores et déjà une action programmée pédagogique pour 2022 autour de la thermographie à Nasbinals avec les BTS électrotechnique du Lycée Émile Peytavin
- ▶ Des animations pour stimuler la demande :
 - Nuits de la thermographie
 - Visite de réalisations sur site
 - Réunions publiques sur le thème de la rénovation énergétique, des aides financières, rénovation en copropriété
 - Stands lors de foires exposition, marchés...

À définir suivant les attentes des Communautés de communes et communes – dans l'attente de sollicitation

- ▶ Un travail prospectif ?
 - Un repérage des bâtiments consommateurs ?
 - Des chauffages fioul ?



Perspectives 2022

CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT
AUX PARTICULIERS

PERSPECTIVES 2022 – DÉFINITION DES OBJECTIFS

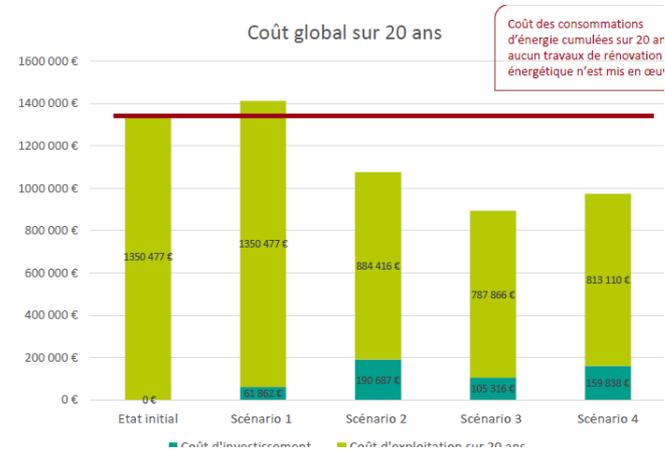
► Objectifs pour 2022

	PNR GC	PNR A		total
		CLCV	ALEC	
Animations (présence salon, évènement, stand d'information, visite de site, conférences, nuits de la thermographie...	12	8		20
Permanences délocalisées	13 demi journées par mois	9 demi journées par mois		22 demi journées par mois
Information de premier niveau A1	800	300	200	1 300
Conseils personnalisés A2	200	60	40	300
<i>Définition du projet d'amélioration de l'habitat (audits en Maisons individuelles)</i>	65	28	12	105
<i>Définition du projet d'amélioration de l'habitat (audits en copro / nb logements)</i>	50	5		55
Total Audits A3	115	33	12	160
<i>Accompagnement aux travaux (AMO Maison individuelles)</i>	10	3	2	15
<i>Accompagnement aux travaux (AMO copro / nb logements)</i>	40			40
Total AMO A4	50	3	2	55

Perspectives 2022

ACTIONS ENVERS LES
PROFESSIONNELS

- ▶ Poursuite des Apéros de la rénovation
 - ▶ Système de chauffage
 - ▶ Photovoltaïque
 - ▶ Aides financières
 - ▶ Professionnels des transactions immobilières (Syndics, agences immobilières, notaires, banques)
 - ▶ Rénovation maisons traditionnelles
- ▶ Poursuite de l'accompagnement des copropriétés privées
 - ▶ Choix des scénarios de travaux
 - ▶ Lancement des études préalables (APS, APD, DCE, PRO...)
 - ▶ Ingénierie financière



Participation au programme de subvention régional pour l'achat d'un véhicule propre + VTTAE

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	
■ Pouvoirs	
■ Absents, excusés	

La Région Occitanie met en place auprès des Parcs naturels régionaux le dispositif « Eco-chèque Mobilité PNR – Achat de véhicule(s) électrique(s) / hydrogène(s) / Vélo(s) à assistance électrique neuf(s) applicable à compter du 7 février 2020.

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses souhaite bénéficier de ce dispositif afin de renouveler un de ses véhicules de sa flotte par l'achat d'un véhicule électrique.

Afin d'être éligible à l'aide régionale susmentionnée, le véhicule doit avoir été acheté neuf auprès d'un professionnel exerçant en Occitanie et doit remplacer un véhicule thermique (essence ou diesel). Le véhicule acheté doit avoir un taux d'émission de CO2 de 20 g/km au plus pour une voiture électrique ou de 50 g/km au plus pour une voiture hybride rechargeable.

Le montant de l'aide est de 50 % du coût d'acquisition*, plafonnée à 40 000 euros, pour l'achat d'un maximum 3 véhicules et 5 vélos à assistance électriques par collectivité.

**le coût d'acquisition retenu est le prix d'achat TTC du véhicule hors frais divers (carte grise, frais de dossier, de mise en circulation...), remises et bonus déduits.*

L'achat d'un nouveau véhicule doté d'une motorisation électrique ainsi que l'achat d'un vélo à assistance électrique sont envisagés, répondant aux critères d'éligibilité de l'aide régionale.

VOTE :	Pour :	Contre :	Abstention :
---------------	--------	----------	--------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical autorise le Président à engager les procédures et à signer les documents nécessaires pour la demande de subvention.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
 Le Président
 Richard FIOL



Débat d'Orientation Budgétaire 2022
--

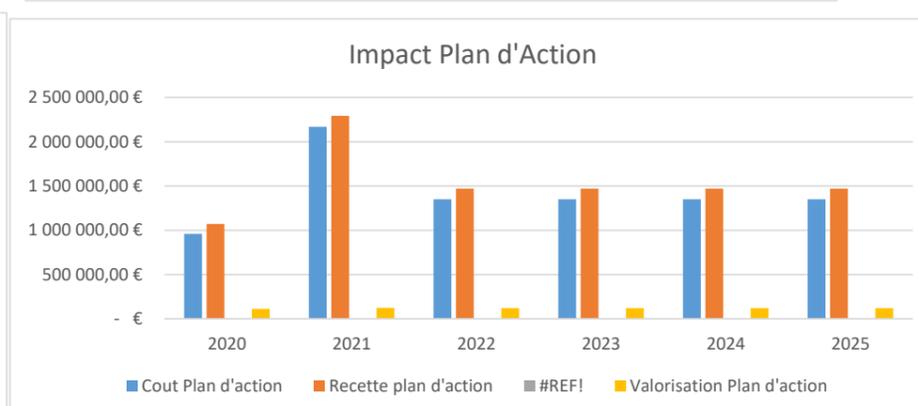
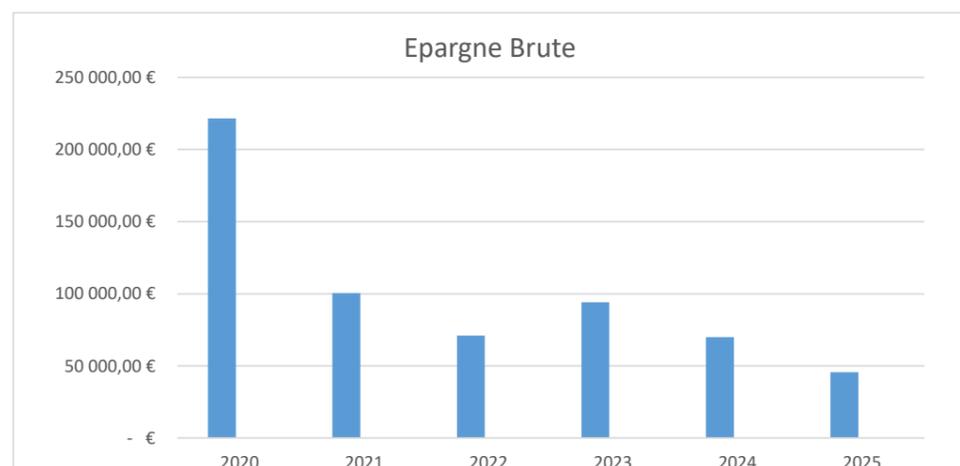
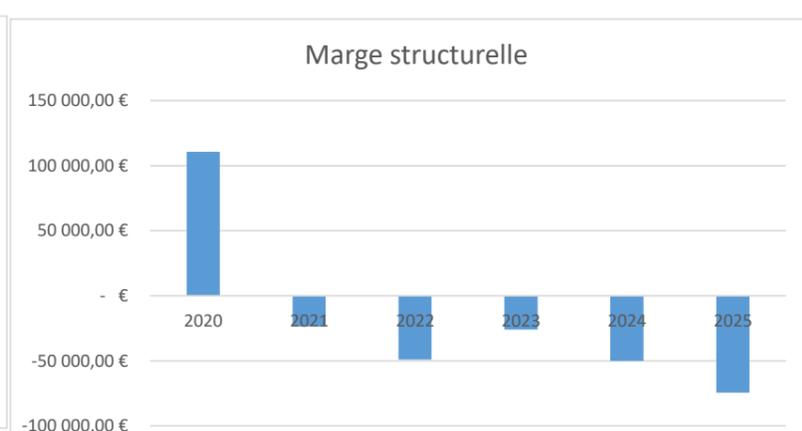
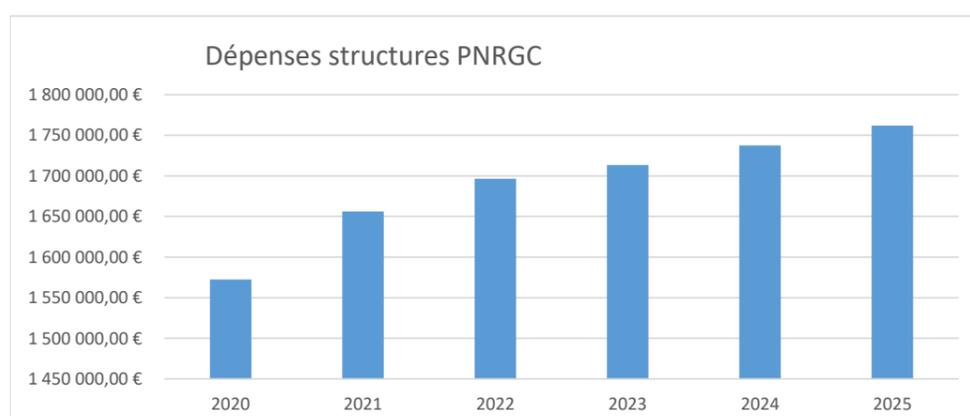
■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	
■ Pouvoirs	
■ Absents, excusés	

L'exercice 2022 va à la fois s'inscrire dans la continuité de gestion enclenchée et sera le probablement le dernier budget avant la mise en place de la nouvelle Charte et l'ajustement des modalités budgétaires liées.

En 2022, le budget sera marqué d'un point de vue des dépenses structurelles par la croissance des dépenses liées à l'informatique avec le déploiement d'une fibre en propre (jusqu'ici portée par la Maison de la Région), le déploiement d'outils informatiques nouveaux afin d'accompagner le télétravail et surtout d'accroître la sécurité des outils informatiques face aux attaques diverses sur les réseaux. Ce poste représentera environ 30 000 € supplémentaire en 2022.

Au-delà, les effectifs de l'équipe permanente seront stabilisés et complétés de manière importante par de nombreux contrats de projets adossés sur les financements liés aux divers appels à projet remportés notamment dans le cadre de France Relance.

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses structures PNRGC	1 572 354,00 €	1 656 000,00 €	1 696 340,00 €	1 713 303,40 €	1 737 386,95 €	1 761 815,60 €
Ressources humaines	1 299 001,00 €	1 356 000,00 €	1 376 340,00 €	1 390 103,40 €	1 410 954,95 €	1 432 119,28 €
Structures (énergie,fournitures,frais financiers)	273 353,00 €	300 000,00 €	320 000,00 €	323 200,00 €	326 432,00 €	329 696,32 €
Recettes structures PNRGC	1 682 959,00 €	1 632 370,00 €	1 647 370,00 €	1 687 370,00 €	1 687 370,00 €	1 687 370,00 €
Recettes statutaires syndicats PNR	1 067 370,00 €					
Statutaire Région	435 523,00 €	435 523,00 €	435 523,00 €	435 523,00 €	435 523,00 €	435 523,00 €
Statutaire Département	347 455,00 €	347 455,00 €	347 455,00 €	347 455,00 €	347 455,00 €	347 455,00 €
Statutaire Communes	164 392,00 €	164 392,00 €	164 392,00 €	164 392,00 €	164 392,00 €	164 392,00 €
Participation Annuelle Etat	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €
Recettes liées à des activités PNR	615 589,00 €	565 000,00 €	580 000,00 €	620 000,00 €	620 000,00 €	620 000,00 €
Marge structurelle	110 605,00 €	- 23 630,00 €	- 48 970,00 €	- 25 933,40 €	- 50 016,95 €	- 74 445,60 €
Cout Plan d'action	959 636,00 €	2 168 000,00 €	1 350 000,00 €			
Recette plan d'action	1 070 637,00 €	2 292 000,00 €	1 470 000,00 €			
Valorisation Plan d'action	111 001,00 €	124 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €
Epargne Brute	221 606,00 €	100 370,00 €	71 030,00 €	94 066,60 €	69 983,05 €	45 554,40 €
Remboursement en capital	27 272,00 €					
CAF nette	194 334,00 €	73 098,00 €	43 758,00 €	66 794,60 €	42 711,05 €	18 282,40 €
OPERATION INVESTISSEMENT						
Depenses Investissement	465 694,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €
Recettes Investissement	680 589,00 €	20 000,00 €	30 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Emprunt fctva	12 000,00 €	40 136,00 €	11 050,00 €	11 050,00 €	7 650,00 €	7 650,00 €
RESULTAT EXERCICE	421 229,00 €	68 234,00 €	19 808,00 €	52 844,60 €	25 361,05 €	932,40 €
STOCK DE LA DETTE	860 000,00 €	832 728,00 €	805 456,00 €	778 184,00 €	750 912,00 €	723 640,00 €
INDICATEURS DE GESTION						
Taux autofi brut	8%	3%	2%	3%	2%	1%
Capacité de Désendettement	3,88	8,30	11,34	8,27	10,73	15,89
fdr en jours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
coef rigidité	53%	38%	47%	47%	47%	48%



DEPENSES DE PERSONNEL

Au 1^{er} janvier 2022, l'effectif de la compétence générale sera composé de 23 fonctionnaires territoriaux, 2 agents en CDI et 8 agents en Contrat à durée déterminée.

22 fonctionnaires, 8 CDD et 1 CDI exercent le travail à temps complet ; l'autre CDI et un fonctionnaire sont à temps partiel, un fonctionnaire est en temps partagé avec la compétence SPANC et un fonctionnaire est détaché sur un contrat de projet sur le programme d'action.

Au total, l'équivalent temps plein (ETP) de la compétence générale (permanent et plan d'action) est au 1^{er} janvier 2022 est de 32,47.

L'effectif financé sur le budget SCoT correspond à 1 fonctionnaire à temps plein, tandis que l'effectif du budget SPANC correspond à 4 agents à temps complet en CDI, 1 temps plein CDD soit 5 ETP et 1 fonctionnaire en temps partagé avec la compétence générale.

Au 1^{er} janvier 2022, l'effectif complet toutes compétences confondues est de 39 personnes représentant 38,47 ETP.

Le coût total (équipe permanente et contractuels liés à des appels à projet ou plan d'action) du poste personnel relevant du budget général est de 1 643 000€ à minorer de 20 000 € correspondants aux remboursements des assurances pour « maladie », soit un total de 1 623 000€.

Au 01.01.2022, cette dépense est constituée pour 1 285 000 € par le coût des emplois permanents (FTP, CDI) et pour 358 000 € par les emplois non permanents (stagiaires, CDD exclusivement liés à la mise en œuvre du plan d'actions et donc financés par ce biais).

En 2021, le poste rémunération indiciaire des fonctionnaires représente environ 1 215 000 €.

- La nouvelle bonification indiciaire.....11 250,00 €
- Le régime indemnitaire.....230 000,00 €
- Les avantages en nature (correspondant au véhicule de fonction du DGS).....3 400,00 €

Le temps effectif des agents à temps complet correspond à 1 607 heures annuelles, décomptées pour tous les agents sédentaires au siège par le biais d'un système de « pointeuse », tandis que les autres agents (cadre ou intervenant) fonctionnent sous le système du forfait jour (cf. accord cadre temps de travail).

DETTE

La dette du Syndicat est exclusivement constituée d'un prêt de 900 000 € contracté auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées pour une durée de 25 années à taux fixe de 2,34 % (renégocié en 2019). Ce prêt a été contracté dans le cadre de l'acquisition - amélioration du siège du Syndicat. Dans les perspectives budgétaires du Syndicat aucun nouvel emprunt n'est envisagé.

**Votre agence**

Collectivités Publiques 12
Causse Comtal
12033 Rodez Cedex 9
Tél : 05 65 89 12 24
Fax : 05 65 89 19 36

Votre Conseiller

Christian Da Silva

Vos contacts

Internet : www.ca-nmp.fr
Filservice : 098 098 18 18
(numéro non surtaxé)
Email : contact@ca-nmp.fr
Votre Appli CA Pocket

1/2 35/14/262/214 01AA1174467G4DP 1 CRM
GREE464 00510



PNR
REÇU LE

20 JUIN 2017

PARC NATUREL REGIONAL
DES GRANDS CAUSSES

SM PARC NATUREL
REGIONAL DES GRANDS CAUSSES
71 BOULEVARD DE L AYROLLE
12101 MILLAU CEDEX

RODEZ, le 14 Juin 2017

**SM PARC NATUREL REGIONAL DES
GRANDS CAUSSES,**

Votre contrat N°00000447173

Référence à rappeler dans toute correspondance :

Client : 030180172
Contrat : 00000447173
Agence : 00510
Date : 13.06.2017

IBAN : FR76 1120 6000 5000 2379 3185 821

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les informations relatives à votre financement.

Caractéristiques du crédit :

Catégorie	: 1143	Date valeur réalisation	: 13.06.2017
Taux	: 2,7300 TAUX FIXE	Montant déjà réalisé	: 400 000,00 EUR
Durée en mois	: 300	antérieurement	
Différé total	:	Montant du crédit	: 900 000,00 EUR
Différé partiel	:	Montant réalisé	: 500 000,00 EUR
Périodicité	: TRIMESTRIELLE		

Décompte du crédit :

Commission	: 0,00 EUR	Droits d'enregistrement	: 0,00 EUR
Frais de dossier	: 0,00 EUR	Intérêts avant le 31.08.2017	: 0,00 EUR
Frais d'étude	: 0,00 EUR		

N°	Date	Capital Restant dû en EUR	Montant échéance en EUR	Capital amorti en EUR	Intérêts en EUR
1	31.08.2017	893 695,06	11 579,48	6 304,94	5 274,54
2	30.11.2017	887 347,09	12 447,44	6 347,97	6 099,47
3	28.02.2018	880 955,79	12 447,44	6 391,30	6 056,14
4	31.05.2018	874 520,87	12 447,44	6 434,92	6 012,52
5	31.08.2018	868 042,03	12 447,44	6 478,84	5 968,60
6	30.11.2018	861 518,98	12 447,44	6 523,05	5 924,39
7	28.02.2019	854 951,41	12 447,44	6 567,57	5 879,87
8	31.05.2019	848 339,01	12 447,44	6 612,40	5 835,04
9	31.08.2019	841 681,48	12 447,44	6 657,53	5 789,91
10	30.11.2019	834 978,52	12 447,44	6 702,96	5 744,48
11	29.02.2020	828 229,81	12 447,44	6 748,71	5 698,73
12	31.05.2020	821 435,04	12 447,44	6 794,77	5 652,67
13	31.08.2020	814 593,89	12 447,44	6 841,15	5 606,29

1 / 3

CR Nord Midi-Pyrenees 219 Avenue Francois Verdier 81022 ALBI CEDEX 9 444 953 830 RCS ALBI



IMPRIMERIE



16-31-1548 Causse PCC / 16-31-1548-20



N°	Date	Capital Restant dû en EUR	Montant échéance en EUR	Capital amorti en EUR	Intérêts en EUR
14	30.11.2020	807 706,05	12 447,44	6 887,84	5 559,60
15	28.02.2021	800 771,20	12 447,44	6 934,85	5 512,59
16	31.05.2021	793 789,02	12 447,44	6 982,18	5 465,26
17	31.08.2021	786 759,19	12 447,44	7 029,83	5 417,61
18	30.11.2021	779 681,38	12 447,44	7 077,81	5 369,63
19	28.02.2022	772 555,27	12 447,44	7 126,11	5 321,33
20	31.05.2022	765 380,52	12 447,44	7 174,75	5 272,69
21	31.08.2022	758 156,80	12 447,44	7 223,72	5 223,72
22	30.11.2022	750 883,78	12 447,44	7 273,02	5 174,42
23	28.02.2023	743 561,12	12 447,44	7 322,66	5 124,78
24	31.05.2023	736 188,48	12 447,44	7 372,64	5 074,80
25	31.08.2023	728 765,53	12 447,44	7 422,95	5 024,49
26	30.11.2023	721 291,91	12 447,44	7 473,62	4 973,82
27	29.02.2024	713 767,29	12 447,44	7 524,62	4 922,82
28	31.05.2024	706 191,31	12 447,44	7 575,98	4 871,46
29	31.08.2024	698 563,63	12 447,44	7 627,68	4 819,76
30	30.11.2024	690 883,89	12 447,44	7 679,74	4 767,70
31	28.02.2025	683 151,73	12 447,44	7 732,16	4 715,28
32	31.05.2025	675 366,80	12 447,44	7 784,93	4 662,51
33	31.08.2025	667 528,74	12 447,44	7 838,06	4 609,38
34	30.11.2025	659 637,18	12 447,44	7 891,56	4 555,88
35	28.02.2026	651 691,76	12 447,44	7 945,42	4 502,02
36	31.05.2026	643 692,12	12 447,44	7 999,64	4 447,80
37	31.08.2026	635 637,88	12 447,44	8 054,24	4 393,20
38	30.11.2026	627 528,67	12 447,44	8 109,21	4 338,23
39	28.02.2027	619 364,11	12 447,44	8 164,56	4 282,88
40	31.05.2027	611 143,83	12 447,44	8 220,28	4 227,16
41	31.08.2027	602 867,45	12 447,44	8 276,38	4 171,06
42	30.11.2027	594 534,58	12 447,44	8 332,87	4 114,57
43	29.02.2028	586 144,84	12 447,44	8 389,74	4 057,70
44	31.05.2028	577 697,84	12 447,44	8 447,00	4 000,44
45	31.08.2028	569 193,19	12 447,44	8 504,65	3 942,79
46	30.11.2028	560 630,49	12 447,44	8 562,70	3 884,74
47	28.02.2029	552 009,35	12 447,44	8 621,14	3 826,30
48	31.05.2029	543 329,37	12 447,44	8 679,98	3 767,46
49	31.08.2029	534 590,15	12 447,44	8 739,22	3 708,22
50	30.11.2029	525 791,29	12 447,44	8 798,86	3 648,58
51	28.02.2030	516 932,38	12 447,44	8 858,91	3 588,53
52	31.05.2030	508 013,00	12 447,44	8 919,38	3 528,06
53	31.08.2030	499 032,75	12 447,44	8 980,25	3 467,19
54	30.11.2030	489 991,21	12 447,44	9 041,54	3 405,90
55	28.02.2031	480 887,96	12 447,44	9 103,25	3 344,19
56	31.05.2031	471 722,58	12 447,44	9 165,38	3 282,06
57	31.08.2031	462 494,65	12 447,44	9 227,93	3 219,51
58	30.11.2031	453 203,74	12 447,44	9 290,91	3 156,53
59	29.02.2032	443 849,42	12 447,44	9 354,32	3 093,12
60	31.05.2032	434 431,25	12 447,44	9 418,17	3 029,27
61	31.08.2032	424 948,80	12 447,44	9 482,45	2 964,99
62	30.11.2032	415 401,64	12 447,44	9 547,16	2 900,28
63	28.02.2033	405 789,32	12 447,44	9 612,32	2 835,12
64	31.05.2033	396 111,39	12 447,44	9 677,93	2 769,51
65	31.08.2033	386 367,41	12 447,44	9 743,98	2 703,46
66	30.11.2033	376 556,93	12 447,44	9 810,48	2 636,96
67	28.02.2034	366 679,49	12 447,44	9 877,44	2 570,00
68	31.05.2034	356 734,64	12 447,44	9 944,85	2 502,59
69	31.08.2034	346 721,91	12 447,44	10 012,73	2 434,71
70	30.11.2034	336 640,85	12 447,44	10 081,06	2 366,38
71	28.02.2035	326 490,98	12 447,44	10 149,87	2 297,57

FINANCEMENT STRUCTURE

Le coût de la structure (hors plan d'action et investissement) représente environ 1 700 000 € dont 1 350 000 € sont des dépenses de personnels, 300 000 € des achats, prestataires et fournitures, 50 000 € d'annuité de la dette...

Ces coûts sont financés à hauteur de 947 370 € par :

- Les participations statutaires des membres (435 523 € de la Région / 347 455 € du département / 164 392 € des communes),
- Une participation annuelle forfaitaire de l'Etat pour 120 000 €.

Les recettes institutionnelles représentent 1 067 370 €, laissant un reste à financer de 632 630 €.

La mutualisation des moyens généraux entre les diverses compétences permet un gain de productivité qui dégage 220 000 €.

La valorisation des locaux et la vente d'énergie permettent de dégager 50 000 €.

La mise à disposition de personnel et les prestations assurées par les équipes d'entretien de l'espace naturel et/ou de l'ingénierie représentent 250 000 €.

Enfin, la valorisation de la structure d'ingénierie dans le cadre du plan d'action et des appels à projet permet de dégager environ 130 000 €.

Les recettes d'activités représentent donc 650 000 €, ce qui permet de dégager un autofinancement d'environ 20 000 €

Cet autofinancement est affecté pour partie au renouvellement du parc automobile et informatique et au plan d'action annuel d'autre part.

SCoT

Le budget SCoT s'inscrit dorénavant dans une démarche au long court après la phase de réalisation initiale du document.

Il est à ce titre intéressant de constater que la phase initiale de définition du périmètre, diagnostic, concertation et élaboration de l'ensemble des documents constituant le SCoT s'est étalée sur 4 exercices, soit un budget cumulé (2014-2015-2016-2017) de 442 287 € financés par les contributions des Communautés de communes à hauteur de 315 051 €, de l'Etat à hauteur de 105 000 €, autres (partenaires spécifiques, valorisation interne...) à hauteur de 22 236 €.

Il apparait donc que le coût total a été largement maîtrisé et ce, dans des délais très courts pour ce type de document. Cette maîtrise des coûts globaux est d'autant plus intéressante que la contribution du territoire (EPCI) ne représente que 65 % de ce coût global.

En 2021, au-delà des frais de personnel qui deviennent stables avec un ETP affecté pour assurer l'ensemble des instructions liées au SCoT.

Il conviendra de prévoir des frais spécifiques pour la gestion des contentieux, la modification du SCoT rendue indispensable par les évolutions des périmètres des EPCI membres et l'approbation du PCAET.

En conséquence et au vu de la situation budgétaire, la contribution des EPCI sera gelée pour les 2 années à venir.

Les frais de ressources humaines seront donc stabilisés à 75 000 €, les frais de structure à 6 000 €, soit un total de 81 000 € et ce, pour les 2 exercices à venir.

Une partie de ces frais seront renforcés par le budget général du fait de la mutualisation des personnels à hauteur d'environ 30 000 € annuels, soit un solde évalué autour de 51 000 €.

A l'horizon de 3 années, les budgets seront impactés seulement par les actualisations nécessaires des supports d'analyse.

SPANC

Le budget du SPANC est aujourd'hui entré en vitesse de croisière suite à l'intégration de la Communauté de communes du Saint-Affricain et la réorganisation du service à travers l'informatisation accrue des équipes.

Le coût d'exploitation du service pour le suivi de 7 577 installations représente en 2021 : 265 000€

Ces coûts d'exploitation sont couverts par les redevances payées par les usagers du service à hauteur de 220 000 €. Ce montant va augmenter progressivement avec le déploiement de l'ensemble des visites sur les installations du Saint-Affricain, de Broquiès et du Rougiers

En ce sens, la redevance payée par les usagers paie le coût structurel du service.

A compter de 2022 l'intégration d'une vingtaine de communes modifiera la structure budgétaire du Parc avec l'accroissement des dépenses liées à un poste supplémentaire de techniciens et la montée en charge progressive qui sera complétée de manière dégressive par l'apport de subvention d'équilibre des collectivités concernées selon le plan validé par le Comité syndical.

VOTE :	Pour :	Contre :	Abstention :
---------------	--------	----------	--------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ces orientations.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOL



Délibération **PNRGC n° 2021-xxx** du Comité syndical du 3 décembre 2021

**Contrat Territorial Occitanie Grands Causses Lézou
Programme Opérationnel 2021 - 2**

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents	
■ Procurations	
■ Absents	

En juin 2018, le Syndicat mixte du Parc des Grands Causses et le Syndicat mixte du Lézou ont validé avec le Conseil Régional d'Occitanie et le Conseil Départemental de l'Aveyron le Contrat Territorial Régional Grands Causses Lézou qui a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre notre territoire, le Département de l'Aveyron et la Région Occitanie pour :

- agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi dans le territoire Grands Causses Lézou ainsi que dans les bassins de vie qui le constituent,
- encourager les dynamiques innovantes dans les territoires, accompagner les projets prioritaires et consolider les atouts du territoire pour lui permettre de préparer l'avenir et de participer pleinement aux dynamiques de développement régional,
- soutenir également le maintien et la création d'une offre de services de qualité dans les petites villes/bourgs centres qui ont vocation à remplir une fonction essentielle de résistance démographique et de vitalité de leurs bassins de vie respectifs.

Ce contrat fait chaque année l'objet de programmations opérationnelles qui rassemblent tous les projets qui concourent à la stratégie de territoire.

Le PNR des Grands Causses assure l'animation et le pilotage du contrat sur son territoire. Dans ce cadre les maîtres d'ouvrage ont pu être accompagnés dans le montage et le dépôt des dossiers inscrits dans le cadre de la deuxième programmation opérationnelle 2021 du Contrat Régional Grands Causses Lézou. Au total ce sont 38 projets pour plus de 6.5 M€ investis sur le territoire et cofinancés par l'Europe, l'Etat, la Région Occitanie et le Département de l'Aveyron qui ont été examinés par le comité de pilotage du novembre 2021 validés et validés dans le cadre de cette programmation (maquette de programmation en annexe).

Cette 2ème programmation 2021 clôture le Contrat Territorial Occitanie 2018-2021 après la validation de 6 programmes opérationnels pour un total de 216 projets et 102 M€ d'investissements cumulés qui ont pu être accompagnés sur le territoire et notamment 51 logements communaux rénovés, 39 rénovations énergétiques de bâtiments publics, 27 projets d'aménagement d'espaces publics dans les villages. Ce Contrat Territorial Occitanie Grands Causses Lézou a également été décliné en un Contrat Grand Site Occitanie Millau Roquefort Sylvanès avec 13 projets accompagnés et 8 Contrats Bourgs Centre avec 20 projets accompagnés.

Pour la période 2022-2027 une nouvelle politique contractuelle territoriale sera engagée, dans le cadre du Pacte Vert de la Région Occitanie et en déclinaison du Contrat de Plan Etat Région, autour de deux grands enjeux : Réussir le rééquilibrage territorial et favoriser l'adaptation et la Résilience au changement Climatique. Un dialogue territorial sera engagé en 2022 pour l'élaboration des nouveaux contrats en lien avec La Région Occitanie, le Département de l'Aveyron, les Communautés de Communes et le PNR des Grands Causses.

VOTE :	Pour : (nombre)	Contre : (nombre + noms)	Abstention : (nombre + noms)
---------------	-----------------	--------------------------	------------------------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical approuve le 2ème programme opérationnel 2021 du Contrat Grands Causses Lévézou et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOLE

CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE AVEC LE TERRITOIRE PNR GRANDS CAUSSES PETR LEVEZOU (AVEYRON) - Programmation 2021-2 PROJET																			
Les plans de financement indiqués sont prévisionnels. Ils ne deviendront définitifs qu'après instruction technique des dossiers par les partenaires financiers et après accord des assemblées délibérantes du Conseil Régional et du Conseil Départemental et des Comités de Programmation des crédits d'Etat et d'Europe																			
Opérations	Lieu de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût HT	Autofinancement		Total des aides publiques sollicitées		Europe		Etat		Région sollicitée		Région		Conseil Départemental		Autres	
				montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%
PRIORITE 1 : soutenir les filières phares du territoire et accompagner leur développement																			
Mesure 1 Soutenir un développement territorial de la filière brebis																			
Mesure 2 Développement et qualification des activités de pleine nature et de découverte du patrimoine																			
Requalification des sites touristiques	MOSTUEJOULS	Commune de MOSTUEJOULS	15 350,00 €	3 838,00 €	25%	11 512,00 €	75%			6 140,00 €	NR	3 070,00 €	20%	2 302,00 €	13%	3 070,00 €	20%		
Rénovation du Gite du Château de Latour	MARNHAGUES ET LATOUR	Commune de MARNHAGUES ET LATOUR	279 202,00 €	112 144,00 €	40%	167 058,00 €	60%			41 418,00 €	15%	83 760,00 €	30%	41 880,00 €	15%	83 760,00 €	en cours d'instruction		
Itinérance Gorges et vallée du Tarn	SAINT ROMÉ DE TARN	SAINT ROMÉ DE TARN	45 502,00 €	27 302,00 €	60%	36 593,00 €	40%	18 200,00 €	40%			9 100,00 €	20%	9 100,00 €	20%	9 293,00 €	20%		
Mesure 3 Contrat Grand Site																			
Aménagement de voies cyclables	CC Millau Grands Causses	CC Millau Grands Causses	230 000,00 €	115 191,00 €	50%	114 809,00 €	50%		leader sollicité	92 000,00 €	40%	80 500,00 €	35%	22 809,00 €	10%				
Mesure 4 Filières Bois																			
Chaudière Biomasse	Laval roquecezière	Commune de Laval roquecezière	53 297,56 €	9 740,00 €	20%	43 557,56 €	80%			19 481,54 €	37%	22 809,00 €	43%	22 809,00 €	43%				
Mairie/Ecole/Bibliothèque chaudière collective	FAYET	Commune de FAYET	29 364,00 €	6 735,00 €	23%	22 629,00 €	80%			14 000,00 €	48%	8 810,00 €	30%	8 629,00 €	30%				
PRIORITE 2 : renforcer et renouveler l'offre de service pour répondre aux nouvelles attentes des habitants et des acteurs économiques																			
Mesure 5 Renouveler et renforcer l'offre au service du développement économique et de l'emploi																			
Création d'un multiservice	Cornus	Commune de Cornus	520 000,00 €	207 000,00 €	40%	313 000,00 €	60%		leader sollicité	208 000,00 €	40%	80 000,00 €	15%	80 000,00 €	15%	25 000,00 €	dossier identifié		
Création d'un multiservice	Viala du Tarn	Commune de Viala du Tarn	224 150,00 €	59 301,00 €	26%	164 849,00 €	74%			79 682,00 €	43%	45 249,00 €	20%	45 249,00 €	20%	25 000,00 €	en cours d'instruction		
Etude Petite Ville de Demain Attractivité économique	PONT DE SALARS	Commune de PONT DE SALARS	23 400,00 €	11 730,00 €	50%							11 730,00 €	50%	11 730,00 €	50%				
Mesure 6 HABITER LE TERRITOIRE AUTREMENT																			
Réhabilitation d'un logement communal	Campagnac	Commune de Campagnac	145 000,00 €	86 418,00 €	60%	58 582,00 €	40%			29 000,00 €	20%	5 000,00 €	3%			En cours d'instruction	24 582,00 €	17%	
Réhabilitation de 2 logements - Maison Robert	CAMARES	Commune de Camarès	375 008,00 €	160 405,00 €	43%	214 603,00 €	57%			132 403,00 €	35%	20 000,00 €	5%			En cours d'instruction	42 200,00 €	en cours d'instruction	20 000,00 € 5%
Rénovation énergétique du bâtiment Mairie /école	VERRIERES	Commune de VERRIERES	63 791,00 €	25 517,00 €	40%	38 274,00 €	60%			19 137,00 €	nr	19 137,00 €	30%	19 137,00 €	30%				
Mise en accessibilité des sanitaires du Camping	Fayet	Commune de Fayet	31 923,00 €	7 170,00 €	22%	24 753,00 €	78%			5 598,00 €	nr	9 577,00 €	30%			En cours d'instruction	9 578,00 €	30%	
Travaux de réfection des toitures du local de réunion et du local de stockage du matériel sportif	Camares	Commune de Camares	22 968,00 €	4 593,00 €	20%	18 375,00 €	80%			9 187,00 €	40%	4 594,00 €	20%			En cours d'instruction	4 594,00 €	20%	4 594,00 € 20%
Rénovation énergétique de la salles des fêtes	LA CAVALERIE	LA CAVALERIE	395 000,00 €	182 000,00 €	25%					162 500,00 €	23%	50 000,00 €	15%	50 000,00 €	15%				
Rénovation énergétique de la salle polyvalente	BROUSSE LE CHÂTEAU	BROUSSE LE CHÂTEAU	293 419,49 €	88 683,64 €	30%	204 735,85 €	70%			88 025,98 €	30%	88 025,00 €	30%			En cours d'instruction	19 881,31 €	en cours d'instruction	8 802,58 € 3%
Rénovation énergétique de l'école	ROQUEFORT SUR SOULZON	Commune de ROQUEFORT SUR SOULZON	378 894,33 €	101 557,73 €	27%	277 336,60 €	73%			151 557,73 €	NR	50 000,00 €	13%	50 000,00 €	13%	75 778,87 €	pas de dossier reçu		

Rénovation énergétique des bâtiments publics	L'HOSPITALET DU LARZAC	Commune de L'HOSPITALET DU LARZAC	107 823,00 €	21 565,00 €	20%	56 260,00 €	52%			43 130,00 €	NR	13 130,00 €	12%	13 130,00 €	12%			30 000,00 €	28%
Rénovation énergétique de l'école Albert Séguier	MILLAU	Commune de MILLAU	280 000,00 €	90 000,00 €	32%	190 000,00 €	68%			140 000,00 €	50%	50 000,00 €	18%	50 000,00 €	18%				
Logement communal	SAINT ANDRE DE VEZINES	Commune de SAINT ANDRE DE VEZINES	125 000,00 €	25 000,00 €	20%	100 000,00 €	80%			37 500,00 €	NR	12 500,00 €	10%	11 000,00 €	9%	37 007,00 €	30%	12 500,00 €	10%
Création d'un logement communal	SAINT SEVER DU MOUSTIER	SAINT SEVER DU MOUSTIER	170 568,00 €	62 227,20 €	36%	108 340,80 €	64%			68 227,20 €	NR	6 000,00 €	4%	En cours d'instruction		39 000,00 €	20%		
Rénovation énergétique de la Salles des fêtes/cantine école	VERSOLS ET LAPEYRE	Commune de VERSOLS ET LAPEYRE	125 694,00 €	25 138,80 €	20%	100 555,20 €	80%			37 708,20 €	NR	37 708,00 €	30%	37 708,00 €	30%	25 000,00 €	20%		
Aménagement des rues de la Mairie et du Tioulas	COMPREGNAC	Commune de COMPREGNAC	48 881,89 €	17 862,89 €	37%	31 019,00 €	63%			12 220,00 €	NR	7 401,00 €	15%	7 401,00 €	15%	11 398,00 €	20%		
Aménagement des ruelles et espaces publics - phase 1	LA COUVERTOIRADE	COMMUNE DE LA COUVERTOIRADE	542 013,00 €	108 403,00 €	20%	433 610,00 €	80%			273 610,00 €	NR	100 000,00 €	19%	En cours d'instruction		100 000,00 €	en cours d'instruction		
Aménagement d'un espace public	COUPIAC	COMMUNE DE COUPIAC	55 316,00 €	21 526,98 €	39%	33 789,02 €	61%			6 131,00 €	NR	138 829,00 €	25%	En cours d'instruction		13 829,00 €	en cours d'instruction		
Rénovation énergétique de l'Agence Postale communale	BROQUIES	COMMUNE DE BROQUIES	58 368,00 €	24 515,00 €	42%	33 853,00 €	58%					17 510,40 €	30%	17 510,40 €	30%	14 592,00 €	25%	1 751,00 €	3%
Rénovation énergétique de la mairie	MOUNES PROHENCoux	COMMUNE DE MOUNES PROHENCoux	70 471,30 €	14 095,00 €	20%	56 376,30 €	80%			28 188,00 €	NR	21 141,39 €	30%	21 141,39 €	30%	7 047,00 €	10%		
Aménagement d'espaces publics	COMBRET SUR RANCE	COMMUNE DE COMBRET	216 960,00 €	74 253,00 €	34%	142 707,00 €	66%			54 240,00 €	NR	54 240,00 €	25%	34 227,00 €	16%	50 000,00 €	25%		
Rénovation énergétique d'un Tiers Lieu	SAINT SATURNIN DE LENNE	COMMUNE DE SAINT SATURNIN DE LENNE	341 231,00 €	118 115,00 €	34%	223 116,00 €	66%	leader sollicité		119 431,00 €	35%	50 000,00 €	14%	50 000,00 €	14%	138 151,00 €	en cours d'instruction	2 500,00 €	1%
Achat de nouveaux équipements pour l'opération "Zéro plastique" dans la restauration municipale scolaire	MILLAU	COMMUNE DE MILLAU	45 438,00 €	18 176,00 €	70%	27 262,00 €	60%			13 631,00 €	30%	13 631,00 €	30%	13 631,00 €	30%				
Achat d'un four pour la cantine scolaire	NANT	COMMUNE DE NANT	7 234,78 €	1 034,75 €	14%	6 200,03 €	85%			4 029,60 €	56%	2 710,00 €	30%	En cours d'instruction					
Mise en accessibilité de l'école communale	CASTELNAU PEGAYROLS	COMMUNE DE CASTELNAU PEGAYROLS	191 191,00 €	68 036,00 €	36%	123 155,00 €	64%			88 500,00 €	46%	14 655,00 €	8%	14 655,00 €	8%	25 000,00 €	13%		
Aménagement cœur de village 1ère tranche	LA BASTIDE-SOLAGES	COMMUNE DE LA BASTIDE-SOLAGES	261 752,00 €	88 294,00 €	34%	173 458,00 €	66%	18 078,00 €	leader sollicité	51 090,00 €	20%	30 687,00 €	12%	30 687,00 €	12%	51 830,00 €	en cours d'instruction	25 000,00 €	9%
Mesure 7 Contrat Bourg Centre																			
BC : Rénovation énergétique de la salle des fêtes de Salles Curan	SALLES CURAN	Commune de SALLES CURAN	522 477,00 €	130 199,00 €	25%	392 278,00 €	75%			242 278,00 €	46%	156 743,00 €	30%	50 000,00 €	10%	100 000,00 €	19%		
Rénovation énergétique de la Mairie Annexe et du boulodrome Yves Malet	SAINT AFFRIQUE	Commune de SAINT AFFRIQUE	130 315,00 €	26 064,00 €	20%	104 251,00 €	80%			53 200,00 €	50%	39 094,50 €	30%	39 094,50 €	30%				
Dotation Innovation Expérimentation Mobilité																			
Création du "Local Paysan" (approvisionnement en circuit court)	SAINT IZAIRE	COMMUNE DE SAINT IZAIRE	14 310,00 €	2 862,00 €	20%	11 448,00 €	80%			8 586,00 €	60%	2 832,00 €	20%	2 832,00 €	20%				
Jardins partagés	MILLAU	COMMUNE DE MILLAU	95 017,00 €	37 509,00 €	50%					20 000,00 €	21%	37 509,00 €	50%	37 509,00 €	50%				
Investissement logistiques de l'association	Assoc les Loco motivés	Assoc les Loco motivés	3 753,00 €	1 876,00 €	50%							1 876,00 €	50%	1 876,00 €	50%				
Total de la maquette (aides acquises ou programmées)			6 427 003,35 €	3 550 634,36 €	55%	2 876 368,99 €	45%	36 278,00 €	1%	1 616 443,12 €	25%	1 276 841,29 €	20%	758 339,29 €	12%	360 161,00 €	6%	105 147,58 €	2%

LEGENDE :

Montant en "gras" = montant stabilisé pouvant être mis au vote et pouvant faire l'objet d'une attribution de subvention

Montant en "gras" et souligné = subventions attribuées

Montant ni en "gras" ni souligné = montant issu du plan de financement prévisionnel du maître d'ouvrage

Montant en Italique = dossier non retenu

CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE AVEC LE TERRITOIRE PNR GRANDS CAUSSES PETR LEVEZOU (AVEYRON) - Programmation 2021-2 PROJET																			
Les plans de financement indiqués sont prévisionnels. Ils ne deviendront définitifs qu'après instruction technique des dossiers par les partenaires financiers et après accord des assemblées délibérantes du Conseil Régional et du Conseil Départemental et des Comités de Programmation des crédits d'Etat et d'Europe																			
Opérations	Lieu de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût HT	Autofinancement		Total des aides publiques sollicitées		Europe		Etat		Région sollicitée		Région		Conseil Départemental		Autres	
				montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%
PRIORITE 1 : soutenir les filières phares du territoire et accompagner leur développement																			
Mesure 1 Soutenir un développement territorial de la filière brebis																			
Mesure 2 Développement et qualification des activités de pleine nature et de découverte du patrimoine																			
Requalification des sites touristiques	MOSTUEJOULS	Commune de MOSTUEJOULS	15 350,00 €	3 838,00 €	25%	11 512,00 €	75%			6 140,00 €	NR	3 070,00 €	20%	2 302,00 €	13%	3 070,00 €	20%		
Rénovation du Gite du Château de Latour	MARNHAGUES ET LATOUR	Commune de MARNHAGUES ET LATOUR	279 202,00 €	112 144,00 €	40%	167 058,00 €	60%			41 418,00 €	15%	83 760,00 €	30%	41 880,00 €	15%	83 760,00 €	en cours d'instruction		
Itinérance Gorges et vallée du Tarn	SAINT ROMÉ DE TARN	SAINT ROMÉ DE TARN	45 502,00 €	27 302,00 €	60%	34 869,00 €	40%	18 200,00 €	40%			9 100,00 €	20%	9 100,00 €	20%	7 569,00 €	20%		
Mesure 3 Contrat Grand Site																			
Aménagement de voies cyclables	CC Millau Grands Causses	CC Millau Grands Causses	230 000,00 €	115 191,00 €	50%	114 809,00 €	50%		leader sollicité	92 000,00 €	40%	80 500,00 €	35%	22 809,00 €	10%				
Mesure 4 Filières Bois																			
Chaudière Biomasse	Laval roquecezière	Commune de Laval roquecezière	53 297,56 €	9 740,00 €	20%	43 557,56 €	80%			19 481,54 €	37%	22 809,00 €	43%	22 809,00 €	43%				
Mairie/Ecole/Bibliothèque chaudière collective	FAYET	Commune de FAYET	29 364,00 €	6 735,00 €	23%	22 629,00 €	80%			14 000,00 €	48%	8 810,00 €	30%	8 629,00 €	30%				
PRIORITE 2 : renforcer et renouveler l'offre de service pour répondre aux nouvelles attentes des habitants et des acteurs économiques																			
Mesure 5 Renouveler et renforcer l'offre au service du développement économique et de l'emploi																			
Création d'un multiservice	Cornus	Commune de Cornus	520 000,00 €	207 000,00 €	40%	313 000,00 €	60%		leader sollicité	208 000,00 €	40%	80 000,00 €	15%	80 000,00 €	15%	25 000,00 €	dossier identifié		
Création d'un multiservice	Viala du Tarn	Commune de Viala du Tarn	224 150,00 €	59 301,00 €	26%	164 849,00 €	74%			79 682,00 €	43%	45 249,00 €	20%	45 249,00 €	20%	25 000,00 €	en cours d'instruction		
Etude Petite Ville de Demain Attractivité économique	PONT DE SALARS	Commune de PONT DE SALARS	23 400,00 €	11 730,00 €	50%							11 730,00 €	50%	11 730,00 €	50%				
Mesure 6 HABITER LE TERRITOIRE AUTREMENT																			
Réhabilitation d'un logement communal	Campagnac	Commune de Campagnac	145 000,00 €	86 418,00 €	60%	58 582,00 €	40%			29 000,00 €	20%	5 000,00 €	3%			En cours d'instruction	24 582,00 €	17%	
Réhabilitation de 2 logements - Maison Robert	CAMARES	Commune de Camarès	375 008,00 €	160 405,00 €	43%	214 603,00 €	57%			132 403,00 €	35%	20 000,00 €	5%			En cours d'instruction	42 200,00 €	en cours d'instruction	20 000,00 € 5%
Rénovation énergétique du bâtiment Mairie /école	VERRIERES	Commune de VERRIERES	63 791,00 €	25 517,00 €	40%	38 274,00 €	60%			19 137,00 €	nr	19 137,00 €	30%	19 137,00 €	30%				
Mise en accessibilité des sanitaires du Camping	Fayet	Commune de Fayet	31 923,00 €	7 170,00 €	22%	24 753,00 €	78%			5 598,00 €	nr	9 577,00 €	30%			En cours d'instruction	9 578,00 €	30%	
Travaux de réfection des toitures du local de réunion et du local de stockage du matériel sportif	Camares	Commune de Camares	22 968,00 €	4 593,00 €	20%	18 375,00 €	80%			9 187,00 €	40%	4 594,00 €	20%			En cours d'instruction	4 594,00 €	20%	4 594,00 € 20%
Rénovation énergétique de la salles des fêtes	LA CAVALERIE	LA CAVALERIE	395 000,00 €	182 000,00 €	25%					162 500,00 €	23%	50 000,00 €	15%	50 000,00 €	15%				
Rénovation énergétique de la salle polyvalente	BROUSSE LE CHÂTEAU	BROUSSE LE CHÂTEAU	293 419,49 €	88 683,64 €	30%	204 735,85 €	70%			88 025,98 €	30%	88 025,00 €	30%			En cours d'instruction	19 881,31 €	en cours d'instruction	8 802,58 € 3%
Rénovation énergétique de l'école	ROQUEFORT SUR SOULZON	Commune de ROQUEFORT SUR SOULZON	378 894,33 €	101 557,73 €	27%	277 336,60 €	73%			151 557,73 €	NR	50 000,00 €	13%	50 000,00 €	13%	75 778,87 €	pas de dossier reçu		

Rénovation énergétique des bâtiments publics	L'HOSPITALET DU LARZAC	Commune de L'HOSPITALET DU LARZAC	107 823,00 €	21 565,00 €	20%	56 260,00 €	52%			43 129,00 €	40%	13 130,00 €	12%	13 130,00 €	12%			30 000,00 €	28%	
Rénovation énergétique de l'école Albert Séguier	MILLAU	Commune de MILLAU	280 000,00 €	90 000,00 €	32%	190 000,00 €	68%			140 000,00 €	50%	50 000,00 €	18%	50 000,00 €	18%					
Logement communal	SAINT ANDRE DE VEZINES	Commune de SAINT ANDRE DE VEZINES	125 000,00 €	25 000,00 €	20%	100 000,00 €	80%			37 500,00 €	NR	12 500,00 €	10%	11 000,00 €	9%	37 007,00 €	30%	12 500,00 €	10%	
Création d'un logement communal	SAINT SEVER DU MOUSTIER	SAINT SEVER DU MOUSTIER	170 568,00 €	62 227,20 €	36%	108 340,80 €	64%			68 227,20 €	NR	6 000,00 €	4%	En cours d'instruction		39 000,00 €	en cours d'instruction			
Rénovation énergétique de la Salles des fêtes/cantine école	VERSOLS ET LAPEYRE	Commune de VERSOLS ET LAPEYRE	125 694,00 €	25 138,80 €	20%	100 555,20 €	80%			37 708,20 €	NR	37 708,00 €	30%	37 708,00 €	30%	25 000,00 €	20%			
Aménagement des rues de la Mairie et du Tioulas	COMPREGNAC	Commune de COMPREGNAC	48 881,89 €	17 862,89 €	37%	31 019,00 €	63%			12 220,00 €	NR	7 401,00 €	15%	7 401,00 €	15%	11 398,00 €	20%			
Aménagement des ruelles et espaces publics - phase 1	LA COUVERTOIRADE	COMMUNE DE LA COUVERTOIRADE	542 013,00 €	108 403,00 €	20%	433 610,00 €	80%			135 503,00 €	<i>en cours d'instruction FNADT</i>	100 000,00 €	19%	En cours d'instruction		50 000,00 €	9%			
Aménagement d'un espace public	COUPIAC	COMMUNE DE COUPIAC	55 316,00 €	21 526,98 €	39%	33 789,02 €	61%			6 131,00 €	NR	138 829,00 €	25%	En cours d'instruction		13 829,00 €	pas de dossier reçu			
Rénovation énergétique de l'Agence Postale communale	BROQUIES	COMMUNE DE BROQUIES	58 368,00 €	24 515,00 €	42%	33 853,00 €	58%					17 510,40 €	30%	17 510,40 €	30%	14 592,00 €	25%	1 751,00 €	3%	
Rénovation énergétique de la mairie	MOUNES PROHENCoux	COMMUNE DE MOUNES PROHENCoux	70 471,30 €	14 095,00 €	20%	56 376,30 €	80%			28 188,00 €	<i>pas de dossier</i>	21 141,39 €	30%	21 141,39 €	30%	7 047,00 €	10%			
Aménagement d'espaces publics	COMBRET SUR RANCE	COMMUNE DE COMBRET	216 960,00 €	74 253,00 €	34%	142 707,00 €	66%			54 240,00 €	25%	54 240,00 €	25%	34 227,00 €	16%	50 000,00 €	25%			
Rénovation énergétique d'un Tiers Lieu	SAINT SATURNIN DE LENNE	COMMUNE DE SAINT SATURNIN DE LENNE	341 231,00 €	118 115,00 €	34%	223 116,00 €	66%	leader sollicité		119 431,00 €	35%	50 000,00 €	14%	50 000,00 €	14%	138 151,00 €	en cours d'instruction		2 500,00 €	1%
Achat de nouveaux équipements pour l'opération "Zéro plastique" dans la restauration municipale scolaire	MILLAU	COMMUNE DE MILLAU	45 438,00 €	18 176,00 €	70%	27 262,00 €	60%			13 631,00 €	30%	13 631,00 €	30%	13 631,00 €	30%					
Achat d'un four pour la cantine scolaire	NANT	COMMUNE DE NANT	7 234,78 €	1 034,75 €	14%	6 200,03 €	85%			4 029,60 €	56%	2 710,00 €	30%	En cours d'instruction						
Mise en accessibilité de l'école communale	CASTELNAU PEGAYROLS	COMMUNE DE CASTELNAU PEGAYROLS	191 191,00 €	68 036,00 €	36%	123 155,00 €	64%			88 500,00 €	46%	14 655,00 €	8%	14 655,00 €	8%	25 000,00 €	13%			
Aménagement cœur de village 1ère tranche	LA BASTIDE-SOLAGES	COMMUNE DE LA BASTIDE-SOLAGES	261 752,00 €	88 294,00 €	34%	173 458,00 €	66%	18 078,00 €	leader sollicité	51 090,00 €	20%	30 687,00 €	12%	30 687,00 €	12%	51 830,00 €	en cours d'instruction		25 000,00 €	9%
Mesure 7 Contrat Bourg Centre																				
BC : Rénovation énergétique de la salle des fêtes de Salles Curan	SALLES CURAN	Commune de SALLES CURAN	522 477,00 €	130 199,00 €	25%	392 278,00 €	75%			242 278,00 €	46%	156 743,00 €	30%	50 000,00 €	10%	100 000,00 €	19%			
Rénovation énergétique de la Mairie Annexe et du boulodrome Yves Malet	SAINT AFFRIQUE	Commune de SAINT AFFRIQUE	130 315,00 €	26 064,00 €	20%	104 251,00 €	80%			52 900,00 €	NR	39 094,50 €	30%	39 094,50 €	30%					
Dotation Innovation Expérimentation Alimentation																				
Création du "Local Paysan" (approvisionnement en circuit court)	SAINT IZAIRE	COMMUNE DE SAINT IZAIRE	14 310,00 €	2 862,00 €	20%	11 448,00 €	80%			8 586,00 €	60%	2 832,00 €	20%	2 832,00 €	20%					
Jardins partagés	MILLAU	COMMUNE DE MILLAU	95 017,00 €	37 509,00 €	50%					20 000,00 €	21%	37 509,00 €	50%	37 509,00 €	50%					
Investissement logistiques de l'association	Assoc les Loco motivés	Assoc les Loco motivés	3 753,00 €	1 876,00 €	50%							1 876,00 €	50%	1 876,00 €	50%					
Total de la maquette (aides acquises ou programmées)			6 427 003,35 €	3 372 686,36 €	52%	3 054 316,99 €	48%	36 278,00 €	1%	1 796 115,12 €	28%	1 276 841,29 €	20%	758 339,29 €	12%	358 437,00 €	6%	105 147,58 €	2%	

LEGENDE :

Montant en "gras" = montant stabilisé pouvant être mis au vote et pouvant faire l'objet d'une attribution de subvention

Montant en "gras" et souligné = subventions attribuées

Montant ni en "gras" ni souligné = montant issu du plan de financement prévisionnel du maître d'ouvrage

Montant en Italique = dossier non retenu



Avancement sur le projet de Charte 2022-2037 du Parc naturel régional des Grands Causses (PNR GC)

Suite à la délibération du Comité syndical en date du 4 décembre 2020 qui a validé l'avant-projet de Charte du PNR GC, une visite conjointe de rapporteurs du Conseil National de la Protection de la Nature et de la Fédération Nationale des PNR a eu lieu du 6 au 8 juillet 2021 à l'issue de laquelle les rapporteurs ont loué la grande qualité des échanges de terrains et des intervenants (publics et privés).

La vision stratégique du territoire classé PNR, basée sur la transversalité des objectifs de développement durable et l'intégration du PNR des Grands Causses dans les politiques publiques locales a été soulignée.

Toutefois, le CNPN a transmis une note de suggestion en date du 9 août 2021 (une première note de suggestion avait été envoyée le 25 janvier 2021 suite aux contraintes sanitaires qui avaient empêché la visite en janvier 2021), ne remettant pas en cause le projet de Charte, mais qui suggère et propose des compléments d'informations et de précisions ainsi que des améliorations sur la forme. On peut citer notamment la demande de mieux intégrer la Stratégie Nationale des Aires Protégées ou encore de mieux faire apparaître la transversalité des mesures entre elles.

Suite à cette note, le projet de Charte a été complétée et transmis au CNPN et à la FNPNR le 15/10/21.

Ce projet est consultable sur le site internet du PNRGC.

La prochaine étape est l'audition devant le CNPN le 13 décembre prochain qui sera suivi au premier trimestre d'un avis intermédiaire du Préfet de Région.